



COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES DEBATS DE LA 129^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP

Genève

4-9 octobre 2013

TABLE DES MATIERES

	<u>Page(s)</u>
Introduction	3
Ouverture de la 129^{ème} Assemblée	4
Organisation des travaux de l'Assemblée	
· Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	5
· Ordre du jour définitif	8
Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé Superviser la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi : le rôle des parlements	
· Débat en séance plénière sur le point d'urgence	9
Commission UIP des Affaires des Nations Unies	
· Adoption de l'ordre du jour	19
· Séance 1 : Interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays de l'ONU	19
· Séance 2 : Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV)	24
· Séance 3 : Incidences du Traité sur le commerce des armes adopté récemment, et mesures de suivi	29
· Séance 4 : Application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (non-prolifération des armes de destruction massive)	35
· Séance 5 : Promouvoir les engagements internationaux et défendre les droits des groupes vulnérables : les peuples autochtones et les personnes handicapées	41

Page(s)**Réunions-débat sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 130^{ème} Assemblée**

· Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements	
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	53
· Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles	
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	66
· Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements	
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	80
· Réunion du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	94
· Réunion-débat sur le thème S'attaquer au problème des personnes déplacées : la responsabilité des parlements	96
· Réunion-débat sur le thème Le contrôle des partis politiques sur les parlementaires : un équilibre à trouver	100

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

· Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies	108
· Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	110
· Point d'urgence : Superviser la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi : le rôle des parlements	110

Clôture de l'Assemblée	112
-------------------------------------	-----

Annexes

Annexe I	Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies ...	113
Annexe II	Texte des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	122
Annexes III-A – III-D	Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	132
Annexe IV	Superviser la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi : le rôle des parlements Texte de la résolution	136
Annexe V	Déclaration du Président de l'Assemblée sur l'attentat terroriste au Kenya	137
Annexe VI	Liste des participants	138

INTRODUCTION

La 129^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 7 au 9 octobre 2013 au Centre international de Conférences de Genève (CICG).

La participation a été la suivante :

Membres : (délégations des parlements nationaux de 132 pays) : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Seychelles, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés : Assemblée législative est-africaine (ALEA), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen et Parlement latino-américain.

Observateurs : i) système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies (ONU), Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU Femmes, Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale du commerce (OMC), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (SIPC); ii) Union africaine (UA); iii) Assemblée interparlementaire de la Communauté économique eurasiennne (EURASEC), Assemblée parlementaire de l'Asie (APA), Assemblée parlementaire de la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Fédération de Russie, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Association des Sénats, Shoora et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), Conseil consultatif du Maghreb, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union interparlementaire des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (UIP-IGAD), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire de l'Organisation des Etats membres de la Conférence islamique (UPCI); iv) Internationale socialiste; et v) Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH).

Au total, 1 191 délégués ont participé à l'Assemblée, dont 539 parlementaires, parmi lesquels 40 président(e)s de parlement, 36 vice-président(e)s et 168 étaient des femmes (31,2 %).

OUVERTURE DE LA 129^{ème} ASSEMBLEE**Séance du lundi 7 octobre**

(matin)

La séance est ouverte à 11 h.30 sous la présidence de M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire.

Le **PRESIDENT**, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, dit qu'ils sont réunis, en des temps agités, pour parler en premier lieu de la paix et de la sécurité, alors que la planète entière est encore sous le choc de l'attaque terroriste qui s'est produite à Nairobi, que le conflit syrien continue à faire rage, sans répit, et que bien d'autres drames se déroulent quotidiennement à travers le monde. L'UIP a pris la parole encore et encore pour défendre la liberté, la paix et la démocratie et prôné sans équivoque le dialogue et la négociation, estimant que seuls ils pouvaient amener une paix durable. Il nourrit donc l'espoir que, dans le conflit syrien, qui a constitué le point d'urgence des deux dernières sessions, la présente Assemblée pourra faire progresser la paix en Syrie en réunissant à Genève les différents acteurs du conflit. Il l'espère d'autant plus ardemment que l'UIP n'a pas pu dépêcher de mission dans ce pays.

L'ordre du jour de l'Assemblée est lié à l'actualité internationale, comme en témoignent les débats qui se tiendront à la Commission UIP des Affaires des Nations Unies sur le Traité sur le commerce des armes, adopté récemment, ainsi que sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération des armes de destruction massive. Ce traité historique touche au cœur même de l'action de l'UIP, qui vise à promouvoir le dialogue, la paix et la coopération. Les parlements ont donc plus que quiconque le devoir de faire en sorte que cet instrument puisse rapidement entrer en vigueur et être appliqué. Avec la participation au débat du Président du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1540 (2004) et d'experts de premier plan, les parlementaires ont une occasion exceptionnelle de mieux comprendre pourquoi il est si important d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive, notamment d'en empêcher l'accès aux acteurs non étatiques, et ce qu'ils peuvent faire pour élaborer des mesures législatives et réglementaires efficaces à l'échelon national. Les derniers événements en Syrie donnent un sens nouveau à cette résolution et prouvent combien il est important de la mettre en œuvre.

L'UIP a un rôle capital à jouer en aidant les pays du printemps arabe à relever les défis immenses auxquels ils doivent faire face, à assimiler les nouvelles libertés et à assumer les règles et responsabilités de la démocratie. Elle maintient donc les voies de communication ouvertes avec ces pays et a travaillé en étroite collaboration avec les parlements de l'Egypte, de la Libye et de la Tunisie. Elle fournit aussi une assistance technique aux parlements des Maldives et du Myanmar. De plus, depuis l'adoption du communiqué de Quito, elle plaide avec force auprès de l'ONU et dans d'autres forums internationaux pour que la gouvernance démocratique soit un objectif à part entière du programme de développement de l'après-2015 et imprègne tous les autres objectifs de développement durable (ODD). Elle a dit haut et fort que les gouvernements devaient définir ensemble un objectif assorti de résultats mesurables et d'indicateurs précis. Il encourage les parlementaires à venir nombreux à la prochaine Audition parlementaire aux Nations Unies, intitulée à juste titre Repenser le développement durable – en quête d'un agenda mondial transformationnel en 2015. Cette rencontre promet d'être une occasion idéale de se faire entendre de celles et ceux qui décideront en dernier ressort des ODD.

Par ailleurs, l'UIP devrait franchir une autre étape importante à la présente Assemblée. En effet, après de nombreuses années de travail acharné pour promouvoir l'égalité des sexes et la participation des femmes à la vie politique, elle doit adopter une politique d'intégration du genre. Elle donnera ainsi l'exemple en suivant ses propres préceptes. Elle se réjouit aussi de voir adopter prochainement les amendements proposés à ses Statuts et Règlements, qui devraient améliorer son efficacité, et d'accueillir en son sein le tout nouveau forum des jeunes parlementaires qui devrait lui insuffler une énergie nouvelle.

S'il y a beaucoup de choses dont les Membres de l'UIP peuvent être fiers, il reste encore beaucoup à faire car la démocratie est toujours perfectible. En souhaitant aux participants des délibérations fructueuses qui contribuent à bâtir un avenir meilleur pour tous, il les invite à faire de la 129^{ème} Assemblée une assemblée mémorable, où ils auront débattu à la fois des questions urgentes du moment et de la réforme de leur mode de fonctionnement à l'UIP.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

(A/129/2-Inf.1.rev.2)

Le PRESIDENT invite le Secrétaire général à présenter les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Le SECRETAIRE GENERAL, se référant aux demandes énoncées dans le document A/129/2-Inf.1.rev.2, dit que les points proposés par les délégations du Maroc et de la Palestine ont été regroupés et leur formulation modifiée en conséquence. La délégation du Kenya a, dans l'intervalle, retiré sa demande, étant entendu que le Président ferait une déclaration, qui serait publiée pendant l'Assemblée, pour condamner l'attaque terroriste du centre commercial Westgate de Nairobi, qui était l'objet du point proposé. La délégation mexicaine a elle aussi retiré sa proposition, qui concernait la ratification universelle du Traité sur le commerce des armes, adopté récemment.

Les six demandes sur lesquelles l'Assemblée va se prononcer par un vote sont donc les suivantes :

- Faire face aux actes criminels de destruction intentionnelle du patrimoine culturel de l'humanité dans les pays en situation de conflit armé ou en lutte contre le terrorisme : le rôle des parlements (Maroc et Palestine);
- Action des parlements visant à sauvegarder la fragile démocratie en Haïti (Haïti);
- La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale (Uruguay, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes – GRULAC);
- Le renforcement du rôle des parlements dans le maintien de la sécurité et de la paix internationales, par l'appui d'une solution politique :
 - 1) en refusant toute sorte d'agression, ou menace d'agression, la violation de la souveraineté de l'Etat, et l'ingérence dans ses affaires hors du cadre de la communauté internationale;
 - 2) en appliquant toutes les résolutions de la communauté internationale en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme (République arabe syrienne);
- Crise sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine : pour une assistance à la population et une aide à la transition démocratique (France); et
- Superviser la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi : le rôle des parlements (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède).

Le PRESIDENT invite les délégations en question à présenter leurs demandes respectives conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée et rappelle en même temps les dispositions de l'article 11.2 a) et b), en particulier le fait que l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence et que, pour être acceptée, une telle demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.

M. M.C. BIADILLAH (Maroc), s'exprimant aussi au nom de la délégation palestinienne, dit que la proposition initiale de sa délégation, qui porte sur le même sujet que sa demande à la précédente Assemblée, et la proposition palestinienne ont été regroupées car elles visent toutes deux les actes criminels de destruction intentionnelle. Le but de tels actes de haine, qui se sont produits dans de nombreux pays, non seulement en Palestine, mais aussi en Afghanistan, en Azerbaïdjan, en Erythrée et en Iraq, pour n'en citer que quelques-uns, est d'effacer l'existence du peuple visé, de porter atteinte à sa dignité et de démolir les symboles de sa culture et de sa religion. Depuis des siècles, on s'efforce de préserver les biens culturels en période de conflit, notamment par la codification, qui remonte à 1863 et aux Instructions de Lieber signées par le Président des Etats-Unis, Abraham Lincoln.

M. M. SHEETRIT (Israël) fait remarquer que la proposition commune n'est pas conforme à l'article 11.2 c) du Règlement de l'Assemblée, qui stipule que les propositions initiales doivent porter sur le même sujet. Il accepterait une proposition commune qui garde le libellé initial de la proposition marocaine mais il s'oppose à la proposition modifiée qui est contraire au but recherché et pourrait compromettre les délicats pourparlers de paix israélo-palestiniens. De plus, M. Abbas, le Président de l'Autorité palestinienne lui-même, est d'accord avec Israël pour penser que la question des colonies n'est pas un obstacle à ces négociations. Il ne voit donc aucune raison de la soulever dans cette enceinte, ce qui serait une forme de sabotage.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) répond que sa délégation a combiné sa proposition avec celle du Maroc parce qu'elle porte sur le même sujet; en effet, la demande marocaine présentée à la 128^{ème} Assemblée à Quito englobait des questions telles que les fouilles israéliennes qui mettent en péril la mosquée Al-Aqsa, troisième lieu saint par ordre d'importance pour plus de 1,4 milliard de musulmans mais aussi symbole religieux et culturel pour les chrétiens venant en pèlerinage à Jérusalem. De plus, ce qui a été dit à propos de l'avis du Président Abbas est une contre-vérité : celui-ci continue à considérer l'extension des colonies israéliennes comme une activité illégale, tout comme les Etats-Unis, qui parrainent les pourparlers de paix actuellement bloqués.

M. S.D. DESRAS (Haïti) dit que les avancées démocratiques réalisées en Haïti sont menacées; les élections qui devaient se tenir en 2011 n'ont toujours pas eu lieu, un tiers des postes au Sénat a été supprimé et le Parlement est menacé de dissolution. Il lance donc un appel à l'UIP pour qu'elle agisse par tous les moyens pour éviter cela, ne serait-ce que par une déclaration condamnant toute action gouvernementale ayant pour objet de dissoudre un parlement démocratiquement élu. S'il est entendu qu'une telle déclaration sera publiée, il est prêt à retirer sa proposition.

M. J.C. MAHÍA (Uruguay) dit que le point proposé par sa délégation est un sujet d'actualité et une préoccupation universelle, vu les répercussions d'une cyber-guerre sur la vie quotidienne et les risques qu'elle présente pour le tissu économique et social des pays. Les cyberattaques devraient être considérées comme une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales, plutôt que comme le prolongement d'activités militaires. L'UIP doit donc prendre les devants et s'élever contre ces attaques, en se rappelant que l'infrastructure mondiale dépendra sous peu de plateformes informatiques. Il faut des garanties juridiques qui donnent la certitude que les actes de cyber-guerre seront criminalisés et punis comme il se doit. En fait, il est crucial d'élaborer dès à présent des instruments juridiques pour combattre de tels actes et s'attaquer au problème de la criminalité informatique en plein essor. Entre les mains de groupes criminels ou terroristes, l'arme informatique est très dangereuse et son utilisation doit faire l'objet d'une condamnation internationale.

M. K. MASHHADIEH (République arabe syrienne) dit que ce qui a poussé sa délégation à faire cette proposition, c'est le consensus international qui se dégage sur la nécessité d'apporter une solution pacifique à la crise syrienne et le fait qu'il est maintenant universellement admis que son pays est en proie au terrorisme international et que plus de 80 nationalités sont représentées parmi les combattants dans une guerre dont on ne voit pas la fin. La violence et les attaques lancées contre la République arabe syrienne, sans justification ni autorisation de la communauté internationale, est un danger pour la paix et la sécurité mondiales auxquelles l'UIP est si attachée. Ce ne sont pas des actes d'agression qui vont servir la cause du peuple syrien. Il est donc vital que les parlementaires préconisent une solution pacifique et viennent ainsi renforcer l'appui déjà apporté à la République arabe syrienne par ses amis.

Mme M. ANDRÉ (France) dit que sa délégation a décidé de retirer sa demande par solidarité avec le Groupe des Douze Plus, qui est en faveur de la demande nordique. Elle souhaite cependant attirer l'attention sur la dégradation de la situation en République centrafricaine, où sévissent l'insécurité alimentaire et la malnutrition infantile et où l'insécurité, la violence et le dénuement ont provoqué des mouvements de population internes et le départ de réfugiés. Il est donc impératif d'agir vite pour éviter que cette situation n'ait des conséquences humanitaires et sécuritaires gravissimes pour toute la population et ne dégénère en conflit ethnique et religieux qui ferait obstacle à une paix durable et au rétablissement de l'unité nationale, et pour empêcher que la stabilité régionale ne soit menacée, ce qui serait le cas si le pays tombait entre les mains des groupes criminels et terroristes étrangers qui se trouvent déjà sur son sol. La communauté internationale ne doit pas oublier cette crise. La décision récente prise par le Conseil des droits de l'homme de charger un expert indépendant de suivre la situation des droits de l'homme dans le pays est donc la bienvenue, de même que l'envoi d'une mission internationale de soutien à la République centrafricaine, conduite par des Africains.

Mme M. LOHELA (Finlande), s'exprimant aussi au nom des délégations danoise, islandaise, norvégienne et suédoise, dit que la demande déposée par les pays nordiques procède du désir d'insister sur le fait que les armes chimiques existent toujours et qu'elles continuent à être utilisées, malgré la signature de conventions et d'accords prévoyant l'interdiction de leur emploi et leur destruction. Si des progrès ont été réalisés dans la mise en application de ces instruments, des événements malheureux comme ceux auxquels on a assisté récemment en République arabe syrienne attestent la nécessité d'adopter une attitude plus ferme pour obtenir l'élimination des armes chimiques. Leur demande a donc pour objet de souligner le rôle que peuvent jouer parlements et parlementaires pour hâter la réalisation de cet objectif; il est de leur devoir de travailler à la sécurité dans le monde et de protéger les civils, en particulier de la menace de mort que représentent les armes chimiques.

Le PRESIDENT, prenant note des décisions prises par les délégations de la France, d'Haïti, du Kenya et du Mexique de retirer leurs demandes, déclare qu'il va mettre aux voix les quatre demandes encore en lice, présentées par les délégations du Maroc et de la Palestine, de l'Uruguay avec l'appui du GRULAC, de la République arabe syrienne et des cinq pays nordiques.

Le SECRETAIRE GENERAL, se reportant aux articles 11.1 et 11.2 du Règlement de l'Assemblée, explique la procédure à suivre pour le vote, exposée dans le document A/129/2-Inf.1.rev.2, et signale que le nombre de voix auxquelles chaque délégation a droit est indiqué dans le tableau du document A/129/Inf.3.

Il est procédé au vote par appel nominal (voir annexes III-A à III-D, pp. 132-135). Le point proposé par les délégations du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, qui a obtenu la majorité requise des deux tiers, avec 1 225 voix pour, 42 voix contre et 308 abstentions, est adopté et inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée en tant que point 6.

Le SECRETAIRE GENERAL dit que les groupes géopolitiques sont invités à soumettre les noms de deux personnes au plus chargées de les représenter au comité de rédaction qui sera chargé d'établir un projet de résolution sur le point d'urgence choisi.

La séance est levée à 14 heures.

Ordre du jour définitif de l'Assemblée

-
- Point 1 Election du Président et des Vice-Présidents de la 129^{ème} Assemblée
- Point 2 Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
- Point 3 Réunions-débat sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 130^{ème} Assemblée
- a) Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
 - b) Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles (Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
 - c) Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
- Point 4 Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies
- Point 5 Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
- Point 6 Superviser la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi : le rôle des parlements
-

SEANCE
DU MARDI 8 OCTOBRE
MATIN

La séance est ouverte à 9 h.15 sous la présidence de M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire.

Point 6 de l'ordre du jour

**Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé
Superviser la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi :
le rôle des parlements**

Le PRESIDENT invite une représentante des co-auteurs du point d'urgence à ouvrir le débat.

Mme M. LOHELA (Finlande), s'exprimant aussi au nom des délégations danoise, islandaise, norvégienne et suédoise, exprime sa gratitude à ceux qui ont voté pour le point d'urgence proposé par les pays nordiques. L'emploi récent d'armes chimiques sur le territoire de la République arabe syrienne, qui a motivé leur choix de ce point, rappelle au monde que l'on continue à fabriquer, stocker et employer ces armes pour détruire des vies, bien que ces activités soient interdites par des instruments internationaux ratifiés par un grand nombre de pays. On pourra trouver auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) des conseils utiles sur la marche à suivre pour éliminer les armes chimiques et ainsi donner suite aux suggestions d'action parlementaire contenues dans le projet de résolution présenté par les pays nordiques et joint au document A/129/2-P.8. L'oratrice attend avec intérêt que les participants donnent leur avis sur les questions à inclure ou à omettre du projet de résolution, le but étant en définitive l'élimination complète des armes chimiques.

Mme I. HEGGØ (Norvège) dit que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques) est depuis 16 ans un instrument clé dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Norme essentielle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, elle a inspiré d'autres accords de limitation des armements. Cependant, la destruction des armes chimiques est encore une tâche largement inachevée qu'il importera de mener à bien dans les années à venir. Pour des raisons évidentes, les regards sont maintenant fixés sur la République arabe syrienne mais il ne faut pas oublier que plusieurs autres pays ne se sont pas encore acquittés des obligations découlant de la Convention. Les Etats détenteurs sont donc vivement encouragés à tout mettre en œuvre pour atteindre dès que possible leurs objectifs concernant la destruction de ces armes.

Il est essentiel aussi de continuer à s'employer à donner à la Convention sur les armes chimiques une portée vraiment universelle; la menace des armes chimiques est encore très réelle, comme l'atteste l'emploi récent de gaz toxique en Syrie. L'adoption récente de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui prévoit l'élimination des armes chimiques syriennes dans un délai donné, est un pas important. Bien que la mise en œuvre de cette résolution incombe au premier chef au Gouvernement syrien, la communauté internationale doit superviser de près la destruction des armes chimiques du pays et se tenir prête aussi à le soutenir dans cette opération. Le Gouvernement norvégien, qui procède actuellement à des évaluations internes en vue d'apporter cette assistance, continuera à être un ardent défenseur de la Convention sur les armes chimiques, qui est un instrument d'une valeur inestimable pour tous ceux qui travaillent à l'élimination des armes de destruction massive. Elle engage les participants à étudier attentivement le projet de résolution sur le point d'urgence; c'est un appel aux parlementaires, qui leur est lancé à point nommé pour qu'ils agissent vite.

M. P.J. KURIEN (Inde) déclare que l'Inde, qui a été l'un des premiers signataires de la Convention sur les armes chimiques, a rempli ses obligations d'Etat partie, notamment en détruisant ses armes chimiques avant la fin du délai imparti, conformément à une loi interne introduite pour donner effet à la Convention. Toujours en application de cette loi, elle a créé un organe qui est l'interlocuteur national de l'OIAC et des autres Etats parties pour toutes les questions relatives à la Convention. Dans ce domaine, le Parlement indien continue d'exercer le contrôle nécessaire pour que l'Inde remplisse effectivement ses obligations internationales. L'Inde participe également à des activités en application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques ou à toxines), qu'elle a aussi ratifiée.

L'emploi récent d'armes chimiques en Syrie montre combien il est urgent de s'employer au niveau international à renforcer les restrictions concernant l'emploi des armes de destruction massive, en particulier d'empêcher que des acteurs non étatiques et des terroristes n'aient accès à ces armes. Il y a lieu de se féliciter de l'accord-cadre sur l'élimination des armes chimiques syriennes, élaboré dernièrement par la Fédération de Russie et les Etats-Unis, ainsi que des initiatives récentes prises par le Gouvernement syrien pour adhérer à la Convention sur les armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques doit être condamné sévèrement en toutes circonstances. Il faut espérer que le présent débat et le projet de résolution qui en résultera galvaniseront les politiques et leur insuffleront la volonté, non seulement d'encourager la signature et la ratification de la Convention sur les armes chimiques mais aussi d'éliminer ces armes et toutes les autres armes de destruction massive. Les parlements doivent unir leurs efforts pour atteindre ces nobles objectifs.

M. T. U.S. MANN (Myanmar), expliquant que les deux Chambres du Parlement du Myanmar sont activement engagées dans le processus de démocratisation, de consolidation de la paix, de réconciliation et de développement socioéconomique, salue le rôle de premier plan que joue l'UIP dans la promotion de la démocratie dans le monde. Depuis que le Parlement du Myanmar a été réadmis à l'UIP en 2012, ses deux chambres ont bénéficié de la coopération de l'UIP, et ses représentants tirent le plus grand profit du présent débat sur le point d'urgence et des discussions qui ont lieu dans les Commissions et les réunions-débat, qui les aident à mieux comprendre les vues d'autres parlements sur des questions de fond. Le Myanmar est guidé dans sa politique étrangère par le désir de contribuer activement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il n'a cessé d'exprimer son adhésion au désarmement et son opposition à la course aux armements et à la production et à la vente illicites de toutes les armes. Il est en train de ratifier la Convention sur les armes chimiques et son parlement continuera d'œuvrer en vue du désarmement universel.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud) dit que rien ne justifie l'emploi d'armes chimiques, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Signataire de la Convention sur les armes chimiques, l'Afrique du Sud continue à prôner une interdiction totale des armes chimiques et, en fait, nucléaires. Comme d'autres, elle condamne le massacre de civils innocents, victimes de l'utilisation aveugle d'armes chimiques, accueille favorablement l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et juge encourageantes l'adhésion de la République arabe syrienne à la Convention sur les armes chimiques et les premières initiatives prises dans ce sens. La crise syrienne ne pourra être réglée que par un processus politique inclusif conduit par les Syriens eux-mêmes et fondé sur le Communiqué de Genève, que le Groupe d'action pour la Syrie a approuvé en juin 2012. L'Assemblée de l'UIP doit réitérer son appel à toutes les parties pour qu'elles agissent dans un esprit constructif dans l'intérêt du peuple syrien, pour la réconciliation et la stabilité de toute la région. Le Conseil de sécurité doit aussi user de ses pouvoirs pour diriger l'attention sur la situation humanitaire désastreuse et la crise politique en Syrie, tandis que les parties prenantes régionales doivent remettre en cause ceux qui cherchent à saper le processus en cours.

Les parlements doivent eux aussi faire prendre conscience du bain de sang qui se produit actuellement et des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes chimiques en Syrie; veiller à ce que l'Etat s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu des conventions et des accords internationaux et faire en sorte que des instruments tels que la Convention sur les armes chimiques soient incorporés à la législation nationale. Le Parlement sud-africain a adopté des lois pour limiter les armes de destruction massive et reçoit chaque année un rapport de l'organe mis en place dans ce but. Le moment est venu pour ceux qui n'ont pas encore signé la Convention sur les armes chimiques de le faire et pour ceux qui sont coupables de stocker ces armes meurtrières de les détruire pour sauver le monde et préserver l'avenir de l'humanité.

Mme ZHAO SHAOHUA (Chine) dit que la sécurité mondiale passe par un renforcement du contrôle multilatéral des armes et du régime de non-prolifération et de désarmement dont fait partie la Convention sur les armes chimiques. Le désarmement chimique a fait des progrès remarquables depuis quinze ans, depuis qu'existe la Convention, mais il reste des stocks et des armes chimiques abandonnées qu'il faut détruire au plus vite. Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer les mesures de mise en œuvre, tout comme les moyens de protection contre les armes chimiques. Toutes les parties à la Convention doivent profiter d'occasions telles que les conférences d'examen pour planifier une mise en œuvre équilibrée et efficace, qui tienne compte des expériences passées, pour atteindre dès que possible les buts et objectifs de la Convention.

Ayant été victime d'attaques chimiques pendant la Seconde Guerre mondiale, la Chine est vigoureusement opposée à tout emploi de ces armes, qui devrait faire l'objet d'une condamnation unanime. Fermement résolue, comme partie fondatrice, à remplir ses obligations en vertu de la Convention, elle a mis en place un cadre légal et un dispositif de mise en œuvre appropriés, a le plus grand nombre d'installations déclarées et soumises à vérification au sens de l'article VI, fait rapport en temps voulu comme elle y est tenue et a accueilli plus de 300 missions d'inspection de l'OIAC. La Chine collabore aussi activement avec l'OIAC et son assemblée populaire nationale est prête à travailler avec tous les parlements à l'application intégrale de la Convention pour libérer le monde des armes chimiques. Sa position est donc nette et cohérente sur la question des armes chimiques syriennes, mais elle est hostile à une intervention militaire dans le pays, estimant qu'une solution pacifique est la seule qui permette d'avancer. Elle se réjouit donc de l'adhésion du Gouvernement syrien à la Convention, ainsi que de la conclusion de l'accord-cadre sur l'élimination des armes chimiques syriennes, et elle est prête à fournir une aide financière et à mettre à disposition des experts pour les travaux nécessaires. Elle espère que toutes les parties concernées continueront à coopérer étroitement et assumeront leurs responsabilités respectives afin de faciliter un règlement satisfaisant du problème.

M. R. NORMAN (Nouvelle-Zélande) dit que, au lendemain des événements en Syrie, sa délégation s'est rendue sur les tombes des combattants en Belgique et que cette visite a encore ravivé le souvenir de toutes les horreurs de la guerre chimique. Comme l'attestent ces événements, la destruction des armes chimiques devrait être chose faite depuis longtemps. Les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur les armes chimiques doivent le faire et ceux qui l'ont déjà fait doivent éliminer les stocks d'armes chimiques qu'ils pourraient encore avoir. Les parlements peuvent jouer un rôle crucial dans cette affaire, comme l'a montré le Parlement du Royaume-Uni en votant contre une participation militaire au conflit syrien, et ont le devoir d'user de ce pouvoir. Cependant, les armes de destruction massive et les armes classiques sont au moins aussi destructrices que les armes chimiques et il faut aussi en détruire les stocks si l'on veut libérer l'humanité et les générations futures de la menace de ces armes. Les horreurs de la Première Guerre mondiale et, tout récemment, l'attaque chimique dont le peuple syrien a été victime ne doivent plus jamais se reproduire.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni), se réjouissant du présent débat, se joint à ceux qui condamnent l'emploi d'armes chimiques en Syrie, emploi qui a été confirmé par le travail inestimable des équipes d'inspection des Nations Unies qui font autorité dans ce domaine. Le

Royaume-Uni a ratifié la Convention sur les armes chimiques, qui jouit maintenant d'une adhésion quasi universelle. Les parlements ont un rôle capital à jouer en veillant à ce que tous les Etats signataires tiennent leurs engagements en vertu de la Convention et mettent en place, au niveau national, des mécanismes propres à assurer le respect intégral et effectif des dispositions de la Convention. A propos des événements qui se sont produits récemment en Syrie, ils doivent aussi réfléchir à ce qu'il serait encore possible de faire dans leur pays pour venir à bout du fléau des armes chimiques.

Le Royaume-Uni, qui est favorable à la destruction de tous les stocks d'armes chimiques encore existants, s'emploie avec tous les partenaires voulus à encourager une application intégrale de la Convention par tous les pays. Si son parlement a voté récemment contre un engagement militaire irréfléchi en Syrie, il ne faut pas en conclure qu'il n'est pas préoccupé par l'emploi récent d'armes chimiques dans ce pays – qui lui inspire en réalité une profonde inquiétude – ni que cet emploi en général le laisse indifférent. Le vote signifie au contraire que les parlementaires, dans leur majorité, souhaitent que les efforts internationaux se poursuivent pour trouver d'autres moyens de dissiper la grave menace qui pèse sur la paix et la sécurité mondiales, notamment que soient prises les mesures appropriées prévues par la Convention. A ce sujet, la destruction du premier lot d'armes chimiques syriennes est un résultat positif, dont le mérite revient à toutes les parties qui se sont attachées à l'obtenir. Bien que l'accession de la République arabe syrienne à la Convention soit un signe encourageant, le sort du peuple syrien inspire toujours une profonde inquiétude. Toutes les parties doivent favoriser la recherche d'une solution pacifique afin de mettre un terme aux souffrances de civils innocents et aux graves répercussions sécuritaires et humanitaires du conflit sur les pays voisins.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) constate que le projet de résolution présenté par les pays nordiques constitue une bonne base de négociation et dit que sa délégation y apportera sa contribution par l'intermédiaire du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Cuba a toujours préconisé un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, notamment l'interdiction de l'emploi et l'élimination de toutes les armes de destruction massive, qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Partie à la Convention sur les armes chimiques à laquelle elle est très attachée, Cuba s'en tient strictement aux dispositions de la Convention, qui ont été incorporées dans le droit interne. Elle condamne donc l'emploi des armes chimiques et d'autres armes de destruction massive, et estime que leur prompt élimination doit demeurer un objectif prioritaire et que les parlementaires ont là un rôle essentiel à jouer si l'on veut éviter que le régime international en vigueur ne soit entamé et ne perde de sa crédibilité. Malheureusement, les Etats parties à la Convention n'ont pas tous tenu leurs engagements concernant la destruction des armes chimiques. Il est en outre paradoxal que la conduite de certains Etats soit diabolisée alors que d'autres continuent à se doter d'importants arsenaux chimiques et refusent d'adhérer à la Convention. Un Etat partie à la Convention fournit même des armes et des matières premières à certains alliés géopolitiques, en violation flagrante des dispositions de la Convention. C'est aux parlementaires qu'il incombe au premier chef de dénoncer des violations de cette nature. Lorsqu'on s'attaque à une question de cette importance, il est capital d'éviter toute politisation et de ne pas appliquer deux poids, deux mesures si l'on veut parvenir à éliminer toutes les armes de destruction massive. Le Parlement cubain réaffirme sa volonté de travailler dans ce noble but.

M. M. ALJEFRI (Arabie saoudite), se félicitant du vote majoritaire en faveur du point d'urgence à l'examen, dit que les positions politiques de son pays sont fondées sur les enseignements de l'islam qui prône le respect des droits et de la dignité de tous les êtres humains, quels que soient leur religion ou leur sexe. Placés devant un problème aussi grave que l'emploi des armes chimiques, les parlementaires ont manifestement conscience de l'importance de leur rôle et des espoirs placés en eux. Leur attitude responsable et leur volonté de coopérer sont donc réconfortantes, en particulier au vu des énormes difficultés à surmonter dans la grave conjoncture actuelle. L'Arabie saoudite ne cesse de répéter qu'elle est favorable à l'interdiction de la mise au

point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et à leur destruction. Leur emploi ne saurait être toléré, en aucune circonstance; il est contraire à toutes les normes d'éthique et de droit que défend la communauté internationale et doit être rejeté et condamné dans les termes les plus vigoureux. Pourtant, au-delà de la destruction de ces armes, il importe que ceux qui les ont utilisées récemment répondent de leurs actes car il ne faut pas oublier qu'ils ont ôté la vie à plus de 1 000 Syriens. Ils doivent être poursuivis pour infraction pénale et le projet de résolution doit insister là-dessus.

Mme R.G.S. WIJEWICKRAMA (Sri Lanka) dit que, partie à la Convention sur les armes chimiques, son pays abhorre la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques et demande qu'elles soient intégralement détruites et éliminées à l'échelle mondiale. Elle exprime donc sa gratitude aux pays nordiques qui ont proposé ce point d'urgence, et se réjouit qu'il ait été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) rapporte que le Soudan ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention d'en posséder jamais car elles sont contraires aux valeurs de l'islam, qui interdit de tuer et proscrit le génocide. Le Soudan plaide systématiquement pour l'interdiction et la destruction de ces armes et d'ailleurs de toutes les armes de destruction massive et aspire à un monde où elles ne menaceraient plus l'existence humaine. Les Etats qui fabriquent des armes chimiques ou qui stockent des matières premières dans ce but doivent être punis. Aucun Etat ou individu musulman qui met au point des armes chimiques ou en emploie ne peut prétendre agir au nom de sa religion car, au contraire, il y porte atteinte. Il faut cependant faire une distinction entre les actes sans scrupule et la religion ou la nation de ceux qui les commettent et en bafouent ainsi les principes et les valeurs. Le Parlement soudanais adhère à tous les instruments internationaux et régionaux qui prévoient la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi. Cette destruction et cette interdiction valent aussi pour toutes les armes de destruction massive, qui doivent être bannies de l'arsenal de toutes les armées au monde.

M. R. CABEZAS (Parlement latino-américain) signale que son pays est opposé à la guerre et, partant, favorable au désarmement général et complet. Ayant ratifié la Convention sur les armes chimiques, il condamne l'emploi de ces armes et réclame leur élimination totale. Il n'a pas de loi sur les armes nucléaires ou chimiques pour la simple raison qu'il ne détient ni les unes ni les autres. De plus, il est tenu par sa Constitution d'œuvrer en vue de la paix nationale et régionale. Il est opposé à une attaque militaire contre la République arabe syrienne, qui ne ferait qu'accroître les souffrances du peuple syrien, le nombre de ses morts et les dégâts matériels qui lui sont causés. Il préconise au contraire une solution pacifique négociée du conflit, approuve ce qu'ont fait la Chine et la Fédération de Russie, ainsi que le Parlement du Royaume-Uni, pour empêcher cette agression. Il faut naturellement éviter d'appliquer deux poids, deux mesures s'agissant de la destruction des armes chimiques, mais la réponse à long terme réside dans l'interdiction de la prolifération de ces armes, qui constitue la principale menace à l'existence humaine sur la Terre. Il faut donc aussi adopter des lois pour réduire les dépenses en armements qui sont tellement énormes qu'un quart de ce montant suffirait à résoudre le problème de la faim dans le monde. Les agressions militaires interrégionales devraient être interdites aussi. Il engage ses frères latino-américains qui vivent dans une région exempte d'armes nucléaires et de troubles majeurs, à travailler à la recherche de solutions pacifiques, à l'interdiction de toutes les armes de destruction massive et à une production réglementée des armes de guerre qui détruisent des vies humaines.

Mme F. DAĞCI CIĞLIK (Turquie) considère que l'attaque chimique perpétrée récemment par le régime syrien à Damas est inadmissible et contraire aux valeurs universelles. Il y a lieu de se réjouir de la conclusion de l'accord-cadre sur l'élimination des armes chimiques syriennes et de l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité qui lui a fait suite, bien que la prudence soit de mise, le régime n'étant que trop enclin à exploiter de telles initiatives pour gagner du temps. Elle juge donc encourageante la mention faite dans le projet de résolution du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il ne faudrait cependant pas voir dans le processus en

cours une solution définitive du conflit dont le règlement politique reste l'objectif essentiel; il faut aussi empêcher le régime de commettre des massacres avec d'autres armes que les armes chimiques. Le conflit a entraîné la pire crise humanitaire du siècle, qui doit se régler à l'intérieur des frontières syriennes. La Turquie accueille actuellement quelque 600 000 réfugiés syriens, ce qui lui coûte près de 2 milliards de dollars E.-U., et ses citoyens sont terrorisés par les affrontements qui se produisent continuellement dans la zone frontalière. Elle est donc incontestablement en droit de prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer à ce problème.

M. A. AVSAN (Suède), revenant sur les événements récents qui ont rappelé brutalement au monde le risque majeur que constituent les armes chimiques pour l'humanité, dit que, avec l'horreur de l'attaque commise en Syrie, le monde a pris conscience que des armes chimiques destructrices étaient encore utilisées, malgré l'adhésion quasi universelle à la Convention sur les armes chimiques. Il est vital que les parlementaires agissent, d'autant plus que la signature d'instruments tels que cette Convention ne suffit manifestement pas à garantir le respect de leurs dispositions. Des armes chimiques aux effets dévastateurs ont été utilisées dans le passé, comme le gaz moutarde employé contre le village kurde de Halabja en 1988 et le gaz sarin qui a servi dans des attentats perpétrés au Japon par une secte en 1994 et 1995. A l'heure actuelle cependant, on risque de voir non seulement des Etats mais aussi des acteurs non étatiques utiliser des agents chimiques plus meurtriers encore dans les situations de guerre et de conflit violent. Ce seul risque devrait rendre impérative une action internationale visant à faire respecter l'interdiction des armes chimiques et à les rayer complètement de la surface de la Terre.

Mme M. GUERRA (Mexique) dit que le Mexique, qui est un acteur conscient de ses responsabilités sur la scène mondiale, appuie la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui établit une feuille de route pour l'élimination des armes chimiques en Syrie. Le Mexique condamne l'emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances, parce qu'il constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. De fait, l'emploi d'armes chimiques est une violation du droit international et un crime de guerre. Le Mexique approuve aussi l'accord-cadre conclu entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis sur l'élimination des armes chimiques syriennes et demande qu'il soit suivi de la destruction, sous contrôle international, de tous les arsenaux chimiques. Il reconnaît en outre que le Gouvernement syrien est prêt à se conformer à la Convention sur les armes chimiques.

M. Z. SANDUKA (Palestine), exprimant l'opposition de son pays à la fabrication et à l'emploi d'armes chimiques, rappelle que ces armes ont été utilisées non seulement pendant la Seconde Guerre mondiale et au Viet Nam mais aussi à Gaza, en 2009, lorsqu'Israël a employé du phosphore blanc. Il ne faut pas appliquer deux poids, deux mesures dans le traitement de la question des armes chimiques mais, au contraire, faire preuve à cet égard de la même rigueur dans toutes les régions du monde. Certains pays, dont Israël, sont connus pour avoir des stocks d'armes chimiques et nucléaires. Il faut adopter une attitude franche et transparente face à ces armes, qui sont de toute évidence dangereuses et peuvent être à l'origine de catastrophes, naturelles et autres.

M. S. REYES (El Salvador) dit qu'El Salvador est totalement hostile à la fabrication, au stockage et à l'emploi d'armes chimiques et de toute arme de destruction massive. Tous les Etats doivent signer et ratifier la Convention sur les armes chimiques : c'est à ce prix seulement que le monde deviendra plus sûr. Il ne faut pas oublier que, selon les statistiques de l'OIAC, quelque 40 000 tonnes d'armes chimiques sont actuellement stockées à travers le monde. Au lieu de se dépêcher de désigner les coupables après l'emploi d'armes chimiques en Syrie, il faudrait que ce drame serve à convaincre de la nécessité de rejeter en bloc les armes chimiques et non pas à justifier une intervention dans un pays souverain ni des attaques aveugles contre les Syriens, dont beaucoup sont déjà déplacés ou ont été tués. Il est affligeant que des pays étrangers non seulement réagissent de cette façon mais aussi jugent bon d'apporter un soutien financier et logistique et de fournir des renseignements à des groupes qui se battent contre un gouvernement et qui comptent

des terroristes que ces mêmes pays prétendent combattre. De même l'application de deux poids, deux mesures dans la région est inadmissible : certains autres pays de la région détiennent des armes de destruction massive, dont des armes nucléaires, sans être mis en demeure de détruire leurs arsenaux. El Salvador est favorable à un règlement pacifique négocié en Syrie et se réjouit donc des efforts déployés par la Fédération de Russie et les Etats-Unis pour que des négociations commencent sous peu à Genève. Les parlements doivent appuyer ces efforts et l'UIP doit prendre nettement position contre la non-ingérence dans les affaires syriennes, condamner tout emploi d'armes de destruction massive et rejeter tant l'application de deux poids, deux mesures que les tentatives faites pour exploiter la crise humanitaire syrienne à des fins inavouées.

M. M. LUNGU (Zambie) constate que les parlementaires ont effectivement un rôle à jouer en supervisant l'interdiction de l'emploi des armes chimiques et leur destruction. Comme la majorité des pays en développement, la Zambie n'a pas les moyens de fabriquer ni de stocker des armes chimiques, ni d'en superviser la destruction mais engage vivement les pays qui en ont les moyens à réfléchir au mal fait par l'emploi de ces armes et de toutes les armes de destruction massive, aux pertes de vies humaines et aux dommages matériels causés par ces armes. Elle condamne vigoureusement l'emploi de ces armes, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Les pays épris de paix doivent se montrer à la hauteur et réussir à éliminer ces armes.

M. H. NAPOLEÃO (Brésil), exprimant l'adhésion de son pays à la Convention sur les armes chimiques, à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et à l'action entreprise en urgence pour la mettre en application, dit que le Brésil ne fabrique pas, ne stocke pas et ne détient pas non plus d'armes chimiques. En revanche, il produit de l'énergie nucléaire, mais sous la surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et l'utilise à des fins pacifiques uniquement dans des sous-marins nucléaires. Bref, c'est un pays pacifique et épris de paix, comme en témoignent ses relations amicales avec les autres pays d'Amérique latine, en particulier les dix avec lesquels il a des frontières communes. Le Parlement brésilien est résolu à apporter sa contribution au combat contre les armes chimiques.

M. K. DOUMBIA (Mali) note que l'adoption unanime du point est un signe de l'indignation que suscite dans le monde l'emploi d'armes chimiques et d'armes de destruction massive. Son pays mettra tout en œuvre pour que ces armes disparaissent de la surface de la Terre. La guerre en Syrie est une tragédie humanitaire à laquelle seule la négociation politique entre les combattants peut mettre fin, et les parlements doivent s'engager dans ce sens. Il convient de féliciter le Parlement du Royaume-Uni de son vote historique pour empêcher l'intervention de troupes étrangères en Syrie. En tant que législateurs, les parlements ont un rôle fondamental à jouer, qui consiste à superviser la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi.

M. D. MARK (Nigéria) réaffirme que son pays croit en l'UIP comme foyer de la concertation internationale où les différents pays peuvent s'entendre pour débarrasser le monde des armes chimiques et le faire avancer sur la voie de la stabilité et de la paix. Signataire des instruments internationaux pertinents, il considère que l'élimination de toutes les armes de destruction massive est un objectif réalisable, que les parlements ont un rôle important à jouer dans ce but en encourageant leurs gouvernements à signer et à ratifier ces instruments, qui doivent être ensuite incorporés dans le droit interne et en veillant à ce que les signataires tiennent leurs engagements. Les Etats qui n'ont pas d'armes chimiques ne doivent pas en acquérir et ceux qui en ont doivent cesser d'argumenter et commencer à désarmer. Les parlements peuvent aussi contribuer à l'élimination des armes chimiques au travers du processus budgétaire et de l'allocation de crédits. S'ils refusaient le financement des programmes d'armes chimiques, non seulement ils contribueraient à rendre le monde plus sûr mais libéreraient aussi des ressources pour le développement et d'autres priorités. La collaboration internationale sur cette question peut faire reculer le malheur et l'insécurité dans le village planétaire et il importe de saisir l'occasion qui s'offre d'œuvrer pour le développement, la paix et la coopération dans le monde. Si les armes chimiques pouvaient avoir une utilité pendant la guerre froide car elles permettaient de brandir le spectre

d'une destruction mutuelle assurée, elles sont superflues au XXI^{ème} siècle. Membres d'une nation responsable, les parlementaires nigériens se réjouissent de travailler avec leurs collègues à l'élimination des armes de destruction massive, qui ne pourra qu'accroître la sécurité dans le monde.

M. J. MUTURI (Kenya), exprimant le point de vue de son pays qui est signataire de la Convention sur les armes chimiques et victime d'attentats terroristes, dit qu'il ose à peine imaginer ce qui pourrait se produire si des armes chimiques devaient un jour tomber entre les mains de ces barbares qui sèment la terreur. Endeillé après l'attentat de septembre 2013 au centre commercial Westgate de Nairobi qui a fait de nombreux morts et blessés parmi des civils innocents et sans défense, le Parlement kényan a reçu avec gratitude les messages de condoléances des parlements et des parlementaires, notamment du Président de l'UIP. Au moment où les autorités font le bilan des pertes causées par ce crime odieux, ce n'est pas aider le Kenya que de déconseiller aux touristes de s'y rendre et c'est aussi un frein à la coopération internationale. Le terrorisme n'est pas un problème national mais l'affaire de toute la communauté internationale et, comme telle, exige une action concertée au niveau mondial, surtout dans le cas d'attaques dirigées contre des pays. Le Kenya continuera à dénoncer la fabrication et l'emploi d'armes chimiques, qu'ils soient le fait d'Etats ou d'acteurs non étatiques, à cause de leurs conséquences dévastatrices et meurtrières et des souffrances qu'elles infligent à l'humanité. Le Parlement kényan, pour sa part, continuera sans relâche à condamner la fabrication et l'emploi d'armes chimiques et à réfléchir à l'action que le législateur peut entreprendre en vue de l'élimination de ces armes. Il s'engage à favoriser activement la réalisation de cet objectif.

Mme I.M. MONTENEGRO (Nicaragua) fait observer que son pays, qui a connu l'intervention étrangère et ses conséquences humaines et économiques, ne sait que trop ce que signifie concrètement une guerre et se réjouit donc du présent débat qui vaut également pour les armes biologiques et d'autres types d'armes de guerre. Si le travail des parlementaires est de faire avancer la démocratie, ils doivent aussi s'efforcer de faire respecter le droit international. Le Nicaragua, qui respecte ce droit, est aussi attaché au principe du règlement des conflits par la négociation et le dialogue, avec l'aide, si nécessaire, d'organisations internationales. Il accueille donc favorablement l'initiative qu'a prise la Fédération de Russie pour mettre fin au conflit syrien et qui s'est rallié le soutien de la communauté internationale, notamment des pays qui ont un droit de veto au Conseil de sécurité. En travaillant pour la paix en Syrie, cependant, il est crucial de rester vigilants pour éviter l'application de deux poids, deux mesures et les tentatives d'atteinte aux droits de l'homme et à la souveraineté nationale. Le Nicaragua, qui est un pays épris de paix, appuie les actions menées pour instaurer une paix durable en Syrie et dans le reste du Moyen-Orient car il n'oublie pas la cause du peuple palestinien.

M. C.J. BOUSSINOT NUILA (Guatemala) dit que des pays comme le Guatemala, qui ont connu un conflit armé, apprécient de vivre en paix. Le Guatemala s'oppose donc à l'emploi d'armes chimiques, quelles qu'elles soient, le condamne catégoriquement et accueille favorablement les accords tendant à éliminer à bref délai les armes chimiques, conformément aux principes énoncés dans le Communiqué de Quito, adopté à la 128^{ème} Assemblée de l'UIP. Les gouvernements doivent appeler et travailler à l'instauration de la paix et à l'avènement d'un monde sans armes, ce qui est l'idéal de son pays.

La déléguée d'OMAN informe l'Assemblée que le Sultanat d'Oman, fermement résolu à respecter le droit international, remplit toutes les obligations qui lui incombent en vertu des nombreux instruments internationaux et régionaux qu'il a signés au sujet des armes chimiques, nucléaires et bactériologiques, parmi lesquels figurent la Convention sur les armes chimiques, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Réaffirmant que son pays est favorable à l'élimination de toutes les armes de destruction massive du Moyen-Orient, elle engage tous les pays de la région à adhérer aux instruments internationaux qui tendent à prévenir la prolifération de ces armes.

M. A. DJELLOUT (Algérie) dit que son pays a toujours préconisé la destruction de toutes les armes de destruction massive et condamné tout emploi d'armes chimiques. La Convention sur les armes chimiques doit être respectée en toutes circonstances. Les deux poid, deux mesures ne sont pas de mise. L'accord-cadre sur l'élimination des armes chimiques syriennes conclu entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis est une heureuse initiative et le fait que le Gouvernement syrien est prêt à coopérer sans réserve avec les Nations Unies est aussi une bonne nouvelle. L'Algérie est favorable à une solution diplomatique et non militaire du problème syrien.

M. K. MASHHADIEH (République arabe syrienne) remercie les participants de s'être exprimés en faveur d'un règlement pacifique de la crise syrienne, en particulier ceux qui ont applaudi à l'adhésion de la République arabe syrienne à la Convention sur les armes chimiques et au fait qu'elle accepte de placer ses armes chimiques sous contrôle international. Il convient aussi de féliciter le Parlement du Royaume-Uni qui a voté contre une attaque militaire dirigée contre la Syrie. En fait, le Gouvernement syrien a manifesté dès 2003, dans une proposition faite aux Nations Unies, son désir de voir les armes de destruction massive disparaître de la région du Moyen-Orient, sachant qu'Israël détient des armes nucléaires et chimiques et a fait ouvertement usage d'armes chimiques à Gaza, sans exercer la moindre censure. On omet souvent de rappeler dans la controverse sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie que, dès le début, le Gouvernement a demandé une enquête pour déterminer les responsabilités. De nombreuses preuves ont été remises aux Nations Unies, qui montrent que les responsables sont des organisations terroristes, ce qui pose la question inquiétante de la prolifération. Le Gouvernement syrien a répété à maintes reprises que jamais il n'emploierait d'armes chimiques, qu'il ne détient que comme moyen de dissuasion face à la menace nucléaire israélienne. Il est totalement opposé à toute course aux armements dans la région.

M. A. MISIEKABA (Suriname), après avoir condamné l'emploi récent d'armes chimiques en Syrie, plaide pour un règlement pacifique de la crise humanitaire dans ce pays, qui passe par la diplomatie et le dialogue. Le Suriname assure actuellement la présidence de l'Union des nations sud-américaines, qui est opposée à une intervention en Syrie et exhorte le Gouvernement syrien à s'employer à trouver une solution pacifique au conflit.

Mme N.I. ANWAR (Malaisie) constate que, tant qu'il restera des armes nucléaires et chimiques, elles constitueront une menace pour l'humanité et que leur emploi a des conséquences humanitaires catastrophiques. Tous les Malaisiens sont horrifiés par les proportions prises par la crise en Syrie dont on ne voit pas la fin et par les pertes en vies humaines qu'a entraînées l'emploi d'armes chimiques dans le pays. La Malaisie n'a cessé de prôner l'élimination de toutes les armes nucléaires et chimiques mais cet objectif ne sera pas atteint tant que ne seront pas réunies les trois conditions fondamentales sur lesquelles repose le TNP – le désarmement, la non-prolifération et l'emploi de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. L'élimination totale, irréversible et vérifiable des armes nucléaires est la seule réponse qui convienne face à la menace humanitaire qu'elles représentent. Vu la lenteur avec laquelle les stocks d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques se réduisent, la démarche humanitaire ne permettra certainement pas à elle seule d'atteindre cet objectif mais contribuera certainement à élargir la base de négociation internationale sur le désarmement nucléaire. La Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo en mars 2013, a eu d'heureux résultats mais elle a aussi soulevé un point particulièrement préoccupant, à savoir qu'aucun Etat, aucune organisation internationale n'aurait probablement les moyens d'intervenir de manière satisfaisante lors d'une urgence humanitaire causée par l'explosion d'une arme nucléaire et d'apporter l'assistance nécessaire aux populations touchées. Le scepticisme qui s'exprime lorsqu'on évoque la possibilité d'acquérir la capacité requise est lui aussi fort déconcertant.

Le PRESIDENT remercie tous les participants de leurs interventions et annonce que le comité de rédaction qui examinera le projet de résolution sur le point d'urgence à la lumière de ces interventions se composera de délégués du Burkina Faso et de la Zambie pour le Groupe africain, de l'Arabie saoudite et du Maroc pour le Groupe arabe; de la République islamique d'Iran et de la Malaisie pour le Groupe Asie-Pacifique; du Bélarus pour le Groupe de l'Eurasie; du Mexique et de l'Uruguay pour le GRULAC; et de l'Allemagne, de la Finlande et de la Suède pour le Groupe des Douze Plus.

La séance est levée à 10 h.45.

COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Séance du lundi 7 octobre

(matin)

La séance est ouverte à 9 h.25 sous la présidence de M. M. Traoré (Burkina Faso), Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour

(UNC/2013/A.1)

Le PRESIDENT propose d'adopter l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Séance 1 : Interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays de l'ONU

Le PRESIDENT présente ce point en rappelant aux participants la décision de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies consistant à envoyer des missions sur le terrain pour déterminer comment les parlements nationaux organisent concrètement leur collaboration avec les institutions de l'ONU. Des consultations portant sur ce point ont montré que 10 pour cent seulement des parlements nationaux entretiennent des liens réguliers et systématiques avec les représentants de l'ONU sur le terrain et que les parlements nationaux ne sont pas toujours consultés par leur gouvernement pour le suivi et la mise en œuvre des engagements pris aux Nations Unies. Les missions sur le terrain qui ont eu lieu dans sept pays ont contribué à sensibiliser les Nations Unies et les parlements nationaux à la nécessité de coopérer. Ces missions ont permis de tirer certains enseignements concernant les relations existant entre les institutions de l'ONU et les parlements nationaux, notamment le fait que les parlements peuvent jouer un rôle significatif dans le cadre des interventions et activités prévues sur le terrain, mais qu'il leur faut pour ce faire une idée précise de la nature de leurs relations avec les Nations Unies. De surcroît, il faut établir des mécanismes structurant ces relations et leur permettant de révéler leur plein potentiel. L'activité des commissions parlementaires s'est révélée cruciale, tout particulièrement du point de vue du suivi des négociations et de la supervision de la mise en œuvre gouvernementale des engagements pris à l'ONU. Les équipes envoyées sur le terrain ont également préconisé aux représentants de l'ONU qu'elles ont rencontrés de faire participer davantage les parlements à leurs activités, les institutions de l'ONU donnant le sentiment de travailler plus volontiers avec les organisations de la société civile qu'avec le Parlement. Les missions ont conclu que le suivi parlementaire des activités de l'ONU doit être amélioré. Elles ont aussi permis de rencontrer des représentants d'autres organismes et instances prenant part aux activités de développement dans le cadre d'accords de coopération bilatérale et régionale.

M. M. OO (Myanmar) ajoute que la coopération entre les institutions de l'Etat et les équipes de l'ONU actives dans son pays a récemment été élargie au Parlement. Les Nations Unies interviennent dans un grand nombre de secteurs différents, notamment le développement et l'aide d'urgence, dans le cadre de mandats variables, tandis que la principale priorité du gouvernement et du Parlement est la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il remercie les équipes de l'ONU de leur travail et les incite à travailler en plus étroite relation avec le Parlement.

M. I. LIDDELL-GRAINGER (Royaume-Uni) explique qu'il n'existe pas de bureau de l'ONU au Royaume-Uni, ce qui donne aux parlementaires peu d'occasions de rencontrer les représentants des Nations Unies et limite à la portion congrue la relation entre le Parlement britannique et les Nations Unies. De surcroît, le Royaume-Uni dispose de son propre mécanisme de financement,

à savoir le Ministère du développement international, ce qui explique que le Parlement ne soit pas toujours très au courant des activités de l'ONU. Les organisations caritatives sont très impliquées dans la mise en œuvre d'une large part des projets soutenus par le Ministère du développement international et les parlementaires ne se rendent fréquemment pas compte du rôle de coordination dévolu aux Nations Unies dans un grand nombre de ces projets. Il faudrait que l'UIP incite les parlementaires et les Nations Unies à nouer une collaboration plus étroite dans ce domaine.

M. A. NIYAMAVEJA (Thaïlande) souhaite que les équipes de pays de l'ONU mettent en place une collaboration plus structurée et cohérente avec les parlements nationaux, par exemple en les faisant participer aux consultations relatives aux stratégies nationales de développement et à l'efficacité de l'aide au développement. Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour veiller à ce que la législation, les orientations politiques et les programmes nationaux reflètent les principes et les obligations contenus dans les accords internationaux et assurer la mise en œuvre des projets des Nations Unies. Il sera crucial, dans ce contexte, de renforcer la coopération unissant les équipes de pays de l'ONU aux parlements nationaux.

M. B.P. BAISHYA (Inde) fait remarquer que le rôle dévolu aux parlements a pris de l'importance ces dernières années et revêt aujourd'hui une dimension planétaire. Il est donc essentiel d'instaurer une meilleure coordination entre Nations Unies et parlements nationaux. Les conclusions des visites organisées sur le terrain révèlent que les parlementaires, plus en contact avec la société, sont les mieux placés pour comprendre les besoins de leurs administrés. Ils sont donc en mesure de prendre une part importante à la conception et à la mise en œuvre des programmes de développement, afin d'obtenir de meilleurs résultats. Il convient toutefois de relever que la nécessité d'accroître l'interaction entre Nations Unies et parlements ne doit pas éclipser la relation primordiale devant exister entre cette organisation et les gouvernements. Les commissions parlementaires constituent un mécanisme parfaitement adapté à la supervision des activités menées par un pays dans le cadre des engagements pris à l'échelle internationale et onusienne.

Le délégué des EMIRATS ARABES UNIS évoque la nécessité de tenir compte, dans toute la coopération internationale, des différences et des similitudes culturelles des groupes régionaux. Il n'est pas légitime d'exiger une intégration complète dans le moule international : il est important de tenir compte des principes et des valeurs des uns et des autres pour trouver les meilleures solutions aux difficultés.

M. I. KANKE (Japon) exprime les remerciements de son pays pour l'aide précieuse qu'il a reçue des pays et de l'ONU à la suite du tremblement de terre de 2011 et souligne l'importance des activités menées par les équipes de pays de l'ONU dans le sillage de telles catastrophes, notamment pour veiller à la fiabilité de l'information qui circule.

Mme B. AMONGI (Ouganda) explique que son pays dispose d'un mécanisme officiel lui permettant de gérer ses relations avec les Nations Unies. Les Nations Unies ont toutefois souvent des priorités prédéfinies, qui ne cadrent pas toujours avec les priorités nationales. Il est essentiel que l'ONU sache se montrer souple afin de veiller à tenir compte des priorités du pays en question et de les intégrer dans son travail. En outre, le système parlementaire de l'Ouganda comprend un grand nombre de commissions travaillant sur différentes questions. Les Nations Unies, bien que souvent désireuses de dialoguer avec les parlements pour la ratification des engagements internationaux, ne leur permettent pas de prendre part au stade précédant les négociations. Les bureaux de pays de l'ONU devraient donc consulter le Parlement avant les négociations pour leur donner une meilleure vision du contexte dans lequel sont pris les engagements internationaux.

M. F.H. NAEK (Pakistan) ajoute que les parlements devraient, par le truchement des commissions des affaires des Nations Unies, prendre une part plus importante aux discussions relatives aux activités de l'ONU. Il faut que l'UIP incite ses Membres à créer de telles commissions pour préserver le contrôle exercé sur les orientations politiques du gouvernement concernant les Nations Unies et entretenir les relations avec l'ONU. Il est essentiel que le Gouvernement rende compte de ses actes au parlement dans ce domaine.

M. G. SCHNEEMAN (Afrique du Sud) relève que la dimension et la nature des Nations Unies et de leurs institutions exige la mise en place de mécanismes officialisant les interactions entre les parlements et les équipes de pays de l'ONU. Il faut donc que les équipes de pays de l'ONU présentent au parlement du pays concerné des rapports annuels décrivant les activités menées à bien et les prévisions pour l'année suivante. Il est indispensable que la discussion s'instaure dans les deux sens et il faut donc que les parlements et les équipes de pays de l'ONU collaborent pour régler les problèmes plutôt que de travailler chacun de son côté.

M. T. YAHYA (Indonésie) affirme que l'interaction entre le Parlement de son pays et les Nations Unies est quasi inexistante. Il espère qu'à l'avenir, l'Indonésie disposera d'un mécanisme comparable à celui de l'Ouganda pour structurer ses relations avec les Nations Unies. Il faudrait que l'UIP s'applique à inciter les Nations Unies à nouer une relation nourrie avec les parlements nationaux, par exemple en créant un bureau de liaison facilitant la collaboration entre ces deux instances.

M. D. DAWSON (Canada) relève que l'UIP est la seule organisation internationale autorisant l'opposition à donner son avis. Dans les discussions avec les Nations Unies, l'avis de l'opposition, qu'il s'agisse de partis ou de commissions parlementaires, est fréquemment négligé.

Mme J. LAY (Kenya) déclare que les contacts entre le Parlement et les institutions des Nations Unies pourtant installées sur le territoire national sont minimales : les institutions de l'ONU ont tendance à se limiter à collaborer avec le Gouvernement et la société civile. Elle exprime toutefois ses remerciements concernant la formation au leadership dont ont bénéficié les femmes candidates aux récentes élections législatives au cours de la période précédant les élections. De telles initiatives doivent être poursuivies et élargies à l'avenir. Le Kenya dispose d'une commission parlementaire sur la sécurité nationale et les relations étrangères qui, dans le cadre de l'enquête qu'elle a menée au sujet des récents attentats terroristes du Centre commercial Westgate, a recommandé la fermeture du camp de réfugiés de Daadab, qu'elle soupçonne de servir de camp d'entraînement aux groupes extrémistes. Il est crucial de renforcer la collaboration entre cette commission et les institutions de l'ONU concernées afin de permettre de poursuivre les consultations sur cette question.

Mme L.A. ROJAS (Mexique) déclare que le bureau de l'ONU dans son pays ne consulte pas régulièrement le Parlement national et régional et que c'est habituellement le Gouvernement qui est consulté. De ce fait, les bureaux de pays de l'ONU doivent aussi être invités à structurer leurs contacts avec les parlements, notamment en les tenant au courant des résolutions adoptées par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, mais aussi en leur proposant des bonnes pratiques en rapport avec les questions les plus importantes à l'ordre du jour législatif du pays. A l'instigation de la Commission sur les organisations internationales du Sénat mexicain, des parlementaires ont fait partie de la délégation mexicaine envoyée à la Conférence de conclusion du Traité sur le commerce des armes de l'ONU, ce qui a aidé le Congrès à comprendre l'importance de ce traité et de sa ratification. Elle invite enfin d'autres membres à créer des commissions sur les affaires de l'ONU dans leur propre cadre parlementaire.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) déclare que les Nations Unies collaborent en général davantage avec le Gouvernement et la société civile qu'avec le Parlement et que les bureaux de pays manquent souvent d'indications claires concernant la façon d'organiser leurs contacts avec le Parlement. De surcroît, les institutions et les bureaux des Nations Unies ont en général leurs

propres priorités, qui ne tiennent pas nécessairement compte de celles du pays concerné. Le Parlement doit jouer un rôle de premier plan dans les activités de supervision du travail réalisé par l'ONU sur son territoire national et les parlementaires pourraient prendre une part active aux processus de réconciliation et de maintien de la paix, rôle souvent négligé par les Nations Unies. Il faudrait donc que l'UIP adopte une recommandation invitant les bureaux de pays de l'ONU à nouer des contacts plus rapprochés avec le Parlement.

Mme N. ALADWAN (Arabie saoudite) propose que la Commission UIP des Affaires des Nations Unies devienne une commission permanente chargée de concevoir des mécanismes clairs pour structurer la relation avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées. De tels mécanismes pourraient aussi être appliqués aux relations avec d'autres organisations, notamment le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce.

M. O. SOININVAARA (Finlande) se dit satisfait des relations que le Parlement de son pays entretient avec les Nations Unies. La Norvège a une Sous-Commission des affaires étrangères, systématiquement consultée par le ministre de tutelle avant sa participation à des réunions onusiennes à haut niveau. Le ministre concerné fait ensuite rapport à cette sous-commission des résultats des délibérations de l'ONU. Monsieur Soininvaara propose néanmoins que les parlementaires débattent davantage de questions liées à l'ONU.

M. E. QUENUM (Bénin) déclare que les Nations Unies, pourtant considérées dans son pays comme un partenaire politique, ont négligé l'avis des parlementaires en s'en tenant strictement à celui du gouvernement, ce qui n'a pas nécessairement servi l'intérêt supérieur de la population. La crédibilité dont jouissent les Nations Unies auprès des partenaires nationaux du développement et des parlementaires s'en est donc ressentie. Il exprime le vœu que les Nations Unies œuvrent avec plus de transparence et collaborent davantage avec le Parlement. Il faut que l'UIP joue un rôle de conseil à cet égard. De surcroît, les parlementaires pourraient superviser activement les activités de l'ONU dans leur pays.

M. F. AL-SHAYEE (Koweït) se dit convaincu que les liens unissant les parlements aux Nations Unies doivent être renforcés, ce qui garantirait que l'aide fournie par les institutions des Nations Unies arriverait effectivement à ceux qui en ont besoin, notamment dans les situations de sortie de conflit. Il faut que l'UIP et les parlements puissent collaborer avec les institutions de l'ONU en matière de développement. Le Koweït a récemment convoqué une conférence des bailleurs de fonds destinée à financer l'aide humanitaire en République arabe syrienne.

M. R. SILUVANGI LUMBA (République démocratique du Congo) affirme que l'interaction entre le bureau de pays de l'ONU et le Parlement ne pose pas de problème dans son pays. Les Nations Unies jouent un rôle important en République démocratique du Congo, notamment pour la stabilisation. Le Président du Parlement a récemment organisé des consultations auxquelles tous les secteurs de la société ont été invités à prendre part pour améliorer la cohésion interne. Il est toutefois souhaitable que des interactions plus régulières aient lieu entre les bureaux de pays de l'ONU et le Parlement pour améliorer les activités et éviter les malentendus.

Le délégué du NIGER fait remarquer que les parlementaires sont idéalement placés, en tant que représentants du peuple, pour intervenir dans des domaines tels que la réconciliation et la médiation et savoir ce dont ont besoin leurs administrés. Il faut que les Nations Unies en tiennent compte lorsqu'elles conçoivent leurs programmes et activités. Il rappelle que l'un des objectifs d'ONU Femmes est d'inciter les femmes à prendre part à la vie politique.

Mme L. AL GAUD (Bahreïn) valide les observations précédemment formulées par ses collègues et ajoute que certains bureaux de l'ONU ont leurs propres priorités et programme de travail, qui ne cadrent pas forcément avec ceux du pays dans lequel ils interviennent. Ce décalage

est parfois la source d'ingérences dans les affaires politiques d'un pays. De telles interventions sont inacceptables et toute interaction avec le régime politique d'un pays doit être menée dans la clarté et la transparence. De surcroît, l'organisation et le fonctionnement des bureaux de pays ne répondent à aucune directive claire à l'échelle internationale.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) juge utile d'étudier les modes de collaboration actuellement utilisés avec profit par les parlements membres, notamment celui qu'a évoqué le représentant de la Finlande. Il est important que les parlements soient régulièrement informés des activités de l'ONU pour faciliter les discussions parlementaires sur de tels sujets. De tels rapports sont particulièrement importants dans les pays hébergeant un bureau de l'ONU.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) constate que l'échelon international exerce une influence de plus en plus forte sur la vie de tous les êtres humains, ce qui exige de prendre leur avis en considération. Le Parlement a pour principale vocation de représenter l'opinion des électeurs et il est important que l'activité gouvernementale à l'échelle internationale soit supervisée par le Parlement. Les Nations Unies sont toutefois une organisation intergouvernementale, ce qui signifie que seuls les gouvernements sont habilités à représenter leur pays dans ce cadre. L'ONU est souvent critiquée pour son manque d'efficacité car il est difficile de faire en sorte qu'un si grand nombre d'Etats s'entendent. Il ne faut pas compliquer encore davantage ce processus en impliquant le Parlement. Il est plus profitable d'améliorer le dialogue entre le gouvernement et le Parlement concernant la problématique internationale. Il faut que l'UIP cherche à comprendre quelle part ses parlements membres prennent aux décisions gouvernementales concernant les activités de l'ONU et communique les meilleures pratiques à ses membres. Elle pourrait proposer des solutions permettant de veiller à ce que le Parlement puisse apporter sa contribution sur ce plan, par exemple grâce à la création de sous-commissions parlementaires sur les affaires de l'ONU ou, comme le proposait le délégué de l'Afrique du Sud, en exigeant que les bureaux de pays de l'ONU fassent annuellement rapport au parlement de leurs activités sur place.

Mme F. DIENDÉRE DIALLO (Burkina Faso) déclare que le Burkina Faso a noué une collaboration étroite avec le système des Nations Unies et demande au coordonnateur résident du PNUD au Burkina Faso des précisions concernant le financement de plusieurs programmes dans son pays. Certains programmes gèrent leur propre budget, tandis que d'autres sont au bénéfice d'un budget fixe et elle souhaite comprendre pourquoi.

M. P. MAHOUX (Belgique) propose que l'UIP élabore un document traitant des questions soulevées afin de permettre aux parlements de décider en connaissance de cause de la collaboration qu'ils souhaitent instaurer avec les institutions des Nations Unies, particulièrement en ce que concerne les questions à moyen et long terme.

M. P. KARORERO, Représentant résident du PNUD au Burkina Faso, déclare que, d'après son expérience, lorsque les responsables d'institutions onusiennes se rendent à l'étranger, ils s'efforcent de rencontrer aussi les membres du Parlement national. Au Burkina Faso, il règne une bonne coopération entre les institutions de l'ONU et le Parlement national. Les institutions prennent part à un éventail d'activités et il est important de veiller à la qualité de la coordination. Les plans cadres pour l'aide au développement sont élaborés en tenant compte de l'avis et des priorités du gouvernement du pays concerné. Au Burkina Faso, le Parlement national a été invité à prendre part à l'élaboration des rapports annuels de mise en œuvre des programmes de l'ONU et un programme est spécialement consacré au renforcement des capacités parlementaires. Les institutions onusiennes au Burkina Faso considèrent les parlementaires comme d'importants alliés pour la mise en œuvre des différents programmes et plusieurs commissions parlementaires consultent les institutions de l'ONU sur des points précis. Une réunion annuelle est également organisée pour dresser le bilan de la coopération entre les institutions de l'ONU et le Gouvernement et évoquer les projets futurs. Il explique que les Nations Unies s'efforcent de veiller à ce que les parlements nationaux puissent toujours participer aux négociations des traités

internationaux. Certains parlements nationaux ne connaissent toutefois pas bien les activités du système onusien et des réunions d'informations régulières seraient utiles. Concernant la question spécifique posée par la déléguée du Burkina Faso concernant l'affectation des ressources, il explique que certains programmes relèvent du plan stratégique décennal, dont le budget est préparé et géré par le Parlement. D'autres programmes relèvent des différents ministères, qui doivent se mettre en rapport avec l'agence d'exécution pour que les ressources soient débloquées.

Séance 2 : Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV)

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux délégués et présente les intervenants : M. Gyan Chandra Acharya, Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement; Mme Anne Makinda, Présidente du Parlement de la Tanzanie; M. Pascal Karorero, Représentant résident du PNUD au Burkina Faso et l'Ambassadeur Jean-Marie Ehouzou, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Présentation

M. G.C. ACHARYA, intervenant, déclare que son Bureau travaille en étroite collaboration avec l'UIP et a noué des liens avec les parlements dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés (PMA-IV). Le Programme d'action d'Istanbul est un programme ambitieux exigeant une forte volonté et appropriation nationales, ainsi qu'une solidarité mondiale et un sens mutuel des responsabilités. Les parlements doivent prendre une part active au suivi et à la mise en œuvre de ce programme, notamment en concevant des stratégies nationales de développement répondant aux besoins de l'ensemble de leurs administrés et en améliorant la gouvernance. Les stratégies devront toutefois être adaptées aux différentes situations nationales. Le Bureau de M. Acharya collabore avec le PNUD afin de donner aux bureaux de pays du PNUD des instructions précises permettant de veiller à ce que le mécanisme instauré pour la mise en œuvre nationale soit solide et prévoie la participation du Parlement. Il serait aussi important de concevoir un mécanisme destiné à garantir que tous les partenaires concernés reçoivent rapidement des échos. La réunion en cours constitue l'occasion rêvée pour parler de la situation des différents pays et mettre en commun les expériences. Il faudra créer d'autres occasions, essentielles pour renforcer la participation parlementaire à l'examen à mi-parcours du Programme d'action, prévu en 2015. Une analyse intermédiaire du Programme d'action, entreprise en collaboration avec le PNUD et l'UIP, a permis de déterminer les domaines dans lesquels l'action doit être renforcée, notamment en intensifiant la collaboration entre les institutions onusiennes et les autres partenaires et en ciblant davantage l'interaction entre l'Exécutif et le Législatif à l'échelon national. Des discussions avec des parlementaires du Bangladesh, du Burkina Faso, du Samoa et de la Sierra Leone ont révélé que, bien que les domaines d'action prioritaires du Programme d'action relèvent directement des prérogatives des parlements, la collaboration avec ce dernier continue à ne pas être suffisante, tant dans les PMA que dans les pays donateurs. Il est important que la collaboration entre les pays développés et les PMA soit améliorée et renforcée et que les partenaires du développement respectent leurs engagements en la matière.

Le programme de développement pour l'après-2015, dont la communauté internationale débat à l'heure actuelle, doit inclure les champs d'action prioritaires du Programme d'action d'Istanbul. De plus en plus d'intervenants s'accordent toutefois à reconnaître la nécessité d'élaborer une série d'objectifs pouvant être adaptés aux différentes priorités nationales, dans le cadre plus général des efforts d'éradication de la pauvreté et de réalisation du développement durable. Le programme de développement pour l'après-2015 sera plus vaste que le programme d'action actuel, ce qui signifie que les partenariats et la mise en œuvre devront être renforcés et être plus efficaces qu'auparavant pour permettre la pleine concrétisation, à l'échelon national, des engagements pris à l'échelon international. La bonne gouvernance, la transparence et l'état de droit

constitueront une part essentielle du programme de développement pour l'après-2015, tout comme le renforcement des capacités en matière de collecte des données et de suivi, qui sont des domaines dans lesquels les parlementaires ont beaucoup à apporter. Les parlements sont idéalement placés pour traduire les accords internationaux en politiques concrètes à l'échelle nationale, améliorant ainsi la vie des individus et contribuant à la paix, la sécurité et la solidarité mondiales.

Mme A. MAKINDA, intervenante, fait observer que les parlements ont un rôle fondamental à jouer pour veiller à l'efficacité, à la transparence et à la reddition de comptes dans la conception, la mise en œuvre et le réexamen des orientations politiques et des programmes. Les parlements sont aussi responsables de la ratification des instruments internationaux, qu'ils traduisent en stratégies nationales, ainsi que de l'affectation des ressources requises pour leur mise en œuvre. La Tanzanie a mis en œuvre plusieurs programmes en faveur du développement, ainsi que des plans destinés à améliorer les conditions de vie de la population et à réduire la misère abjecte. Ces programmes recouvrent un grand nombre des domaines d'action prioritaires du Programme d'Istanbul. Tous les ministères sont priés d'élaborer des plans d'action annuels dans le cadre des programmes de développement. La Constitution charge le Parlement de débattre de tous ces plans et de les adopter et le gouvernement est par conséquent obligé de solliciter l'apport du Parlement au stade de la planification et de la conception. Divers mécanismes ont été adoptés pour faire des engagements internationaux des priorités nationales, notamment un réseau de commissions parlementaires débattant des questions relevant de leurs compétences. L'éradication de la pauvreté est par exemple une question relevant de la Commission de l'économie, du développement et du commerce. Ces commissions mènent à bien des analyses poussées des plans concernés et donnent leur avis au parlement réuni en plénière. De surcroît, une commission de vigilance a été chargée de veiller à la bonne mise en œuvre des projets et de s'assurer que les fonds affectés par le Parlement sont exclusivement utilisés aux fins visées. Une commission du budget participe à l'élaboration du budget de l'Etat et en assure le contrôle. Il est important de relever que de nombreux parlements ne disposent pas des capacités, des ressources ni des informations requises pour mettre en œuvre les engagements et les programmes internationaux, et que certains n'en connaissent même pas l'existence. Il faut donc augmenter les budgets consacrés à la formation et permettre aux commissions de réaliser des visites sur le terrain pour s'assurer de l'efficacité des réalisations. Le Parlement tanzanien étudie cette question et un projet visant à soutenir et renforcer les capacités du Parlement dans le domaine législatif a récemment été lancé en collaboration avec le PNUD.

M. P. KARORERO, intervenant, explique que, au Burkina Faso, le PNUD a créé un groupe de travail chargé de collaborer avec le Parlement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Il faut absolument que les gouvernements et les parlements disposent des informations dont ils ont besoin pour contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action. Les Nations Unies et le Parlement du Burkina Faso se sont engagés à veiller au suivi de la mise en œuvre, mais la prolifération des interventions rend une telle mission difficile. Au Burkina Faso, la stratégie de croissance accélérée et de développement durable pour la période 2011-2015 est aussi étroitement liée que possible au Programme d'action, tout particulièrement dans des secteurs tels que la capacité de production, la sécurité alimentaire, le développement du capital humain et le logement. Au lieu de mettre sur pied de nouveaux mécanismes de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action, il vaudrait mieux que les pays mettent à profit les mécanismes instaurés dans le cadre des plans nationaux de développement. Le Parlement a un rôle important à jouer. Il est aussi essentiel de déterminer s'il existe des lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action. La collaboration et les réunions à l'échelle régionale ouvrent des perspectives en matière d'activités de suivi. Il n'existe pas de point focal pour le Programme d'action d'Istanbul au Burkina Faso. Cette question mérite réflexion et les Nations Unies pourraient apporter leur contribution dans ce domaine.

Débat

M. F.H. NAEK (Pakistan) pose la question de savoir quelles mesures les Nations Unies ont prises pour sensibiliser les parlements des PMA à l'existence du Programme d'action et quelles initiatives concrètes sont en cours pour garantir sa bonne mise en œuvre.

M. I. LIDDELL-GRAINER (Royaume-Uni) fait observer que le Programme d'action constitue un progrès certain, mais qu'il reste fort à faire. Il demande si l'échéance prévue est considérée comme réaliste et, si tel n'est pas le cas, combien de temps supplémentaire il faudra pour atteindre les objectifs fixés par le Programme.

Le délégué du MALI ajoute que le document d'information révèle le caractère limité de la participation parlementaire à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, qui est à mettre en grande partie sur le compte d'un manque d'assistance. Les Nations Unies peuvent-elle faire quelque chose pour que les parlementaires soient davantage soutenus et puissent ainsi mener des activités de suivi ?

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh) relève qu'un grand nombre des éléments contenus dans le Programme d'action sont pluridisciplinaires, ce qui rend impossible l'interaction du Parlement avec un seul point focal. Il souhaite savoir ce que les Nations Unies pourraient faire pour régler ce problème. De surcroît, il demande s'il existe, à l'instar des indicateurs utilisés pour les OMD, des indicateurs se rapportant au Programme d'action et pose la question de savoir si les Nations Unies seraient en mesure de prêter leur concours aux parlements pour les aider à réaliser des évaluations qualitatives des dépenses.

M. G.C. ACHARYA, intervenant, explique que les Nations Unies collaborent avec les parlements concernant le Programme d'action par le biais d'initiatives telles que l'organisation de réunions par l'UIP et de discussions pluripartites incluant des parlementaires par les institutions onusiennes présentes dans les PMA. Du fait de la nature pluridisciplinaire des questions abordées dans le contexte du Plan d'action, ces questions ne relèvent en général pas d'une commission parlementaire unique. Des efforts sont toutefois consentis pour veiller à ce qu'elles soient couvertes par l'ensemble des commissions permanentes des parlements. Pour ce qui est de la mise en œuvre pratique du Programme d'action, il souligne que c'est un point permanent à l'ordre du jour du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), ainsi que de la deuxième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU. Un grand nombre de pays ont choisi de hauts fonctionnaires des ministères concernés pour servir de points focaux pour le Programme d'action et les Nations Unies organisent chaque année une réunion des points focaux nationaux, qui a lieu juste avant la discussion de cette question à l'ECOSOC, ainsi que des réunions du groupe des Amis des pays les moins développés, présidé conjointement par la Belgique et la Turquie. En outre, les parlementaires membres de commissions chargées de questions de développement à l'échelle nationale prennent aussi part au dialogue noué par le Bureau de M. Acharya concernant l'aide publique au développement (APD) en général, bien que ce dernier ne mette pas un accent particulier sur les PMA. En ce qui concerne le suivi et la participation parlementaire, tout mécanisme de suivi doit s'inscrire dans le cadre de la coopération nationale et internationale. Le Programme d'action d'Istanbul est certes extrêmement ambitieux, mais les objectifs fixés doivent être de nature à ce que les pays aspirent à les concrétiser. L'ambition seule n'y suffira toutefois pas. Il faut aussi un plan d'action efficace bénéficiant du soutien international et de l'adhésion de la population à l'échelle nationale. Les Nations Unies s'efforcent aussi de fournir les informations et le financement requis par les parlements pour leur permettre de remplir leur fonction de suivi. Bien qu'il existe des indicateurs, il s'est révélé difficile d'élaborer des indicateurs communs à tous les PMA en raison des différences de contexte. Enfin, le développement équitable et durable des PMA constituera une part importante du programme de développement pour l'après-2015.

M. J.-M. EHOZOU, intervenant, déclare que, en dépit de certains progrès, la situation des PMA empire, notamment parce que les donateurs ne respectent pas leurs engagements. Pour atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, il faut que les programmes et les politiques concernés soient soutenus et pleinement mis en œuvre. En outre, de nouvelles idées doivent voir le jour. Des progrès ont été réalisés dans certains domaines, par exemple la mortalité maternelle, le taux de scolarisation et l'éradication de la pauvreté, mais les OMD ne seront pas atteints à l'échéance prévue. Pour qu'un pays puisse quitter la catégorie de PMA, il faut consacrer une attention particulière au développement du secteur agricole. L'accent sur la monoculture ou l'agriculture de subsistance ne suffit plus, il faut que les pays diversifient leur production agricole. Les PMA ont besoin d'aide pour accéder au commerce et aux marchés internationaux. Il est aussi crucial de créer des emplois et de mettre à profit la force vive des jeunes. L'Afrique connaît un fort taux de croissance, mais cette croissance n'est souvent pas équitablement répartie et n'a pas permis de créer des emplois. Investir dans le secteur de la transformation est indispensable pour la croissance économique. De surcroît, le système de l'envoi d'argent par les travailleurs émigrés doit être officialisé afin que les ressources mises à disposition par les diasporas vivant à l'étranger puissent alimenter le développement et bénéficier, non pas à une famille en particulier, mais à tout le pays. Les parlements pourraient se pencher sur certaines de ces questions dans le cadre de leurs travaux concernant le Programme d'action.

M. B.P. BAISHYA (Inde), soulignant les initiatives prises par son pays pour aider les PMA, notamment en matière de financement, d'octroi de bourses et de renforcement des capacités, déclare que bon nombre de PMA, qui connaissent pourtant des taux de croissance respectables, continuent à souffrir d'une misère extrême, de la hausse des inégalités, de la faiblesse de la productivité, du poids de la dette et de l'absence d'emplois décents. La crise financière a en outre fait baisser l'APD consacrée à ces pays. Il faut un engagement planétaire à l'égard du Programme d'action d'Istanbul, qui doit aussi bénéficier du soutien d'un vaste éventail de partenaires. Il faut que les pays donateurs prennent des engagements plus importants dans des secteurs tels que l'APD, l'accès aux marchés, le renforcement des capacités et le transfert de technologies. La coopération sud-sud est importante, mais ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud. Le Programme d'action d'Istanbul a mis en exergue le rôle joué par le Parlement dans le développement des PMA. Ils pourraient prendre une part importante dans les efforts consentis pour veiller à l'efficacité, à la transparence et à la reddition de comptes dans la conception, la mise en œuvre et le réexamen des orientations politiques et des programmes.

Le délégué des EMIRATS ARABES UNIS déclare que l'importance du travail entrepris par les donateurs pour soutenir les PMA exige de tenir compte des caractéristiques régionales. Il faut en outre que les parlements nationaux pensent aux entreprises nationales lorsqu'ils investissent dans des activités de développement. Aux Emirats arabes unis, le développement a été rendu possible dans un grand nombre de secteurs grâce aux programmes de formation prévus par les politiques de développement. Il faut que la communauté internationale envisage de soutenir les investissements dans des programmes de développement à court et long terme et de promouvoir le rôle joué par le Parlement pour aider les PMA et veiller à ce que les donateurs respectent leurs engagements en matière d'aide. Il faut aussi que des efforts soient consentis pour faciliter la participation des PMA aux enceintes internationales, ce qui leur permettrait de donner leur avis en matière de développement.

M. A. NAGATSUMA (Japon) souligne le caractère essentiel de l'éradication de la pauvreté, qui contribuera à la paix et à la prospérité dans le monde. Le Programme d'action d'Istanbul est important et aidera tous les pays, pas seulement les PMA. Il est donc essentiel que tous les pays élaborent des plans d'action solides. Il attire l'attention sur le fait que le Japon a organisé, en collaboration avec l'ONU, le PNUD, la Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale, la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et soutient activement l'Afrique dans le but qu'elle améliore ses capacités de production, son agriculture, sa sécurité alimentaire et son développement rural.

Mme N. ALADWAN (Arabie saoudite) déclare qu'il est important de tenir également compte des difficultés auxquelles se heurtent les pays donateurs en matière de reddition de comptes. La confiance des donateurs à l'égard des institutions onusiennes souffre du degré élevé de bureaucratie et de l'absence de transparence. De surcroît, il faut réfléchir à la façon d'impliquer la société civile, qui doit constituer un partenaire agissant en toute liberté et transparence. Il faut aussi que les institutions de l'ONU offrent à la communauté des donateurs une reconnaissance publique du degré de soutien qu'ils manifestent.

M. K. DOUMBIA (Mali) déclare qu'il faut investir davantage dans la formation et l'éducation dans les PMA.

M. L. KAZABU (Zambie) demande si le Programme d'action d'Istanbul contient des mesures visant spécifiquement à garantir une gestion avisée des ressources naturelles, particulièrement la terre, la forêt et l'eau.

M. P. KARORERO, intervenant, explique que certains volets du Programme d'action ne sont pas associés à des indicateurs, mais que les pays ont été invités à concevoir leurs propres indicateurs nationaux dans ces domaines. Certains des volets exempts d'indicateurs sont aussi inclus dans les OMD. Concernant les points focaux dans les ministères, il précise qu'ils n'ont pas toujours les compétences requises pour prendre des initiatives relevant du Programme d'action. Les parlements peuvent toutefois demander à leur gouvernement d'agir dans ce domaine.

Mme A. MAKINDA, intervenante, déclare que le Programme d'action d'Istanbul est certes ambitieux mais que ces objectifs sont réalistes pour autant que les PMA aient conscience des problèmes, qu'ils élaborent des plans stratégiques associés à des calendriers précis cadrant avec le Programme d'action et qu'ils réussissent à mobiliser le financement requis. Il faut ensuite que le Parlement contrôle la mise en œuvre de ces plans stratégiques. Il est aussi indispensable de lutter contre la corruption.

M. J.-M. EHOUZOU, intervenant, estime, à l'instar de son collègue du Mali, que la qualité de la formation et de l'éducation sont fondamentales. Il faut aussi offrir des conditions de travail correctes pour inciter les travailleurs émigrés à repartir chez eux.

La séance est levée à 13 h.10.

COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Séance du lundi 7 octobre

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.45 sous la présidence de M. M. Traoré (Burkina Faso), Président de la Commission.

Séance 3 : Incidences du Traité sur le commerce des armes adopté récemment, et mesures de suivi

Le PRESIDENT précise que la Commission UIP des Affaires des Nations Unies est responsable du suivi des négociations et des discussions entourant la mise en œuvre des engagements internationaux, parmi lesquels le Traité sur le commerce des armes. Nombreux sont les pays dans lesquels la population souffre, directement et indirectement, de la réglementation insuffisante du commerce des armes. En raison de la mondialisation, la production et la fabrication des armes conventionnelles ont lieu dans des pays dans lesquels la réglementation est fréquemment trop laxiste. Ces armes sont ensuite vendues dans le monde entier. L'objectif du Traité sur le commerce des armes est de mettre un terme aux souffrances et à la destruction causées par les armes illicites. Il présente les intervenants : l'Ambassadeur de l'Australie à Genève, Peter Woolcott, Président de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, Mme María de los Angeles Higonet, sénatrice de l'Argentine, M. Jarmo Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, et Mme Nathalie Weizmann, Conseillère juridique du Comité international de la Croix-Rouge, et précise que M. Ekwee Ethuro, Président du Sénat du Kenya, remplira les fonctions de modérateur de la séance.

Le MODERATEUR confie que son pays a eu maille à partir avec les groupes terroristes, qui ont récemment orchestré des attentats visant tant la population locale que les étrangers. La porosité des frontières séparant le Kenya de ses voisins facilite ce type d'événement. La question centrale de la séance consiste à déterminer quel rôle les parlementaires peuvent jouer pour veiller à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes.

Présentation

M. P. WOOLCOTT, intervenant, souligne le caractère historique de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, premier instrument juridiquement contraignant traitant de cette question. Les négociations en ont été complexes, car il tient compte aussi bien du point de vue des pays exportateurs que des pays importateurs, des pays vulnérables à la violence armée et de ceux qui défendent des priorités humanitaires universelles. Il convient également de saluer l'apport non négligeable de la société civile et des autres partenaires. Bien qu'il se soit révélé impossible de dégager un consensus, la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes a montré quel résultat il est possible d'obtenir lorsque les parties s'attachent à travailler dans le sens du consensus, en produisant un texte équilibré exigeant des compromis de la part de tous. En tant que Président de la Conférence, M. Woolcott a été prié de faire rapport à l'Assemblée générale de l'ONU dès la fin de la Conférence, ce qui a permis aux pays de présenter légitimement le texte aux Nations Unies pour adoption. Une telle façon de procéder, qu'il convient tout de même de considérer comme un dernier ressort lors de négociations, ne doit pas devenir une habitude à l'avenir. Il est important de nourrir l'élan impulsé et de veiller à ce que d'autres pays continuent à signer et ratifier le Traité. Le rôle joué par les parlementaires à cet égard est significatif. Le Traité sur le commerce des armes contribuera à prévenir le détournement des transferts d'armes en contraignant les Etats exportateurs à évaluer le risque de détournement et à mettre en place, le cas échéant, des mécanismes d'atténuation. Il facilite aussi la coopération et l'échange d'informations entre pays exportateurs, pays de transit et pays importateurs. Il faut que

les pays fassent en sorte que le Traité soit rapidement signé et le processus de ratification accéléré. Certains Etats devront adopter des lois ou adapter leur législation et des ressources devront être affectées au renforcement des mécanismes nationaux d'importation et d'exportation, ainsi qu'au concours à prêter aux pays pour qu'ils soient en mesure de respecter leurs obligations en matière de reddition de comptes. Les parlements pourraient jouer un rôle de suivi dans ce domaine. De surcroît, les pays qui le peuvent devraient consacrer des fonds à aider les Etats ayant besoin d'un appui institutionnel, technique ou législatif ou de mesures de renforcement des capacités en la matière. Monsieur Woolcott espère que l'élan et l'esprit de collaboration qui ont pris forme se poursuivront.

Mme M. HIGONET, intervenante, souligne que le Traité sur le commerce des armes est un instrument international juridiquement contraignant exigeant des Etats qu'ils se soumettent à des contrôles et mettent en œuvre des garanties en matière de transferts d'armes conventionnelles. Il contient aussi des dispositions prévoyant les mesures à prendre lorsque les pays exportateurs s'interrogent sur l'utilisation des armes dans le pays destinataire, traitant du risque de détournement et instituant des activités d'atténuation destinées à éviter de tels incidents. Bien que le Traité ne précise pas où se situe le risque de détournement, si tous les Etats parties respectaient ces dispositions et mettaient en œuvre des activités d'atténuation, le résultat ne se ferait pas attendre. Le Traité contient un autre élément important, à savoir qu'il exige des pays qu'ils présentent des rapports annuels sur les transferts d'armes, qui permettront l'instauration d'une meilleure collaboration et d'une plus grande confiance entre les pays. Le Traité entrera en vigueur 90 jours après la cinquantième ratification. Lorsqu'il sera entré en vigueur, les pays devront élaborer ou améliorer la législation en la matière, ainsi que les mécanismes judiciaire et répressifs destinés à assurer une bonne mise en œuvre. L'Argentine a pris une part active à la rédaction du traité. Le trafic d'armes crée des difficultés exigeant des mesures concertées et urgentes. Le Traité sur le commerce des armes contient des définitions claires et n'est pas discriminatoire. Madame Higonet invite donc instamment tous les pays à s'engager à l'adopter, le ratifier et le mettre en œuvre.

M. J. SAREVA, intervenant, déclare que le Traité sur le commerce des armes, qui se situe au carrefour du contrôle des armes, des droits de l'homme, de l'aide humanitaire et de la protection des populations civiles, constitue un instrument important. Le Traité, dont les dispositions sont fermes, est le meilleur texte de compromis qu'il était possible d'obtenir sur un sujet aussi épineux. Son principal objectif est d'imposer les normes communes les plus strictes possibles au commerce international des armes, afin que ces dernières puissent plus difficilement tomber entre les mains de ceux qui violent les droits de l'homme et que les gouvernements aient davantage de mal à transférer des armes à des fins illicites. L'une des grandes priorités pour l'avenir est de promouvoir la signature et la ratification du Traité. Le nombre élevé de signatures depuis l'ouverture du Traité à la signature, en juin 2013, prouve le degré d'importance élevé attribué à cet instrument. Il serait bon d'envisager de marquer l'entrée en vigueur du Traité par la tenue d'une grande manifestation d'inauguration comptant avec la participation de parlementaires. La mise en œuvre du Traité exigera des efforts au niveau national, mais aussi régional et international, et beaucoup d'Etats auront besoin d'aide dans ce domaine, par exemple pour renforcer leur capacité à concevoir des mécanismes d'importation et d'exportation, des textes de loi adaptés, des registres et des mécanismes de présentation de rapports, ou à les améliorer. Les pays pourront solliciter de l'aide par le biais de leur rapport national, qu'ils sont tenus par le Traité de présenter dans l'année suivant son entrée en vigueur. Les Nations Unies, déterminées à jouer un rôle de premier plan à cet égard, ont lancé, en collaboration avec des partenaires tels que l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse, le mécanisme UNSCAR ("UN Trust Facility Supporting Cooperation on Arms Regulation"), dans le but de faciliter la mise en œuvre. Les Nations Unies sont certaines que le Traité sur le commerce des armes améliorera la paix et la sécurité en endiguant les flux déstabilisants d'armes arrivant dans des régions et des pays exposés aux conflits armés et à la violence. Le Traité est ambitieux, mais peut atteindre ses objectifs pour

autant que tous les pays et les autres parties prenantes collaborent à sa mise en œuvre. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans ce domaine, tout particulièrement en ce qui concerne la ratification, la conception de mécanismes et de lois permettant de contrôler les transferts et le suivi de la mise en œuvre nationale.

Mme N. WEIZMANN, intervenante, explique que, dans les années 90, les Etats parties aux Conventions de Genève ont prié le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de réaliser une étude portant sur l'incidence de la disponibilité non réglementée d'armes sur le droit humanitaire et sur l'aptitude du CICR et d'autres organisations à accomplir leur mission. La conclusion logique de cette étude avait été que la disponibilité généralisée et mal réglementée d'armes exacerbait les tensions et faisait des victimes parmi les civils, entravait l'assistance et facilitait les violations du droit international humanitaire. Elle se félicite que, en dépit des divergences suscitées par cette question lors de la rédaction du Traité sur le commerce des armes, ces inquiétudes soient mentionnées noir sur blanc dans le texte, dont l'un des objectifs avoués est la diminution de la souffrance humaine. Les articles 6 et 7, qui interdisent le transfert d'armes, de munitions ou autres éléments lorsqu'un Etat sait que ces armes seront utilisées pour commettre un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre, revêtent une importance toute particulière. En outre, en cas de doute concernant l'utilisation prévue des armes, les pays sont priés d'entreprendre une évaluation des risques et de prendre, le cas échéant, des mesures d'atténuation. Si cette évaluation conclut à un risque majeur de ce type, le pays est juridiquement tenu de ne pas autoriser l'exportation. Certains instruments régionaux contiennent déjà des dispositions de cette nature, mais c'est la première fois qu'elles figurent dans un traité mondial juridiquement contraignant. Le CICR a élaboré divers outils destinés à aider les Etats à réaliser de telles évaluations des risques. Ils contiennent des définitions claires des termes importants, proposent des indicateurs permettant une évaluation rigoureuse des risques et suggèrent des sources d'information fiables.

Débat

M. A. NAGATSUMA (Japon), se félicitant de ce que le Traité sur le commerce des armes a été ouvert à la signature, explique que son pays a élaboré, en 1976 déjà, trois principes réglementant les exportations d'armes, assortis de lignes directrices gouvernementales complètes. En vertu de ces principes et lignes directrices, le Japon n'autorise aucune exportation d'armes à l'intention de pays soumis à un embargo des Nations Unies en matière d'exportation d'armes, ni de pays impliqués dans un conflit international, ou risquant de l'être. Il a aussi prévu d'inciter activement les pays de la région, notamment la Chine et la République démocratique populaire lao, à signer le Traité sur le commerce des armes. Il exhorte la Chine et la Fédération de Russie à signer le Traité dans les meilleurs délais.

M. S. JAISMUT (Thaïlande) déclare que, même s'il reste encore fort à faire, l'adoption du Traité sur le commerce des armes constitue une avancée significative. La Thaïlande, qui s'est engagée à mettre le Traité en œuvre, le soumettra bientôt au Conseil des ministres thaïlandais pour approbation. Il sera important de s'assurer des effets bénéfiques de ce traité sur la Thaïlande et la région de l'Asie du Sud-Est. Pour être efficace, la mise en œuvre exigera l'élaboration de textes de loi à l'échelle nationale, ainsi que la mise en place de mécanismes de contrôle adaptés. La coopération internationale jouera un rôle fondamental et M. Jaismut invite l'UIP, les Nations Unies et les autres pays à aider la Thaïlande à renforcer ses capacités.

Mme C. VIENNE (Belgique) se déclare favorable à une amélioration de la traçabilité des armes, en vertu de laquelle les pays producteurs seraient responsables de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Si des armes produites par un pays donné étaient trouvées en la possession de seigneurs de la guerre, par exemple, il serait possible de s'enquérir de la raison et de débattre de mécanismes susceptibles d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent par la suite. De surcroît, si le but ultime était de créer une société sans armes, il conviendrait de prendre des mesures pour aider les pays producteurs à recentrer leur économie sur d'autres secteurs.

M. S.Y. NAIK (Inde) relève que le Traité sur le commerce des armes offre un cadre multilatéral nouveau assurant la transparence et la reddition de comptes pour le commerce des armes et prie les parlements de jouer un rôle de premier plan en matière de ratification et de mise en œuvre en adaptant la législation, en affectant des ressources et en supervisant les progrès. Le Traité constitue un pas en avant heureux, en ce sens qu'il reconnaît la légitimité du commerce des armes à des fins de défense, de sécurité nationale et de politique étrangère. L'Inde a toujours exercé un contrôle strict sur les importations et les exportations d'armes. Il est à déplorer que le texte du Traité ne soit pas allé aussi loin qu'on aurait pu le souhaiter, particulièrement du point de vue de l'équilibre entre les obligations des Etats importateurs et exportateurs. L'Inde ne saurait accepter que le Traité soit utilisé par les Etats exportateurs pour prendre en toute impunité des mesures unilatérales de force majeure à l'encontre des pays importateurs. De tels agissements pourraient entraver l'adhésion universelle et entamer la crédibilité du Traité sur le commerce des armes. L'Inde a entrepris un réexamen approfondi du texte tenant compte des exigences nationales en matière de défense, sécurité et politique étrangère.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) considère l'adoption du Traité sur le commerce des armes comme annonciatrice d'une ère nouvelle. Il faut une gouvernance de qualité pour réduire l'utilisation illicite des armes, tout particulièrement de la part des pays exportateurs. De surcroît, il faut continuer à fournir une aide humanitaire aux victimes du commerce illicite des armes et les pays producteurs devraient accorder davantage d'importance à la problématique des sous-traitants. Il est essentiel que tous les pays assument leurs responsabilités en matière de commerce des armes.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) fait observer qu'il s'est révélé impossible de dégager un consensus autour du Traité sur le commerce des armes et qu'un groupe de pays a pris l'Assemblée générale de l'ONU en otage pour imposer un texte qui ne tient pourtant pas compte des inquiétudes et des intérêts légitimes de l'ensemble des pays. Ce texte présente donc de sérieuses carences et ne sera pas aussi efficace qu'on aurait pu le souhaiter. Ses nombreuses ambiguïtés et incohérences, toutes favorables aux pays exportateurs, figurent au nombre de ces carences. De surcroît, la version définitive du Traité ne contient pas d'interdiction des transferts internationaux d'armes à l'intention de particuliers, groupes et institutions dûment autorisés pour ce faire par le Gouvernement de l'Etat destinataire, ce qui l'affaiblit considérablement en légitimant de tels transferts, qui constituent une violation grave des dispositions de la Charte des Nations Unies en matière de non-ingérence dans les affaires intérieures, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des Etats. Le Traité permet aussi aux pays exportateurs d'appliquer aux pays importateurs une série de critères subjectifs et imprécis manipulables à l'envi à des fins politiques. Cuba ne considère pas le Traité sur le commerce des armes comme un document efficace, mais continuera néanmoins à mettre en œuvre des mesures destinées à prévenir et contrôler le commerce illicite des armes, ainsi qu'à respecter le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

M. F.H. NAEK (Pakistan) explique que, dans son pays, la décision de ratifier ou non le Traité sur le commerce des armes sera prise au terme de consultations approfondies rassemblant toutes les parties prenantes. En dépit des efforts consentis pour contrôler le commerce illicite des armes, le Pakistan subit le terrorisme alimenté par ce commerce. L'économie s'en ressent, car la lutte contre le terrorisme se substitue à l'action nécessaire pour régler les problèmes sociaux. Il demande ce qu'il serait possible de faire pour éviter que le Traité ne serve à exercer sur les pays exportateurs des pressions les amenant à refuser, au nom de considérations stratégiques ou politiques, de livrer des armes à certains pays. Il est important de relever que le Traité, qui n'interdit pas le commerce ni la possession d'armes, mais se contente de tenter de les réglementer, ne peut pas être considéré comme un instrument contrôlant les armes. En outre, il n'est pas convaincu que le Traité sur le commerce des armes puisse ou doive être utilisé comme modèle pour négocier et adopter d'autres traités traitant de sécurité et de désarmement à l'échelon international.

Mme I. M. MONTENEGRO (Nicaragua), se déclarant satisfaite que le Traité sur le commerce des armes ait été mis à l'ordre du jour de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP, ajoute que la discussion en cours permettra de sensibiliser les parlementaires à l'importance de cette question. Le Nicaragua a souffert du commerce illicite des armes et du trafic de stupéfiants, deux phénomènes qui sont liés, lien dont l'existence a pourtant été négligée. En 2005, le Parlement du Nicaragua a promulgué une nouvelle loi tentant d'organiser, superviser et réglementer le transport d'armes, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, dont la prolifération était facteur de violence, d'instabilité et de mauvaise gouvernance. Il est important de relever que les Etats ne sont pas les seuls à avoir accès à des armes, puisque c'est également le cas des agences de sécurité privées. L'adoption de cette loi a permis d'accomplir des progrès, mais il reste fort à faire. Le Nicaragua n'a pas encore ratifié le Traité sur le commerce des armes, mais la représentante souhaite étudier le texte et le présenter à son parlement pour discussion.

Mme L.A. ROJAS (Mexique) fait observer qu'aucune région n'a été épargnée par les conséquences du commerce illicite des armes, à savoir les génocides, les crimes de guerre et la criminalité nationale et transnationale organisée. L'interprétation traditionnelle de la règle du consensus aux Nations Unies a parfois entravé l'adoption d'accords internationaux et le Mexique est donc plus que favorable à la réforme de l'ONU. Une fois le Traité sur le commerce des armes adopté, il faut que les parlements s'impliquent pour que cet instrument soit ratifié dans leur pays. Au Mexique, l'absence de réglementation du commerce des armes a permis la naissance de groupes armés criminels, raison pour laquelle ce pays figure au nombre de ceux qui se sont le plus engagés en faveur du Traité et l'a signé le jour même de son ouverture à la signature. De surcroît, le Mexique est récemment devenu le premier pays d'Amérique latine et le septième du monde à ratifier ce traité. Elle propose que la Commission UIP des Affaires des Nations Unies prie le Président de l'UIP de préconiser la ratification du Traité sur le commerce des armes dans son allocution de clôture.

M. C. SANTOKHI (Suriname) explique que le Suriname est actuellement en train, en sa qualité de membre de l'Organisation des Etats américains, de mettre en œuvre la Convention interaméricaine contre la fabrication illicite et le trafic des armes, explosifs et autres matériels connexes. Il se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, qui élargit la perspective adoptée en la matière de l'échelon régional à l'échelon international. Il demande l'avis de l'intervenante de l'Argentine concernant les répercussions du Traité sur la Convention interaméricaine. En outre, il aimerait connaître l'incidence du Traité sur le commerce des armes sur le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

M. H. MOSSI (Assemblée législative est-africaine – ALEA) souhaite l'élaboration d'une stratégie visant à sensibiliser les différents pays à l'existence du Traité sur le commerce des armes, ainsi que d'un mécanisme de suivi permettant aux parlements d'évaluer le degré de réussite de la stratégie de sensibilisation.

M. M. LUNGU (Zambie) condamne fermement les récents attentats terroristes au Kenya et fait observer que le Traité sur le commerce des armes, qui a vocation à réduire la souffrance humaine, mérite le soutien de tous les pays. Il espère que des mesures seront prises pour aider les parlementaires à mener dans leur pays et auprès de leur gouvernement des activités de sensibilisation à propos du Traité garantissant que le maximum sera fait pour enrayer la recrudescence du commerce des armes. Il est décevant de constater que sept seulement des 132 signataires du Traité l'ont ratifié. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour encourager leur gouvernement à ratifier le plus rapidement possible le Traité.

M. I. KOOHEJI (Bahreïn) déclare que des mesures doivent être prises pour veiller à ce que les pays ayant ratifié le Traité sur le commerce des armes respectent ses dispositions. Les Nations Unies ne pourraient-elles, par exemple, offrir un soutien accru aux pays respectant les règles fixées par le Traité et sanctionner ceux qui ne les respectent pas ?

M. P. WOOLCOTT, intervenant, estime que le Traité tient compte de façon équilibrée des intérêts des importateurs, des exportateurs et des Etats touchés, notamment en faisant référence à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. En ce qui concerne la question des considérations politiques, évoquée par le représentant du Pakistan, il ajoute que le Traité met aussi à la disposition des Etats un mécanisme de règlement des différends. En outre, les pays pourraient également exprimer leurs inquiétudes lors des réunions des Etats parties à la Convention. Les mécanismes de présentation de rapports prévus par le Traité auront aussi un effet bénéfique sur la transparence. Concernant la possibilité d'utiliser les négociations du Traité comme modèle pour d'autres délibérations, il ajoute qu'il est difficile de dire si une telle procédure pourrait donner de bons résultats dans d'autres contextes. Les circonstances et la question à débattre détermineront également ce type de décision.

Mme M. HIGONET, intervenante, déclare que le Traité sur le commerce des armes a été critiqué au motif qu'il soumet les Etats à des obligations auxquelles échappent ceux qui continuent à faire du trafic d'armes. Il faut donc que les pays s'emploient à améliorer leur législation sur ce point. L'un des points forts du Traité est qu'il exige que soient prises des mesures de renforcement de la confiance entre les pays. En ce qui concerne les observations relatives à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, elle ajoute qu'une part importante de la Convention concerne les armes à feu appartenant à des civils. Elle ne peut que se révéler bénéfique à la paix et à la sécurité dans le monde.

M. J. SAREVA, intervenant, qualifie de point délicat la notion d'adoption au consensus. Le modèle du consensus est en général plébiscité pour les questions de sécurité nationale car il est important que tous les pays participent. Le droit d'exiger le consensus doit toutefois lui aussi être utilisé avec modération et retenue. Il est parfois légitime que la sécurité commune passe avant les intérêts nationaux. En ce qui concerne l'observation du délégué du Bahreïn à propos des mesures à prendre pour la mise en œuvre, il explique que le système de l'ONU prévoit tant des incitations que des sanctions, le cas échéant, mais ajoute que les incitations se sont révélées plus efficaces dans le domaine du contrôle des armes conventionnelles. Lorsque la mise en œuvre laisse à désirer, ce sont souvent les capacités qui sont insuffisantes et les Nations Unies et ses Etats membres pourraient jouer un rôle significatif dans la solution à trouver à ce problème en offrant leur aide réglementaire ou législative.

Le MODERATEUR remercie les intervenants et les délégués de leur contribution.

Lancement d'un Guide pratique sur les Nations Unies

L'Ambassadrice A. ELLIS (Nouvelle-Zélande) se déclare honorée de présenter la 51^{ème} édition du "United Nations Handbook" (Guide pratique sur les Nations Unies), produite par la mission néo-zélandaise auprès de l'ONU. Cette dernière, de petite taille, a trouvé le système des Nations Unies difficile à décrypter et les notes des représentants de la mission ont donc été rassemblées et transformées en un guide destiné à fournir des informations facilitant la participation effective aux Nations Unies. Ce guide est également disponible sous la forme d'une application pour smartphone. La Nouvelle-Zélande est un petit pays et, à ce titre, elle cherche toujours à prendre des initiatives novatrices. L'Ambassadrice Ellis espère que ce guide sera utile aux Membres de l'UIP.

La séance est suspendue à 16 h.25 et rouverte à 16 h.35.

Séance 4 : Application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (non-prolifération des armes de destruction massive)

Le PRESIDENT présente les intervenants : l'Ambassadeur Oh Joon, Président du Comité 1540 et Représentant permanent de la République de Corée auprès des Nations Unies à New York; M. Waheguru Pal Singh Sidhu, Centre de la coopération internationale de l'Université de New York; Mme Uta Zapf, Sous-Commission du désarmement, du contrôle des armements et de la non-prolifération du Bundestag; M. Scott Spence, Conseiller juridique principal du Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC), et M. Ekwee Ethuro, Président du Sénat du Kenya.

Présentation

M. OH JOON, intervenant, explique que le Comité 1540 a été créé à la suite de l'adoption de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU (2004). Cette résolution impose trois obligations essentielles aux Etats membres, à savoir ne fournir aucune assistance aux acteurs non étatiques tentant de se procurer ou de mettre au point des armes de destruction massive; adopter et appliquer une législation appropriée interdisant et réprimant de telles activités de la part d'acteurs non étatiques et soumettre les armes de destruction massive et matériels connexes à des dispositifs de contrôle à l'échelle nationale. La mise en œuvre de la résolution 1540 exigera l'instauration d'une coopération durable entre tous les partenaires et il est essentiel que tous les Etats adoptent une législation efficace. La mise en commun des expériences est importante, mais il convient de relever que tous les pays ne pourront pas adopter la même optique. Il sera tout de même possible d'exploiter les synergies existant avec les mécanismes déjà mis sur pied pour lutter contre des fléaux tels que le blanchiment d'argent et le trafic d'armes et de stupéfiants. En outre, les régimes de non-prolifération existants pourront jouer un rôle complémentaire et intensificateur. La Résolution précise qu'aucune de ses dispositions ne doit être interprétée d'une manière qui la mette en contradiction avec les droits et les obligations des Etats parties aux traités multilatéraux de non-prolifération.

Il trouve encourageant que nombre de pays aient déjà pris des mesures visant à mettre en œuvre la résolution 1540 et se félicite du nombre important de rapports présentés volontairement. Les pays n'ayant pas encore présenté de rapport de mise en œuvre sont invités à pallier cette lacune dans les meilleurs délais. Un jalon important serait posé si tous les pays avaient présenté un rapport d'ici fin 2014. Il est important de veiller à la présentation régulière des rapports et le Conseil de sécurité de l'ONU a invité les Etats membres à élaborer des plans d'action nationaux précisant leurs principales priorités en matière de mise en œuvre de la résolution, par exemple combler les lacunes de la législation existante. Le Comité 1540 peut offrir son concours aux Etats en matière de renforcement des capacités dans un grand nombre de secteurs, notamment l'élaboration de lois et de mécanismes réglementaires, la formation et l'obtention de l'équipement requis. Les Etats peuvent également inviter le Comité à se rendre dans leur pays pour examiner leurs instruments réglementaires. Ces visites sont utiles, car elles permettent au Comité de nouer des contacts avec un vaste éventail d'institutions publiques. Des visites à plus petite échelle, destinées à contribuer à l'élaboration des plans d'action nationaux, sont également envisageables. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour élaborer et adopter les mesures législatives requises et prendre des initiatives de sensibilisation. Le Comité 1540 a l'intention de resserrer ses contacts avec les parlementaires dans les années à venir. Enfin, M. Oh Joon rappelle que l'un des points clés de la résolution 2118 adoptée en 2013 par le Conseil de sécurité concernant la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne consiste à exiger que les Etats déclarent les violations de la résolution 1540.

M. W.P.S. SIDHU, intervenant, déclare que la résolution 1540 constitue l'une des rares occasions où le Conseil de sécurité de l'ONU a légiféré sur une question. Il sera important de voir comment cette instance réglera les difficultés et quelle incidence son action aura sur la perspective adoptée par les parlementaires dans ce domaine. La possibilité que les armes de destruction

massive tombent dans les mains de terroristes et soient utilisées par les groupes s'opposant dans le contexte de guerres civiles suscite des inquiétudes particulières. Dans l'exemple le plus récent, en République arabe syrienne, il est difficile de déterminer laquelle des parties a fait appel à l'arme chimique. De surcroît, les activités des groupes terroristes et des autres acteurs non étatiques prennent un tour de plus en plus international, à l'instar du Réseau Khan, qui compte des membres en Malaisie, en Suisse et dans les Emirats arabes unis. Il faut donc un instrument permettant de régler cette question à l'échelle mondiale. Les mesures requises pour mettre en œuvre la résolution 1540 peuvent être envisagées comme des instruments de développement, car elles permettront d'instaurer des mécanismes garantissant l'ordre public, ainsi que des contrôles efficaces aux frontières. En outre, la technologie mise en œuvre pour détecter des attaques utilisant des armes de destruction massive pourra aussi servir en cas d'épidémies sanitaires. La résolution fournit aussi une base politique permettant de relever les défis lancés par la prolifération des armes de destruction massive. La dimension internationale croissante des activités terroristes obligera les pays souhaitant lutter contre le terrorisme à intensifier la coopération avec d'autres États et intervenants. Par ailleurs, certains États auront besoin d'appui et de mesures de renforcement des capacités pour remplir les obligations figurant dans la résolution 1540, tout particulièrement au vu du fait que la présentation de rapports a été rendue obligatoire par la résolution 2112 (2013).

Mme U. ZAPF, intervenante, déclare que l'Allemagne est partie à un certain nombre d'instruments internationaux dans ce domaine. La sous-commission qu'elle préside collabore étroitement avec le Gouvernement et prend une part active aux discussions portant sur la législation en matière de désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération des armes de destruction massive. Par ailleurs, les membres de la sous-commission font en général partie de la délégation allemande prenant part aux conférences et réunions internationales en rapport avec ces questions, tout particulièrement le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Depuis les années 90, l'Allemagne aide la Fédération de Russie à détruire ses stocks d'armes chimiques. Ces projets font l'objet d'un suivi étroit de la part de la sous-commission, qui réalise des visites sur le terrain et coopère étroitement avec les autorités russes pour assurer la réussite à long terme du projet. Certains projets concernent aussi la sphère nucléaire, notamment la sécurité des installations de stockage d'armes et la sous-commission a aussi noué des contacts avec les instigateurs du projet Nunn Lugar, arrivé à son terme l'année précédente. L'Allemagne jouit d'une longue expérience dans un grand nombre de domaines, notamment le contrôle des exportations, la législation et les aspects pratiques de la sécurité et elle est idéalement placée pour prêter main forte à d'autres pays dans ces secteurs, dans le contexte de la résolution 1540. Il est essentiel que les pays améliorent les instruments juridiques concernés et qu'un processus de révision constante soit adopté. Il faut que la communauté internationale se réunisse pour mettre en commun son expérience et aider les pays pris individuellement à mettre en œuvre la résolution 1540. Enfin, il est certes important de prévoir des contrôles stricts des exportations, mais leur mise en œuvre l'est au moins autant. Les parlementaires doivent jouer un rôle de supervision leur permettant de s'assurer que leur gouvernement ne cède pas aux pressions indues exercées par l'industrie.

M. S. SPENCE, intervenant, souligne l'importance, pour le Parlement, d'adopter des lois couvrant tous les types d'armes de destruction massive. Le cadre juridique doit prévoir certaines interdictions concernant les armes chimiques, biologiques et nucléaires, des mécanismes répertoriant et contrôlant les biens à double usage, ainsi que des mesures de protection physique, des contrôles aux frontières et un volet de répression efficaces, doublés de contrôles nationaux des exportations et des transbordements. La législation doit tenir compte de la situation nationale et du cadre juridique et constitutionnel en cause. La résolution 1540 peut être mise en œuvre par trois biais principaux. Certains États, surtout les pays dont la tradition juridique relève du droit coutumier, disposent de lois distinctes, souvent de portée globale et incluant des mesures relatives à la biosécurité, aux autorisations et aux inspections. Certains autres adoptent une loi prévoyant, de façon générale pour toutes les armes de destruction massive, des dispositifs d'autorisation, des dispositions pénales, ainsi que la création d'autorités nationales chargées des armes chimiques,

biologiques et nucléaires. Dans de tels cas, les mesures de sécurité et de suivi et les dispositions pénales diffèrent selon la catégorie d'armes de destruction massive. D'autres encore, principalement des pays s'inscrivant dans la tradition du droit civil, mettent en œuvre la résolution en adoptant une multitude de lois et en amendant les textes existants, le cas échéant, par exemple dans le secteur du contrôle des exportations et de la répression, pour y intégrer les dispositions de la résolution. Malheureusement, il reste encore fréquemment des lacunes dans la législation et les parlementaires pourraient contribuer à l'adoption de lois efficaces. La mise en œuvre de la résolution 1540 est importante car elle permet aux Etats d'enquêter, de poursuivre en justice et de punir les délits, ainsi que de surveiller et de superviser les activités. Cette résolution défend aussi la santé publique et la sécurité nationale. Elle prouve en outre aux investisseurs potentiels que le pays en question constitue un choix responsable pour implanter des activités utilisant des matériaux connexes. De nombreuses instances peuvent prêter main forte à la mise en œuvre, parmi lesquelles le Comité 1540, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et VERTIC. VERTIC, au bénéfice d'un mandat ouvert, peut donc proposer son aide dans le domaine chimique, biologique et nucléaire. Le Centre a élaboré une panoplie d'outils destinés à aider les Etats à cet égard, notamment la loi-type sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques, le Kit sur la législation en matière de sécurité nucléaire et le Guide législatif sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

M. E. ETHURO, intervenant, fait remarquer que le sujet du point d'urgence retenu pour l'Assemblée de l'UIP en cours prouve le degré d'intérêt élevé suscité par la question de la non-prolifération et les armes de destruction massive. En leur qualité de législateurs, les parlementaires peuvent jouer un rôle important dans ce domaine en veillant à ce que les Etats possédant l'arme nucléaire respectent leurs obligations nationales et à ce que les Etats ne la possédant pas prennent des initiatives destinées à constituer un cadre permettant l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires en concevant des lois couvrant tous les aspects de la question, ainsi qu'en instaurant les mécanismes institutionnels, politiques et techniques requis pour éliminer les armes de destruction massive et enrayer leur prolifération. Il faut que les parlements demandent des comptes à leur gouvernement, tout particulièrement pour ce qui est du respect des engagements internationaux, et contribuent à donner à la question des résultats recherchés un caractère de priorité politique et diplomatique. Les parlements, forts de leur importante fonction de contrôle, font le lien entre le Gouvernement et la société civile.

Le PRESIDENT explique que M. W.P.S. Sidhu remplira les fonctions de modérateur de la séance.

Débat

M. A. NAGATSUMA (Japon) déclare que son pays a adopté, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU traitant de ces questions, diverses lois destinées à contrôler l'exportation d'éléments d'armes de destruction massive. Des initiatives ont également été prises pour améliorer les mesures de sécurité et le Japon participe et contribue activement aux dispositifs internationaux de contrôle des exportations et aux initiatives en matière de sécurité. Toute information sur l'optique adoptée par d'autres pays pour mettre en œuvre la résolution 1540 sera la bienvenue.

M. I. NADIMI (République islamique d'Iran), exprimant sa vive inquiétude au sujet de la recrudescence du terrorisme au Moyen-Orient, y compris le terrorisme d'Etat, souvent alimenté par les conflits imposés par des puissances non régionales, déclare que la lutte contre le terrorisme est entravée par les conditions iniques imposées par certains pays. L'élimination totale des armes de destruction massive constitue la meilleure façon d'éviter que des acteurs non étatiques ne puissent acquérir de telles armes. La non-prolifération et le désarmement sont les deux faces de la même médaille et l'objectif du désarmement ne devrait pas être éclipsé par l'accent mis sur les mesures à

prendre pour éviter que des acteurs non étatiques ne puissent se procurer de telles armes. Son pays, qui est partie à tous les instruments internationaux interdisant les armes de destruction massive, a de tout temps considéré la possession, l'acquisition et la mise au point de telles armes comme immorale et illicite. Pour mettre en œuvre la résolution 1540 l'Iran a adopté une série de lois destinées à interdire la contrebande d'armes et de munitions, quelles qu'elles soient, ainsi qu'à lutter contre ce fléau. Il convient toutefois de relever que les obligations imposées par la résolution ne doivent pas être interprétées d'une manière qui la mette en contradiction avec les droits et obligations figurant dans les instruments négociés à l'échelon international.

Le MODÉRATEUR déclare que la résolution 1540 n'empêche aucunement les pays d'exercer les droits que leur confèrent d'autres accords. Il doute que le seul désarmement puisse éviter le recours aux armes de destruction massive par des acteurs non étatiques.

M. F.H. NAEK (Pakistan) déclare que son pays partage les inquiétudes d'autres orateurs concernant l'éventualité que des acteurs non étatiques, notamment le Réseau Khan, n'entrent en possession d'armes de destruction massive et de l'équipement requis pour en faire usage. Il soutient donc les objectifs de la résolution 1540, qui comble une lacune dans le cadre juridique international de la non-prolifération. Le Pakistan a adopté concernant la mise en œuvre de la résolution 1540 une perspective pragmatique visant à garantir l'application des dispositions du texte qui se rapportent spécifiquement aux différents types d'armes de destruction massive. Dans ce contexte, il a créé à l'échelon national un groupe spécialisé pluridisciplinaire chargé de surveiller la mise en œuvre de la résolution. Ce groupe a examiné la législation actuelle et les structures administratives et réglementaires, décelé les domaines exigeant des améliorations et formulé des recommandations visant à adopter de nouveaux instruments législatifs et réglementaires et mécanismes de mise en œuvre. Le Pakistan est tout à fait disposé à faire part de son expérience en matière de contrôle des exportations, de sécurité nucléaire et questions connexes. Le pays de M. Naek continue à subir le terrorisme. Les terroristes sont souvent équipés des armes les plus modernes, sans qu'il soit facile de comprendre où ils se les procurent. Il invite donc instamment les instances concernées à se pencher sur cette question. De surcroît, il pose la question de savoir pourquoi il ne serait pas possible de transformer la résolution 1540 en une convention internationale.

M. C.-G. COMȘA (Roumanie) déclare que son pays, convaincu de l'importance de renforcer le cadre international de la sécurité nucléaire, s'est engagé à mettre en œuvre les résolutions 1540 et 1887 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'AIEA doit jouer un rôle central permettant d'institutionnaliser les efforts entrepris à l'échelon international. En tant que membre de l'Union européenne, la Roumanie est aussi tout à fait favorable aux objectifs de la stratégie adoptée par l'Union européenne pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. Elle est toutefois inquiète de la remise en cause radicale, par certains pays, du régime de la non-prolifération. La Roumanie, qui dispose d'un programme nucléaire civil, considère que tous les États doivent avoir le droit de tirer profit des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, pour autant que ces dernières respectent les conditions prescrites en matière de non-prolifération, de sûreté et de sécurité. Le TNP, qui offre un cadre préservant et renforçant la paix et la sécurité internationale tout en permettant aux pays de bénéficier des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, constitue l'un des piliers de la sécurité internationale. Il est donc indispensable que le TNP soit universellement mis en œuvre.

M. S.Y. NAIK (Inde) exprime son soutien pour les objectifs de la résolution 1540 et ajoute que l'une des principales responsabilités des parlementaires consiste à veiller à l'adoption des instruments juridiques requis pour contribuer à protéger les citoyens du terrorisme. L'Inde a adopté diverses lois et mis en place des dispositifs administratifs visant à empêcher les acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive. Depuis l'adoption de la résolution 1540, l'Inde a pris des mesures visant à continuer de renforcer les mécanismes législatifs et réglementaires en cause, tout particulièrement en ce qui concerne le contrôle des exportations, et a présenté les rapports attendus.

Elle est prête à offrir son aide en matière de renforcement des capacités pour aider d'autres pays à remplir les obligations figurant dans la résolution. La mise en œuvre de la résolution 1540 doit se fonder sur les pratiques et procédures nationales des uns et des autres et l'assistance offerte par d'autres pays ou parties prenantes doit également en tenir compte.

M. A. NIYAMAVEJA (Thaïlande) déclare que son pays est convaincu que le contrôle des armes, le désarmement et la non-prolifération sont indispensables à l'instauration de la paix et de la sécurité internationale. La Thaïlande a donc pris des mesures visant à renforcer les mécanismes nationaux en établissant des points focaux nationaux et en mettant en œuvre des instruments juridiques destinés à soutenir les efforts consentis à l'échelon international pour empêcher les terroristes de se procurer des armes de destruction massive et matériels connexes. Un dispositif de contrôle des exportations intégré rassemblant le volet autorisation et le volet répression est aussi en cours d'élaboration, dans le but de permettre à la Thaïlande de contrôler le transfert des matériels concernés, tout particulièrement les marchandises à double usage. La prévention de la prolifération des armes de destruction massive relève de la responsabilité de tous les Etats et M. Niyamaveja exhorte tous les pays à remplir les obligations et les engagements qui sont les leurs en vertu des traités et conventions sur le désarmement et la non-prolifération, ainsi que de la résolution 1540, en mettant en œuvre et en renforçant la législation nationale en la matière.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) souligne que son pays a pris des mesures concrètes pour veiller à la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1540 depuis son adoption. De surcroît, Cuba défend avec conviction l'interdiction et l'élimination complètes des armes de destruction massive à l'échelle mondiale. Il est de notoriété publique que Cuba, qui dispose de programmes nationaux pour l'utilisation pacifique des technologies chimiques, biologiques et nucléaires, respecte scrupuleusement ses obligations internationales en la matière. Elle se dit toutefois préoccupée par le fait que le Conseil de sécurité de l'ONU, instance qui compte un nombre limité de membres, dont certains sont autorisés à faire usage d'un droit de veto, continue à prendre des initiatives outrepassant ses prérogatives. La résolution 1540 traite d'un sujet qui devrait être abordé dans le cadre des dispositifs multilatéraux traditionnels en matière de désarmement. Il n'est pas légitime d'imposer aux Etats membres des obligations juridiques internationales instaurées sans leur participation active et qu'ils n'ont pas signées ni ratifiées dans le cadre de traités et accords multilatéraux. Cuba, qui a souffert du terrorisme organisé avec le soutien d'un gouvernement étranger, a informé le Conseil de sécurité de cet état de fait, sans recevoir de réponse concrète. L'heure est venue de cesser d'appliquer deux poids, deux mesures et de collaborer dans un domaine aussi important, dans lequel les parlementaires pourraient jouer un rôle de premier plan.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) déclare que la production des armes de destruction massive porte atteinte à la paix et la sécurité internationales, ce qui n'empêche pas pour autant un grand nombre de pays d'investir dans de telles technologies. Le Bahreïn a adopté des lois interdisant la production et l'achat d'armes de destruction massive et elle invite instamment tous les pays à ratifier le TNP et à renforcer les mécanismes permettant d'inspecter les lieux de mise au point et de stockage d'armes nucléaires. Il faudrait obliger les pays à ratifier les traités concernés et à veiller à l'utilisation pacifique des technologies chimiques, biologiques et nucléaires. Il serait important de faire participer la société civile et de sensibiliser les individus aux dangers des armes nucléaires et à l'importance de la non-prolifération.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis), soulignant les liens étroits unissant non-prolifération et réglementation du commerce des armes, pose la question de savoir comment on pourrait inciter les gouvernements à ne pas faire de distinction entre ces deux questions. Les intérêts nationaux et internationaux en la matière divergent fortement : comment imposer des règles systématiques dans un tel contexte ? L'optique adoptée en matière de non-prolifération varie en fonction du pays et recouvre aussi bien la dimension juridique que les questions de sécurité, la perspective politique et l'orgueil national. Les secteurs concernés par le

débat sur la non-prolifération sont nombreux et il est important de trouver un équilibre entre souveraineté et intérêt commun. Il demande ce que les Nations Unies peuvent faire pour donner la parole au Parlement et le faire participer aux discussions actuellement en cours, notamment.

M. P. MARTIN-LALANDE (France), rappelant que la résolution 1540 impose un certain nombre d'obligations contraignantes exigeant une législation, un suivi et un contrôle appropriés, explique que son pays ne dispose pas d'une législation unique concernant les armes de destruction massive, mais d'un puzzle de lois couvrant les différents aspects de la question. Les sanctions prévues par la législation traitant des armes chimiques, biologiques et nucléaires sont particulièrement strictes, tout particulièrement en cas de non déclaration d'utilisation pour les matériels à double usage. Il existe également des dispositions pénales spécifiques en la matière. Il est de la plus haute importance de concevoir des lois et de les renforcer et l'Union européenne et ses Etats membres sont conscients de la nécessité de coordonner la perspective adoptée.

M. S. SPENCE, intervenant, reconnaît que la résolution 1540 constitue une question délicate, mais incite les parlementaires à examiner le texte, qui a vocation à protéger les civils. La décision concernant le mode d'intégration des dispositions de la résolution dans la législation nationale est toutefois une décision souveraine.

Ms. U. ZAPF, intervenante, convient du fait que certains pays possèdent des armes nucléaires qu'ils refusent de détruire pour des raisons de sécurité ou par orgueil national. Le désarmement total aura fait un grand pas en avant lorsque des dispositions unifiées auront été adoptées. Il faut une convention acceptable pour tous et exempte d'une quelconque discrimination à l'égard de quelque pays que ce soit.

Le MODERATEUR déclare que les pays seraient bien inspirés de se poser la question de savoir s'il est dans leur intérêt que des acteurs non étatiques utilisent des armes de destruction massive sur leur territoire. Il faut renforcer les mécanismes permettant d'éviter une telle situation et la résolution 1540 n'est pas le seul mécanisme disponible pour ce faire. La résolution 1540 a surtout été conçue comme un instrument de lutte contre le terrorisme, mais elle peut aussi servir de fondement pour concevoir des dispositifs permettant d'appliquer les obligations qu'elle contient, par exemple des contrôles aux frontières et des mécanismes propices à l'ordre public.

M. OH JOON, intervenant, souligne qu'une certaine confusion semble régner concernant la résolution 1540, dont le texte se rapporte aux transferts d'armes de destruction massive destinés aux acteurs non étatiques, et non au désarmement national. En ce qui concerne la légitimité des obligations imposées aux Etats membres de l'ONU, il rappelle que ces derniers ont tous accepté, au moment de leur adhésion à l'ONU, l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, qui déclare que les Etats membres s'engagent à respecter les décisions prises par le Conseil de sécurité. Enfin, il convient de souligner qu'aucune disposition contenue dans la résolution 1540 ne porte atteinte aux obligations souscrites par les pays dans le cadre d'autres instruments internationaux.

La séance est levée à 18 h.35.

COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Séance du mercredi 9 octobre

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de l'Ambassadeur M. Luis Gallegos, Représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, modérateur.

Séance 5 : Promouvoir les engagements internationaux et défendre les droits des groupes vulnérables : les peuples autochtones et les personnes handicapées

Volet 1 : Peuples autochtones

Le MODERATEUR présente les intervenants : M. Alexey Tsykarev, membre du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; Mme Manon Schick, Directrice de la section suisse d'Amnesty International; M. Tau Henare, parlementaire, Nouvelle-Zélande; et M. D. Sánchez Heredia, parlementaire de l'Etat plurinational de Bolivie.

Présentation

M. A. TSYKAREV, intervenant, dit que les parlementaires ont un rôle central à jouer dans la protection des droits des peuples autochtones, d'une part en adoptant des lois reconnaissant les droits de ces groupes et, d'autre part, en prenant des mesures budgétaires pour permettre la mise en œuvre des lois adoptées. Toutefois, il convient de noter que tous les domaines de la législation : santé, éducation, environnement et forêts ont une incidence indirecte sur les peuples autochtones. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est l'instrument international le plus explicite au sujet du droit des peuples autochtones à participer à la vie politique. Elle renferme en outre des dispositions sur leur droit à l'autodétermination et fait obligation d'obtenir leur consentement libre et éclairé avant la réalisation de tout projet qui pourrait avoir une incidence sur leurs terres. En 2013, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones a mené une étude, à la demande du Conseil des droits de l'homme, pour recueillir l'avis des Etats et des peuples autochtones sur les bonnes pratiques et les stratégies de mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Il a également conçu un guide parlementaire intitulé Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones, en collaboration avec un certain nombre d'organisations, dont l'UIP.

Evoquant certaines mesures sans équivalent visant à favoriser la participation des peuples autochtones à la vie politique, notamment la création de parlements sâmes dans certains pays nordiques ou encore les sièges réservés aux Maoris au Parlement néo-zélandais, l'orateur dit qu'il est également important de s'assurer que l'élection de représentants autochtones permette aux intéressés de peser sur les décisions qui sont prises. La création de commissions parlementaires sur les questions autochtones est un moyen d'y parvenir. Si aucun pays n'a adopté de loi particulière imposant de tenir compte de la Déclaration de l'ONU dans l'élaboration des nouvelles lois et politiques, certains s'appuient néanmoins sur les principes énoncés dans la Déclaration pour ce faire. Enfin, l'expert appelle l'attention sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui aura lieu en septembre 2014, et sur la nécessité de tenir compte du document final de la Conférence préparatoire mondiale sur les peuples autochtones tenue à Alta en juin 2013.

Mme M. SCHICK, intervenante, dit qu'Amnesty international s'est beaucoup battue pour l'adoption de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Pour autant, malgré les progrès de certains pays, les droits des peuples autochtones et les dispositions de la Déclaration ne sont pas toujours respectés. Il existe un certain nombre de mécanismes qui permettent d'aider les peuples autochtones, par exemple l'Examen périodique universel, de même que les nombreux

organes conventionnels de l'ONU, tels que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, qui formulent souvent des recommandations et des avis sur des questions en rapport avec les droits des peuples autochtones. Parlementaires, peuples autochtones et ONG devraient travailler main dans la main pour défendre ces mécanismes et les dispositions figurant dans la Déclaration, en particulier car certains pays voudraient modifier le libellé de certaines dispositions, ce qui risquerait d'affaiblir considérablement ce texte. Les parlements peuvent aussi jouer un rôle crucial à travers l'adoption de règles contraignantes à l'intention des sociétés multinationales sur la manière de traiter les peuples autochtones. Ces entreprises adoptent souvent des mesures d'elles-mêmes, comme le principe de responsabilité sociale de l'entreprise, leurs succursales et leurs bureaux à l'étranger se montrent souvent peu respectueux des droits des peuples autochtones. Ces bureaux sont souvent installés dans des pays où le système judiciaire limite la capacité des victimes de se défendre et d'obtenir réparation des préjudices subis. Aussi les parlements devraient-ils adopter des mesures contraignantes qui aideraient les victimes à obtenir justice dans leur pays et dans les pays où ces sociétés ont leur siège. L'Union européenne a établi un certain nombre de normes dans ce domaine. Enfin, les parlementaires ont un rôle central à jouer pour que les droits des peuples autochtones soient respectés et il est primordial que les autochtones eux-mêmes soient associés à ces mesures, au moyen de consultations, et qu'ils puissent donner leur consentement éclairé.

M. T. HENARE, intervenant, relève qu'il est crucial de protéger et de renforcer les cultures autochtones. Dans son pays, la signature du Traité de Waitangi en 1840 a joué un rôle important dans la réconciliation avec les peuples autochtones du pays, les Maoris, car ce traité tient compte des besoins et des aspirations et des colons, et des premiers habitants. Grâce à cet instrument, les différentes populations néo-zélandaises parviennent à travailler ensemble selon des modalités uniques en leur genre. Comme d'autres peuples autochtones, les maoris ont subi des discriminations et des difficultés, en particulier en matière d'accès à l'éducation et à la santé. Toutefois, il a été fait en sorte d'y remédier, par exemple en créant des écoles où l'enseignement se fait entièrement en langue maorie et où l'on enseigne également la culture et l'histoire maories. En outre, la Nouvelle-Zélande s'est dotée d'une Commission de la langue maorie ainsi que d'une chaîne de télévision en maori. Toutes ces mesures ont été essentielles pour préserver la langue maorie qui était en train de mourir il y a seulement cinquante ou soixante ans. D'autres groupes autochtones tels que les Sámes et les peuples hawaïens ont aussi eu recours à des mesures semblables pour sauver leur langue et leur culture. Une autre mesure a également été mise en place en Nouvelle-Zélande de façon à garantir la participation des Maoris à la vie politique, à savoir l'attribution de sièges parlementaires. Ces sièges, qui étaient au nombre de quatre au début, sont désormais sept. Il importe cependant de noter qu'il y a de nombreuses manières de protéger les peuples autochtones et de faciliter leur participation à la vie de la société et à la vie politique et que toutes les solutions ne sont pas forcément adaptées à tous les pays. Il n'y a pas de solution unique.

M. D. SÁNCHEZ HEREDIA, intervenant, explique qu'il y a 27 groupes autochtones dans son pays, d'où la décision qui a été prise de dénommer son pays Etat plurinational de Bolivie. Toutefois et bien que les autochtones représentent 50 pour cent de la population, on les a longtemps écartés de la vie politique. En tant que membre autochtone du Parlement, l'expert a lui-même eu à subir des menaces, la discrimination et des agressions. Les choses ont aujourd'hui changé, avec l'adoption de la nouvelle Constitution et de loi sur la violence qui renferment des dispositions précises sur la protection des femmes et en particulier des femmes autochtones. Une autre loi a également été adoptée, dans laquelle sont énoncés les droits des peuples autochtones et des travaux sont en cours pour faire adopter une loi contre le racisme et toutes les formes de discrimination. En outre, les peuples autochtones sont largement représentés sur la scène politique, ces derniers ayant 37 sénateurs et sept sièges réservés à la Chambre des députés. Des mesures ont aussi été mises en place pour encourager les échanges interculturels et renforcer l'identité des peuples autochtones. De même, les différentes formes d'économies sont respectées, y compris les sociétés privées et les coopératives, ce qui a permis de dégager de la croissance et de réduire la

pauvreté. Une loi a été mise en place pour faire respecter la disposition de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones portant sur le consentement préalable et éclairé des peuples autochtones. La Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones sera un forum idéal pour débattre de l'application de la Déclaration par les Etats. L'orateur ajoute que la Bolivie prévoit d'organiser un séminaire international sur les peuples autochtones avant la Conférence et espère que ce sera là l'occasion de démontrer les progrès accomplis par son pays et de confronter les expériences.

Débat

M. F.H. NAEK (Pakistan) observe que certains pays refusent de reconnaître et de respecter les droits fondamentaux des peuples autochtones vivant sur leur territoire. Il est important de tenir compte des souhaits des peuples autochtones, qu'il convient de reconnaître comme des groupes distincts avec une culture propre qu'ils sont en droit de transmettre à leurs enfants. Il importe de reconnaître leur droit aux terres qui leur appartiennent, qu'ils occupent ou utilisent depuis toujours. Il importe que les gouvernements respectent leur aptitude à décider de leur avenir, qu'ils puissent jouir des mêmes droits que tous les autres peuples et vivre en paix. L'UIP doit encourager ses Parlements Membres à adopter des résolutions protégeant et promouvant les droits des peuples autochtones, sur la base de ces éléments.

M. H. YOSHIDA (Japon) explique que le peuple aïnou est un groupe autochtone du nord du Japon, qui a sa propre langue, sa propre religion et sa propre culture, et qui a été victime des politiques nationales de développement et d'assimilation. Pourtant, jusqu'à récemment, aucune loi ne reconnaissait les Aïnous comme un peuple autochtone, qui ont eu du mal à préserver leur culture du fait de la discrimination et des difficultés économiques auxquelles ils étaient confrontés. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est un instrument d'une valeur inestimable et, de leur côté, les parlements ont un rôle crucial à jouer pour s'assurer que les politiques publiques sont conformes aux normes internationales, en particulier en soumettant des lignes d'orientation au Gouvernement et en contrôlant la mise en œuvre des politiques publiques.

Le délégué de l'EQUATEUR explique que son pays a récemment pris la décision de suspendre l'Initiative Yasuni-ITT. Cependant, l'Equateur a établi de nouveaux codes de conduite et de nouvelles politiques au profit des groupes n'ayant pas de contact avec le monde extérieur et des groupes qui vivent volontairement isolés, ce qui inclut la suspension de toutes les activités d'extraction dans les endroits où ils vivent. En outre, la Constitution fait obligation d'obtenir le consentement des groupes autochtones avant d'engager quelque activité que ce soit sur leurs terres. Une politique régionale sur les droits des autochtones a par ailleurs été convenue car les groupes autochtones vivent souvent dans des zones transfrontalières. L'Equateur est en train d'élaborer un projet de loi sur l'égalité de tous les peuples, ce qui englobe les peuples autochtones et les autres groupes ethniques qui ont été victimes de la discrimination et de l'exclusion. L'intervenant indique pour conclure que 30 pour cent des représentants de l'Assemblée nationale de l'Equateur sont autochtones.

Mme A. IBRO NA-ALLA (Niger) dit que son pays se compose d'un certain nombre de groupes ethniques qui vivent en harmonie les uns avec les autres. Les Touaregs, qui constituent le principal groupe autochtone de la région saharienne, sont représentés à tous les échelons de l'administration publique. L'intervenante pense que les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la protection des droits des peuples autochtones et doivent pour ce faire adopter des lois pour que tous les peuples puissent jouir des mêmes droits. Le Code électoral du Niger prévoit des mesures pour que les minorités ethniques et les groupes autochtones soient dûment représentés dans les milieux politiques, notamment la mise en place de circonscriptions électorales spéciales.

Le délégué des EMIRATS ARABES UNIS note qu'il est important que la législation sur les peuples autochtones renferme aussi des dispositions destinées à les protéger des effets de la mondialisation. Il est primordial de protéger les peuples autochtones en tous points de la planète et en particulier les groupes dont la communauté internationale ne se soucie guère, tels que les groupes autochtones des Emirats arabes unis qui vivent sur des îles occupées par un autre pays. Ces groupes sont l'objet d'une grave discrimination et sont souvent forcés de quitter leurs terres ancestrales. L'intervenant appelle instamment la communauté internationale à réaffirmer l'importance de la protection de tous les peuples et à se soucier du sort des groupes autochtones vivant sur ces îles.

Le délégué de l'INDE dit que, d'après les critères utilisés pour définir les "peuples autochtones" dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones ainsi que dans la convention n° 169 (1989) de l'Organisation internationale du travail (OIT), toute la population de l'Inde est autochtone. L'Inde est fermement résolue à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Dans une société vraiment plurielle, la croissance et le bien-être de la société ne peuvent être assurés que par la protection de ces droits et l'orateur se félicite des efforts internationaux déployés pour intégrer les droits des peuples autochtones dans les politiques et plans de développement nationaux. Pour que la démocratie soit renforcée, il est important de donner des garanties appropriées à tous les groupes de la société, en particulier aux groupes marginalisés et défavorisés. L'Inde s'est dotée de nombreuses dispositions constitutionnelles, mesures législatives, politiques et programmes à cet égard. Enfin, en leur qualité de représentants du peuple, les parlementaires ont la responsabilité de sensibiliser leurs concitoyens aux besoins des groupes vulnérables et peuvent jouer un rôle important pour protéger les intérêts de ces groupes à travers la législation.

Mme T. BOONTONG (Thaïlande) explique, que si la Thaïlande est partie aux accords internationaux destinés à protéger et à faire respecter les droits des peuples autochtones, il n'y a pas à proprement parler de peuples autochtones en Thaïlande. La Thaïlande abrite néanmoins des minorités ethniques issues de l'immigration qui se sont pleinement intégrées à la société thaïlandaise. La Thaïlande a adopté une stratégie nationale pour promouvoir les droits fondamentaux des immigrés et faire en sorte qu'ils ne deviennent pas des groupes vulnérables. Les immigrés ont le droit de conserver leurs coutumes, mais sont également encouragés à prendre part à la vie de la collectivité. Les groupes ethniques minoritaires se voient garantir l'accès à la santé et à l'éducation et des projets de formation, des projets agricoles et des possibilités d'emploi leur sont proposés pour leur permettre de vivre dans de bonnes conditions. Les parlements doivent travailler avec la société civile pour intégrer les droits des peuples autochtones dans les programmes et politiques internationaux de développement à tous les échelons. Ils doivent en outre revoir et au besoin réviser les lois, politiques et programmes touchant aux questions autochtones pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec les instruments internationaux applicables.

Mme H.A. SETIAWATY (Indonésie) dit que s'il n'y a pas en Indonésie de peuples autochtones en tant que tels. L'Indonésie abrite par contre de nombreux groupes ethniques, qui ont tous leur propre culture, leurs propres traditions, leur langue et qui ont, pour la plupart, adhéré aux normes de la communauté âdat. L'Indonésie est déterminée à protéger les droits traditionnels collectifs de cette communauté, qui sont reconnus dans la Constitution. En outre, un projet de loi est en cours d'élaboration sur la protection des droits de la communauté âdat.

M. A. MISIEKABA (Suriname) dit qu'environ 20 pour cent de la population de son pays sont considérés comme autochtones. Malgré les efforts des gouvernements successifs pour faire respecter les droits de ces peuples, il est difficile de parvenir à un consensus sur le sujet car une large proportion de la population non autochtone ne reconnaît pas les droits des autochtones. L'intervenant aimerait savoir comment l'Etat plurinational de Bolivie est parvenu à régler ce problème.

Le représentant de l'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL souligne que la convention n° 169 (1989) de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sont des instruments complémentaires et qu'elles doivent être appliquées conjointement. L'un des éléments clés de la convention est le principe de large consultation, de participation et de consentement des peuples autochtones. Il est important de noter que, en tant que traité international, la convention est soumise à la ratification des Etats, contrairement à la Déclaration. L'OIT travaille en étroite collaboration avec le Groupe de travail de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, sur la question des droits des peuples autochtones. En outre, les recommandations de l'Examen périodique universel font souvent ressortir la nécessité de ratifier la convention n° 169 (1989) de l'OIT. Enfin, il est un autre instrument important de l'OIT, à savoir la convention n° 111 (1958), qui inclut les métiers traditionnels des peuples autochtones dans sa définition des emplois et professions.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD fait observer que les droits des peuples autochtones sont un sujet épineux. La marginalisation dont ces peuples ont fait l'objet par le passé n'a pas facilité la cohésion sociale, qui bien souvent n'était voulue que par un seul groupe. Il est regrettable que des langues soient en voie d'extinction faute d'être parlées. L'Afrique du Sud a adopté des lois pour protéger les langues autochtones. L'intervenant suggère d'inclure des membres des groupes autochtones dans les délégations nationales aux réunions où le sujet des peuples autochtones doit être débattu.

Le délégué du ROYAUME-UNI, constatant que nombre de parlements font de leur mieux pour protéger et promouvoir les droits des peuples autochtones, se demande s'il y aurait un moyen pour que les groupes autochtones puissent bénéficier des financements apportés par le Royaume-Uni à l'ONU. En outre, il s'interroge sur la question de savoir quand un groupe autochtone devient une minorité ethnique.

Le délégué de la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO dit que les droits des peuples autochtones sont particulièrement importants dans son pays qui a une vaste population autochtone. Le principal groupe autochtone, les Pygmées, sont désormais pleinement intégrés à la société, mais ils ont été victimes de discrimination par le passé. En outre, dans la mesure où il y a un grand nombre de groupes autochtones et ethniques dans le pays, la Constitution garantit les mêmes droits et obligations à tous les groupes, mais ne mentionne pas de groupes en particulier. C'est un élément qui a permis à la République démocratique du Congo d'échapper aux guerres tribales, puisqu'il n'y a aucune discrimination contre quelque groupe que ce soit sur la base de considérations ethniques.

M. G.P. YOSIWO (Etats fédérés de Micronésie) dit que 80 à 90 pour cent de la population de son pays sont considérés comme autochtones. Il partage les préoccupations du délégué sud-africain sur l'extinction des langues autochtones. Bien qu'il y ait des lois et des dispositions dans la Constitution pour protéger les intérêts et la culture des groupes autochtones, certaines langues ont été mises de côté et sont en train de disparaître, principalement du fait de la mondialisation croissante. L'intervenant demande l'aide de l'UIP pour protéger les langues autochtones.

Le délégué de BAHREÏN dit que, lorsqu'on débat d'un sujet aussi important, il ne faut pas oublier la situation du peuple palestinien. La culture palestinienne s'étiolle peu à peu sous le coup des actes d'un autre pays qui rend par exemple obligatoire l'emploi d'une autre langue. L'intervenant appelle les parlementaires à exprimer leur soutien et leur solidarité au peuple palestinien.

M. A. TSYKAREV, intervenant, se félicite des remarques qui ont été faites au sujet de l'importance de protéger les langues autochtones. Il est particulièrement sensible à ce qui a été dit au sujet de la méthode de protection des langues utilisées en Nouvelle-Zélande. Il lui semble essentiel d'utiliser les langues autochtones dans le travail parlementaire. Nombre de groupes autochtones ne comprennent pas, par exemple, les langues officielles de l'ONU et il serait donc utile que les pays produisent certains de leurs documents dans les langues de leurs peuples autochtones. L'orateur, qui se félicite par ailleurs qu'ait été mentionnée la convention n° 169 (1989) de l'OIT, appelle l'attention sur une autre convention pertinente, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il ne faut pas oublier que la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones est un instrument international qui s'appuie sur les droits consacrés par d'autres traités et qui les promeut. Symboliquement, il est important qu'un pays dise publiquement qu'il souscrit à la Déclaration, d'autant plus que certains pays n'étaient pas favorables à son adoption. S'agissant de l'appui financier aux peuples autochtones, le Mécanisme d'experts de l'ONU a recommandé que les Etats et le système onusien fournissent une aide financière aux peuples autochtones pour leur permettre de se préparer en vue de la Conférence mondiale. Certains pays ont déjà suivi cette recommandation et abondé le Fonds de contributions volontaires de l'ONU pour les peuples autochtones. Enfin, le Mécanisme d'experts a proposé que les industries extractives versent une aide financière aux peuples autochtones.

M. T. HENARE, intervenant, dit qu'on n'est pas autochtone par choix. C'est une question de généalogie, de culture, c'est ce qu'on est. L'intégration est un premier pas en avant, à condition qu'elle se fasse dans des conditions acceptables de part et d'autre. Pour l'orateur, la reconnaissance des cultures indigènes, par exemple à travers l'utilisation croissante de tatouages autochtones par d'autres groupes ethniques, est un phénomène positif.

Mme M. SCHICK, intervenante, saluant les nombreuses références aux lois nationales visant à garantir les droits des peuples autochtones, dit que les pays n'ont souvent pas de plans de suivi pour l'application de ces lois après leur adoption. Les lois seules ne suffisent pas. Encore faut-il des plans d'action pour en appliquer le contenu. En Colombie, par exemple, si les peuples autochtones ne représentent que 3 pour cent de la population, 20 pour cent des victimes de disparitions forcées sont des autochtones. De même, au Canada, les femmes et les filles autochtones sont sept fois plus exposées aux violences familiales. Il faut donc des mesures spécifiques pour remédier à ces problèmes. Dans la majorité des cas, les statistiques nationales ne comportent pas de données ventilées par sexe sur les groupes autochtones, de sorte qu'il est difficile de savoir si des plans d'action nationaux sont nécessaires pour répondre à leurs besoins. Il faut que les parlementaires prennent des mesures pertinentes et efficaces pour permettre l'application des dispositions pertinentes.

M. D. SÁNCHEZ HEREDIA, intervenant, indique qu'un séminaire se tiendra à La Paz en 2014, où seront traitées toutes les questions qui ont été évoquées durant ce débat. Il remercie le représentant de Suriname de sa question et dit que, pour remédier au problème, il est important de se pencher sur l'histoire du pays, de bien la comprendre et de reconnaître et de protéger la diversité culturelle.

La séance est suspendue à 10 h.45 et reprend à 10 h.55 sous la présidence de M. M. Traoré (Burkina Faso). Monsieur L. Gallegos (Equateur) en est le modérateur.

Volet 2 : Personnes handicapées

Le MODERATEUR dit que des progrès importants ont été réalisés ces dix dernières années sur la question du handicap, dont l'élément majeur est la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il importe de noter que les personnes handicapées sont un groupe minoritaire. On sait que, à un moment ou un autre de sa vie, chacun aura un handicap, que celui-ci résulte d'une maladie, d'un accident, d'une malnutrition ou soit simplement le fruit de la vieillesse. Le Modérateur présente les intervenants : Mme Victoria Lee, International Disability Alliance (IDA); M. Mirko Tomassoni, parlementaire, Saint-Marin; et Mme Ingrid Heindorf, World Future Council (WFC).

Présentation

Mme V. LEE, intervenante, commence par dire que les personnes handicapées constituent le groupe minoritaire le plus important mais aussi souvent le plus négligé de la planète. La mission de l'International Disability Alliance est de promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans toutes les activités du système onusien et dans l'ensemble du programme international de développement. L'ancienne approche qui consistait à considérer les personnes handicapées sous un angle médical allait à l'encontre de leur droit de participer aux décisions et de prendre part directement à la vie publique et politique. On avait coutume de parler au nom des personnes handicapées et de les laisser dans l'ombre. Avec l'entrée en vigueur de la Convention, on est passé à une approche fondée sur les droits de l'homme, établissant que les droits des personnes handicapées doivent être respectés au même titre que ceux de tout citoyen. La Convention consacre notamment le droit de voter et d'être élu. Elle appelle en outre les Etats à consulter les personnes handicapées pour l'élaboration des lois et politiques susceptibles d'avoir une incidence sur leur vie. Cependant, des obstacles d'ordre institutionnel, mais aussi comportemental empêchent toujours cette évolution. Dans certains pays, les personnes handicapées continuent à être tenues à l'écart de la vie politique, soit parce qu'elles sont privées de la capacité juridique ou considérées comme inaptes, soit encore parce que les élections et l'information correspondante ne leur sont pas accessibles. Le Comité des droits des personnes handicapées n'a cessé d'appeler à l'abrogation des lois dont sont généralement victimes les personnes atteintes de handicaps psycho-sociaux ou intellectuels, les personnes sous tutelle ou placées dans des établissements spécialisés. Il est capital de prendre des mesures novatrices pour protéger les droits des personnes handicapées et de mener plus avant l'évolution qui a débuté avec l'adoption de la Convention. Les parlementaires ont un rôle important à jouer, qui consiste à consulter les personnes handicapées et les organisations les représentant, pour faire en sorte que leur expérience et leur point de vue soient pris en compte dans l'élaboration des lois; à faire pression, au besoin, pour la ratification de la Convention; et à entreprendre des réformes législatives et constitutionnelles, consistant notamment à abroger les dispositions discriminatoires qui privent les personnes handicapées de leurs droits. Ils doivent en outre faire en sorte que l'information sur les élections soit mise à disposition dans des langues et sous des formes accessibles aux personnes handicapées. Israël est un bon exemple dans ce domaine. Les informations sur le processus électoral, sur les candidats et les programmes sont mises à disposition dans une langue simple pour permettre aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage de faire leurs choix en connaissance de cause. Ces informations sont en outre utiles au grand public, notamment aux immigrants et aux personnes âgées. L'oratrice fait remarquer que les partis politiques devraient prendre des mesures pour encourager des personnes handicapées à se présenter aux élections et il faudrait rendre le Parlement accessible à tous, notamment par des mesures de sensibilisation aux besoins des groupes vulnérables et notamment des peuples autochtones et des personnes handicapées.

M. M. TOMASSONI, intervenant, se félicitant de l'intérêt porté par l'UIP aux droits des personnes handicapées, dit que la participation des personnes handicapées à la vie politique demeure limitée dans de nombreux pays. En outre, rares sont les organisations intergouvernementales qui s'intéressent à la question et l'on voit difficilement quelle place le handicap occupera dans le programme de développement pour l'après-2015. L'orateur présente l'Appel à l'action, intitulé "Assurer la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique" et élaboré en collaboration avec la parlementaire Hendrietta Bogopane ainsi qu'un certain nombre d'autres parlementaires et organisations dont le World Future Council. Les recommandations qui y figurent sont axées sur les mesures destinées à faire en sorte que la démocratie et la participation à la vie politique soient accessibles à tous. Faisant le parallèle avec les efforts qui ont été déployés depuis plusieurs décennies pour permettre aux femmes de participer pleinement à la vie politique, l'orateur rappelle que la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'acceptation de la définition sociale du handicap ont fait

considérablement évoluer les points de vue sur la question. Toutefois, l'adoption de la Convention ne s'est traduite que par une action politique partielle. Les progrès sont extrêmement lents et bon nombre des mesures prises ne contribuent pas à améliorer la qualité de vie et l'indépendance des personnes handicapées. Les obstacles auxquels elles se heurtent ont de lourdes répercussions sur l'évolution des mœurs, de la culture et de l'économie des pays et de la société dans son ensemble. L'OIT estime que le chômage des personnes handicapées coûte, à l'échelon mondial, entre 3 et 7 pour cent du PIB. Dans les pays en développement, les difficultés sont encore plus grandes pour les personnes handicapées, en particulier en matière de santé, d'éducation et d'emploi. L'Appel à l'action demande aux Membres de l'UIP d'intensifier leur action pour remédier à ces problèmes et garantir la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie publique et politique.

Mme I. HEINDORF, intervenante, dit qu'il est de la plus haute importance que les sociétés démocratiques veillent à ce que les personnes handicapées soient à même de participer à la vie publique et politique. Chaque année, le Zero Project publie un rapport sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées dans le monde, fondé sur un questionnaire envoyé aux pays. L'un des indicateurs utilisés concerne le droit des personnes handicapées de se faire aider d'une personne de leur choix pour voter, ce qui est un élément crucial pour une participation réelle et efficace à la vie politique. D'après le rapport 2012 du Zero Project, dans sept pays sur 55, ce droit n'existe pas et, dans plus de la moitié des pays qui ont répondu, ce droit existe mais à certaines conditions, ce qui signifie qu'il n'est pas pleinement exercé. Il convient néanmoins de noter que ce n'est là qu'un des aspects nécessaires pour assurer la pleine participation des personnes handicapées. Il faut mettre en œuvre dès que possible les recommandations énoncées dans l'Appel à l'action. A sa Conférence de 2012, le Zero Project a tenu une table ronde avec des parlementaires handicapés pour débattre des obstacles qu'ils rencontraient dans leur travail, la question étant par exemple de savoir si leur parti leur apportait une aide pour faire campagne, si les documents étaient traduits en braille ou libellés dans une langue simple, si les débats étaient interprétés en langue des signes, si l'on tenait compte des besoins des personnes handicapées dans l'établissement du budget et s'il y avait une commission parlementaire chargée de débattre de la question du handicap. Le prochain rapport du Zero Project sera presque entièrement consacré à ces questions. Il est clair que les difficultés sont multiples et il est important que des mesures soient prises pour faire en sorte que les personnes handicapées puissent se représenter elles-mêmes.

Débat

M. M. TIRKEY (Inde) fait remarquer qu'il est primordial pour la réalisation universelle des droits de l'homme de veiller au bien-être des personnes handicapées. Les parlementaires doivent user de leurs fonctions législatives et de contrôle pour défendre les droits des personnes handicapées et faciliter leur intégration dans la société, ainsi que la prise en compte de leurs compétences. La Constitution de l'Inde garantit la justice, la liberté, l'égalité et l'égalité des chances à tous les citoyens, y compris en ce qui concerne l'emploi. Le Parlement demande effectivement des comptes au Gouvernement dans ce domaine. L'intervenant est certain que les travaux des Parlements Membres de l'UIP dans ce domaine contribueront à faire évoluer encore les mentalités et participeront aux efforts de développement de leurs pays respectifs.

M. F.H. NAEK (Pakistan) est d'avis que les personnes handicapées sont souvent l'un des groupes les plus marginalisés de la société. Il est essentiel que les besoins de ce groupe soient pris en compte dans les débats sur le développement. Si le Pakistan propose différents programmes en matière d'éducation, de formation et d'insertion, les personnes handicapées dans des pays en développement comme c'est le cas du Pakistan continuent à rencontrer une multitude d'obstacles sociaux, matériels et politiques, qui les empêchent d'être intégrés dans la société. L'UIP doit appeler les parlements à établir, en concertation avec les intéressés, des lois adaptées pour faciliter la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées; prévoir des crédits suffisants pour financer les mesures nécessaires; établir des mécanismes de rapports sur la

Convention; prendre des mesures pour faciliter la présence des personnes handicapées dans le système politique; et associer les parents et les collectivités où vivent des personnes handicapées aux efforts d'insertion à l'échelon local.

Mme H. AMRAN (Indonésie) dit que, après la ratification de la Convention, son pays a pris des mesures de renforcement de la législation nationale pour protéger les droits des personnes handicapées et de lever les obstacles à leur participation à la vie politique et publique en s'appuyant sur les principes de non-discrimination, d'égalité et d'égalité des chances. Les mesures qui avaient été prises auparavant ont également été renforcées. L'Indonésie a une loi qui prévoit que les électeurs handicapés doivent bénéficier d'une aide pour voter, notamment de matériel particulier ou de l'aide d'un tiers, et qui dispose en outre que l'accès aux bureaux de vote doit être facilité. L'intervenante précise que des représentants d'autres pays sont venus en Indonésie pour s'informer sur ces pratiques. Pour elle, les parlements peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la Convention.

M. M.M. BOROUMANDI (République islamique d'Iran) dit que son pays a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et a mis en place une législation complète pour protéger les droits de ces personnes. Le Parlement iranien s'emploie en outre à en contrôler l'application. Un projet de loi sur la présentation de candidats aveugles aux élections législatives est également à l'étude. Un groupe parlementaire sur les droits des personnes handicapées a été créé. Il travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement et les ONG, organise des consultations et contrôle la mise en œuvre de la législation, des programmes et des politiques en faveur des personnes handicapées. Ces programmes consistent notamment à rendre les bâtiments et les lieux publics accessibles aux personnes handicapées; à soutenir la fédération nationale handisport; et à accompagner la création d'un syndicat national des personnes handicapées. Sur un autre point, l'intervenant tient à dire que les sanctions appliquées par certains pays ont entraîné une pénurie de médicaments et d'équipement médical en République islamique d'Iran et il engage donc les Membres de l'UIP à prendre des mesures pour faciliter l'exportation de ces produits à destination de son pays.

La déléguée de la THAÏLANDE dit que son pays qui est partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées continue à mettre au point des mesures pour protéger les droits des personnes handicapées et faire en sorte que les handicapés aient accès à des services appropriés. La Thaïlande prévoit des crédits pour financer les prestations sociales et elle a instauré un code de conduite à l'intention des pouvoirs publics et du secteur privé. Elle a en outre adopté des mesures de protection sociale, telles que le Fonds de rééducation et de remise en forme, et créé des centres de formation locaux. S'il y a eu des progrès, des difficultés subsistent néanmoins, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation aux questions touchant au handicap et l'accès aux services publics.

La déléguée de l'ARABIE SAOUDITE dit que son pays, qui est partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, participe en outre à des activités régionales et internationales de promotion des droits des personnes handicapées. L'Arabie saoudite a mis au point une série d'outils afin que les personnes handicapées puissent jouir pleinement des services médicaux et éducatifs et que leurs droits soient reconnus dans l'ensemble de la législation. Les parlements ont un rôle de supervision important à jouer dans la protection des droits des personnes handicapées. A cet égard, le Parlement saoudien s'est doté d'un certain nombre de commissions parlementaires qui contrôlent l'action du gouvernement et demandent des comptes à ce dernier pour tout manquement à ses engagements et obligations. Par exemple, les ministres sont régulièrement interrogés sur les mesures prises par leurs services pour intégrer les personnes handicapées et pour allouer des fonds suffisants à des centres spécialisés destinés à les aider. En outre, le Conseil de la Choura a récemment demandé la création d'une base de données des dossiers médicaux des personnes handicapées, de façon à pouvoir s'assurer que ces personnes aient la possibilité de trouver un emploi approprié. Enfin, tout est fait pour que les personnes handicapées, hommes et femmes, soient traitées sur un pied d'égalité.

M. G. SCHNEEMAN (Afrique du Sud) dit que, avant 1994, les rampes d'accès pour fauteuils roulants étaient très rares. Mais ces dernières années en Afrique du Sud, des progrès ont été accomplis pour répondre aux besoins et aux droits des personnes handicapées, tant sur le plan pratique que sur le plan législatif. Parmi ces mesures, figurent des allocations-handicap pour les personnes inaptes au travail, des facilités pour la participation aux élections de candidats handicapés et l'établissement d'objectifs d'emploi de personnes handicapées dans les services publics et dans le secteur privé. En outre, la Déclaration des droits garantit les droits de tous les citoyens et une allocation-formation est accordée à toute personne qui ne pourrait pas obtenir l'emploi qu'elle souhaite. Enfin, le Vice-Président du Conseil de l'audiovisuel et de la radiodiffusion est malvoyant.

Mme J. LAY (Kenya) explique que, après avoir ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2008, le Kenya a rédigé un projet de loi sur les droits des personnes handicapées, actuellement à l'étude, et a fondé le Conseil des personnes handicapées pour s'assurer que les obligations énoncées dans la Convention sont respectées. La nouvelle Constitution, adoptée en 2010 et la loi de 2007 sur l'emploi, renferment également des dispositions visant à promouvoir et à protéger le droit des personnes handicapées et à mettre fin à la discrimination. En outre, dans la sphère parlementaire, un forum sur le handicap a été fondé pour sensibiliser le public et promouvoir les droits des personnes handicapées. L'article 54 de la Constitution de 2010 dispose qu'une personne handicapée a le droit d'être traitée dignement et intégrée dans la société. Enfin, les directoires d'entreprises doivent compter au moins 5 pour cent de personnes handicapées.

Mlle P. LOW (Singapour) pense qu'il est important d'avoir une politique d'émancipation plutôt que d'assistance pour permettre aux personnes handicapées d'être autonomes. Une société vraiment inclusive estime et soutient toutes les catégories de personnes qui la composent, sans considération d'âge, de sexe ou d'aptitude. Il est important d'aider tous les citoyens à mettre à profit leurs aptitudes propres; par exemple, les aveugles et les malvoyants ne voient certes pas ou très mal, mais ils ont un odorat, un goût et un toucher accrus, ce qui en fait de meilleurs candidats pour certains emplois où l'utilisation de ces sens est importante. De même, les handicapés moteurs sont des contrôleurs tout indiqués pour évaluer la qualité d'accès des routes et des bâtiments. Les parlementaires doivent s'efforcer de peser sur les politiques pour créer une société inclusive; encourager la création d'entreprises sociales pour instaurer une politique d'émancipation; regarder ce qui se passe dans leur circonscription et rechercher des moyens d'améliorer l'environnement matériel, de faciliter l'accès universel à tous les locaux et autres lieux et de sensibiliser leurs électeurs à l'idée d'une approche d'émancipation de façon à favoriser et l'aide mutuelle, et les efforts personnels. L'intervenante met en exergue un certain nombre de mesures qui ont été prises par son pays : la création d'écoles spécialisées, l'accès aux transports et aux bâtiments publics aux fauteuils roulants; et la création d'une institution spécialisée capable de prendre en charge les personnes handicapées tout au long de la vie.

M. L.A. MAÏZOUNBOU (Niger) rappelle que le handicap est souvent source de discrimination, malgré les instruments internationaux. Le Niger a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui jouissent donc des droits à la santé, à l'éducation, du droit de faire du sport et de voter. L'intervenant demande instamment à tous les pays de ratifier ce texte au plus vite.

M. G. TCHOCODO (Bénin) dit que la législation de son pays traite la question du handicap, mais qu'elle est rarement appliquée et que les besoins des personnes handicapées ne sont donc pas pris en compte, en particulier en matière d'éducation et d'emploi. Il demande instamment à l'UIP d'adresser des recommandations sérieuses aux parlements nationaux en ce qui concerne la sensibilisation et l'application des lois en faveur des personnes handicapées.

Le délégué de la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO dit que, dans son pays, la poliomyélite et la guerre ont fait de nombreux handicapés. Il appelle la communauté internationale à lutter contre la poliomyélite. La législation congolaise est en cours de réexamen au Parlement, dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Convention. La société civile est extrêmement active sur le sujet et le handicap n'est pas stigmatisé en République démocratique du Congo. De nombreuses mesures ont été prises pour protéger les droits des personnes handicapées. Certaines villes, par exemple, ont réservé des places aux personnes handicapées pour leur permettre de vendre leurs produits sur les marchés. De même, le Gouverneur de la Banque centrale est handicapé. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la philanthropie. Ainsi, par exemple, le Gouverneur du Katanga a créé un fonds d'aide aux personnes handicapées sur ses propres deniers.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) se félicite des efforts qui sont déployés à l'échelon international pour faire évoluer les mentalités au sujet des personnes handicapées. Pour ce faire, il est important de tenir compte de la manière dont les sociétés fonctionnent. Les technologies de l'information et de la communication peuvent jouer un rôle crucial dans l'émancipation des personnes handicapées et il convient de s'efforcer d'assurer l'égalité des chances en matière d'emploi. La France a fait des progrès remarquables pour que les personnes handicapées soient traitées sur un pied d'égalité avec les autres, par exemple avec la loi de 2005 qui permet aux enfants handicapés qui le souhaitent de suivre leur scolarité dans les établissements d'enseignement classiques. Ce texte annule un texte antérieur qui prévoyait que les enfants handicapés devaient être scolarisés dans des établissements spécialisés. Cependant, il convient de noter qu'il reste encore des améliorations à apporter, en particulier en ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux lieux publics.

La déléguée du TCHAD dit que la situation des personnes handicapées dans son pays s'est améliorée, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. De nombreuses organisations et autres congrégations religieuses se mobilisent autour de la question du handicap, mais sans véritable coordination. L'intervenante pense qu'il faut encourager les gouvernements des pays africains à faire de la sensibilisation et à traiter les problèmes liés au handicap. Elle ajoute pour finir que, au Tchad, il y a un parlementaire aveugle.

Le représentant de STRATEGIE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE (SIPC) juge impératif de prendre en compte l'avis et les besoins des personnes handicapées pour renforcer la résistance aux catastrophes. Les personnes handicapées sont en effet plus exposées que les autres aux blessures et à la mort en cas de catastrophe, mais ce n'est pas pour autant qu'on les consulte facilement au sujet de leurs besoins. Compte tenu de la menace que les changements climatiques représentent pour la planète et au vu de la fréquence et de la violence croissantes des catastrophes naturelles, l'orateur demande instamment aux parlementaires d'inclure la question des catastrophes et de la réduction des risques dans les discussions portant sur les besoins des personnes handicapées.

Le MODERATEUR ajoute que dans son pays de nombreuses mesures ont été mises en place pour aider les personnes handicapées, notamment des procédures d'évacuation en cas de catastrophe naturelle. Le tsunami qui a frappé le Japon en 2011 a également touché les côtes de l'Equateur. Des mesures ont été prises, dans le cadre d'un programme qui porte le nom de Manuela Espejo, pour détecter les catastrophes naturelles par des systèmes de géolocalisation et évacuer toutes les personnes handicapées des zones de danger par hélicoptère. L'Equateur sera heureux de faire profiter d'autres pays de son expérience dans ce domaine.

Mme V. LEE, intervenante, se félicitant de la détermination exprimée par les différents intervenants, note que, si de nombreux pays ont des dispositions utiles sur les handicaps physiques et sensoriels, beaucoup d'autres continuent à appliquer une législation qui restreint les droits des personnes souffrant de handicaps mentaux, notamment leur droit de vote. En outre, les termes utilisés pour désigner les handicapés mentaux sont souvent méprisants et perpétuent les discriminations. L'oratrice renouvelle son appel à tous les parlementaires à agir d'urgence, à

transposer les engagements internationaux dans des mesures législatives et à interdire l'emploi de termes péjoratifs. Par ailleurs, elle pense que les choses n'évolueront pas si l'on ne garantit pas aux personnes handicapées le droit de participer à la vie politique. Pour ce faire, elle encourage les Membres de l'UIP à veiller à ce que les recommandations et la jurisprudence du Comité des droits des personnes handicapées soient observées. Le service de coordination sur le handicap mis en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme peut être de bon conseil sur ce point et il est en outre capital de collaborer avec les organisations de défense des personnes handicapées. L'IDA pourrait être un interlocuteur utile. Enfin, l'innovation est essentielle pour que la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées porte ses fruits.

M. M. TOMASSONI, intervenant, se félicitant des remarques qui ont été faites, dit qu'il y a un certain nombre d'activités qui pourraient aider les pays à sensibiliser leur population aux problèmes touchant au handicap et à y remédier, notamment la confrontation des expériences et la mise en commun des connaissances et des compétences, mais aussi la collaboration avec l'Alliance internationale et avec l'UIP. Il constate qu'il est le seul participant handicapé et pense qu'il conviendrait à l'avenir de favoriser la participation d'autres représentants handicapés.

Mme I. HEINDORF, intervenante, se félicite des exemples de mesures de protection des droits des personnes handicapées qui ont été évoqués par un certain nombre de délégués, notamment ceux de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Kenya et de la République islamique d'Iran. Elle souscrit sans réserve à la remarque du délégué de Singapour selon laquelle il convient de se concentrer sur les aptitudes des personnes handicapées. Il y a d'ailleurs un bon exemple sur ce point en Allemagne. Les femmes aveugles ont été formées à réaliser des dépistages du cancer du sein, car elles sont capables de déceler des modifications du sein de 20 pour cent plus petites que celles que détectent habituellement les médecins. Enfin, l'oratrice pense qu'il est capital que les personnes handicapées puissent se représenter elles-mêmes dans l'administration de l'Etat.

M. M. Traoré (Burkina Faso) reprend la direction des délibérations.

Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies à l'Assemblée

Le PRESIDENT présente le projet de rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et explique qu'il ne s'agit pas d'un document officiel négocié, mais plus exactement d'un résumé des interventions des experts et des délégués. Ce document permettra d'informer l'Assemblée de ce qui s'est dit et sera distribué à l'ensemble des Membres de l'Organisation, ainsi qu'au système des Nations Unies. Le Président pense que la Commission souhaite approuver le rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT ajoute qu'il a été décidé par l'Assemblée que la Commission deviendrait la quatrième Commission permanente de l'UIP et serait dotée d'un bureau qui succéderait à son actuel Groupe consultatif. Les sujets traités par l'ONU portent sur des questions transversales et intéressent donc tous les Membres de l'UIP. Le Président espère que la prochaine session sera aussi dynamique et nourrie que celle qui s'achève.

La session est close à 12 h.50.

Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements

Point 3a) de l'ordre du jour

Réunion-débat sur le thème à l'examen de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale lors de la 130^{ème} Assemblée

Séance du mardi 8 octobre

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.35, sous la présidence de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président de la Commission permanente.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous les participants et souligne que l'UIP s'intéresse depuis longtemps à la question des armes nucléaires. Il rappelle que, dans le droit-fil de la recommandation adoptée à la 125^{ème} Assemblée tenue à Berne, l'UIP, en collaboration avec l'organisation Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse et le World Future Council, a récemment publié un Guide parlementaire intitulé Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Le Président présente les deux co-rapporteurs désignés lors de la 128^{ème} Assemblée, Mme Yolanda Ferrer Gómez (Cuba) et M. Blaine Calkins (Canada), ainsi que les trois experts qui interviendront dans le cadre du débat : M. Manuel Dengo (Costa Rica), Président du Groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire; la Baronne Susan Miller, membre de la Chambre des Lords du Parlement du Royaume-Uni; et M. Alyn Ware, Coordonnateur mondial de PNND.

Le Président appelle l'attention des participants sur le document d'information relatif aux propositions d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, y compris le Règlement de l'Assemblée, qu'a diffusé le Secrétariat, et souligne que ces amendements ne seront pas sans incidence sur les modalités de travail des Commissions permanentes. Il engage instamment les membres de la Commission à prendre connaissance du document, qui présente les principales modifications envisagées.

Un film fourni par la délégation du Kazakhstan dans le cadre de la Journée internationale contre les essais nucléaires (29 août), et intitulé Embrace! A World Free of Nuclear Weapons, est projeté. Le film retrace l'historique des essais nucléaires depuis 1945 et met en lumière leurs effets destructeurs sur l'environnement et la santé humaine. Il avance également un certain nombre d'arguments à l'appui de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui marquerait une étape majeure vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. M. DENGO, intervenant, rappelle le débat sur l'impact des catastrophes naturelles organisé dans le cadre de la présente Assemblée, et exhorte les parlementaires à prendre la pleine mesure des conséquences planétaires beaucoup plus graves d'une éventuelle explosion nucléaire. L'UIP est consciente depuis longtemps de l'importance de la question des armes nucléaires; le Guide parlementaire sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire publié récemment est un outil didactique très utile pour les parlementaires et quiconque souhaite en savoir plus sur l'historique de la question fort complexe des armes nucléaires et sur les mesures et le retard pris dans ce domaine. Les réunions telles que la présente Assemblée offrent aux parlementaires l'occasion de prendre conscience des enjeux auxquels ils sont tous confrontés et d'œuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Monsieur Dengo ajoute que, en sa qualité de président du Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire, il est pleinement conscient de la contribution potentielle des parlements aux efforts visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, puisque les mesures qui seront adoptées à l'avenir, quelle qu'en

soit la nature, devront toutes être approuvées par les parlements. Ces derniers participent également à la définition des politiques étrangères et s'assurent que les fonds nécessaires à leur mise en œuvre sont disponibles. Lorsqu'ils examinent des projets de loi de finances et débattent des crédits à allouer à l'armement, les parlements doivent s'interroger sur l'utilisation qui pourrait être faite de ces ressources si elles étaient consacrées au développement. Les parlementaires doivent faire bon usage de leur pouvoir politique et s'employer à faire évoluer le regard que l'opinion publique porte sur ces questions d'importance majeure.

L'intervenant souligne que les conclusions des débats du Groupe de travail à composition non limitée ont été très constructives. Les réunions tenues à ce jour ont été très utiles, tant au plan politique que technique, et tous les participants ont clairement exposé leurs points de vue. Le Groupe de travail a dressé un "inventaire" de l'ensemble des instruments existants relatifs au désarmement nucléaire et des négociations multilatérales s'y rapportant. Les organisations de la société civile ont elles aussi apporté de précieuses contributions au débat et aux résultats des travaux du Groupe. Ce dernier a établi un rapport qui examine, entre autres, les moyens de faire avancer les négociations, les éléments à y intégrer, la place des armes nucléaires dans le dispositif de sécurité du XXI^{ème} siècle, et le rôle de la communauté internationale, des États et des autres acteurs.

La Baronne MILLER, intervenante, déclare que, depuis que l'Assemblée de l'UIP a adopté en 2009 la résolution intitulée Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements, nombre d'initiatives très constructives ont été engagées, parmi lesquelles la création du Groupe de travail à composition non limitée, l'organisation de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Oslo au début de 2013, et qui donnera lieu à une conférence de suivi au Mexique en 2014, et la publication par l'UIP du Guide parlementaire sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, dans lequel les parlementaires trouveront toutes les informations nécessaires à la formulation des questions qu'ils se doivent de poser aux gouvernements de leurs pays respectifs. Pour autant, la majeure partie des avancées enregistrées à ce jour sont à mettre au crédit des États non détenteurs d'armes nucléaires. Les puissances nucléaires sont encore à la traîne. De fait, aucun progrès majeur n'a été observé dans la mise en œuvre des dispositions de l'Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui font obligation à ces États de procéder à un désarmement général. Il est temps que la communauté internationale tout entière s'attaque à la menace que représentent les arsenaux nucléaires.

Nombre de parlements et de composantes de la société civile persistent à penser que les armes nucléaires ne présentent pas de grand danger. Ce détachement tient au fait que les gens ont appris à vivre pendant des décennies avec des armes qui n'ont en fait jamais été utilisées, et il est d'autant plus dangereux que rien ne garantit qu'elles ne le seront pas à l'avenir, que ce soit par accident ou à dessein. Si le nombre d'armes nucléaires a effectivement diminué, elles sont aujourd'hui bien plus puissantes que dans le passé.

Les parlementaires ont le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour sensibiliser l'opinion aux conséquences d'une éventuelle explosion nucléaire, fut-elle d'ampleur "modeste". Au Royaume-Uni, la question du maintien du dispositif nucléaire sous-marin appelé Trident est actuellement au cœur du débat. L'intervenante déplore que son pays, qui a récemment reconnu la nécessité d'appliquer le droit international et d'interdire l'utilisation des armes chimiques, défende un avis contraire à l'égard des armes nucléaires. Elle a été déçue lorsque le Royaume-Uni a décidé de ne pas participer à la conférence d'Oslo sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, mais espère que le Gouvernement britannique reviendra sur sa position et participera à la conférence prévue au Mexique.

Les puissances nucléaires doivent tenir leurs engagements au titre du TNP. Elles doivent aussi entendre le point de vue, et la colère, des autres pays, sur lesquels tout échange nucléaire, aussi limité fut-il, aurait des conséquences tant sociales qu'économiques et environnementales. Le chemin à parcourir pour construire un monde libéré des armes nucléaires est semé d'embûches et les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que les gouvernements de leurs pays respectifs prennent part aux négociations.

M. A. WARE, intervenant, estime que les parlementaires ont pour responsabilité de préserver la paix et la sécurité dans leurs circonscriptions, d'œuvrer à la concrétisation des aspirations communes à la paix, à la sécurité et à un monde sans armes nucléaires et de travailler avec les assemblées législatives locales à la mise en œuvre d'initiatives adaptées. Le film projeté à la Commission montre clairement que, en dépit de la fin de la guerre froide et de la diminution du nombre d'essais nucléaires, le danger est toujours bien réel. La menace liée à l'utilisation des armes nucléaires pourrait en fait avoir augmenté, puisque le risque de voir un jour des acteurs non étatiques se procurer des armes nucléaires ou des matières fissiles ne cesse de s'intensifier.

La dépendance à l'égard des armes nucléaires a empêché la communauté internationale de mettre en place des dispositifs de sécurité commune et de réorienter une partie des 100 milliards de dollars E.-U. consacrés chaque année aux armes de destruction massive à d'autres objectifs tels que la gestion de la triple crise financière, environnementale et sanitaire que traverse la planète. Les parlementaires doivent jouer un rôle de premier plan dans l'affectation des ressources, notamment financières, nécessaires pour résoudre le problème et créer un monde sans armes nucléaires.

Pendant des années, les progrès enregistrés dans le cadre de la Conférence du désarmement ont été particulièrement lents, du fait notamment de divergences politiques et des difficultés propres aux négociations sur le désarmement. La création du Groupe de travail à composition non limitée a marqué une nouvelle étape. Les membres du Groupe de travail, qui représentent les Etats détenteurs d'armes nucléaires et les pays qui n'en sont pas dotés, ont pu faire part de leur avis et soumettre des propositions quant aux moyens de faire avancer les négociations multilatérales afin de construire un monde libéré de l'arme nucléaire. L'intervenant espère vivement que le mandat du Groupe de travail sera prolongé au-delà de la période initiale d'un an, et que le travail très constructif qu'il a mené à ce jour pourra se poursuivre.

La principale difficulté inhérente aux négociations sur le désarmement nucléaire a trait au fait que certains Etats dotés de l'arme nucléaire et leurs alliés considèrent aujourd'hui encore que les armes nucléaires ont un rôle à jouer dans le monde. Tant que les mentalités n'évolueront pas, il sera difficile d'engager les mesures nécessaires, et notamment d'établir un Traité interdiction complète des essais nucléaires susceptible d'être ratifié par l'ensemble des Etats et visant à contrôler la circulation des matières fissiles et à réduire le nombre d'armes nucléaires, en attendant qu'elles puissent être définitivement éliminées. Dans l'intervalle, les parlementaires peuvent ouvrir la voie, en exprimant leur point de vue au sein de l'UIP et dans d'autres instances.

L'intervenant se dit très favorable à l'ouverture de discussions sur la création de nouvelles zones dénucléarisées, notamment au Moyen-Orient, et encourage tout particulièrement les parlementaires des pays membres de l'OTAN à œuvrer à la mise en place d'un cadre de sécurité mondiale qui ne reposerait pas sur les armes nucléaires. Il salue la parution du Guide parlementaire de l'UIP, réalisé en collaboration avec PNND, qui regorge d'idées et d'exemples de mesures susceptibles d'être prises par l'ensemble des Etats.

Mme Y. FERRER GÓMEZ, co-rapporteuse, estime que l'instauration d'un monde sans armes nucléaires est une priorité absolue pour l'humanité. Le seul moyen d'éviter que ces armes soient utilisées est de les détruire. Il incombe aux parlements d'exiger de leurs gouvernements respectifs qu'ils assument leurs responsabilités et œuvrent en faveur d'un désarmement complet et irréversible. Dans les Etats détenteurs d'armes nucléaires, le législateur doit veiller à ce que soient adoptées des mesures sans équivoque garantissant que ces Etats n'utiliseront pas ou ne menaceront pas d'utiliser ces armes. La dissuasion nucléaire a fait son temps et doit être abandonnée car elle ne fait que perpétuer l'existence des armes nucléaires.

Depuis l'adoption du TNP, il y a près d'un demi-siècle, les progrès ont été rares. Si le nombre d'armes nucléaires a effectivement diminué dans le monde, les arsenaux existants sont beaucoup plus perfectionnés, et leur pouvoir de destruction est plus grand que jamais. Chaque année, plus de 100 milliards de dollars E.-U. sont investis dans les armes nucléaires. Les parlements doivent passer au crible les budgets nationaux et les dépenses militaires et garder à l'esprit tout ce qui pourrait être fait si ces ressources étaient investies dans le développement. Les parlementaires

doivent appeler les puissances nucléaires à honorer leurs engagements au titre du Traité et à mettre en œuvre les mesures définies dans le plan d'action adopté en 2010 à l'issue de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La création de zones dénucléarisées, notamment au Moyen-Orient, est primordiale. Ces zones contribuent fortement au maintien de la paix et de la sécurité internationale. Dans le même temps, il convient de reconnaître aux Etats le droit de mener des recherches scientifiques en vue de la mise au point d'applications pacifiques du nucléaire, notamment à des fins énergétiques.

Tous les pays doivent faire pression pour que soient engagées des négociations relatives à l'élaboration d'un instrument universel et juridiquement contraignant sur le désarmement nucléaire. Certains Etats s'opposent à une telle initiative, mais la paix et la sécurité internationales ne pourront être préservées que si la production, l'achat, les essais, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires sont interdits en vertu d'un tel traité. La communauté internationale doit établir dans les meilleurs délais un calendrier précis, en vue de l'élimination et de la destruction des arsenaux existants.

M. B. CALKINS, co-rapporteur, indique que la note d'information qu'il a préparée pose pour postulat de départ que les enjeux relatifs aux armes nucléaires au XXI^{ème} siècle sont davantage d'ordre politique que technique. C'est ce qui l'amène à penser que les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans l'instauration d'un monde libéré des armes nucléaires.

Pour l'heure, tous les pays sont confrontés à des défis majeurs qui tiennent aux mesures à prendre pour enrayer la prolifération des armes nucléaires, promouvoir le désarmement, amener les Etats en possession d'armes nucléaires à réduire et, à terme, éliminer leurs stocks; et encourager la coopération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Toutes ces questions sont abordées dans le TNP, et il faut en priorité assurer la pleine mise en œuvre du Traité et des autres instruments internationaux existants, en veillant à maintenir un juste équilibre entre non-prolifération et désarmement. Les avis des pays divergent quant au degré d'urgence de ces deux objectifs, mais le co-rapporteur estime que la non-prolifération et le désarmement sont aussi nécessaires l'une que l'autre.

Des avancées constructives ont été réalisées grâce au TNP. Ainsi, on ne dénombre actuellement que neuf puissances nucléaires, soit beaucoup moins que ce à quoi on aurait pu s'attendre, et les Etats s'étant engagés à ne pas se procurer d'armes nucléaires ont tenu leur promesse. Pour autant, la mise en œuvre du Traité appelle des améliorations. En effet, les armes nucléaires continuent de proliférer et rien n'oblige les Etats qui n'ont toujours pas signé le Traité à satisfaire à l'obligation de ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Il faut donc convaincre d'urgence ces pays de signer le Traité si l'on veut garantir la sécurité dans le monde. S'agissant du désarmement, les puissances nucléaires ont pour responsabilité d'éliminer leurs armes, estimées actuellement à 17 000 unités, et demeurent comptables de leur action ou de leur inaction à cet égard.

Parmi les autres accords internationaux pertinents, figurent aussi le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'entrera en vigueur qu'une fois ratifié par huit Etats, et le projet de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui interdirait la production des matières fissiles conférant aux armes nucléaires leur puissance explosive. La Conférence du désarmement prend l'ensemble de ses décisions par consensus, de sorte que certains Etats ont pu bloquer des négociations cruciales. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer la bonne mise en œuvre des deux instruments existants.

Ces dernières années, les questions de la non-prolifération et du désarmement ont suscité un regain d'intérêt qui s'est exprimé au travers de la proposition en cinq points du Secrétaire général des Nations Unies sur le désarmement, des discours importants prononcés par le président des Etats-Unis et du plan d'action adopté en 2010 par la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les parlementaires doivent tout mettre en œuvre pour entretenir cette nouvelle dynamique. Ils doivent veiller à ce que les Etats rendent compte leur action au regard des dispositions du Traité et les appeler à prendre de nouveaux engagements en faveur de l'élimination des armes nucléaires.

Le co-rapporteur forme le vœu que le débat en cours débouche sur une résolution qui permettra de préparer le terrain en prévision de la session 2015 de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité et contribuera, à terme, à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Débat

M. G. LI (Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – OTICE) se félicite de voir des parlementaires plaider et se mobiliser pour un monde libéré des armes nucléaires, d'autant que, ces dernières semaines, les Etats parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont réaffirmé leur engagement en faveur des objectifs qui y sont énoncés. Le Traité a été signé par la quasi-totalité des Etats, et a été ratifié par 161 d'entre eux. Il constitue une composante essentielle de l'arsenal juridique et technique qui doit permettre de procéder à un désarmement nucléaire vérifiable, transparent et irréversible et à ériger de solides obstacles à la fabrication de nouvelles armes. Les perspectives d'entrée en vigueur du Traité semblent plus favorables aujourd'hui qu'elles ne le sont depuis de nombreuses années : les Etats-Unis se sont réinvestis à un niveau sans précédent, des débats constructifs ont eu lieu en Chine, et les débats parlementaires relatifs au Traité ont repris en Israël pour la première fois en plus de dix ans.

Le législateur a un rôle essentiel à jouer pour que la question de l'entrée en vigueur du Traité demeure au premier rang des priorités de la communauté internationale. Les parlementaires des pays déjà signataires du Traité doivent rester déterminés à faire aboutir le processus.

M. A. LARIJANI (République islamique d'Iran) fait remarquer qu'il existe actuellement assez d'armes nucléaires pour détruire la planète plusieurs fois. Avec l'intensification des conflits sectaires et religieux observée ces dix dernières années, le risque que ces armes puissent être achetées et utilisées par des acteurs non étatiques n'a cessé de croître. Le fait que certains Etats contribuent à accentuer ce risque en fournissant des armes, y compris des armes de destruction massive, et d'autres ressources à des groupes terroristes ou non étatiques, comme on a pu le constater récemment en République arabe syrienne, est encore plus préoccupant.

Plus de 65 ans se sont écoulés depuis que les armes nucléaires ont été utilisées pour la première fois à Hiroshima et à Nagasaki. Pourtant, les puissances nucléaires continuent d'année en année de moderniser leurs arsenaux. Les dispositions de l'article VI du TNP, relatif aux engagements auxquels doivent souscrire les Etats dotés de l'arme nucléaire, revêt à cet égard une importance primordiale, mais si rien n'est fait pour en faciliter l'application concrète, les efforts menés dans le monde en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires resteront vains.

Bien qu'Israël ne l'ait jamais admis officiellement, il ne fait guère de doute, aux yeux de la communauté internationale, que le pays est d'ores et déjà en possession de l'arme nucléaire. L'Iran désapprouve vivement le soutien apporté par certains pays à Israël, qui se complaît dans la pratique du deux poids, deux mesures en se déclarant opposé à l'utilisation des armes chimiques en République arabe syrienne et en défendant les sanctions adoptées à l'encontre de l'Iran. Sur ce dernier point, l'Iran a déclaré à maintes reprises que les armes nucléaires n'avaient pas leur place dans sa politique de défense, et a adopté des fatwas, ou décrets religieux, interdisant les armes de destruction massive sur son territoire.

Le délégué de l'Iran demande instamment à tous les parlementaires d'approuver les instruments juridiques internationaux qui interdisent la production et le stockage d'armes de destruction massive et font obligation aux puissances nucléaires de se conformer aux dispositions du TNP. Toutes les armes nucléaires doivent être détruites conformément à un calendrier précis, et sous le contrôle de l'AIEA.

M. V. SENKO (Biélorus) constate avec regret que le problème du désarmement nucléaire est loin d'être résolu, alors que la communauté internationale en débat depuis plus d'un demi-siècle. Le nombre de puissances nucléaires demeure pratiquement inchangé, et plusieurs milliers d'ogives nucléaires ont été éliminées récemment, mais dans nombre de pays, aucune mesure n'a été prise pour faciliter l'élimination complète des arsenaux existants, et la dynamique en faveur de la création de zones dénucléarisées, y compris au Moyen-Orient, est retombée.

Le Bélarus, premier Etat à avoir renoncé volontairement à son arsenal nucléaire sans conditions préalables, demeure résolu à promouvoir le désarmement et la non-prolifération. Le délégué du Bélarus s'inquiète cependant de constater que certaines puissances nucléaires ne reconnaissent plus les garanties de sécurité données à son pays en vertu du Mémorandum de Budapest.

Tous les pays doivent impérativement reconnaître le droit des Etats d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et sans partialité, et conformément à leurs obligations en matière de non-prolifération. Ce droit est d'ailleurs clairement énoncé dans le TNP. Le Bélarus espère que la résolution adoptée à l'issue du débat mettra en avant le fait que les parlements, les gouvernements et la société civile doivent encourager les puissances nucléaires, par tous les moyens possibles, à honorer leurs engagements internationaux.

M. A. AL-TRAJJI (Koweït) souligne qu'il incombe aux parlementaires de porter toute l'attention requise aux questions relatives à la paix et à la sécurité. Il rappelle que plus de 180 pays ont ratifié le Traité, dont la mise en œuvre au Moyen-Orient demeure problématique. La région est le théâtre de nombreux conflits et le stockage d'armes nucléaires en Israël représente aussi une menace. Par ailleurs, nombre de pays de la région estiment que la position iranienne sur la question des armes nucléaires manque de clarté. Le Koweït espère qu'Israël détruira ses armes et que la situation iranienne se verra apporter une solution pacifique, afin que le Moyen-Orient puisse vivre en paix et devenir une zone dénucléarisée. Le Koweït compte parmi les premiers pays à avoir signé le Traité d'interdiction complète et appelle les autres Etats à œuvrer avec plus de vigueur à l'élimination des armes nucléaires.

M. B. BOUTKHIL (Algérie) déclare que la question de la prolifération nucléaire présente un intérêt particulier, comme en témoignent les nombreuses résolutions adoptées à ce sujet par les organisations internationales. Il exhorte les parlementaires à faire en sorte que le droit des pays, et en particulier des Etats en développement, à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soit défendu, et plaide en faveur d'une élimination totale des armes nucléaires, qui constituent une menace permanente. L'Algérie a beaucoup souffert des essais nucléaires réalisés sur son territoire dans les années 60 et espère qu'un accord international contraignant sur l'élimination des armes nucléaires pourra être adopté. Consciente des conséquences humanitaires des armes nucléaires, l'Algérie appelle aussi à la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient.

Depuis la signature du TNP, en 1968, les puissances nucléaires ont eu plus de temps qu'il n'en fallait pour éliminer leurs arsenaux. Pourtant, nul ne sait quand ils comptent s'atteler à la tâche. Les puissances nucléaires doivent faire preuve d'une volonté politique plus affirmée, d'autant que le reste du monde les presse de respecter leurs engagements internationaux.

M. S.Y. NAIK (Inde) souligne que le risque de prolifération nucléaire fait peser une lourde menace sur les civilisations, et que le danger serait encore plus grand si des armes nucléaires venaient à tomber entre les mains d'acteurs non étatiques ou de groupes terroristes. La communauté internationale doit admettre que, près d'un demi-siècle après l'adoption du TNP, rien n'a été fait pour ouvrir des négociations en vue de l'élimination complète des armes nucléaires. L'Inde considère que le désarmement nucléaire est un objectif réalisable dès lors qu'il relève d'un processus progressif et clairement défini s'appuyant sur des engagements internationaux et sur un cadre multilatéral non discriminatoire. L'Inde est la seule puissance nucléaire prête à s'associer à de telles négociations. Le pays a présenté des documents de travail sur le désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies et a appuyé diverses propositions visant l'élaboration d'une convention sur l'élimination des armes nucléaires.

L'Inde justifie d'un solide bilan en matière de non-prolifération et a mis en place un système rigoureux de réglementation des exportations. Elle a fait sienne la politique qui consiste à ne pas faire usage de l'arme nucléaire en premier. L'Inde estime que les parlements doivent tout mettre en œuvre pour que la question du désarmement demeure au premier rang des priorités de la communauté internationale, en veillant à ce que les instruments internationaux pertinents soient ratifiés et en adoptant une législation nationale appropriée.

M. E. AOUN (Liban) se dit profondément inquiet de la menace croissante que représentent les armes nucléaires et leurs conséquences néfastes potentielles sur la santé, le développement et l'environnement. Rien ne saurait justifier le maintien des arsenaux existants, et toute mesure visant à encourager leur utilisation doit être condamnée.

En leur qualité de gardiens de la démocratie, les parlementaires et l'UIP doivent s'assurer que les mesures nécessaires sont mises en œuvre, notamment en ce qui concerne le respect des principes consacrés dans les instruments internationaux pertinents et dans la Charte des Nations Unies. Il convient par ailleurs de mettre en place un cadre juridique international opérant, garant de l'administration de la justice dans les cas où ces principes sont bafoués.

Les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, comme les armes chimiques, inquiètent le Liban. Les parlementaires doivent s'élever contre l'utilisation de ces armes et imposer au besoin les sanctions nécessaires. Le Liban se félicite des efforts engagés par les Nations Unies et d'autres organisations pour encourager les Etats à appliquer les dispositions des instruments internationaux sur l'élimination des armes, nucléaires et autres. La communauté internationale a pour responsabilité d'œuvrer à la paix et à la sécurité et de protéger la planète, au profit des générations futures.

M. A. NEOFYTOU (Chypre) souligne que la prolifération des armes de destruction massive demeure la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales. Tous les Etats doivent se donner pour objectif prioritaire de prévenir la prolifération et la mise au point de telles armes. Les parlementaires doivent exercer des pressions constantes sur les gouvernements de leurs pays respectifs pour que les politiques nationales relatives à la prolifération nucléaire évoluent, et insister pour qu'ils élaborent des stratégies globales conformes aux traités internationaux et en assurent le suivi. L'UIP doit continuer à promouvoir le dialogue sur cette question afin d'assurer à tous un avenir meilleur dans un monde débarrassé des armes nucléaires.

M. A. ALNUAIMI (Emirats arabes unis) se félicite des progrès réalisés dans les pays ayant entrepris de réduire leurs arsenaux nucléaires, mais demeure néanmoins préoccupé par les conséquences potentielles des armes nucléaires sur la paix et la sécurité dans le monde, d'autant que certains Etats se refusent encore à signer le TNP ou à autoriser l'accès de l'AIEA à leurs installations. Le risque que des armes nucléaires tombent entre les mains de groupes terroristes est la pire des menaces.

Les Emirats arabes unis jugent essentiel que le Moyen-Orient devienne une zone dénucléarisée et appellent instamment la communauté internationale à trouver une solution en réponse à la situation observée en Israël, qui ne fait qu'encourager d'autres pays de la région à se doter de l'arme nucléaire. Il exhorte le Parlement israélien à ratifier le TNP.

M. L. KAZABU (Zambie) estime que les parlements ont toute compétence pour faire avancer la cause de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement. Ils doivent s'employer à ratifier dans les meilleurs délais l'ensemble des traités internationaux pertinents et des protocoles s'y rapportant, et inciter les autorités de leurs pays respectifs à participer de manière constructive aux discussions et aux négociations sur les armes nucléaires menées sous l'égide des Nations Unies. Les parlements doivent aussi mettre à profit leurs fonctions de contrôle de l'action gouvernementale pour s'assurer de la mise en œuvre de ces traités, et s'employer à sensibiliser le public aux menaces liées aux armes nucléaires.

M. A. SHAHID (Bangladesh) indique que son pays a toujours plaidé en faveur d'un désarmement nucléaire complet, d'autant qu'il est situé à proximité de trois puissances nucléaires. Le Bangladesh est donc fondé à s'inquiéter des effets des armes nucléaires. Ces armes ne garantissent nullement la sécurité et la paix, et le Bangladesh demande instamment aux Etats en possession d'armes nucléaires de donner des garanties de sécurité à ceux qui n'en sont pas détenteurs.

Il est temps que la communauté internationale détermine si elle veut continuer à vivre avec la menace des armes nucléaires, dont la gestion est de surcroît très coûteuse, ou renoncer aux armes nucléaires et consacrer au développement les ressources ainsi dégagées. Les parlements doivent trouver les moyens d'amener les puissances nucléaires à la table des négociations.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) note que les inquiétudes de la communauté internationale ne font que croître face aux risques et aux conséquences humanitaires liées à l'utilisation des armes nucléaires. L'UIP doit plaider haut et fort en faveur du désarmement nucléaire. La résolution adoptée à l'issue du débat devra être garante du respect des trois piliers du TNP.

Les Etats doivent s'employer à éliminer les arsenaux existants et mettre un terme aux essais nucléaires et à l'élaboration de nouvelles armes. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est une zone dénucléarisée, et Cuba espère qu'il en sera bientôt de même pour le Moyen-Orient.

Les parlementaires doivent garder à l'esprit le lien essentiel entre paix et développement et faire pression pour que les milliards de dollars actuellement consacrés aux armes nucléaires soient investis dans l'élimination de la pauvreté et de la faim et la promotion du développement partout dans le monde.

M. B.-W. CHANG (République de Corée) déclare que, pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement, les parlementaires doivent veiller à ce que l'ensemble des Etats parties au TNP s'attachent avec plus de vigueur à en respecter les dispositions, en échangeant des informations et des connaissances. Les pays qui n'ont pas encore signé le Traité doivent prendre d'urgence des mesures en ce sens et mettre un terme à la mise au point de nouvelles armes nucléaires.

Le cas de la République populaire démocratique de Corée est particulièrement préoccupant, puisque le pays a adhéré au Traité avant de le dénoncer et de procéder à plusieurs essais nucléaires. La République de Corée fait tout son possible pour régler la situation par des moyens pacifiques, d'autant que la menace brandie par la République populaire démocratique de Corée d'utiliser l'arme nucléaire pèse non seulement sur la région mais sur la planète tout entière.

Comme l'indique le plan d'action en 64 pages adopté en 2010 par la Conférence des parties chargée d'examiner le TNP, la dynamique internationale en faveur de la non-prolifération et du désarmement se renforce. Les Etats et les ONG ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. L'UIP doit pour sa part intensifier ses efforts pour mettre en avant la contribution des parlementaires à cette cause, y compris en suivant le processus d'adhésion aux traités internationaux pertinents, et en encourageant la poursuite du débat.

M. G. SCHNEEMAN (Afrique du Sud) souligne que les effets des explosions nucléaires ne s'arrêtent pas aux frontières, et que tous les pays doivent s'inquiéter de leurs conséquences humanitaires, socio-économiques et environnementales catastrophiques. Il est dans l'intérêt de tous de faire en sorte que les armes nucléaires ne soient utilisées en aucune circonstance. Or, le seul moyen d'y parvenir est d'éliminer en totalité les arsenaux nucléaires existants. Le délégué de l'Afrique du Sud formule le vœu que le désarmement de l'arsenal nucléaire sud-africain serve d'exemple et encourage d'autres pays à s'engager dans la même voie.

Les Etats ont pour responsabilité commune de contribuer au désarmement nucléaire dans le respect des dispositions du TNP, et les parlementaires peuvent les y aider en adoptant une législation adaptée et en créant des organismes nationaux de réglementation des matières nucléaires. Ils peuvent aussi promouvoir la création de zones dénucléarisées comme celle qui existe en Afrique. Tous ont pour devoir de continuer à sensibiliser l'opinion aux conséquences de l'utilisation des armes nucléaires et de débarrasser la planète de cette menace, dans l'intérêt des générations futures.

Le délégué de l'Afrique du Sud souligne l'utilité du Guide parlementaire récemment publié par l'UIP, et espère que les parlementaires sauront le mettre à profit pour faire avancer la cause de la non-prolifération et du désarmement.

M. A. NAGATSUMA (Japon) se félicite de pouvoir se joindre aux parlementaires qui partagent un même rêve, celui d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il rappelle que le Japon soumet tous les ans, et depuis des années, à l'Assemblée générale des Nations Unies des projets de résolution sur le désarmement afin d'appeler l'attention sur la nécessité d'éliminer les armes nucléaires. A ce jour, toutes ces résolutions ont été adoptées.

Le Japon engage vivement les puissances nucléaires qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier le Traité d'interdiction complète, et invite tous les pays non signataires du Protocole additionnel de l'AIEA sur le renforcement des dispositifs de non-prolifération nucléaire à y adhérer. Le Japon, en coordination avec neuf autres pays non dotés de l'arme nucléaire, a lancé une initiative en faveur de la non-prolifération et du désarmement qui a pour objet de préciser les dispositions du TNP.

M. Z. SANDUKA (Palestine) déclare que la communauté internationale ne pourra jamais oublier ce qui s'est passé à Hiroshima et Nagasaki. Nul n'ignore les risques liés à la fabrication et à la prolifération des armes nucléaires, et il est du devoir des parlementaires de répondre aux espoirs de l'humanité, qui aspire à un monde libéré des armes nucléaires. Ils doivent à cette fin appeler les gouvernements à mettre un terme à la production et au stockage de ces armes, à signer le TNP et à autoriser les inspecteurs de l'AIEA à effectuer leurs missions de contrôle. Le délégué de la Palestine souligne qu'aucun pays ne devrait pratiquer le "deux poids, deux mesures" dans ce domaine, et qu'aucun pays du Moyen-Orient ne devrait stocker des ogives nucléaires et refuser de signer le TNP.

Mme F.Z. NADERI (Afghanistan) estime que seule la coopération internationale permettra de venir à bout des problèmes que soulèvent les armes nucléaires. Aucune mesure réellement efficace n'a été prise depuis des années pour interdire ou éliminer les armes nucléaires et mettre un terme aux essais nucléaires, alors que l'existence de ces armes est un danger pour l'humanité toute entière. L'Afghanistan n'ignore rien du sort des victimes de guerre, et œuvre avec détermination à l'élimination des armes de toute nature qui tuent des innocents. Les Etats détenteurs d'armes nucléaires ne doivent pas être considérés comme des "puissances", mais plutôt comme des "menaces". Si des groupes terroristes parvenaient à se procurer des armes nucléaires, aucun pays ne serait à l'abri.

M. T. BARAMO TESSEMA (Ethiopie) souligne que, en l'absence d'un engagement résolu de la part des Etats dotés de l'arme nucléaire à neutraliser leurs arsenaux, l'humanité tout entière sera exposée indéfiniment à la menace des armes nucléaires et aux conséquences catastrophiques de leur utilisation potentielle. L'UIP, en collaboration avec les Nations Unies, l'AIEA et les autres acteurs compétents, doit faire en sorte d'entretenir la dynamique politique qui s'est enclenchée et d'amener la communauté internationale à s'engager en faveur de la non-prolifération et du désarmement. Elle doit aussi faire pression pour que les négociations sur le désarmement sortent de l'impasse. Tous les pays doivent s'employer avec vigueur à renforcer la coopération multilatérale dans le cadre de ces négociations. L'Ethiopie, qui s'emploie activement, en collaboration avec l'AIEA, à promouvoir l'utilisation pacifique et sans danger des technologies nucléaires, est convaincue de la nécessité de renforcer les infrastructures de sûreté nucléaire, condition essentielle de l'utilisation sans risque des équipements nucléaires.

M. H. LUCKS (Namibie) souligne que, en sa qualité de membre de l'AIEA, la Namibie condamne vivement l'utilisation des armes nucléaires et n'a de cesse de défendre les principes consacrés dans le TNP. Elle a également honoré ses obligations au titre de la résolution adoptée en 2009 par l'UIP et intitulée Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements.

La Namibie est le cinquième producteur d'uranium du monde. Si l'extraction de l'uranium est essentielle au développement de l'économie nationale, la Namibie s'assure néanmoins que l'oxyde d'uranium qu'elle exporte est exclusivement destiné à des usages pacifiques, et non à la fabrication d'armes nucléaires. Le pays transmet régulièrement à l'AIEA des informations sur ses exportations. Il a

ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et conclu avec l'OTICE un accord autorisant cette dernière à mener des travaux dans les stations de surveillance internationale implantées en Namibie afin de recueillir des données sur les variations de pression atmosphérique.

Mme M. VAN EETVELDE (Belgique) déclare que le monde serait incontestablement plus sûr si les armes nucléaires, qui suscitent de vives préoccupations depuis plus d'un demi-siècle, n'existaient pas. La menace nucléaire qui planait sur le monde à l'époque de la guerre froide a cédé la place à de nouveaux dangers. Certains pays se refusent encore à signer le TNP et cherchent à acheter ou à mettre au point des armes de destruction massive. Dans le même temps, le risque que des groupes terroristes ou des Etats non détenteurs de l'arme nucléaire se procurent de telles armes a augmenté de manière alarmante.

La déléguée de la Belgique se dit néanmoins convaincue qu'il est possible de débarrasser le monde des armes nucléaires. Ce désarmement s'effectuera de manière progressive, dans le cadre de négociations internationales approfondies, et elle espère que les parlementaires joueront un rôle clé dans ce processus de désarmement.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) rappelle que le Parlement néo-zélandais a adopté il y a 25 ans la première loi interdisant les armes nucléaires et créant une zone dénucléarisée. Nombre d'observateurs avaient alors affirmé que la Nouvelle-Zélande se retrouverait isolée sur la scène internationale, notamment au plan commercial. La suite des événements leur a donné tort. L'exemple de la Nouvelle-Zélande montre qu'aucune raison ni excuse ne peut justifier la possession d'armes de destruction massive. Le délégué de la Nouvelle-Zélande appelle instamment tous les parlementaires à faire pression sur les gouvernements de leurs pays respectifs pour qu'ils adoptent des lois similaires.

M. T. YAHYA (Indonésie) déclare que la destruction des arsenaux nucléaires et la mise en œuvre des dispositions du TNP sont des conditions essentielles à l'élimination de la menace que les armes nucléaires font peser sur le monde. L'Indonésie a ratifié le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et engage vivement les pays qui ne l'ont pas encore fait à suivre son exemple. Toutes les puissances nucléaires doivent réduire leurs stocks d'armes nucléaires et ratifier les accords régionaux visant la création de nouvelles zones dénucléarisées.

M. ZHOU GUANGQUAN (Chine) estime que les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants doivent redoubler d'efforts pour réduire rapidement le nombre d'armes qu'ils détiennent, afin de créer des conditions propices à l'élimination totale de ces armes. La Chine considère que la création de zones dénucléarisées est une étape majeure vers l'élimination des armes nucléaires, et appelle tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer le Traité d'interdiction complète dans les meilleurs délais. La Chine s'emploie depuis de nombreuses années à promouvoir l'élimination des armes nucléaires. Elle s'est engagée à s'abstenir de toute participation à la course aux armements et à ne pas faire usage de l'arme nucléaire en premier, quelles que soient les circonstances, et reste fidèle à cet engagement.

Mme S. TAQAWI (Bahreïn) note avec une vive inquiétude que le droit international n'interdit pas aux Etats de se procurer des armes nucléaires et ne leur fait pas obligation de détruire leurs arsenaux. Le Bahreïn a adopté plusieurs lois qui interdisent la fabrication et le stockage d'armes nucléaires, et appelle tous les Etats à ratifier les conventions pertinentes et à autoriser des inspections plus poussées de leurs installations nucléaires, d'autant qu'à l'heure actuelle, certains pays refusent toute inspection de leurs réacteurs nucléaires. Le Bahreïn est très favorable à la création d'une zone dénucléarisée dans le golfe Persique et estime qu'il faut défendre le droit des Etats à utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, et notamment énergétiques.

M. K. AL SADI (Oman) déclare que les armes nucléaires constituent une réelle menace. Oman fait tout ce qui est en son pouvoir non seulement pour promouvoir la création d'une zone dénucléarisée dans la région, mais aussi pour contribuer à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'Exécutif et le Législatif du pays font pression pour que ces armes soient détruites et les essais nucléaires interdits.

M. R. KHOSHNAW (Iraq) dit que, dans le passé, les armes de destruction massive ont imposé un lourd tribut à son pays, qui a notamment investi à perte une grande partie de son budget et de ses ressources dans l'armement. C'est pourquoi l'Iraq a pris l'engagement de ne plus jamais tomber dans ce piège. La Constitution stipule que le pays ne doit plus jamais chercher à se doter de capacités militaires nucléaires et doit œuvrer à l'instauration d'un monde libéré de l'arme nucléaire.

Les parlements peuvent contribuer de manière déterminante à la réalisation de cet objectif, en veillant à ce que les ressources nationales ne soient pas allouées à la mise au point d'armes de destruction massive. Ils doivent aussi faire pression sur les gouvernements pour qu'ils signent et ratifient les conventions internationales relatives au désarmement nucléaire et à la prévention des essais nucléaires. L'Iraq est pleinement conscient des conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes de destruction massive et demande instamment aux parlements de dissuader les gouvernements de leurs pays respectifs de s'engager dans la voie de l'armement.

M. N. SABILYANOV (Kazakhstan) rappelle que son pays a décidé, il y a plus de 20 ans, de fermer un des plus grands sites d'essais nucléaires et de renoncer à son arsenal nucléaire, qui se classait alors au quatrième rang mondial. Depuis, le Kazakhstan demeure un ardent défenseur du désarmement. Le pays, à l'instar d'autres Etats d'Asie centrale, est signataire d'un traité portant création d'une zone dénucléarisée dans la région, et a récemment organisé une conférence internationale sur la transition entre l'interdiction des essais nucléaires et l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les participants à la conférence ont notamment appelé la communauté internationale à faire preuve d'une volonté politique résolue et à engager des efforts conjoints en vue de l'élimination des armes de destruction massive et des matières nucléaires destinées à un usage militaire. Le Kazakhstan va prochainement organiser une autre conférence sur la sécurité nucléaire dans le monde moderne, au cours de laquelle seront débattues les mesures concrètes que les parlementaires peuvent prendre en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Le délégué du Kazakhstan appelle l'attention sur l'action de PNND, qu'il juge essentielle pour fédérer les parlementaires autour d'initiatives communes telles que l'élaboration de plans stratégiques conjoints de désarmement nucléaire et le projet ATOM (Abolish Testing, Our Mission), dont l'objectif est de diffuser des informations sur les menaces liées aux essais nucléaires et sur leurs conséquences.

Mme B. JÓNSDÓTTIR (Islande) salue le caractère très constructif des nombreuses suggestions formulées par les précédents intervenants ainsi que la qualité du Guide parlementaire de l'UIP sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui définit à la fois l'objectif à atteindre et les moyens d'y parvenir. Elle souligne que le monde s'impatiente face à l'inaction des puissances nucléaires, et qu'il est grand temps que ces dernières renoncent enfin à leurs arsenaux. Les parlements de ces pays doivent tenir les pouvoirs publics comptables de leur action et les aider à s'engager dans la voie du désarmement nucléaire.

Une occasion historique se présente de construire un monde de paix et de sécurité libéré des armes nucléaires, et il faut impérativement s'en saisir avant que les acteurs non étatiques parviennent à fabriquer ou à acquérir des armes nucléaires ou que de telles armes soient utilisées de manière accidentelle, par erreur ou à dessein. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer en la matière, et doivent notamment adopter des résolutions ou demander aux pouvoirs publics d'appuyer avec vigueur les initiatives axées sur l'élimination des armes nucléaires. Ils doivent aussi appeler l'attention sur d'éventuelles solutions diplomatiques, à l'exemple du Groupe de travail à composition non limitée, et encourager les actions de sensibilisation menées à l'échelle nationale pour que les sociétés prennent conscience des risques associés aux armes nucléaires et de l'intérêt qu'il y a à les éliminer. Les parlementaires du monde entier doivent unir leurs efforts, par le biais de réseaux tels que PNND, et encourager la création de nouvelles zones dénucléarisées. Les puissances nucléaires, leurs alliés et les Etats non dotés de l'arme nucléaire doivent tous agir en faveur de ce que le Secrétaire général de l'ONU a appelé un "bien public mondial", à savoir un monde sans armes nucléaires.

Mme L.A. ROJAS (Mexique) déclare que les résultats obtenus à ce jour dans le cadre des initiatives menées sous l'égide des Nations Unies pour promouvoir le désarmement nucléaire sont insuffisants, car les décisions ne peuvent être prises que par consensus. Si la majorité des Etats veulent que la situation évolue, il faudra opter pour d'autres solutions. La déléguée du Mexique appelle l'attention sur la Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée parallèlement aux initiatives en cours aux Nations Unies. Cet instrument pourrait être un exemple pour tous ceux qui souhaitent faire avancer le processus de désarmement nucléaire.

Le Mexique est fermement convaincu que les armes nucléaires n'ont plus leur place dans le monde. Tant qu'elles existeront, et même si elles ne sont pas utilisées, elles feront peser une lourde menace sur la planète. Il convient d'adopter un accord international qui ne se limiterait pas à la non-prolifération et viserait l'élimination définitive des arsenaux nucléaires.

M. D. DIAS XIMENES (Timor-Leste) souligne l'importance qu'il y a à trouver un consensus sur la question de l'élimination des armes, qui sont une menace pour les populations innocentes. Les parlementaires doivent s'interroger à cette fin sur les raisons expliquant l'accumulation de telles quantités d'armes, puis œuvrer ensemble, dans le cadre de négociations pacifiques, à la résolution des problèmes à l'origine de cette situation.

M. H. NAPOLEÃO (Brésil) indique que son pays est catégoriquement opposé au stockage et aux essais d'armes nucléaires et favorable à leur élimination. Le pays utilise l'énergie nucléaire uniquement à des fins pacifiques, et a toujours autorisé l'AIEA à mener des missions de contrôle sur son territoire.

M. M. DENGGO, intervenant, se félicite de la qualité du débat, qui a mis en évidence les nombreuses convergences de vues entre les parlementaires. En leur qualité de législateurs et de représentants du peuple, les parlementaires occupent une position privilégiée, et l'intervenant les encourage vivement à diffuser les conclusions du débat qui vient d'avoir lieu et à rechercher un consensus sur la question des armes nucléaires au sein de leurs parlements et de leurs circonscriptions.

La Baronne MILLER, intervenante, déclare qu'elle retiendra du débat que, si tous les acteurs concernés partagent une même ambition et sont prêts à travailler ensemble, ils parviendront au but. Elle prend acte des observations relatives au devoir des parlementaires envers les générations futures, qu'ils doivent protéger de la menace des armes nucléaires, et note en particulier l'appel lancé en faveur d'une réorientation vers le développement des ressources actuellement consacrées à l'armement.

M. A. WARE, intervenant, dit avoir entendu des interventions particulièrement motivantes au cours du débat. Tous les parlementaires aspirent à libérer le monde de la menace nucléaire, et doivent amener leurs gouvernements respectifs à agir en ce sens. Plusieurs pays comme l'Afrique du Sud, le Bélarus, le Kazakhstan et la Nouvelle-Zélande ont déjà pris des mesures déterminantes et exemplaires en vue de l'élimination de leurs arsenaux. Les puissances nucléaires doivent impérativement être associées à ces efforts, et l'intervenant se félicite à cet égard de la déclaration faite par la Chine.

Il suivra avec grand intérêt les travaux de la conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires qui doit se tenir au Mexique en février 2014 et espère que les parlementaires encourageront leurs gouvernements respectifs à appuyer le renouvellement du mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire.

Mme Y. FERRER-GÓMEZ, co-rapporteuse, juge très utiles les nombreuses déclarations entendues pendant le débat et précise qu'elles seront prises en compte dans la rédaction du projet de résolution. Les intervenants ont souligné à plusieurs reprises que les parlementaires devaient s'acquitter d'urgence du rôle essentiel qui leur revient, et qui consiste à garantir l'élimination des armes nucléaires. Nombre d'entre eux ont fait part de leur souhait de contribuer à préserver l'humanité et la planète des conséquences destructrices de l'utilisation potentielle de telles armes. La co-rapporteuse ajoute qu'elle prendra connaissance avec intérêt des propositions écrites que soumettront les délégués en vue de la rédaction du projet de résolution.

M. B. CALKINS, co-rapporteur, note avec satisfaction les nombreuses déclarations entendues au cours du débat, et en particulier celles des délégués de l'Afrique du Sud, du Bélarus, du Kazakhstan et de la Nouvelle-Zélande, qui ont décrit les effets positifs des mesures unilatérales prises par leurs pays respectifs en dépit des mises en garde qui leur avaient été adressées quant aux effets négatifs attendus de telles mesures. S'agissant de la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient, le co-rapporteur se dit quelque peu préoccupé par les interventions répétées appelant un des Etats de la région à renoncer aux armes nucléaires. La création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient suppose avant toute chose que les pays de la région, qu'ils soient ou non détenteurs d'armes nucléaires, se mettent d'accord sur l'objectif à atteindre.

L'accès libre et sans entrave de l'AIEA aux installations nationales est essentielle à l'instauration d'un climat de confiance à l'échelle mondiale et constituerait par ailleurs une étape majeure dans la voie du désarmement. Le co-rapporteur espère recevoir d'autres suggestions quant aux mesures que les parlements pourraient prendre pour faire en sorte que les cadres législatifs nationaux soient garants de cet accès.

Le PRESIDENT remercie les co-rapporteurs, les intervenants et les délégués de leur contribution au débat consacré à cette question de première importance et espère que, avec la contribution de tous, l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires sera bientôt une réalité.

La séance est levée à 17 h.50.

Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles

Point 3b) de l'ordre du jour

Réunion-débat sur le thème à l'examen de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce lors de la 130^{ème} Assemblée

Séance du lundi 7 octobre

(après-midi)

La réunion-débat est ouverte à 14 h.40, sous la présidence de M. R. León (Chili), Président de la Commission permanente.

Le PRESIDENT dit que la réunion-débat a pour but de solliciter les opinions des participants pour permettre à la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de rédiger le rapport et le projet de résolution sur le thème qu'elle a choisi, en vue de les soumettre à la 130^{ème} Assemblée, à savoir : Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles. Il invite les participants à se reporter au document de travail figurant dans le document A/129/3b)-R.1, rédigé par les co-rapporteurs. Il invite ces derniers à situer le débat.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), co-rapporteur, rappelle que le document de travail n'est en rien prescriptif et ajoute qu'il n'a pas été aisé de faire le lien entre les deux volets, majeurs et a priori distincts, du thème choisi. Des questions évidentes devront être prises en compte dans le débat : l'impact et le risque grandissants des catastrophes, la croissance et la concentration des populations et la manière d'y faire face en privilégiant un développement durable, sachant que les statistiques, inquiétantes, montrent que les pertes dues aux catastrophes dépassent, désormais, la croissance. L'UIP est l'instance idéale pour promouvoir une action parlementaire permettant de construire des collectivités résilientes et d'atténuer, ainsi, l'impact des catastrophes. Il faudra, notamment, mieux investir des ressources qui se raréfient, en se fondant sur une analyse des risques qui vise à réaliser des économies sur le long terme. Il ne peut y avoir de développement durable sans planification préalable permettant de protéger les populations vulnérables des catastrophes, de plus en plus destructrices et fréquentes, qui semblent devenir la norme.

M. P. MAHOUX (Belgique), co-rapporteur, approuve : les parlementaires doivent contribuer à renforcer la résilience face aux catastrophes. Il ajoute que la sécurité alimentaire et l'autosuffisance dépendent aussi de la démographie et qu'il faut absolument tenir compte des changements climatiques, ainsi que de la santé de la mère et de l'enfant, déterminante pour les dynamiques de population. D'ailleurs, le planning familial, dans l'intérêt de l'individu et de la collectivité, est depuis longtemps considéré comme un élément fondamental du développement durable. Désormais, le développement durable est l'une des préoccupations majeures au plan international. L'orateur invite les participants à s'exprimer sur ces questions afin d'enrichir le rapport final et le projet de résolution devant être rédigés sur ce thème. Le but est d'aboutir à un plan d'action susceptible de faire avancer les choses, notamment dans les parlements, car les meilleures solutions pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes sont de nature politique.

Le PRESIDENT remercie les deux co-rapporteurs. Il présente les deux intervenants et leur donne la parole.

Mme M. WAHLSTRÖM (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe), intervenante, rappelle que le thème "Investir aujourd'hui pour des lendemains plus sûrs" a été lancé voici quatre ans pour promouvoir des actions concrètes

de réduction des catastrophes. Or, le bilan est plutôt maigre faute d'une solution globale qu'on aurait pu mettre en œuvre à l'occasion du programme de développement pour l'après-2015. À l'évidence, les parlementaires sont appelés à contribuer puissamment à la réduction du risque de catastrophe, domaine dans lequel les zones d'implantation des populations ont une importance capitale. En effet, leur emplacement cause souvent plus de pertes que les catastrophes elles-mêmes. Il est vrai aussi que les statistiques sur ces sinistres ne sont pas encourageantes. Les mesures de réduction du risque, dans divers secteurs, ont déjà montré leur utilité dans les pays qui les ont adoptées. L'augmentation des populations urbaines dans le monde entier renforce l'argument économique en faveur de ces mesures, sans parler des raisons sociales, morales et politiques.

L'oratrice évoque les risques et facteurs propres à chaque continent et rappelle que des millions de personnes sont affectées, chaque année, par des catastrophes et que les pertes matérielles qui en découlent se chiffrent en milliards. Ces pertes, ajoute-t-elle, sont grossièrement sous-estimées. Il faut donc absolument un modèle de développement durable qui assure un bon niveau de vie, mais tout en intégrant la planification du risque. Aussi les parlementaires, soucieux de résilience, doivent-ils envisager, dans le cadre de leurs plans nationaux de développement, des instruments financiers, d'évaluation du risque, d'alerte, de préparation des populations, d'urbanisation, sans oublier la définition de normes et de principes.

Mme M. TEMMERMANN (Directrice du Département Santé reproductive et recherche, Organisation mondiale de la santé – OMS), intervenante, s'aidant de diapositives, rappelle que la communauté internationale avait, voici plus de 20 ans, montré que le développement durable implique nécessairement des schémas de production et de consommation durables et la prise en compte des dynamiques de population. Plus récemment, on a établi que la santé reproductive et sexuelle et la protection des droits y afférents, notamment le droit au planning familial, sont tout aussi importants. Au cours des 50 dernières années, la demande humaine en ressources a, plus que jamais, mis à rude épreuve les écosystèmes. Sachant que la population mondiale devrait passer à 9,6 milliards, voire plus, vers 2050, l'initiative Planning familial 2020 a été lancée pour réduire de moitié – en le ramenant à 120 millions – le nombre des femmes qui veulent retarder ou éviter une grossesse, afin de réduire considérablement les grossesses non désirées, la mortalité des nourrissons et les décès liés aux grossesses ou aux accouchements. Des pays comme le Kenya donnent l'exemple en ralentissant la croissance démographique grâce au planning familial. Ils y gagnent sur d'autres tableaux : réduction des violences faites aux femmes, des avortements et de la pauvreté, accession des femmes aux responsabilités et nouvelles pistes de développement durable. Les contraceptifs y deviennent, en outre, moins onéreux ce qui se traduit par des économies en termes de soins médicaux. Il faudra, cependant, mieux mettre en évidence le lien direct entre croissance de la population et empreinte écologique.

Les parlementaires peuvent agir sur la croissance démographique au moyen des lois : en préservant le niveau actuel de la dépense par habitant sur la santé et l'éducation; en renforçant l'engagement de leur pays en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et la protection des droits des femmes et en veillant à ce que le système de santé soit en mesure d'informer et d'offrir les services nécessaires à la santé sexuelle et reproductive des femmes.

M. F. Bustamante (Equateur), Vice-Président suppléant de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, prend place au fauteuil présidentiel en tant que modérateur.

Le MODÉRATEUR remercie les intervenants et demande s'il y a des questions ou des commentaires.

M. J. AL-OMAR (Koweït) dit que les programmes de développement durable doivent se fonder sur des données pertinentes et disposer de ressources permettant leur exécution dans les délais requis. Les améliorations, à tous les niveaux, doivent avoir les populations comme priorité et comporter des mesures en faveur de l'environnement. Toutes ces mesures relèvent de

responsabilités individuelles et collectives et doivent trouver le bon équilibre entre l'environnement et le développement, le but étant d'assurer la sécurité environnementale et de garantir, ainsi, le droit universel à une vie digne et à la santé. La croissance démographique est à double tranchant : elle peut stimuler le revenu national en augmentant la demande en biens et services, mais elle peut aussi entraver la croissance économique en épuisant les ressources financières et naturelles. Ainsi, la démographie est déterminante pour le développement et oblige, encore plus, à planifier correctement pour assurer la stabilité environnementale et socioéconomique. Il faut donc fixer des objectifs réalistes et souples pour obtenir les résultats souhaités; pour faciliter la mise en œuvre de politiques efficaces et s'inscrire dans le long terme.

Mme M. DE BOER (Pays-Bas), constate que le lien établi entre population et risques de catastrophe offre des pistes intéressantes de réflexion sur les droits reproductifs. Elle demande si la protection de ces droits facilite, ou non, la réalisation d'objectifs tels que la résilience.

Mme S. BONEVA (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que son pays, dans l'esprit du Cadre d'action de Hyogo, s'attache à réduire le risque de catastrophe et sensibilise, à tous les niveaux, à cette cause. Il contribue, notamment, aux actions régionales et internationales visant à instaurer un monde plus sûr et un développement résilient au risque. Son modèle de réduction du risque, dont les qualités ont été mondialement saluées, se fonde des solutions holistiques, intégrant les ressources et capacités disponibles à tous les niveaux administratifs et mobilisant tous les secteurs de la société. Les résultats sont là puisque le pays a réussi à réduire sa vulnérabilité aux risques naturels auxquels il était le plus exposé : tremblements de terre, inondations et feux de forêt. Il reste une préoccupation, cependant, car la population de son pays, comme d'autres, connaît une tendance à la baisse. Le taux des naissances y est faible alors que la population vieillit, ce qui peut poser de graves problèmes socioéconomiques, entre autres conséquences. Aussi des mesures d'incitation aux naissances ont-elles été adoptées, dans le cadre d'une stratégie démographique plus large, comportant des incitations financières et des aides à la scolarité pour les familles nombreuses.

M. G. VARNAVA (Chypre) dit que, pour un pays comme Chypre, le développement durable est incontournable, car une catastrophe naturelle peut, en un instant, réduire à néant tous les acquis. La réduction du risque de catastrophe sauve des vies et amène des avantages économiques mesurables : planning familial, amélioration de la santé, cohésion sociale et réduction de la pauvreté. Les risques naturels ne se résument pas à des incidents isolés auxquels on pourrait se contenter de répondre par une aide humanitaire ou des secours. Désormais, on s'attache à traiter tous les aspects du risque de catastrophe en tenant compte du développement. Les engagements internationaux visent à répondre au problème en considérant son impact sur les populations et le développement, en se posant la question de la croissance démographique et du planning familial. Le Cadre d'action de Hyogo donne des orientations précieuses pour une coopération internationale face au risque de catastrophe et pour la résilience, prenant en compte le développement durable, car le lien entre les deux est, désormais, reconnu. Pour traduire la réflexion en actes, il faut d'abord intégrer la réduction du risque et la résilience aux politiques et plans de développement, dans tous les secteurs, et veiller à ce qu'ils soient au cœur du programme de développement pour l'après-2015 et du cadre de réduction du risque de catastrophe à cette même échéance. Autrement dit, il faut de la volonté politique et de la détermination.

M. T. FUKUYAMA (Japon) exprime sa gratitude pour la mobilisation internationale massive en faveur de son pays, suite au séisme, au tsunami et à l'accident nucléaire qui l'ont frappé en 2011. Ces sinistres ont causé la mort de milliers de personnes et des destructions incalculables, sans parler de la tache sur la réputation du pays, alimentée par la rumeur. Le combat difficile, pour neutraliser les réacteurs de la centrale endommagée, continue car de nouveaux problèmes surgissent, comme la contamination de l'eau et l'acheminement d'appareils de mesure et de l'aide aux habitants de la région. Le Japon devra encore compter sur la sagesse et la technologie de la communauté internationale, car il n'a pas fini de régler ces problèmes. L'enseignement, cependant,

est que des plans ponctuels de réduction du risque de catastrophe ne permettent pas de répondre à tous les aspects d'une urgence aussi complexe. Il faut donc définir des contremesures face à chaque situation imaginable en fixant des priorités pour la réduction du risque, de sorte qu'elle soit efficace; en réalisant les investissements nécessaires, y compris pour le renforcement des capacités dans les pays en développement les plus exposés aux catastrophes. Des dispositions spéciales doivent être prises pour les groupes vulnérables de la société. Il faut, enfin, promouvoir la coopération internationale face aux changements climatiques et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les parlementaires devront animer le débat sur ces questions dans leur pays.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud) dit que les plus vulnérables, dans les pays en développement, sont les premières victimes des conséquences des catastrophes naturelles qui sont en hausse régulière. Le redressement économique est lent dans les régions touchées dont les habitants voient leur niveau de vie décliner. Ce débat tombe à pic, puisqu'il a lieu avant l'échéance de 2015 pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), d'autant que toutes les parties prenantes n'admettent pas aussi volontiers le lien entre réduction du risque de catastrophe et dynamiques des populations, pourtant reconnu dans divers cénacles internationaux depuis 20 ans. La Stratégie régionale africaine pour la réduction de risque de catastrophe vise à mobiliser les volontés politiques, améliorer l'identification et l'évaluation des risques, améliorer la gestion des connaissances, sensibiliser les populations, améliorer la gouvernance et intégrer la réduction du risque de catastrophe à la gestion des urgences. L'Afrique du Sud a sa propre politique, bien définie, en la matière et elle a mis en place des lois pour l'intégration et la coordination de la préparation aux catastrophes, la réaction rapide et le redressement après une catastrophe. La vulnérabilité aux catastrophes et leur impact dépendent du degré des activités des populations, de leur croissance, ou de l'absence de progrès économiques. Aussi le pays a-t-il défini un nouveau plan national de développement tenant compte de tous ces aspects. Il faudra, cependant, soutenir la recherche sur les éléments fondamentaux de la réduction du risque en tenant compte, là aussi, de tous ces facteurs.

M. S.N. QAMAR (Pakistan) dit que la diffusion d'informations, notamment des bulletins météo par satellite, aux populations des zones menacées, peut sauver des vies et atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. Il faut donc légiférer pour que ces populations bénéficient des données et connaissances disponibles.

Le MODERATEUR invite les orateurs principaux et intervenants à réagir aux propos des délégués.

M. S.H. CHOWDHURY, co-rapporteur, approuve. La diffusion d'informations précises sur les risques de catastrophe est indispensable. Les systèmes d'alerte ont déjà fait leurs preuves dans son pays, exposé aux inondations. Mais la coopération transfrontière s'impose aussi, autant que l'interaction entre science, politique et action en faveur des changements requis. L'examen des éléments principaux du développement en 2015 doit être l'occasion d'assurer que la résilience aux catastrophes soit l'une des priorités du programme de développement pour l'après-2015, sachant qu'un seul désastre peut anéantir dix ans de progrès et de développement. La promulgation de lois à cet égard revêt aussi une importance capitale. Il faudra, sans doute, inclure des lois modèles inspirées des meilleures pratiques, pour information, dans le projet de résolution à rédiger et soumettre à la Commission permanente. Le dossier d'information à l'usage des parlementaires sur la réduction du risque de catastrophe est un autre outil précieux. Quant aux droits reproductifs, ils sont évidemment importants, mais il ne faut pas perdre de vue la question centrale, à savoir la résilience au risque de catastrophe et le poids de la démographie à cet égard. Enfin, la question vitale de la réduction des gaz à effet de serre a été soulevée. Si rien n'est fait sur ce front, cela signifierait qu'on se contente de traiter les symptômes et non la cause, car la réduction des risques a ses limites.

Mme M. WAHLSTRÖM, intervenante, pense elle aussi que l'information sur les catastrophes est capitale. Encore faut-il que les populations en tirent le meilleur profit. Il faut donc que ces informations soient suffisamment claires pour susciter des réactions rapides et correctes. Elle aussi estime que les droits reproductifs ne sont pas au cœur du sujet, car c'est le lien entre dynamiques des populations et risque de catastrophe qui détermine, essentiellement, les systèmes de gestion du risque adéquats. D'ailleurs, la démographie est de plus en plus orientée à la baisse vu le nombre de pays dont la population vieillit. Quant à la législation sur les catastrophes, elle porte davantage sur la réaction que sur la prévention ou la réduction. Il faudrait donc des lois plus globales et intégrées.

Mme M. TEMMERMANN, intervenante, dit que la nouvelle infrastructure mondiale devant être construite pour l'après-2015, en vue de réaliser les nouveaux objectifs sociaux et de développement durable, est, en effet, très importante. Il est vrai que les droits reproductifs relèvent d'un autre champ d'action, mais il faut trouver des liens entre les deux, générateurs de valeur ajoutée.

M. P. MAHOUX, co-rapporteur, revenant sur la question des droits reproductifs par rapport à la croissance démographique, dit que la faculté de choisir ses grossesses, sans contraintes, est une liberté fondamentale. C'est pourquoi il faut développer les services de planning familial pour que chacun ait ce choix sans contrainte. Il faut aussi définir des mesures socioéconomiques en concertation avec ces services pour que les femmes et les enfants ne soient pas les grands oubliés de la marche vers le développement et du ralentissement de la croissance démographique qui en découle. Il est clair que les problèmes démographiques varient en fonction de facteurs tels que la pyramide des âges, la densité de la population, les ressources naturelles et l'exposition au risque de catastrophes naturelles; et que les politiques de population en tiennent compte. Reste que ces politiques doivent intégrer la résilience au risque et la prévention des catastrophes. Bref, les parlements doivent réfléchir à toutes ces questions en vue d'amener les décideurs à agir dans le bon sens.

M. LI YANG (Chine) dit que le développement durable suppose un équilibre entre progrès économique et population; ressources et protection de l'environnement en vue d'accroître la production; amélioration du niveau de vie et qualité de l'environnement. La Chine entend résoudre radicalement les problèmes posés par les contraintes des ressources, une pollution sévère et la détérioration des écosystèmes, afin d'inverser la tendance à la dégradation; instaurer un environnement sain et contribuer à la sécurité écologique mondiale. Parallèlement, elle veut aider les pays en développement dans leur quête d'un développement durable. Pays responsable, avec une population nombreuse, elle a pris des mesures efficaces pour mettre en œuvre le Programme d'action adopté par la Conférence sur la population et le développement, ainsi que les OMD. Cela lui a permis de soutenir son développement socioéconomique, d'améliorer la santé publique et de contribuer à la stabilisation de la population mondiale. Mais il faudra aussi que le développement durable soit soutenu au niveau international, en veillant à ce que les pays en développement accèdent au capital et à la technologie. Aussi la Chine s'intéresse-t-elle de près aux suites qui sont données à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), de façon ouverte et en regardant d'abord les résultats obtenus, de sorte que la priorité soit donnée à la protection de l'environnement mondial et au développement durable au bénéfice des générations futures.

M. V. SENKO (Biélorus) dit que les parlements sont essentiels si on veut parvenir à une consommation, des schémas de production et des dynamiques de population durables. Le Cadre d'action de Hyogo a prouvé sa valeur pour la réduction des risques de catastrophe. De même, la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe est un outil précieux pour les pays qui, à l'instar du Biélorus, se sont dotés d'un organisme national œuvrant en coopération étroite avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Certes, des résultats ont été obtenus grâce aux actions multilatérales, mais beaucoup reste à faire pour améliorer les réactions face aux catastrophes. Il invite donc les parlementaires à faire en sorte

que la réduction des risques soit une priorité aux niveaux national et international. La prochaine étape, essentielle, consistera à entériner le Cadre d'action de Hyogo 2 en 2015. L'action des Nations Unies en matière de développement durable et de résilience au risque doit être considérablement renforcée. Il pense que des facteurs importants tels que la production alimentaire, l'accès aux ressources d'énergie et la croissance de la population mondiale doivent être intégrés à l'ordre du jour du Partenariat mondial pour le développement.

M. K. SITTHEAMORN (Thaïlande) dit que les dynamiques démographiques posent moins de problèmes en Thaïlande qu'ailleurs, car plus prévisibles, alors que les schémas de production et de consommation, eux, sont fréquemment perturbés par les catastrophes naturelles. L'enseignement, cruel, pouvant être tiré de grandes catastrophes telles que les tsunamis et les inondations des dix dernières années, est que les responsables politiques sont trop obnubilés par la protection de leurs électeurs pour s'occuper véritablement de gestion des catastrophes, créant ainsi plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Pour renforcer sa capacité de réaction, la Thaïlande a mis en place des dispositifs locaux et nationaux, amendé ses lois et promulgué de nouveaux textes et elle s'est dotée de systèmes d'alerte. Mais les lois sur la prévention des catastrophes laissent à désirer et la mise en œuvre de projets majeurs est ralentie par des facteurs tels que des schémas climatiques changeants et des données peu fiables. Des mesures ont été prises afin de réduire le risque pour la chaîne de production et des cadres régionaux pour la gestion des catastrophes et les actions d'urgence ont été mis en place, notamment pour des actions transfrontières et l'acheminement rapide de l'aide humanitaire. Cependant, la planification n'est pas aisée en raison du caractère changeant des schémas climatiques, entre autres. Par ailleurs, il faut bien constater que les électeurs sont souvent attirés par des solutions à court terme, généralement coûteuses et éphémères. Ainsi, les responsables politiques qui mènent campagne en faveur de solutions plus durables sont voués à l'échec.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que les catastrophes qui frappent la Palestine sont dues à l'homme, mais ont des conséquences aussi graves que les désastres naturels. L'occupation sioniste des territoires palestiniens depuis 1948 est comparable à un tremblement de terre sans fin qui crée des sans-abri, détruit la terre, anéantit les vies et engendre la pauvreté. L'arrivée constante de colons n'ayant aucun lien avec la Palestine ou la région méditerranéenne est funeste pour la sécurité et épuise les ressources naturelles palestiniennes, surtout l'eau qui, de surcroît, est contaminée, ainsi que le sol, par les déchets chimiques et autres, aussi dangereux, produits par Israël. On peut prendre des mesures pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et revenir à la normale, mais il n'y a pas de fin en vue au désastre fabriqué par l'homme en Palestine, étant donné qu'il n'y a pas moyen d'obtenir une solution pacifique. La liberté de commercer et de circuler est gravement compromise par l'embargo, les fermetures de routes et les checkpoints que les Palestiniens doivent quotidiennement endurer. Tous ceux qui croient en la liberté, en la démocratie et la justice doivent conjuguer leurs efforts pour mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens, qui entrave le développement.

Mme R. MAKRI (Grèce) dit qu'il ressort clairement du document de travail que le développement résilient au risque, tenant compte des tendances démographiques et des contraintes naturelles, est un préalable au développement durable aux yeux de la communauté internationale. Mais il existe un rapport entre les politiques du Gouvernement en temps de crise économique et ces deux formes de développement. Dans son pays, des restrictions budgétaires inutiles ont entraîné une récession grave; et elles empêchent le Gouvernement de concevoir et mettre en œuvre des politiques pour atténuer les conséquences dévastatrices pouvant découler des changements climatiques et de catastrophes qui, associées à des tendances démographiques comme l'urbanisation, sont de redoutables obstacles au développement durable. D'ailleurs, la réduction horizontale et la déréglementation du marché empêchent le développement tout court. La gestion du risque doit être holistique, tenir compte de l'interaction entre les différents types de risques et les stratégies de gestion du risque. A cet égard, les parlementaires peuvent beaucoup, car ils connaissent directement les besoins de leur peuple et sont à même de faire des

recommandations appropriées. Un dialogue permanent sur ce sujet doit promouvoir des solutions plus globales au développement et tenir compte des facteurs socioéconomiques et environnementaux dans l'expansion économique.

M. A. ALGHAMDI (Arabie saoudite), observant que les plus grosses pertes découlant de catastrophes naturelles sont à déplorer dans des pays en développement, pose une question essentielle : comment ces pays, avec des ressources limitées, peuvent-ils atteindre leurs objectifs de développement tout en renforçant leur capacité de gestion des risques ? Ils se heurtent à des obstacles tels que le manque d'infrastructures et de technologies, leur dépendance par rapport à une source de revenus unique et à l'aide extérieure. Son pays a offert plus de 100 milliards de dollars E.-U. d'aide non remboursable aux pays frappés par des catastrophes au cours des quarante dernières années, soit plus de l'objectif annuel fixé pour l'aide publique au développement (APD) qui est de 0,7 pour cent du PNB. Le développement résilient au risque suppose des changements aux niveaux institutionnel, culturel et politique et une bonne gouvernance. Dans les pays en développement, les parlementaires de tous les bords politiques ont la responsabilité d'améliorer le niveau de vie, surtout en temps de crise; de contribuer davantage à la définition des plans de reconstruction; d'œuvrer en faveur de la transparence, de promouvoir les droits de l'homme, d'empêcher les abus de pouvoir, de réduire la corruption, de rendre et demander des comptes et de renforcer la confiance des citoyens en le Gouvernement. Il faut aussi réduire la dépendance par rapport à l'aide extérieure en développant le commerce entre pays développés et en développement. La stabilité politique et les conditions de vie dans ces derniers seraient également améliorées par la promotion de la paix dans le monde.

M. A. CARDELLI (Saint-Marin), dit que les choix faits par son pays, la plus ancienne république du monde, montrent qu'un petit Etat a toute son importance dans le concert des nations. En matière de croissance durable, Saint-Marin ne demande pas mieux que d'apporter sa pierre, car il croit qu'un développement qui ne laisse personne sur le bord du chemin est possible si on tient du compte des spécificités du pays, quelle que soit sa taille. Membre de la communauté internationale depuis le début des années 90, Saint-Marin est signataire d'Action 21, plan d'action mondial pour le développement durable. Son parlement vient d'approuver une pétition nationale pour une intégration plus forte des projets d'Action 21 afin de lutter contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme dans les pays en développement. Il s'engage à soutenir la communauté internationale dans cette lutte et dans son action en faveur de la croissance, pour améliorer le niveau de vie et réduire les écarts existants. En tant que jeune responsable politique, il veut un avenir différent dans lequel les nouvelles générations pourront dessiner un nouvel ordre mondial. C'est pourquoi il espère qu'un dialogue permanent s'instaurera entre ceux qui exercent un mandat politique et les jeunes qui veulent s'engager en politique. Des efforts conjugués en vue de réaliser ces objectifs communs pourraient changer l'avenir de la planète.

M. S.-H. KIM (République de Corée) pense que des projections précises et une bonne préparation sont les piliers du développement résilient au risque. Encore faut-il comprendre les variations entre les dynamiques de population aux niveaux national et régional. L'accès insuffisant à la contraception dans les pays en développement entraîne des grossesses non désirées. Des enfants grandissent ainsi dans un environnement qui ne les aide pas face aux risques socioéconomiques. Aussi les pays doivent-ils s'efforcer de maintenir leur population à des niveaux compatibles avec leurs capacités, sans oublier que la diminution des grossesses non désirées est bénéfique pour la santé de la mère et de l'enfant. Alors que la population mondiale est orientée à la hausse, son pays fait partie de ceux où la population connaît un vieillissement rapide et une baisse des taux de fertilité. Aussi a-t-il pris des mesures incitatives, fiscales entre autres, pour encourager les naissances et soutenir les parents. Des politiques nationales appropriées, objectives et cohérentes doivent être définies et appliquées, sans tiraillements politiques, pour soutenir le développement durable dans un contexte de populations en hausse ou sur le déclin. Les parlements doivent aussi exercer leur contrôle pour que ces politiques soient mises en œuvre de manière uniforme et que les lois y afférentes soient fondées sur des projections équitables et précises. A cet égard, le modèle de simulation défini par son parlement pour prévoir les mutations démographiques, et les demandes en ressources qui en résultent, pourrait être utile.

M. A. DJELLOUT (Algérie) remarque que, par leur multiplication, leur fréquence et leur impact, les catastrophes récentes rappellent à quel point elles peuvent être destructrices sur les plans humain et économique. Aussi les réunions mondiales sur l'environnement se penchent-elles de plus en plus sur la gestion des catastrophes. L'Algérie, exposée aux sécheresses, aux inondations et à la désertification, s'attache à adapter son cadre juridique à la prévention et à renforcer son plan d'action contre les catastrophes. Elle a, ainsi, promulgué une loi sur la gestion et la prévention du risque, aux termes de laquelle la Délégation nationale pour les risques majeurs a été mise en place pour prévenir et gérer les catastrophes et améliorer la coordination entre les parties prenantes. Pour remplir ses obligations internationales, l'Algérie a aussi, début 2013, soumis son troisième rapport national sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. S'agissant de la réduction du risque après 2015, la priorité doit être donnée au financement des fonds spéciaux par les pays développés et à un transfert de technologies véritable, dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

M. J.M. GALÁN PACHÓN (Colombie), sur la question des programmes de santé reproductive et sexuelle dans le cadre de la gestion de la population, dit, qu'en effet, la formation de formateurs est essentielle. L'approche holistique aussi. Dans les pays d'Amérique latine, il y a un antagonisme entre économies extractives et environnement, notamment en Colombie : comment le pays peut-il concilier entre ses ressources stratégiques en eau et leur utilisation à court terme pour la croissance économique ? L'approche holistique, c'est aussi la prise en compte du problème du crime organisé. La production et l'exportation de cocaïne ont considérablement baissé en deux ans mais, à en croire des photographies numériques qui révèlent de nouvelles trouées dans les forêts, on craint que les trafiquants de drogue ne se soient reconvertis dans l'extraction minière sauvage. Ces clairières sont extrêmement préoccupantes car elles s'ajoutent aux dégâts causés par les plus graves inondations que le pays ait connues, survenues il y a quelques années. La Colombie pâtit, en outre, de glissements de terrain et des constructions illégales.

M. B.P. BAISHYA (Inde) dit que le développement résilient au risque n'est possible que si les responsables du développement rendent compte des risques et de leurs éventuelles conséquences. La survie et la réussite supposent la résilience au risque, l'adaptation aux changements anticipés, la capacité de se redresser après des catastrophes et même de saisir les occasions latentes qui s'offrent après de tels événements. Leur impact dépend largement du niveau et de la qualité du développement. Etant donné que les catastrophes naturelles se multiplient et sont de plus en plus violentes, il est impératif de minimiser les risques et de renforcer la résilience par des mesures tangibles et précises, concernant les politiques, les capacités institutionnelles, les infrastructures de base, les transferts de technologies et l'accès aux financements. La préservation des éléments écologiques de l'environnement est tout aussi importante, de même que l'évaluation des tendances démographiques. Le développement résilient au risque doit tenir compte de tous ces facteurs et suppose que les mesures correctives nécessaires soient prises en temps voulu. L'Inde, qui s'attache à mettre en œuvre ses stratégies en réponse aux changements climatiques, entend aussi protéger l'environnement en souscrivant à de nombreux instruments internationaux. De son propre chef, elle s'est fixé pour but de réduire les émissions par rapport à son produit national brut et respecte les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015.

M. A. SNAID (Jordanie) dit qu'il n'est pire catastrophe pour l'homme que celle infligée par les dictatures. Elles font régresser le développement, dénie au peuple son droit à la dignité et le condamnent à l'arriération. Les catastrophes naturelles, elles, sont passagères. Si certains pays ne connaissent pas le développement, c'est parce qu'ils sont sous le joug de régimes non démocratiques et non représentatifs : faute de transparence et de contrôle, la corruption, mère de tous les gaspillages et le détournement de ressources y prospèrent, sans parler de l'instabilité politique et des troubles qui dissuadent l'investissement étranger. Les restrictions juridiques pesant sur les transferts de capitaux, les barrières à la mondialisation et l'incapacité de profiter des expériences d'autrui font aussi obstacle

au développement; de même que l'absence des infrastructures nécessaires quand leur mise en place n'est pas reconnue comme une priorité. En outre, les systèmes non démocratiques portent atteinte aux droits et libertés publics. Les peuples y sont otages des circonstances. Souffrant de la dégradation de leur niveau de vie, ils sont acculés à la rébellion. Les cultures locales sont un autre facteur qui détermine les actions socialement acceptables et le climat de liberté. Bref, la transition de la dictature à la démocratie est indispensable au développement qui, à son tour, améliore la vie de millions d'hommes et les soustrait à la souffrance et au malheur.

M. F. MEZA (Chili), dit qu'il était adolescent lorsqu'un violent tremblement de terre a ravagé son pays. Les beautés de la nature ne doivent faire oublier les colères dont elle est capable. Un autre séisme a frappé le Chili en 2010, rappelant encore aux hommes leur fragilité et qu'il leur faut compter sur les progrès de la technologie pour éviter les morts et les destructions causées par les catastrophes naturelles. La communauté internationale, consciente des effets des changements climatiques sur la planète, doit contribuer à apprendre aux peuples comment gérer ces désastres. Il faudrait établir des bureaux régionaux pour coordonner la formation et l'éducation en la matière. Le Chili a pris des mesures législatives, entre autres, pour gérer les urgences, mais il a besoin d'assistance technologique pour prévoir et prévenir les catastrophes naturelles, autant que possible. Les progrès en matière de transfert technologique et de coopération internationale qui pourraient sortir du présent débat, sauveraient des vies et réduiraient l'impact des catastrophes.

M. A. SALIMI (République islamique d'Iran), rappelle l'importance des OMD en tant que pacte mondial, même s'ils ne tiennent pas pleinement compte de la complexité de certains aspects du développement. Il n'empêche, les pays en développement y voient un pilier de la coopération internationale. C'est pourquoi le non-respect, par les pays développés, des engagements qu'ils ont contractés aux termes de ce pacte, notamment l'objectif OMD de 0,7 pour cent du PNB, est regrettable. Comme il n'existe pas de recette unique en matière de développement, il faut absolument instaurer un environnement propice à la réalisation des objectifs y afférents, en tenant compte des priorités nationales. Pour les pays en développement, l'objectif principal du développement durable est le développement économique, avec une composante sociale. Il faut aussi renforcer la coopération internationale notamment en matière d'environnement, de transfert de technologie et de partage des connaissances si on veut résoudre les difficultés dans tous ces domaines. Les pays développés doivent donc adopter des mesures pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement, favoriser la progression sur les questions économiques, financières et commerciales et fournir les ressources financières et technologiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes de développement.

M. M. AMWEELO (Namibie) dit que des millions de personnes dans des pays comme le sien sont confrontés à une multitude de problèmes dont les moindres ne sont pas les dangers et les catastrophes de la nature. Elles causent des pertes cruelles aux collectivités et à l'économie. Les inondations, annuelles en Namibie, ont mis à mal les infrastructures, mais il serait possible d'y remédier si seulement les experts consentaient à consulter les populations locales sur les mesures appropriées. Le pays s'est doté d'une stratégie de gestion des catastrophes, mais trois éléments essentiels font défaut : les ressources financières, les transferts de technologie et le renforcement des capacités. Il faut agir sur tous ces fronts si on veut véritablement résoudre les difficultés.

M. T. BARAMO TESSEMA (Ethiopie) dit que, si l'humanité veut survivre face aux tendances démographiques actuelles et à l'épuisement des ressources, il faudra trouver d'autres modèles de développement, car les schémas actuels de production et de consommation sollicitent trop des ressources limitées. L'Ethiopie espère recueillir bientôt les fruits de la transition démographique en cours, notamment sous forme d'une amélioration du niveau de vie dans les campagnes. Déjà le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et la fertilité totale sont en baisse. Pour bénéficier des dividendes de son action, le Gouvernement continuera de définir des stratégies et des politiques d'amélioration de la qualité de la vie. En fait, la pauvreté absolue a déjà reculé grâce à la priorité donnée aux sources de revenu et à l'emploi. Afin de sensibiliser la population au développement

durable, une stratégie pour une économie verte et résiliente au climat a été mise en place. Le but ultime en est de lancer une transformation structurelle, favorable à l'environnement, notamment grâce à la protection des forêts et au basculement vers des énergies renouvelables. L'Ethiopie, soucieuse de contribuer aux efforts mondiaux face aux changements climatiques, s'est fixé pour objectif zéro émission de carbone à l'horizon 2030. Pour accélérer l'avènement du développement durable, de la croissance et de la transformation, elle mise, entre autres, sur la résilience au risque en tenant compte des tendances démographiques et des contraintes naturelles.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) dit que son pays s'est doté d'un cadre institutionnel et juridique pour la gestion des catastrophes. Des dispositions explicites de la nouvelle Constitution garantissent, en outre, le respect des droits à l'environnement de sorte qu'il soit préservé. Une autorité de gestion de l'environnement a été chargée de régler les problèmes y afférents au jour le jour. Pour ce qui est de la prévention et des réponses aux crises, force est de constater que l'homme n'a pas su remédier aux causes des changements climatiques, principaux responsables des catastrophes naturelles. L'équilibre de la flore et de la faune doit être respecté. Il faudra également lisser les disparités de développement dans le monde. Le réchauffement planétaire, l'élévation du niveau de la mer et les caprices des schémas climatiques sont autant de signaux d'alerte. Il faut aussi respecter les droits socioéconomiques en matière de développement, notamment dans les industries extractives. Enfin, pour la gestion du climat, la communauté internationale doit absolument parler d'une seule voix quand elle traite de questions relatives aux catastrophes et qu'elle privilégie la prévention en la matière.

M. R. MOHAMED (République-Unie de Tanzanie) remarque que tous les pays ont connu une catastrophe naturelle ou une autre. Aussi, ajoute-t-il, les parlements et la communauté internationale doivent savoir que, si les problèmes ne sont pas traités en temps utile, le prix n'en sera que plus lourd. Ils doivent renforcer les institutions démocratiques, combattre la corruption, renforcer la transparence de la gestion financière et veiller à ce que les budgets de la réduction des risques soient prioritaires. Le développement résilient aux risques suppose un surcroît de moyens financiers et de volonté politique. Il faudra en tenir compte dans le programme de développement pour l'après-2015, en privilégiant le planning familial et les questions démographiques. Mais il ne faut pas oublier que des pays comme le sien manquent de ressources financières, humaines et technologiques. Il faudra donc que les multinationales qui opèrent sur leur sol les soutiennent, car non seulement elles sont largement responsables de la destruction des écosystèmes, mais elles pratiquent volontiers l'évasion fiscale. La communauté internationale doit, elle aussi, tenir ses promesses d'aide.

Mme C. NABWALA (Kenya) dit que, si le risque de catastrophe augmente, c'est essentiellement en raison de la nette croissance du peuplement et des actifs économiques dans des zones exposées. La migration vers les littoraux et l'expansion urbaine dans des zones inondables est aggravée par des normes de construction insuffisantes et non respectées. Pire, on laisse se dégrader les écosystèmes qui formaient barrière, comme les marais et les mangroves. Les catastrophes hydrométéorologiques causent près de 80 pour cent des événements naturels graves et 75 pour cent des pertes. Certaines régions du Kenya, par exemple, subissent des inondations annuelles. Le développement résilient au risque ne permet pas seulement de sauver des vies et des moyens de subsistance, mais aussi de préserver l'économie et l'environnement. Le but est de réduire les vulnérabilités socioéconomiques aux dangers de la nature. Car les catastrophes font régresser des pays entiers, dont beaucoup voient s'effondrer les recettes du tourisme après un désastre naturel, avec les conséquences que l'on imagine sur les moyens de subsistance. Le développement durable se heurte aussi aux changements climatiques, l'une des difficultés auxquelles la communauté internationale doit répondre.

M. J.R. LEÓN RIVERA (Pérou) dit que le Pérou a mis en place un système de défense civile, encadré par des lois, pour atténuer les effets des catastrophes, notamment des inondations. La construction est interdite à 50 mètres des rivages, afin de réduire et prévenir les pertes. Des incitations sont offertes aux investisseurs privés pour encourager le reboisement et l'abattage illégal d'arbres est réprimé par la police et l'armée. Ces stratégies commencent à faire leurs preuves et aident le Pérou à prévenir les catastrophes et à s'engager dans une croissance durable.

M. A. BUDIMANTA (Indonésie) dit que le développement durable serait considérablement renforcé si les parlements formulaient des réglementations constructives, veillaient à leur application et à leur pérennité. Cela permettrait d'éviter la crise alimentaire et énergétique dont le spectre plane sur les pays les moins avancés, ceux où les technologies font le plus défaut. Tout autant que les ressources naturelles et le développement de l'agriculture, le changement démographique est indispensable si on veut des progrès durables. Ce changement peut être considéré comme un indicateur de santé et de prospérité, mais il faudra aussi stabiliser la croissance démographique. A cet égard, son pays mène une action en faveur du planning familial, dont l'importance n'est plus à démontrer. Il met aussi en œuvre un programme national de transmigration afin de répartir la croissance de la population et d'équilibrer la consommation des ressources. Le développement des zones rurales est déjà visible. Il est le fruit de la décentralisation, mesure importante pour ralentir le rythme de l'urbanisation. Pour tirer au maximum profit du développement durable, il faut des lois et règlements favorables, mais il faut aussi intégrer et adapter les stratégies de développement afin de bien comprendre les besoins en financement et de bien appliquer les mesures adoptées. Enfin, les objectifs de développement pour l'après-2015 doivent être plus ambitieux que les OMD et privilégier la pérennité. Il faut qu'ils donnent la priorité aux populations et à la planète et que ce programme soit réalisé, dans l'égalité, par toutes les parties prenantes.

Mme. G. REQUENA (Venezuela), note que le fil rouge est le capitalisme prédateur. Il faut donc bien réfléchir au modèle socioéconomique du développement. Son pays s'attache à surmonter les difficultés du développement, car les risques de catastrophe y ont été aggravés, par le passé, par des logements et des conditions de vie médiocres. C'est pourquoi il a lancé des projets de construction titanesques. Une loi sur la protection civile, la gestion des catastrophes et le développement a été promulguée et la prévention et l'atténuation des catastrophes sont enseignées dans les écoles. De plus, le Venezuela adoptera bientôt un plan national socioéconomique, avec des objectifs stratégiques. Car les catastrophes ne sont pas des événements isolés, mais elles sont liées au modèle de développement. Il faut donc s'attacher à mettre fin aux dommages causés par le modèle capitaliste et à ses effets, notamment les changements climatiques.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) pense que le document de travail devrait insister davantage sur le manque de planning familial et proposer des solutions radicales à ce problème, car il concerne surtout des populations sous développées, pauvres et non éduquées dont, parfois, la religion interdit la contraception. Si la prévention des catastrophes naturelles est impossible, rien n'interdit d'arrêter celles qui sont dues au manque de planning familial dont les graves conséquences socioéconomiques et politiques ne peuvent être corrigées que sur le long terme. De même, le document de travail devrait insister davantage sur l'importance de l'investissement dans l'éducation et la santé, toutes deux vitales, ainsi que sur le rôle que doivent jouer les fonds internationaux et les pays développés dans la protection contre les catastrophes. Il leur incombe, en effet, d'aider les pays en développement. Il est vrai, en outre, que les conséquences des catastrophes pourraient être atténuées grâce à la coopération internationale, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité mondiales, notamment par l'action visant à interdire la prolifération des armes nucléaires et la construction de réacteurs nucléaires dans des zones exposées aux séismes. Enfin, le document de travail devrait insister davantage sur l'action des parlementaires dans toutes ces questions, par leurs fonctions législative ou de contrôle de l'exécutif.

M. G. MONDE (Zambie), pense lui aussi que les tendances démographiques et les contraintes naturelles doivent être au cœur de toute action pour le développement. Les décideurs savent désormais que la résilience, essentielle pour la réduction du risque de catastrophe, sera l'une des priorités pour l'après-2015. Devant la multiplication des catastrophes avec leurs conséquences socioéconomiques, comme l'aggravation de la pauvreté, voire l'instabilité politique, les décideurs reconnaissent qu'un changement de paradigme s'impose. Il faudra s'orienter vers un modèle de développement qui tienne véritablement compte du risque et intègre des évaluations à cette fin, comme préalable à la planification, de manière à réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience. Les décisions, éclairées par ce travail, permettraient de préserver les gains socioéconomiques, par des mesures telles que l'investissement dans une architecture et une ingénierie nouvelles, l'introduction d'un zonage responsable et des incitations pour aider les populations vivant des régions exposées à s'installer ailleurs. Bref, il faut fixer des priorités pour le développement résilient, afin d'éviter les conséquences humanitaires, économiques et environnementales les plus graves des catastrophes naturelles. Cela implique de la volonté politique et une augmentation des investissements dans les mesures devant atténuer les risques. Or ces mesures sont non seulement faisables et relativement peu onéreuses, mais elles font déjà partie de l'arsenal des gouvernants et des décideurs économiques.

M. R.M. AL SHURAIQI (Emirats arabes unis) dit que le développement durable est compromis par la croissance démographique et l'urbanisation qui fragilisent les populations face aux catastrophes et aux dangers de la nature. Les catastrophes provoquent des millions de morts et induisent des changements socioéconomiques majeurs. Ainsi, les zones exposées aux sécheresses et à la famine s'étendent, comme le chômage des jeunes et le travail sous-payé, en raison de la croissance rapide de la population, alors que 1,2 milliard de personnes vivent encore dans une pauvreté extrême. Il appartient aux parlements, avant tout autre, de contrer les dangers naturels et environnementaux, en allouant des budgets plus importants aux composantes environnementale et démographique des programmes de développement durable; en créant des commissions chargées de faire des recommandations sur les questions de population, de production et de consommation durables; en demandant à l'UIP de renforcer sa coopération avec l'ONU en vue de créer un fonds international pour la lutte contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles; en organisant des examens parlementaires internationaux, par le biais de l'UIP, pour la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, adopté par la Conférence internationale sur le développement et la population, avec priorité aux droits reproductifs et à ceux des femmes; en mettant en place, enfin, un mécanisme permettant aux parlements nationaux de mesurer l'efficacité du contrôle qu'ils exercent sur le Gouvernement en matière de développement durable.

Le délégué de l'ALGERIE dit que son pays sait qu'il faut concilier entre l'obligation de protéger l'environnement et les exigences du développement durable, d'une part et, d'autre part, la réduction des risques par une bonne gestion des ressources et la lutte contre la désertification, l'urbanisation de terres agricoles et une pollution galopante. Pour réduire les risques, il recourt entre autres à la cartographie de la pollution et à des incitations fiscales décourageant le stockage dangereux des déchets. L'Algérie s'est dotée d'une stratégie de développement durable et de réduction des risques en quatre volets : développement économique pour la prospérité et la réduction de la pauvreté; la conservation des ressources naturelles comme l'eau et la terre cultivable; l'amélioration des conditions de vie grâce à une meilleure gestion des déchets; et la mise en place de lois à cette fin. Le Gouvernement consacre des financements conséquents au développement durable et à la réduction des risques, par le biais de projets de protection des littoraux, de préservation de la biodiversité et de recyclage des déchets ménagers. Ainsi, il entend marcher avec détermination vers le développement durable, ne serait-ce qu'au bénéfice des générations futures. Nonobstant les progrès technologiques, comme les prévisions météorologiques à trois mois, il se demande si l'appréciation en matière de catastrophes et de dangers naturels n'est pas trop optimiste. En fait, il s'agit plus de politique que d'un problème de ressources ou de croissance démographique.

M. J.-W. KIL (République de Corée) dit que le premier enseignement à tirer des catastrophes naturelles est que la coopération régionale doit être efficace. En mars 2013, la Parlement coréen a, ainsi, accueilli un atelier régional, en coordination avec l'UNISDR. Les participants y ont débattu du rôle des législateurs face aux conséquences et menaces des catastrophes. Le second enseignement concerne les effets des changements climatiques. Il apparaît, en effet, que les mesures préventives sont plus importantes que l'atténuation des conséquences et l'adaptation. A cet égard, l'Institut mondial de la croissance verte, fondé par la Corée, a été transformé en organisation internationale lors de Rio+ 20 et le Fonds vert pour le climat a également été lancé en Corée, au même moment. Ces deux organismes mettront en commun leur savoir-faire et accorderont des financements pour soutenir la croissance verte dans les pays les moins avancés et en développement. Des programmes connexes, d'éducation notamment, mettront l'accent sur la prévention, comme moyen de lutte contre les catastrophes naturelles et de réduction des risques.

Le MODERATEUR invite les co-rapporteurs et intervenants à conclure.

M. S.H. CHOWDHURY, co-rapporteur, dit que, en l'espèce, les parlementaires sont clairement en mesure d'agir sur tous les fronts, car ils ont la haute main sur la formulation des politiques et des lois, sur le contrôle et la représentation. Etant donné qu'on assiste à un changement de paradigme et qu'on cherchera, désormais, des solutions globales aux problèmes, l'essentiel en matière de réduction des risques et de résilience, sera de renforcer le développement tout en protégeant les acquis face aux menaces. La population et la démographie sont des éléments importants, mais c'est surtout la médiocrité de la planification et des choix qui aggrave les dangers naturels; et ce sont les mauvaises réponses qui les transforment en catastrophes dues à l'homme. Le développement résilient au risque est donc affaire de gouvernance, de priorités et de reconnaissance des facteurs de risque, sachant qu'un bilan des pertes historiques est essentiel si on veut réunir des ressources pour réduire les risques. Bref, il faut prendre des décisions bien informées pour faire avancer les choses. Tout doit être fait pour intégrer les opinions exprimées dans ce débat dans le projet de résolution, afin de recommander une loi modèle, fondée sur ce qui se fait de mieux, en matière législative, face aux catastrophes dans les divers pays.

M. P. MAHOUX, co-rapporteur, approuve les propos tenus sur le rôle des parlementaires, le besoin d'efficacité et de résultats concrets. Il rappelle l'importance de l'éducation et de la formation de formateurs en particulier. L'autre condition fondamentale du développement durable est l'instauration de la paix et de la démocratie. La prévention des catastrophes est essentielle. Elle est un outil incomparable pour la réduction du coût des catastrophes en termes de vies humaines et de reconstruction. S'agissant des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, les multinationales et les pays responsables, pour l'essentiel, des émissions doivent, en effet, réparer pour les dommages causés. Ils sont tenus de contribuer davantage au financement des mesures de prévention des catastrophes. Quant à l'optimisme pour l'avenir, les solutions envisageables impliquent un changement des mentalités et, surtout, le transfert de technologies pour régler les problèmes de population et lutter contre les catastrophes naturelles et, par-dessus tout cela, la solidarité internationale.

Mme M. WAHLSTRÖM, intervenante, dit que, par leurs connaissances, leur passion et leur motivation évidente, les participants ont jeté les bases d'une avancée, indiquant les questions importantes qui doivent être prises en compte dans les politiques futures, à savoir : gouvernance du risque; gouvernance locale; mécanismes transfrontières; santé publique et niveau de la vie; solutions holistiques de développement; vulnérabilité aux événements extrêmes; transfert des connaissances et rôle politique des parlements sur ces questions.

Mme M. TEMMERMANN, intervenante, se range à cet avis. Mieux vaut prévenir que guérir en l'espèce, d'autant que cela revient moins cher. Elle demande aux parlementaires de mener le combat pour que le programme de développement pour l'après-2015 englobe des questions telles que l'énergie, les ressources et le développement social. Comme dans le combat contre le tabac, il s'agit de changer les mentalités afin de préserver l'énergie et les ressources et réduire les gaspillages. En conclusion, elle rappelle le lien, depuis longtemps reconnu et incontestable entre ces deux problèmes majeurs que sont la croissance démographique et le changement climatique. Il ne servirait à rien de débattre de l'un en oubliant l'autre.

Le MODERATEUR remercie tous les participants pour leur contribution à ce débat extrêmement fructueux.

La réunion est close à 18 h.05.

Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements

Point 3c) de l'ordre du jour

Réunion-débat sur le thème à l'examen de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme lors de la 130^{ème} Assemblée

Séance du mardi 8 octobre

(matin)

La séance est ouverte à 9 h.15 sous la conduite du Président de la Commission permanente, M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana).

Le PRÉSIDENT présente les deux co-rapporteuses qui ont été nommées à la 128^{ème} Assemblée, Mme Jameela Nassif (Bahreïn) et Mme Gabriela Cuevas (Mexique), et deux intervenants, Mme Louise Aubin, Coordonnatrice du Groupe mondial de la protection, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et M. Mohamed Mattar, Directeur général, The Protection Project, Université de Johns Hopkins, Faculté de hautes études internationales.

Il indique à la Commission que l'Assemblée doit adopter différents amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, notamment à son propre règlement, ce qui ne sera pas sans avoir des répercussions sur les méthodes de travail des Commissions permanentes. Il invite tous les membres de la Commission à lire le document d'information produit par le Secrétariat, où sont décrits les principaux changements prévus.

Mme J. NASSIF, co-rapporteuse, dit que les parlementaires doivent assumer la responsabilité qui leur incombe d'apporter des solutions aux conflits, qui sont souvent source d'extrêmes souffrances pour les enfants. Malgré les nombreuses conventions internationales sur la protection de l'enfance, nombre de gouvernements ne se soucient pas suffisamment de promouvoir les droits des enfants, de sorte qu'en période de conflit nombre d'entre eux sont exploités et encouragés à intégrer des groupes armés réguliers ou des milices quand ils n'y sont pas contraints. Les parlements doivent impérativement défendre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et interdire l'enrôlement d'enfants dans les conflits. Cette forme d'exploitation des enfants conduit nombre d'entre eux à la déscolarisation, sans compter que le fait de voir la violence de si près quand on n'est encore qu'un enfant laisse des séquelles psychiques que l'on porte toute sa vie. Les parlements doivent veiller à ce que la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs soient correctement appliqués, afin de protéger les enfants, de leur garantir une vie stable et de leur permettre de contribuer, en tant que citoyens, au développement de leur pays.

La co-rapporteuse appelle l'attention sur le document de travail qu'elle a présenté sur le sujet (le document A/129/3c)-R.1). Celui-ci renferme 11 recommandations distinctes sur la promotion et la protection des droits et de l'intérêt des enfants, qui visent en particulier à éviter qu'ils ne soient exploités dans les guerres et les conflits. Bahreïn a établi un rapport complet sur le sujet que tous les délégués pourront consulter en ligne et, elle l'espère, le trouveront utile.

Mme G. CUEVAS, co-rapporteuse, dit que les parlementaires doivent réfléchir à leur rôle en matière de protection des enfants, notamment parce que cela fait plusieurs années que le sujet n'a pas été débattu à l'UIP. Elle ajoute que les pays ont des expériences nombreuses et variées à transmettre et que l'un des aspects les plus importants du travail consistera à examiner les définitions figurant dans les cadres juridiques.

Il n'est pas d'enfant qui quitte son foyer parce qu'il le veut, mais il y a en revanche beaucoup de raisons qui amènent les enfants à choisir de quitter leur pays, que ce soit pour des raisons personnelles ou familiales, pour avoir accès à une meilleure instruction, pour trouver du travail ou avoir un meilleur accès aux soins ou encore pour échapper à la violence de leur famille, à des conflits, à la guerre ou à la pauvreté. Les migrations ont augmenté de manière évidente ces dernières années. Trente-trois millions de migrants de par le monde – soit 15 pour cent des migrants – ont moins de 20 ans. Dans cette catégorie, le groupe des 15-19 ans est le plus représenté, devant les 10-14 ans. Mais on n'a pas suffisamment d'informations sur les raisons pour lesquelles des enfants émigrent seuls. Ces informations sont rares et difficiles à obtenir, de sorte que la communauté internationale ne sait pas forcément quelle est la réalité, d'autant plus que les choses peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre.

Il est essentiel que tous les pays observent les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres instruments internationaux pertinents, qu'ils veillent à ce que le principe de non-discrimination soit respecté et fassent en sorte que les enfants puissent vivre, survivre, s'épanouir, être à l'abri de la violence et bénéficier d'une procédure équitable. Certains pays criminalisent les migrations clandestines et arrêtent ou rapatrient les candidats à l'immigration. Cependant, lorsqu'il s'agit d'enfants et en particulier d'enfants non accompagnés, cette pratique doit cesser. Il est indispensable que les personnes qui sont amenées à les interroger soient correctement formées car les enfants ne sont souvent pas en mesure d'expliquer pourquoi ils ont quitté leur pays ou ne veulent pas le faire, surtout s'ils ont été victimes de la traite ou de l'exploitation ou s'ils se sentent menacés.

Pour la co-rapporteuse, la résolution doit viser à garantir un statut protégé aux enfants migrants non accompagnés, ainsi qu'à leur assurer une procédure équitable et de la nourriture, un environnement chaud et des vêtements une fois leur situation avérée. On ne saurait accepter que des enfants soient expulsés au risque de tomber aux mains de trafiquants ou de criminels.

La co-rapporteuse attend avec intérêt de connaître l'expérience et l'avis des parlementaires, qui seront utiles à l'élaboration de la résolution qu'elle-même et sa collègue auront à rédiger.

A la demande de Mme G. Cuevas, un court-métrage de Save the Children est projeté. On y voit notamment des enfants de différents pays interrogés sur ce qu'ils ont vécu en tant que migrants et/ou réfugiés.

Mme L. AUBIN, intervenante, dit que le HCR ayant vocation à s'occuper des réfugiés, une part importante de son travail est consacrée aux enfants réfugiés, migrants et demandeurs d'asile qui ont été contraints de quitter leur foyer, voire de franchir des frontières en quête d'une vie meilleure. Des millions d'enfants de par le monde se trouvent dans ce genre de situations. Malheureusement, on ne dispose le plus souvent que de simples estimations, car il y a un cruel manque de données précises et en particulier de données ventilées par âge et par sexe, de sorte qu'il est difficile de prévoir des services appropriés pour répondre aux besoins des uns et des autres et de corriger les lacunes des systèmes de protection. Il est important que les pays recueillent suffisamment de données ventilées, en particulier sur les enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays. La crise qui sévit en Syrie montre bien les difficultés liées à la collecte de données, à l'enregistrement, à l'établissement du profil des enfants migrants ou réfugiés et à l'appréciation de leurs besoins.

On voit malheureusement des mineurs non accompagnés dans pratiquement toutes les situations donnant lieu à un afflux de réfugiés, mais du fait de la difficulté de recueillir des données précises, ces enfants passent pratiquement inaperçus. Dans le cadre du système humanitaire onusien, le HCR est amené, en partenariat avec d'autres organismes et institutions, à répondre aux besoins des enfants ayant quitté leur foyer, ce qui l'a conduit à définir des normes et politiques et à élaborer, entre autres, des lignes directrices. Sur la question des enfants demandeurs d'asile,

le HCR a publié des lignes directrices visant à ce que soient dûment pris en compte les besoins particuliers de ces enfants qui risquent d'être persécutés du fait de leurs origines ethniques, de leur confession, de leur langue ou de leur appartenance politique supposée. Il existe aussi des normes inter-institutions sur les mesures concrètes de protection des enfants.

Il est une autre question fondamentale, à savoir le risque d'apatridie auquel de nombreux enfants sont confrontés. Le droit d'avoir un nom et le droit d'être enregistré à la naissance et d'avoir une identité font partie des droits fondamentaux de la personne et sont essentiels pour éviter que quiconque ne se retrouve sans nationalité. Ces droits sont d'autant plus importants pour les enfants réfugiés et migrants, car le fait d'avoir des papiers en bonne et due forme leur permet d'être rapidement identifiés aux frontières et de bénéficier d'une protection renforcée. Par ailleurs, l'absence de papiers est souvent un obstacle pour avoir accès aux services publics, notamment à l'éducation, ce qui a des répercussions importantes pour les familles, notamment pour leur subsistance.

On a beaucoup parlé de l'intérêt supérieur de l'enfant consacré par la Convention relative aux droits de l'enfant et de la manière d'appliquer ce principe. Cela a souvent amené les pouvoirs publics à faire appel à des spécialistes, tels que des psychologues et autres spécialistes de la protection de l'enfance, pour parler à un enfant et à d'autres membres de la collectivité afin de trouver la meilleure solution pour lui. Lorsqu'on est face à des enfants pris dans des mouvements migratoires divers et variés, ces mesures deviennent capitales. Certains pourraient en effet chercher asile pour échapper à des persécutions ou à la guerre, tandis que d'autres pourraient émigrer simplement pour trouver une vie meilleure. Il faut des mesures différentes pour les différents cas de figure et c'est pourquoi il faut coordonner les mesures à prendre à tous les stades, que ce soit dans les pays d'origine, de transit ou de destination. De même, il importe que les différents services intervenant dans les systèmes de protection nationaux adoptent une méthode cohérente et coordonnée pour remédier aux carences et fournir aux enfants la protection dont ils ont besoin, sans discrimination.

Il faut des procédures d'entrée et d'accueil des enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile respectueuses de leurs besoins de façon à pouvoir leur offrir le degré de protection requis. Il est important de pouvoir identifier les enfants rapidement et de pouvoir déterminer s'ils sont seuls ou accompagnés par des parents ou par des trafiquants. Le personnel aux frontières et dans les centres d'accueil doit également pouvoir déterminer si les enfants ont été victimes de violences sexuelles ou d'autres atteintes à leurs droits fondamentaux de façon à pouvoir leur proposer des services adaptés à leurs besoins. Les enfants doivent pouvoir comprendre les procédures auxquelles ils sont soumis. Même de jeunes enfants peuvent le plus souvent dire pourquoi ils ont été séparés de leur famille ou pourquoi ils ont quitté leur foyer, voire leur pays. Les agents qui sont en contact avec eux doivent donc être formés à les écouter et à répondre à leurs besoins. Ils doivent être capables de faire preuve de sensibilité lorsqu'ils les interrogent et d'obtenir d'eux les informations nécessaires pour déterminer de quels services ils ont besoin. Il faut également mettre en place des mécanismes pour la désignation de tuteurs ou de représentants légaux et entamer des procédures de recherche de la famille, car il est crucial pour garantir un cadre protecteur aux enfants qu'ils puissent retrouver leurs parents ou leur famille au sens large.

M. M. MATTAR, intervenant, décrit la loi-type sur la protection de l'enfance, fruit d'un travail conjoint de la Faculté de hautes études internationales de l'Université Johns Hopkins et d'autres, qui vise à apporter des réponses à la question des enfants migrants non accompagnés et de la protection de l'enfance. Ce texte repose sur les quatre principes essentiels de la Convention relative aux droits de l'enfant : l'intérêt supérieur de l'enfant; le principe de non-discrimination; le droit à la vie et au développement; et le principe de participation ainsi que le droit de l'enfant d'exprimer son avis et d'être entendu. La loi-type repose également sur d'autres principes importants reconnus par le droit international des droits de l'homme, à savoir : le principe de la non-responsabilité pénale de l'enfant et l'interdiction de le sanctionner; le droit d'accès des victimes mineures à différents services parmi lesquels l'éducation, la santé, la protection juridique gratuite et égale pour tous, l'accès à la justice, au conseil et à la réinsertion; le droit à réparation, d'où la création de fonds

publics pour les victimes mineures; et le principe selon lequel les mesures législatives de protection de l'enfant doivent être assorties d'autres mesures, par exemple pour mettre fin aux pratiques coutumières néfastes. Ces principes étant consacrés par le droit international, ils ont préséance sur le droit interne. Il importe par ailleurs de tenir compte d'autres conventions que la seule Convention relative aux droits de l'enfant, notamment des conventions de l'Organisation internationale du travail sur le travail des enfants et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui interdit le mariage des enfants.

La loi-type donne une définition large de l'exploitation, qui englobe l'exploitation sexuelle, économique et d'autres formes d'exploitation auxquelles l'enfant pourrait être exposé. En outre, ce texte prête une attention particulière à la protection des enfants se trouvant dans des situations qui les rendent vulnérables, notamment les enfants migrants non accompagnés, les enfants victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, les enfants enrôlés pour mendier ou soumis à d'autres formes de travail forcé, les enfants victimes de conflits armés, les enfants soldats, les enfants vivant dans des pays en transition ou sous occupation, les enfants handicapés et, enfin, les enfants déplacés, réfugiés ou demandeurs d'asile. L'expert demande instamment que ces aspects de la question figurent également au centre de la résolution de l'UIP.

Il est essentiel que les parlements échangent des informations sur les bonnes pratiques et sur les lois applicables dans chaque pays, de façon à renforcer leurs connaissances grâce à l'expérience des autres pays et de manière que la résolution puisse s'appuyer sur toutes les lois en vigueur de par le monde. Il est également capital d'engager non seulement des mesures curatives, mais aussi des mesures préventives, par exemple en s'associant à des ONG et à d'autres intervenants pour apporter aux enfants les services dont ils ont besoin, de fixer l'âge minimum d'intégration dans les forces armées à 18 ans, de renforcer les sanctions applicables aux personnes se rendant coupables de traite ou d'exploitation d'enfants et d'interdire l'utilisation d'enfants dans les conflits politiques et sociaux.

Débat

Mme M. KUMAR (Inde) indique que près d'un enfant sur cinq vit en Inde où les enfants sont considérés comme un bienfait. L'Inde s'efforce de promouvoir et de protéger les droits des enfants. Elle les a inscrits dans sa Constitution, a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et a adopté plusieurs mesures législatives, notamment la loi (de régulation et d'abolition) sur le contrat de travail, qui est importante pour les enfants des familles de migrants.

En Inde, les déplacements de population posent des problèmes particuliers, car les migrants constituent souvent les groupes les plus vulnérables de la société, les moins riches et les moins formés. Les enfants représentent une part importante de cette population, raison pour laquelle des mesures ont été prises pour faire connaître leurs droits à ces familles ainsi que les dispositions de différents textes destinées à les protéger. Il y a également une loi qui vise à assurer un toit à tout enfant isolé et dépourvu d'aide, grâce à des mesures de prise en charge et de protection telles que le parrainage, l'adoption et le système des familles d'accueil. Un dispositif intégré de protection de l'enfance a en outre été mis en place, qui vise à rassembler toutes les mesures de protection sous une seule et même structure, de manière à renforcer les capacités et à améliorer les actions intersectorielles à tous les échelons.

Si l'Inde ne vit pas actuellement une situation de conflit armé, elle connaît néanmoins des cas de troubles civils. Pour protéger les enfants dans ces situations, elle a lancé un projet pilote dans les régions concernées. Ce projet fait appel à des jeunes bénévoles recrutés sur place pour défendre les droits des enfants.

M. M. AL-HAJERI (Koweït) dit que le premier pas pour créer une société où les citoyens puissent participer au développement de leur pays est de veiller à ce que les enfants soient protégés et à ce que l'on s'occupe d'eux. La protection des droits de l'enfant, notamment à l'éducation, à la santé et au conseil, doit être la priorité de chacun. S'agissant des enfants migrants non accompagnés, la priorité du Koweït est d'assurer leur sécurité. Le travail des enfants, leur exploitation et la violation de leurs droits sont en effet une source majeure de préoccupation pour les autorités koweïtiennes qui sont en outre convaincues que l'éducation ne doit pas pâtir de la situation de ces enfants.

L'orateur insiste sur le fait qu'il faut adopter des mesures législatives conformes aux instruments internationaux applicables afin de remédier au problème du travail et de l'exploitation des enfants et de créer un cadre favorable aux enfants et à leur développement. Le Parlement du Koweït a ainsi adopté une loi destinée à protéger les enfants et il a intégré les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant dans sa Constitution, qui protège donc les droits des mères et des enfants.

Mme J.-A. HAN (République de Corée) constate avec regret que, malgré les efforts des Etats ainsi que des organisations et autres groupes de la société civile pour renforcer la protection des enfants – et en particulier des enfants migrants – et de leurs droits, ces derniers continuent à faire partie des groupes les plus vulnérables de la société. Elle rappelle le principe du "non-refoulement", pierre angulaire du mandat de protéger du HCR. Le respect universel de ce principe est capital, en particulier lorsqu'il s'agit de protéger des enfants réfugiés.

Dernièrement, des enfants non accompagnés de République populaire démocratique de Corée ont subi des atteintes graves à leurs droits fondamentaux, puisqu'un pays voisin les a renvoyés de force dans leur pays d'origine. Il est important que tous les parlementaires disent haut et fort qu'ils s'intéressent au sort de ces jeunes réfugiés et exigent une protection légale de leurs droits fondamentaux, s'il le faut au moyen d'accords régionaux coordonnés. Enfin, tous les pays devraient s'abstenir d'expulser des gens contre leur gré et garantir leur protection aux enfants dans ce genre de situations, conformément aux normes humanitaires internationales.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) constate que les raisons qui poussent les enfants à émigrer sont nombreuses et que les difficultés commencent lorsque ces enfants parviennent à leur pays de destination où leurs droits risquent d'être bafoués, notamment parce qu'ils risquent d'être arrêtés par les autorités, de subir des discriminations et des mauvais traitements, ou d'être soumis à l'exploitation sexuelle ou au travail forcé. La situation économique dans laquelle se trouvent actuellement de nombreux pays n'est pas une raison pour faire davantage de victimes parmi les enfants ou pour mettre leur bien-être en péril.

Les parlementaires se doivent d'agir d'urgence et d'adopter des lois conformes aux cadres juridiques internationaux et notamment à la Convention relative aux droits de l'enfant, de façon à assurer une prise en charge suffisante des enfants migrants et à protéger leurs droits fondamentaux, en particulier ceux des enfants voyageant seuls. Il est de leur devoir d'encourager tous les intervenants concernés à protéger les mineurs non accompagnés de l'exploitation et d'engager des procédures de regroupement familial. Tous les pays doivent prendre conscience que le meilleur moyen de régler le problème est de traiter les causes profondes de ces mouvements migratoires.

Mme M. MULARONI (Saint-Marin) relève que la question de la protection des enfants dans les conflits armés n'est pas nouvelle et que la communauté internationale n'a toujours pas réussi à la régler. Dans plusieurs pays et notamment en République arabe syrienne, des enfants victimes de conflits sont contraints de fuir leur foyer. Il importe donc que les parlements se soucient d'eux, qu'ils sensibilisent le public et trouvent des solutions appropriées pour les protéger. Tous les Etats doivent se conformer au droit humanitaire international, protéger les enfants en tout temps et veiller à ce qu'ils ne risquent pas de se faire tuer.

Mme T. BOONTONG (Thaïlande) indique que la Thaïlande n'est pas confrontée à des conflits internes ou à des guerres, mais qu'elle apporte une aide humanitaire et fournit un toit aux personnes déplacées et aux migrants qui arrivent sur son territoire. La Thaïlande travaille en outre avec les pays d'origine et les organisations internationales pour garantir un retour sans danger aux enfants migrants et à leur famille.

La Thaïlande est vivement préoccupée par le sort des enfants migrants voyageant seuls et par les risques auxquels ils sont exposés dans les situations de conflit. Les parlementaires doivent se servir de leur position pour éviter les situations où des enfants risquent d'être exploités et qu'ils contrôlent davantage les dépenses des gouvernements afin de s'assurer que des crédits suffisants

sont alloués à la protection de l'enfance. Il faut aussi qu'ils facilitent le dialogue entre les parties aux conflits afin de protéger la vie et les droits fondamentaux des enfants, d'éviter qu'ils n'émigrent seuls et qu'ils ne soient enrôlés par l'armée.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) dit que la violence qu'endurent les enfants dans les situations de conflit ne concerne pas uniquement les pays en développement et qu'elle existe aussi dans nombre de pays développés. Chaque année, des millions d'enfants sont exploités, soumis au travail forcé dans des conditions pénibles, quand ils ne sont pas carrément tués. D'après des spécialistes, il faudrait 29 milliards de dollars E.-U. pour protéger tous les enfants, soit à peine 2,5 pour cent de ce que représentent les dépenses militaires mondiales.

L'Algérie a pris plusieurs mesures contre l'exploitation et les mauvais traitements infligés aux enfants. Elle a modifié ses Codes civil et pénal, ratifié les traités pertinents, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs, et adopté une stratégie en coopération avec l'UNICEF. Ainsi, désormais, l'enlèvement d'enfant est passible de prison et le service militaire ne commence qu'à 19 ans. L'Algérie s'efforce en outre d'assurer nourriture, éducation et vaccins aux enfants de la région du Sahel.

L'intervenante se félicite du film qui a été diffusé, mais ajoute qu'il aurait été utile d'entendre des enfants du monde arabe et en particulier des enfants palestiniens. Il importe que l'on n'oublie pas, dans la résolution finale, les enfants vivant dans les territoires occupés de Palestine, qui sont souvent privés des services les plus fondamentaux.

Mme L. ALANSARI (Arabie saoudite) déclare que le Parlement de son pays, le Conseil consultatif, est extrêmement favorable à l'élaboration de textes et à la mise en place d'infrastructures pour la protection des enfants, d'autant que 40 pour cent de la population saoudienne a moins de 18 ans. Elle précise que l'Arabie saoudite a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses Protocoles facultatifs, ainsi qu'à plusieurs autres conventions renfermant des dispositions sur la protection de l'enfance. L'Arabie saoudite a par ailleurs adopté un certain nombre de lois, visant notamment à garantir une protection contre les mauvais traitements et interdisant la traite sous toutes ses formes, notamment la traite des enfants.

La délégation saoudienne recommande à l'UIP d'adopter un cadre plus structuré pour les rapports périodiques qu'elle demande aux parlements sur la mise en œuvre de ses résolutions. Cela lui permettrait de les sensibiliser à ces textes, de créer un cadre dans lequel échanger des informations pour en améliorer l'application et de recueillir des informations utiles pour planifier l'action future.

Mme A. NAUMCHIK (Biélorus) souligne l'importance de protéger les enfants, surtout dans les situations de conflit. Tous les enfants doivent pouvoir démarrer leur vie dans les meilleures conditions possibles, ce qui veut dire notamment qu'ils doivent avoir accès à l'éducation et avoir la possibilité de développer leurs propres compétences dans un cadre sûr. Dans le cadre de leurs fonctions, les parlementaires doivent veiller au bien-être moral et matériel des enfants et s'employer à protéger leur santé et leur épanouissement psychique, social, émotionnel et culturel. Ce doit être une priorité nationale et mondiale.

Pour protéger et promouvoir les droits des enfants, la communauté internationale doit en outre lutter contre la pauvreté et contre le VIH/sida; miser sur l'éducation pour tous les enfants; veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits; et faire en sorte qu'ils puissent prendre pleinement part à la société.

M. A. ELZEIN (Liban) dit que son pays subit de plein fouet les effets des conflits au Moyen-Orient, notamment de l'actuelle crise syrienne et des tensions qui perdurent avec Israël. Ces crises ont en effet conduit 650 000 Palestiniens à chercher refuge au Liban où ils vivent souvent dans des conditions inacceptables. Or, le problème continue à s'amplifier, en particulier avec l'afflux de réfugiés syriens, qui a de graves répercussions sur la stabilité économique, sociale et politique du Liban. Pour beaucoup d'habitants du Liban, à commencer par les réfugiés, les conditions de vie se sont dégradées. Les enfants réfugiés sont parmi ceux pour qui le problème est

le plus aigu en raison de leurs besoins en matière d'éducation, de santé et de nutrition. Plus de 1,3 million de réfugiés syriens vivent dans des camps ou autres au Liban et les autorités craignent de ne pouvoir continuer à accueillir autant de gens sans mettre en péril les systèmes éducatif et sanitaire, déjà fragiles.

M. T. AKAEDA (Japon) n'est pas seulement parlementaire, il est aussi gynécologue et, dans le cadre de cette activité, il a eu à s'occuper de nombre de problèmes touchant les enfants, tels que les mauvais traitements. Le Parlement japonais a adopté plusieurs textes sur la protection de l'enfance, la prévention des sévices et la protection des droits et intérêts des enfants, des textes que pour certains d'entre eux il a amendés et consolidés ces dernières années.

Il y a dans le pays plus de 200 centres d'aide à l'enfance, qui ont été créés par suite de l'adoption de la loi de protection sociale et qui secourent les enfants victimes de mauvais traitements. Les travailleurs sociaux sont formés pour enquêter sur ces maltraitances et mettre au point des formules d'accompagnement des enfants maltraités. La maltraitance est une atteinte grave aux droits fondamentaux des enfants et il est donc essentiel que tous les parlements élaborent des politiques publiques de protection efficaces, en particulier parce que les jeunes enfants ne sont souvent pas en mesure d'expliquer eux-mêmes ce qu'ils ont vécu et ce dont ils ont besoin.

Mme A. ČRNAK-MEGLIČ (Slovénie) indique que, dans son pays, le statut des enfants non accompagnés est bien réglementé et que les enfants nécessitant une protection ont le droit de rester sur le territoire slovène. Ils ont droit à des soins, à un logement, à l'éducation et à la protection juridique et peuvent suivre les procédures dans leur propre langue. Ils bénéficient également de projets dirigés par des ONG. Toutefois, malgré la réglementation et les solutions prévues par la législation, ce n'est pas sans mal que la Slovénie assure un toit et une éducation à ces enfants, que des procédures interminables fragilisent encore davantage. Par ailleurs, on manque d'information sur le parcours des mineurs non accompagnés arrivant en Slovénie, qui n'est le plus souvent qu'un pays de transit, les migrants allant ensuite en Europe occidentale ou septentrionale.

Il est essentiel que les mesures soient toujours prises dans l'intérêt de l'enfant, ce qui exige une coopération étroite et une approche coordonnée entre les pays d'origine, de transit et de destination. Les parlementaires peuvent jouer un rôle central aux échelons régional et mondial, entre autres en veillant à ce que l'UIP adopte une déclaration et un plan d'action appropriés de façon à définir les priorités et à fixer une stratégie coordonnée sur le sujet.

M. Y. SÁNCHEZ CUÉLLAR (Cuba) dit qu'il est du devoir de la communauté internationale de défendre et de protéger les enfants pour garantir un monde plus sûr pour tous. Cuba défend l'intérêt des enfants et leur droit à vivre en bonne santé, à l'abri de la violence et de la discrimination, avec leurs parents, ainsi que leurs droits au bien-être, et au développement social et spirituel.

Les enfants migrants non accompagnés sont extrêmement vulnérables et sont particulièrement exposés au risque d'exploitation sexuelle, d'exploitation par le travail et de détention arbitraire, sans compter que ce sont des proies faciles pour les groupes criminels. C'est pourquoi les pays doivent se doter de stratégies efficaces pour remédier aux différentes causes qui poussent les enfants à émigrer et respecter leurs engagements internationaux en matière de protection des enfants et de leurs droits. Cuba a adopté un certain nombre de lois et créé une commission parlementaire chargée de protéger les enfants, notamment les enfants migrants, qu'ils soient en situation régulière ou pas. L'intervenante engage tous les pays qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et propose que le projet de résolution qui sera établi par les co-rapporteuses s'appuie sur les rapports de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur les enfants migrants non accompagnés et sur les enfants victimes de la guerre et de conflits armés.

Mme R. SHILENGA (Namibie) dit que son pays a ratifié plusieurs instruments internationaux sur la protection des droits de l'enfant, à savoir la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui ont été intégrés dans le droit interne sur la protection des enfants et de leurs droits.

Il n'y a pas à ce jour de cas connus d'enfants migrants ayant pénétré sur le sol namibien sans être accompagnés par un parent ou un tuteur, mais la Namibie dispose de programmes qui lui permettraient de faire face à ce genre de cas s'ils venaient à se présenter.

L'oratrice souligne qu'il est du devoir des parlementaires de rechercher des solutions durables pour protéger les droits des enfants, notamment des enfants migrants non accompagnés et des enfants victimes de la guerre ou des conflits.

Mme M. ISASI (Chili) explique que le Parlement du Chili adoptera bientôt une loi sur la protection de l'enfance et la promotion des droits de l'enfant, qui traitera notamment de la traite et de la régularisation de la situation des enfants étrangers. En vertu de cette loi, les enfants victimes d'exploitation sexuelle n'auront plus besoin de comparaître plusieurs fois devant un juge, ce qui ne fait souvent qu'aggraver leur traumatisme, et une seule déposition suffira.

Nombre de pays se soucient peu de ce qu'il advient des enfants qui émigrent et dont bon nombre meurent en route. En tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent s'acquitter de l'obligation de ratifier tous les textes internationaux visant à protéger les enfants. Il ne sert à rien de participer à de multiples réunions à l'UIP et dans d'autres organisations internationales si l'on ne fait pas le nécessaire pour éviter que les enfants ne souffrent ou ne meurent de faim ou à cause de la violence. L'intervenante est disposée à donner toutes les informations nécessaires sur l'expérience du Chili et sur sa législation, estimant que les parlements doivent agir de concert dans l'intérêt des enfants.

M. S. AL KHATEEB (République arabe syrienne) indique que son pays a signé un certain nombre d'instruments internationaux sur les droits de l'enfant et les a transposés dans le droit interne.

Le conflit qui sévit actuellement en République arabe syrienne et qui a été exacerbé par Al-Qaïda et d'autres groupes terroristes prive les enfants de leurs droits. Des écoles sont en effet occupées, ce qui signifie que les enfants n'ont plus accès à l'éducation. Certains d'entre eux se retrouvent aussi sous l'emprise de groupes terroristes et se voient contraints de perpétrer des crimes atroces, tandis que d'autres sont victimes de sévices ou d'exploitation sexuelle, autant d'actes contraires aux différentes conventions internationales sur la protection de l'enfance et au droit interne, qui interdisent de recruter des enfants pour des opérations militaires.

M. B.V. NEATOBEI (Tchad) dit que les catastrophes naturelles, la sécheresse, les crises politiques et sociales et le conflit interne qui ont ravagé son pays ces dernières années ont entraîné un déplacement massif de populations, qui a eu des répercussions évidentes sur le tissu social et sur les enfants. Différentes causes poussent les enfants à émigrer mais, dans bien des cas, c'est sous la contrainte qu'ils le font, pour fuir la violence, le chaos ou la misère. Ces enfants sont particulièrement vulnérables.

Le Tchad a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et d'autres instruments internationaux afin de se doter de toutes les mesures législatives et autres nécessaires pour assurer la protection, le développement et la survie des enfants.

Mme F. ALIA (République islamique d'Iran) estime que les causes des migrations, les conditions dans les pays d'accueil et les conséquences économiques de l'intégration des migrants dans la société sont autant d'aspects essentiels de la question à l'étude. Les migrations ont des répercussions énormes sur les familles et les enfants, qui sont nombreux à rencontrer des difficultés scolaires, mais aussi des problèmes d'ordre physique et psychique. Les enfants migrants non accompagnés doivent faire face à des difficultés d'autant plus importantes auxquelles toutes les collectivités doivent prêter une attention particulière.

La République islamique d'Iran a accueilli des millions de réfugiés des pays voisins au cours des trois dernières décennies. L'Iran qui a à cœur de protéger les droits des enfants migrants est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Il a par ailleurs signé d'autres accords bilatéraux sur le sujet. La législation iranienne vise à assurer l'éducation des enfants migrants et, à ce jour, plus de 250 000 enfants migrants sont scolarisés en Iran. Enfin, l'Iran a toujours à cœur de promouvoir le suivi physique et psychologique des enfants migrants et de faciliter leur intégration sociale.

Mme MO WENXIU (Chine) insiste sur le rôle des parlements dans la protection des droits et de l'intérêt des enfants, en particulier en matière de santé, de nutrition, d'éducation et de justice. Tous les enfants, filles et garçons, devraient se voir garanti le droit à l'éducation, et les établissements scolaires devraient contribuer à fournir un cadre adapté à la protection et à l'épanouissement des enfants. De même, il est crucial d'interdire le travail et l'exploitation des enfants.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la promotion des droits et intérêts des enfants et elle a d'ailleurs pris différentes mesures au cours des dernières décennies pour offrir les garanties juridiques et la protection nécessaires aux enfants au moyen de lois sur l'éducation, la santé et l'assainissement, la protection des mineurs et la prévention de la délinquance juvénile.

M. M. BUNDUKJI (Jordanie) dit que les parlements doivent prendre des mesures efficaces en collaboration avec les gouvernements pour protéger les droits des enfants. Ces mesures consistent à adapter la législation nationale aux instruments internationaux applicables en matière de droits de l'homme et de l'enfant; à réaliser des études et à mener des consultations avec toutes les parties concernées par la protection des droits des enfants; à faire en sorte que les gouvernements appliquent des politiques et des procédures appropriées dans le domaine des droits de l'enfant; à renforcer les liens entre les parlements et les organisations s'occupant du bien-être des enfants; et à encourager les gouvernements à lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Mme M. GREEN (Suède) souligne l'importance de s'entendre sur une résolution solide qui aide à protéger les enfants dans le monde entier. En tant que membre du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, elle évoque une mission que ce dernier a menée récemment en Israël et en Palestine, notamment en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et insiste sur le fait qu'il importe non plus seulement de parler mais d'agir pour venir en aide aux enfants palestiniens et protéger leurs droits, notamment en leur fournissant des vivres, des soins de santé et des services sociaux.

En tous points de la planète, les enfants sont exposés à la maltraitance, à la négligence, à la violence, à l'exploitation et à la traite, en particulier lorsqu'ils sont séparés de leur famille et c'est pourquoi les parlementaires doivent faire en sorte que les enfants vulnérables soient protégés.

M. S. NTAPANE (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud est partie à plusieurs traités régionaux et internationaux sur la protection des droits des enfants et notamment des enfants migrants non accompagnés, laquelle figure également parmi les objectifs de sa Constitution et de sa Déclaration des droits. Plusieurs lois contribuent également à protéger les droits des enfants, notamment la loi sur les réfugiés et la loi sur l'immigration. Ainsi, tout enfant réfugié doit être présenté à un tribunal pour enfants et pouvoir se faire aider pour présenter une demande d'asile. Enfin, la loi sud-africaine sur la protection de l'enfance vise à garantir la protection globale des enfants et renferme à ce titre des dispositions applicables aux enfants migrants non accompagnés.

M. A.-C. MITU (Roumanie) rappelle que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans l'adoption de lois et de politiques nationales qui répondent aux besoins des enfants migrants non accompagnés et tiennent dûment compte des dimensions touchant à l'égalité entre garçons et filles. La Roumanie s'est dotée d'une législation conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux autres traités applicables. Le cadre juridique est régulièrement actualisé de façon à répondre aux besoins des enfants victimes de l'exploitation et de la traite, ainsi que des jeunes migrants clandestins. En outre, afin de protéger et de promouvoir les droits de tous les enfants, ces textes

s'appliquent non seulement aux ressortissants roumains sur le territoire national, mais aussi à ceux d'entre eux qui résident à l'étranger, aux enfants apatrides vivant en Roumanie, aux enfants réfugiés en Roumanie qui ont besoin de protection et aux autres enfants étrangers en situation d'urgence se trouvant sur le territoire roumain.

M. G. KONSTANTOPOULOS (Grèce) note que le cadre législatif de la Grèce en matière de protection de l'enfance n'est pas suffisant pour répondre aux besoins particuliers des enfants migrants arrivant seuls, sans être accompagnés par leurs parents ou par un proche responsable d'eux. En outre, ces enfants ne sont souvent pas correctement identifiés lorsqu'ils arrivent en Grèce. L'intervenante recommande donc que tous les pays assurent une identification et un enregistrement précis de tous les enfants non accompagnés; qu'ils créent un service d'état civil spécial pour s'occuper d'eux; qu'ils renforcent la capacité des centres d'accueil; et assurent aux enfants non accompagnés un accès sans entrave à l'éducation. Il estime par ailleurs qu'un organe unique de coordination est nécessaire pour apprécier la situation et garantir la coopération et la coordination entre les différents intervenants et que cet organe pourrait également proposer des mesures pour protéger les enfants et leurs droits.

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) note que le nombre des enfants migrants est en augmentation et que tous ces enfants risquent de subir des atteintes à leurs droits fondamentaux, en contravention de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils sont en effet exposés à des actes de violence, des sévices sexuels, des travaux forcés ou un enrôlement de force dans les activités militaires. Le pays de l'intervenante met tout en œuvre pour protéger les enfants. Il a notamment adopté des lois contre la traite et fournit aux enfants l'aide sociale, économique et humanitaire dont ils ont besoin. Les Emirats arabes unis ont en outre mené dans tout le pays des campagnes visant à sensibiliser le public aux différents aspects des droits de l'enfant et à favoriser l'éducation. Des moyens ont par ailleurs été débloqués pour que les enfants aient accès à de l'eau propre, non seulement aux Emirats, mais aussi dans d'autres pays, notamment en République arabe syrienne.

Mme L.T. TAU LIN (Malaisie) demande instamment à tous les parlementaires d'adopter des lois et des mesures particulières faisant notamment appel aux autorités locales pour protéger les enfants migrants et éviter qu'on ne les exploite. Elle estime par ailleurs que ces mesures devraient être financées par les sociétés intervenant dans la production d'armes nucléaires.

Les parlements et l'UIP devraient travailler en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les autres parties concernées, et appeler publiquement les parties aux conflits à renoncer à employer des enfants dans les forces armées. L'intervenante pense que les ministères des Affaires étrangères et de la Défense devraient faire une priorité de la protection et de la promotion des droits des enfants.

Enfin, les parlements doivent s'efforcer de diffuser de la documentation sur les droits de l'enfant, ainsi que des lignes directrices sur la protection qui est due à l'enfant par tous les acteurs concernés et encourager activement la mise en place de réseaux locaux de protection de l'enfance.

Mme A. WOLDESEMAYAT ESHETE (Ethiopie) rapporte que son pays a transposé, au prix d'un travail considérable, la Convention relative aux droits de l'enfant dans le droit interne, qui reconnaît désormais toute la gamme des droits civils, sociaux et économiques des enfants. Le Gouvernement éthiopien facilite l'accès des réfugiés de pays voisins à l'enseignement supérieur et à l'emploi et assure la scolarisation des enfants vivant dans les camps de réfugiés.

M. T. YAHYA (Indonésie) pense que la violence et toutes les formes d'agression visant des enfants sont inacceptables en toutes circonstances, en temps de guerre comme en temps de paix. En temps de guerre ou de conflit, les enfants constituent la population la plus vulnérable, souvent victime de traumatismes, d'exploitation et de déplacements. Il est donc capital de protéger leurs droits et leur sécurité, conformément aux Conventions de Genève et aux autres instruments internationaux. L'Indonésie s'est engagée à travers sa législation à respecter et à protéger les droits fondamentaux des enfants, y compris des enfants migrants.

Lorsque le tsunami s'est abattu sur l'Indonésie il y a dix ans, les autorités se sont employées à protéger les enfants qui étaient victimes des séquelles physiques et psychiques, de l'exploitation et à éviter qu'ils ne se retrouvent aux mains de trafiquants qui auraient voulu les emmener à l'étranger. L'intervenante pense que la communauté internationale doit continuer à s'efforcer de protéger la sécurité de tous les enfants victimes de situations d'urgence et en particulier du million de jeunes réfugiés syriens qui ont été déracinés de leur pays.

Mme A. RAZA FAROOQ (Pakistan) dit que son pays reconnaît tous les principes énoncés par l'UNICEF et consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant. La Constitution du Pakistan rend l'éducation obligatoire jusqu'à 16 ans et interdit l'esclavage, la traite des êtres humains et le travail forcé.

Les enfants constituant le groupe le plus vulnérable de toute société, il est capital que tous les Etats harmonisent leur législation et leurs politiques si l'on veut que les atteintes aux droits des enfants cessent d'augmenter. Par suite des différentes guerres et conflits qui ont agité la région, le Pakistan héberge près de 3 millions de réfugiés afghans, dont une très large proportion a moins de 14 ans. L'intervenante appelle la communauté internationale à apporter sa collaboration au Pakistan, ce qui exige volonté politique et contrôle parlementaire, pour défendre les droits et le bien-être de ces enfants, en particulier parce que le Pakistan est en première ligne dans la guerre contre le terrorisme.

Mme C. NABWALA (Kenya) juge important que les lois nationales sur l'immigration soient adoptées à la lumière de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui fixe le cadre international nécessaire pour répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés. Ce texte consacre les principes clés que sont la non-discrimination, le droit à la vie, à la survie et au développement et le principe fondamental de promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le Kenya s'est efforcé d'incorporer ces principes dans le droit national qui renferme notamment des dispositions destinées à garantir la protection des enfants pouvant prétendre au statut de réfugiés et à protéger l'intérêt de l'enfant. L'oratrice souligne la nécessité d'adopter des lois et des politiques destinées à protéger les enfants les plus en danger.

Mme I. AL-WAZIR (Palestine) dit que, son pays étant sous occupation, nombre d'enfants sont séparés de leurs parents, sont victimes d'exploitation ou sont incarcérés. Il y a actuellement plus de 30 000 enfants dans les prisons israéliennes, qui n'ont accès ni à leur famille, ni à un avocat et sont privés d'éducation. Certains sont même victimes de torture. L'oratrice insiste sur la nécessité d'assurer une protection efficace à tous les enfants concernés par l'occupation, ainsi qu'à ceux qui avaient émigré en République arabe syrienne et qui du fait du conflit actuel ont été contraints de fuir au Liban ou dans d'autres pays.

M. I. KOOHEJI (Bahreïn) dit que, partout, les parlements doivent adopter des lois interdisant d'utiliser des enfants dans ce qui est généralement décrit comme des manifestations pacifiques, mais où ils sont en fait exposés à la violence voire souvent utilisés comme boucliers humains. Après de tels événements, nombre d'entre eux souffrent de graves séquelles psychiques. A cet égard, Bahreïn s'est doté d'une loi en vertu de laquelle toute personne amenant un enfant à une manifestation est passible d'emprisonnement, et espère que d'autres pays en feront autant.

Mme R. BENMASSAOUD (Maroc) dit que le Maroc a inscrit la promotion de l'intérêt de l'enfant dans sa Constitution et créé un organe national chargé de protéger les droits des enfants. Le Parlement a aligné la législation nationale sur les instruments internationaux pertinents et a récemment déposé des propositions de lois sur le renforcement de la protection de l'enfance et la pénalisation de la traite des êtres humains.

Des initiatives nationales ont par ailleurs été lancées pour régulariser la situation des migrants, en particulier parce que le Maroc est non seulement un pays de transit, mais aussi de destination. L'oratrice appelle les autres pays et surtout les pays européens à coopérer avec le Maroc de façon à mettre en place des mesures de sécurité et à engager une action coordonnée, notamment pour protéger les droits des enfants migrants.

M. K. KIYINGI BBOSA (Ouganda) dit que les parlementaires ont un rôle législatif évident à jouer pour faire en sorte que les enfants soient protégés en temps de guerre ou de conflit, en s'appuyant en partie sur les lignes directrices de l'UNICEF. En Ouganda, différentes mesures législatives ont été prises pour assurer cette protection, à travers la Constitution et le Code pénal et la création du Conseil national de l'enfant. Les parlementaires représentent les citoyens et sont mieux placés que quiconque pour exprimer les préoccupations et les besoins de leurs électeurs, et parmi eux, des enfants réfugiés. En outre, il est essentiel que les parlementaires demandent des comptes à l'Exécutif, pour s'assurer de la bonne application des lois et des politiques de protection de l'enfance.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) indique que l'OIM travaille en étroite collaboration avec des organisations de la société civile zimbabwéennes pour répondre aux problèmes des enfants migrants. Le Zimbabwe a ratifié les instruments internationaux portant sur les droits de l'enfant et en a incorporé les dispositions dans le droit interne. Par ailleurs, la Constitution aborde un certain nombre des problèmes que rencontrent ces enfants et renferme des dispositions sur l'octroi de la citoyenneté à tous les enfants abandonnés ou non accompagnés, sans interrogatoire.

M. J. MWIIMBU (Zambie) dit que, dans nombre de pays, les droits des enfants sont pris pour acquis et que les lois sur la protection de l'enfance font souvent l'objet d'infractions. Au vu des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, les parlements doivent veiller à ce que les droits et l'intérêt des enfants soient protégés en toutes circonstances. Pour ce faire, les parlements doivent renforcer la législation garantissant la protection des enfants et de leurs droits; inscrire la protection de l'enfance dans la Constitution; transposer les instruments internationaux pertinents dans le droit interne; contrôler l'action du Gouvernement pour s'assurer que les droits des enfants sont protégés; et affecter des moyens à cette protection.

Mme H. ESUENE (Nigéria) indique que les enfants représentent 35 pour cent de la population nigériane, de sorte que le Gouvernement est très sensible à la question de leur protection. Le Nigéria s'est d'ailleurs doté de lois interdisant la traite des êtres humains et garantissant les droits de l'enfant, ainsi que l'éducation gratuite et obligatoire. Les difficultés restent cependant nombreuses. Il faut notamment que le législateur mette fin à la pratique qui veut que les parents confient leurs enfants à des dirigeants religieux dès le plus jeune âge pour qu'ils les élèvent dans selon la charia. Dans bien des cas, ces enfants ne retrouveront jamais leur famille, ils sont privés de droits fondamentaux, tels que le droit à l'éducation, et un grand nombre d'entre eux seront recrutés par des groupes criminels. Le Nigéria accueillera avec plaisir toute idée sur les moyens envisageables pour remédier à ce problème.

M. C. ABELA (Malte) fait remarquer que, étant à mi-chemin entre l'Afrique du Nord et l'Europe, dont elle constitue la frontière la plus méridionale, Malte doit faire face à un afflux massif et constant d'immigrés clandestins et qu'elle se soucie donc particulièrement des enfants non accompagnés. Malte accueille les mineurs non accompagnés conformément à ses obligations internationales, mais appelle à une action coordonnée de tous les pays d'origine et de destination, car ces derniers ne peuvent pas toujours faire face à l'arrivée d'enfants migrants seuls, en particulier lorsqu'ils ne disposent pas pour ce faire des ressources nécessaires. Il faut que tous les pays assument conjointement les responsabilités afin de garantir les droits de tous les enfants.

M. J.R. LEÓN RIVERA (Pérou) demande instamment à la Commission d'adopter une position ferme sur ce qu'il convient de faire pour éviter qu'une nouvelle génération d'enfants ne tombent dans la délinquance et ne deviennent des tueurs subventionnés par l'Etat. La loi du Pérou

prévoit des sanctions pénales à partir de 18 ans, mais le Parlement se bat pour faire abaisser la responsabilité pénale à 15 ans. L'intervenant espère que l'UIP saura contribuer à la recherche d'une solution.

M. G. MOHABA MESU (Guinée équatoriale) est d'avis qu'on peut difficilement parler des enfants sans évoquer les parents car, selon lui, si les parents vivaient dans de bonnes conditions, ce serait aussi le cas de leurs enfants. Si la Guinée équatoriale n'est pas confrontée à l'exploitation des enfants ou à la guerre, elle connaît en revanche l'immigration clandestine. L'UIP doit engager les pays à limiter les exigences pour l'octroi de visas, car une grande part de l'immigration clandestine est le fruit des restrictions appliquées par les pays occidentaux.

Mme B. ALJESHI (Parlement arabe) rappelle le rôle des organisations de défense des droits de l'homme dans la protection des droits des enfants, en particulier en temps de conflit. L'action de ces organisations n'est pas toujours aussi efficace qu'il faudrait pour éviter que des enfants ne servent de boucliers humains. En outre, les enfants en question ne peuvent pas toujours prouver leur innocence et se voient sanctionnés et privés de leur droit à l'éducation.

L'intervenante est préoccupée de ce que certains parlements arabes qui ont pourtant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant n'en ont toujours pas incorporé les dispositions dans le droit interne. Elle indique cependant qu'il est prévu d'élaborer un instrument multilatéral sur le sujet dans le monde arabe.

Mme U. KARLSSON (Suède), s'exprimant en sa qualité de membre du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, évoque une mission que celui-ci a menée récemment dans des pays accueillant des réfugiés syriens, dont plus d'un million d'enfants. En Jordanie, la délégation a rencontré des réfugiés qui avaient fui la République arabe syrienne le soir même.

Il faut d'après elle une résolution forte pour protéger les enfants, et en particulier les enfants réfugiés, qui font les frais des problèmes d'accès à la santé et à l'éducation, et sont exposés aux mauvais traitements et aux violences sexuelles. La résolution doit aussi mettre l'accent sur la primauté du droit et condamner les nombreux mariages précoces qu'on laisse organiser dans les camps de réfugiés et qui concernent un tiers des filles des moins de 18 ans.

M. M. MATTAR, expert, a pris note du consensus général qui se dégage du débat. Les pays ont manifestement bien conscience des nombreux problèmes qui ont trait aux enfants migrants et nombre de parlementaires font en sorte d'y apporter des solutions. L'expert propose que la résolution ne se borne pas à un examen de l'ensemble du problème, mais traite aussi des différents mécanismes existant selon les pays, notamment des différentes lois sur la protection de l'enfance, le travail des enfants et la traite des enfants qui ont été décrites. La question fondamentale est de savoir dans quelle mesure ces dispositifs contribuent à régler les problèmes des enfants migrants et des enfants vivant dans un endroit où un conflit fait rage.

Il va de soi que les migrations des enfants sont un problème transnational et que tous les pays, qu'il s'agisse des pays d'origine, de transit ou de destination, ont besoin que la résolution renferme des dispositions précises sur la coopération internationale. L'expert revient sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui a été évoquée à plusieurs reprises et rappelle que des instruments régionaux tels que celui-ci sont cruciaux pour la coopération. Les pays ont le devoir de coopérer avec les ONG, organisations à caractère associatif qui travaillent généralement sur le terrain et savent de quoi il retourne.

Plusieurs personnes ont évoqué la traite des êtres humains, le travail des enfants, l'exploitation sexuelle, l'emploi d'enfants dans les conflits civils et politiques, et le cas des enfants vivant dans des territoires occupés ou dans des régions en proie à des conflits. Il est capital que la résolution renferme des définitions claires de la vulnérabilité, des conflits et de l'exploitation, de manière à cerner l'ensemble du problème. Sans avoir réglé ces questions, il est impossible de traiter la question des enfants migrants non accompagnés.

Mme L. AUBIN, intervenante, est frappée par la volonté exprimée par les intervenants de mettre en commun les différentes expériences et les bonnes pratiques des uns et des autres pour identifier les éléments de risque communs et s'assurer de la compatibilité des différents systèmes pour protéger les enfants. La nécessité d'une résolution sur la question des enfants migrants et des enfants vivant dans des régions en proie à des conflits répond malheureusement à un besoin contemporain, puisque de nombreux enfants continuent à être en danger lorsqu'ils doivent fuir des urgences humanitaires, la persécution ou la guerre. Dans ces situations, il est impératif que tous les enfants aient accès à l'éducation, à des soins de santé et à des services généraux de protection, même s'il ne faut pas oublier que les services publics auront besoin d'une aide supplémentaire pour faire face aux autres besoins de ces enfants.

Le principe de la non-discrimination vaut aussi pour les enfants demandeurs d'asile, les enfants réfugiés et les enfants migrants. Les documents d'état civil n'en demeurent pas moins essentiels, en particulier les certificats de naissance, pour que ces enfants puissent avoir accès à l'ensemble des services nécessaires. De même, il est primordial de pouvoir identifier rapidement les enfants voyageant seuls.

Toute loi de protection des enfants ne peut être jugée que sur sa mise en œuvre et c'est pourquoi les parlements doivent s'assurer que les services nécessaires sont suffisamment financés, que le personnel concerné est formé et que l'action des différents intervenants est cohérente et coordonnée.

Mme J. NASSIF, co-rapporteuse, note que, si tous les pays ont leurs propres lois pour protéger les enfants, cela n'est visiblement pas suffisant pour faire cesser les atteintes dont ils continuent à être victimes dans différentes régions du monde. De nouveaux conflits pouvant surgir à tout moment en raison d'évolutions politiques ou sociales, les parlementaires doivent être conscients de l'importance de prendre des décisions lorsque l'occasion se présente, dans des forums tels que l'Assemblée de l'UIP. La co-rapporteuse espère que, dans les prochains mois, elle-même et sa collègue pourront continuer à compter sur la collaboration de tous les délégués pour l'examen du thème d'étude.

Mme G. CUEVAS, co-rapporteuse, rappelle l'importance d'une volonté politique forte d'agir au profit des enfants dont il a été question dans cette discussion. La question essentielle est la suivante : si les pays ont ratifié autant d'instruments internationaux, comment se fait-il que cela ne soit pas suffisant pour mettre fin aux souffrances des enfants migrants non accompagnés ? L'élaboration des lois est une première étape importante, mais il est essentiel que les parlementaires veillent à ce que ces textes soient correctement mis en œuvre et effectivement modifiés si nécessaire, afin d'apporter de réelles solutions aux problèmes.

Bien qu'il soit souvent difficile d'obtenir des données sur le sujet, la résolution devra autant que faire se peut rendre compte de la réalité. Il faut pour cela que tous les parlements soient disposés à fournir des informations sur les cadres juridiques en vigueur et les risques auxquels les enfants sont exposés dans leur pays. Se pose également la question de savoir ce que la Commission attend de la résolution ? L'accent doit être mis sur le fait que les migrations ne doivent plus donner lieu à des sanctions pénales et que les enfants migrants ne doivent plus être mis en détention. Il faut également mettre fin aux expulsions pour éviter que chaque jour des milliers d'enfants ne soient renvoyés dans des endroits où ils sont en danger. Pour que ces mesures portent leurs fruits, il est clair qu'il faudra des systèmes efficaces de suivi. Les parlementaires ont donc le devoir de mettre en place une législation appropriée.

Le PRESIDENT remercie les experts invités et les parlementaires qui ont fait part de leur expérience et de leurs idées pour l'élaboration de la résolution.

La séance est levée à 12 h.50.

REUNION DU FORUM DES JEUNES PARLEMENTAIRES DE L'UIP

Séance du mardi 8 octobre

(matin)

La séance est ouverte à 9 h.10, sous la conduite du Président des jeunes parlementaires, M. K. Dijkhoff (Pays-Bas).

Le **PRESIDENT** appelle l'attention sur les documents qui ont été soumis en vue de la réunion et dit qu'il croit comprendre que les participants acceptent l'ordre du jour proposé. Il explique que le Conseil directeur est appelé à décider, à la présente Assemblée, s'il convient de faire du Groupe un forum permanent à la présente Assemblée. Cela permettrait au Forum des jeunes parlementaires de l'UIP de fixer son propre règlement et ses propres modalités de travail. Le projet de règlement peut être examiné soit après la décision du Conseil directeur, soit à la présente réunion. Il semble plus utile au Président de le faire dès à présent, de sorte qu'une fois le règlement et les modalités de travail approuvés par la 130^{ème} Assemblée, le Groupe puisse passer au travail de fond.

Objectifs et activités des jeunes parlementaires à l'UIP

Le mandat, les objectifs et les modalités de travail proposés pour le Forum recueillent l'adhésion des participants. Sur la question de la composition du Forum, plusieurs limites d'âges ont été proposées : 35, 40 et 45 ans. Sachant que l'âge moyen des parlementaires dans le monde est de 53 ans, le **PRESIDENT** fait observer qu'il serait très restrictif de fixer la limite d'âge à 35 ans, ce qui n'est pas dans l'intérêt du Forum. Un certain nombre d'intervenants estiment que 45 ans serait une limite logique dans la mesure où les limites d'âge varient considérablement d'un parlement à un autre et cela permettrait en outre d'avoir un forum diversifié. De plus, si la limite d'âge est trop basse, cela limitera considérablement la participation aux réunions du Forum, sans compter que l'expérience des parlementaires de 40 à 45 ans pourrait être très utile. Cependant, certains délégués laissent entendre qu'il ne faut pas aller jusqu'à 45 ans et que 40 ans serait une limite d'âge plus indiquée, notamment parce que d'autres forums internationaux, comme le Forum économique mondial, ont plafonné l'âge de leurs jeunes responsables à 40 ans. Se pose également un autre problème, à savoir que si l'on plafonne l'âge des jeunes parlementaires à 45 ans, le Forum comptera essentiellement des membres proches de cette limite d'âge, de sorte qu'il sera difficile pour les parlementaires plus jeunes d'être représentés. Un intervenant propose de fixer la limite d'âge à 40 ans, mais d'accorder des dérogations aux délégations et aux Parlements Membres comptant peu de jeunes parlementaires. Un autre propose d'adapter la limite d'âge au cas de chaque pays. On pourrait ainsi établir l'âge limite pour participer aux réunions du Forum des jeunes parlementaires à l'âge minimum pour être élu au Parlement, plus dix ans.

Un des intervenants se demande s'il serait si compliqué de modifier la limite d'âge s'il s'avérait qu'elle était trop restrictive ou qu'elle ne permettait pas au Forum de fonctionner correctement. Si le Forum parvient à faire profiter l'ensemble des délibérations de l'UIP du regard des jeunes parlementaires, il est probable ceux-ci seront plus nombreux dans les délégations des Parlements Membres et que l'âge des participants baissera de lui-même. On pourra modifier à ce moment-là l'âge limite pour assister aux réunions du Forum, de façon à permettre une participation plus large et plus représentative. Répondant sur ce point, le **PRESIDENT** indique que toute modification du règlement du Forum devra être approuvée par le Conseil directeur. D'autres délégués ajoutent que l'important est de définir des objectifs précis et de se fixer un plan d'activités, au lieu de se concentrer sur une question mineure telle que l'âge des participants. Les limites d'âge pourront être fixées ultérieurement. Dans la mesure où il ne se dégage pas de consensus, il est décidé, à l'issue d'un vote, de fixer la limite d'âge à 45 ans. Le **PRESIDENT** précise que cette limite d'âge n'empêche pas quiconque le souhaiterait d'assister aux réunions du Forum en qualité d'observateur.

Sur d'autres points, il est convenu que le Forum des jeunes parlementaires aura un bureau élu, qui portera le nom de Conseil et qui succédera à l'actuelle équipe spéciale des jeunes parlementaires. Les autres propositions, qui ont trait aux rapporteurs, au programme de travail et aux rapports, ainsi qu'au Secrétariat, rencontrent elles aussi l'agrément de l'auditoire.

Autres questions

Une intervenante dit qu'il est important, une fois que le Forum sera constitué, qu'il soit un moteur de changement dans les systèmes politiques nationaux. Elle rappelle que le 18^{ème} Festival mondial des jeunes et des étudiants se tiendra dans son pays, l'Equateur, en décembre 2013 et elle encourage toutes les personnes présentes à s'y rendre. Avec d'autres orateurs, elle dit également espérer que la limite d'âge pour participer au Forum pourra être abaissée par la suite.

Un certain nombre d'orateurs font observer que la participation des jeunes est primordiale pour la démocratie. L'un d'eux explique que dans son pays, les jeunes participent massivement aux élections et ont tendance à voter pour des candidats jeunes. Un autre par contre pense qu'il faudrait faire davantage pour encourager les jeunes à participer à la vie politique, sociale et culturelle. Enfin, une troisième intervenante donne des exemples de programmes de formation destinés aux jeunes dans son pays. Plusieurs délégués ajoutent que le forum envisagé est un bon moyen pour que les jeunes parlementaires puissent participer pleinement aux délibérations de l'UIP et ils savent gré au Secrétaire général de son appui non démenti dans ce domaine. Il est proposé d'encourager davantage les membres occupant des fonctions de responsabilité dans les parlements à guider et à accompagner les jeunes parlementaires. Un des délégués ajoute qu'il y a dans son pays un forum national de jeunes parlementaires, ce qui est déjà un mieux. Le PRESIDENT pense qu'il convient d'encourager la coopération entre les forums nationaux et le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Le PRESIDENT remercie les intervenants de leur contribution. Il serait utile que les participants décident s'ils souhaitent prendre part aux travaux du Forum des jeunes parlementaires entre les sessions. Le Conseil des jeunes parlementaires sera élu à une date ultérieure mais un petit groupe de travail serait nécessaire pour poursuivre les travaux dans l'intervalle. Enfin, des fonds ont été reçus de l'organisation Worldwide Support for Development pour financer les travaux du Forum.

La séance est levée à 10 h.40.

**Réunion-débat sur le thème
S'attaquer au problème des personnes déplacées :
la responsabilité des parlements**

Séance du mardi 8 octobre

(matin)

La séance est ouverte à 11 h.10, sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire, M. A. Radi, faisant fonction de modérateur.

Le PRESIDENT présente le Guide publié conjointement par l'UIP et le HCR sous le titre Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : responsabilité et action. Ce guide vise à aider les parlements à établir le cadre et la législation nécessaires pour protéger les personnes déplacées et les aider. En 2012, les personnes déplacées étaient plus de 28 millions, dans 61 pays, et leur nombre continuait d'augmenter à cause des guerres, des catastrophes naturelles et de la violence. Parce qu'elles vivent dans des conditions difficiles, les personnes déplacées sont particulièrement exposées aux mauvais traitements et à la violence, ce qui a en outre des répercussions importantes dans les régions qui les accueillent. Dans la mesure où les Etats sont tenus de protéger leurs citoyens, les parlements ont un rôle important à jouer pour que les droits des personnes déplacées soient respectés. Le modérateur présente les intervenants : M. José Riera, Conseiller principal, Division de la protection internationale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); M. Ekwee Ethuro, Président du Sénat du Kenya; et M. Alfredo Zamudio, Directeur de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC).

Présentation

M. J. RIERA, intervenant, explique que le Guide vise à renforcer le rôle des parlementaires dans la prévention des disparitions forcées et à les aider à mettre en place un système national de protection des personnes déplacées. Les conflits qui sévissent en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Myanmar et aux Philippines continuent à entraîner des déplacements de civils. Rien qu'en République arabe syrienne, il y aurait, d'après les estimations, cinq millions de déplacés, auxquels il faut ajouter le grand nombre de réfugiés qui ont fui dans les pays voisins. Les déplacés sont particulièrement vulnérables car ils ont perdu leurs terres, leurs moyens d'existence, ils ont du mal à se procurer de la nourriture et de l'eau, ont un accès plus limité à la santé et à l'éducation et, dans bien des cas, ils ont vu leur structure familiale ou communautaire se déliter. De surcroît, ils se heurtent souvent à une certaine hostilité dans les endroits qui les accueillent. L'Etat dont ils sont ressortissants est responsable d'eux au premier chef, et c'est là qu'intervient le rôle du Parlement. Le HCR est présent dans un certain nombre de pays, où il prête assistance aux personnes déplacées lorsqu'elles sont dans la difficulté, en particulier lorsque les fonds ne sont pas suffisants pour leur venir en aide où lorsqu'il n'y a pas d'organisme spécialisé à même de les aider. S'il y a eu des progrès dans certains pays, puisque plus d'un million de personnes déplacées ont regagné leur région d'origine au Yémen, et 200 000 autres en Iraq, les résultats sont souvent mitigés, car le retour de certains groupes de population en amène d'autres à se déplacer. En outre, les déplacements ont tendance à s'éterniser dans les Balkans et dans d'autres pays tels que la République démocratique du Congo et la Somalie. Le HCR participe avec des partenaires de développement à la mise en œuvre de la décision 2011/20 du Comité de la Politique générale du Secrétaire général de l'ONU sur les solutions durables dans trois pays pilotes (Afghanistan, Côte d'Ivoire et Kirghizistan) et encourage tous les Etats à revoir leurs politiques et leur législation sur les apatrides et les personnes déplacées. Enfin, l'orateur se félicite de l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, dite Convention de Kampala, et espère que d'autres régions adopteront des textes similaires.

M. E. ETHURO, intervenant, note que s'il incombe aux pays de protéger les droits de l'homme de leurs citoyens, les Etats qui comptent un grand nombre de personnes déplacées sont souvent en proie à des conflits et sont donc affaiblis sur le plan politique, de sorte qu'ils ne peuvent pas faire face aux difficultés engendrées par les déplacements de populations. La question des personnes déplacées est au cœur des efforts de consolidation de la paix et il est donc important de prendre des mesures pour aider les personnes déplacées dans les pays au sortir de conflit et les pays en transition. L'Afrique a adopté la Convention de Kampala et nombre de pays africains se sont dotés de politiques sur les personnes déplacées, mais il reste encore fort à faire. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer sur le plan législatif. Au Kenya, par exemple, les violences qui ont fait rage après les élections controversées de 2007 ont fait de nombreux déplacés. Si la police a joué un rôle majeur dans le rétablissement de la paix, les délais qui avaient été prévus pour ramener les personnes déplacées chez elles ont été dépassés. Aussi le Parlement a-t-il décidé de prendre des mesures. Il a notamment instauré des rations alimentaires obligatoires, des mesures de réinstallation transparentes et des transferts d'argent liquide à l'intention des personnes déplacées. En outre, un projet de loi est actuellement à l'examen au Parlement. Il est primordial que les parlementaires soient informés au sujet des populations déplacées dans leur pays et connaissent les principes directeurs applicables, les normes et traités internationaux en matière humanitaire, en matière de droits de l'homme et en matière pénale, ainsi que les obligations qui en découlent. Enfin, il faut que les parlementaires s'interrogent sur les effets de toutes les lois nationales sur les personnes déplacées.

M. A. ZAMUDIO, intervenant, explique que son organisation, l'IDMC, est l'organisation mondiale phare en matière de suivi et d'analyse des questions touchant aux personnes déplacées. Le Guide de l'UIP et du HCR met en exergue l'importance de dialoguer avec la société civile dans l'élaboration de la législation sur les personnes déplacées, sachant que ce dialogue est fonction du cadre ou de la politique en place dans chaque pays pour aider les personnes déplacées. Les organisations de la société civile ont souvent une connaissance précise du sujet et sont bien placées pour mener une action de suivi et de sensibilisation. Il convient aussi d'associer les personnes déplacées au processus de décision, car elles peuvent apporter des informations utiles et permettre ainsi d'adopter des lois valables. A cet égard, il peut être utile de faire appel aux organisations de la société civile qui sont proches des personnes déplacées pour faciliter le contact et organiser des rencontres. L'IDMC a par exemple organisé des séances de formation dans un certain nombre de pays, notamment au Kenya et au Libéria, pour faire connaître la Convention de Kampala, dans le cadre d'une stratégie qui visait et les parlementaires, et les organisations de la société civile, de façon à favoriser l'implication des uns et des autres. La principale difficulté avec la Convention de Kampala concerne la mise en œuvre et c'est sur ce point justement que les organisations de la société civile peuvent s'avérer utiles, car elles peuvent contribuer à ce que les lois et les politiques prévoient des mesures concrètes en faveur des personnes déplacées. Il faut avoir en tête que le fait de s'occuper de la situation des personnes déplacées contribue à l'économie et au bien-être de l'ensemble du pays.

Débat

Nombre de participants se félicitent de la parution du Guide de l'UIP et du HCR et sont conscients qu'il faut déployer davantage de moyens pour aider les personnes déplacées. Un des orateurs note que les autorités nationales doivent prendre des mesures pour prévenir les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire dont sont souvent victimes les personnes déplacées et prévoir des sanctions pénales contre les auteurs de ces actes. La communauté internationale peut jouer un rôle important, mais uniquement avec l'autorisation des pays concernés, qui sont les premiers à devoir agir. En tout état de cause, il faut remédier aux causes profondes des déplacements de populations, quoique la situation des personnes déplacées et les raisons qui les poussent à quitter leur lieu d'origine diffèrent d'un pays à l'autre (catastrophes naturelles, terrorisme, guerres et conflits d'origine interne ou autre).

D'autres participants ajoutent que les ressources financières sont indispensables pour traiter le problème des personnes déplacées. Des moyens financiers pourraient être collectés au moyen de taxes ou de contributions volontaires des pays à un fonds qui serait géré par l'ONU ou par une organisation de la société civile. En outre, il est capital de trouver un moyen de répondre aux besoins des enfants déplacés en matière d'éducation et de remédier aux discriminations que subissent les déplacés en général. L'UIP doit encourager ses Parlements Membres à renforcer leurs politiques et leur législation sur les personnes déplacées. Il importe que les pouvoirs publics locaux prêtent assistance aux personnes déplacées établies dans leur juridiction et que, de son côté, l'administration nationale fasse en sorte de protéger les biens que ces personnes ont laissés derrière elles pour leur permettre de rentrer chez elles.

Deux participants se disent préoccupés par la situation des personnes déplacées en Palestine et dans la région environnante, où des gens continuent à être déplacés à cause des mesures prises par un pays et où elles n'ont pas le droit de revenir, n'ont pas accès à des réparations et vivent dans la peur de subir de nouveaux déplacements et ne reçoivent aucune aide, ni sanitaire, ni sociale.

Le délégué du JAPON explique que sa circonscription a accueilli de nombreuses personnes déplacées après le tremblement de terre et le tsunami de 2011, et qu'il n'a pas été évident de répondre à leurs besoins. Il a fallu décontaminer toutes ces personnes, sans compter que le principal centre d'évacuation a été installé dans le gymnase d'une école, qui n'est pas un lieu de vie adapté. Des mesures ont ensuite été prises pour construire et fournir un logement décent à ces personnes déplacées, même si certaines sont volontairement retournées dans la région de Fukushima, où les niveaux de radiation ne présentaient pas de danger.

D'autres participants appellent l'attention sur les mesures en vigueur dans leurs pays respectifs pour venir en aide aux personnes déplacées, parmi lesquelles l'adoption de lois, la distribution de rations et de coupons, la création d'équipes spéciales dans les parlements, les programmes de réinstallation, la coopération avec la société civile, la mise à disposition d'un toit et de services élémentaires, ainsi que des mesures visant à permettre aux personnes déplacées d'exercer leur droit de vote et de participer à la vie publique. Un pays a fait appel aux chefs tribaux pour sensibiliser le public aux problèmes que rencontrent les personnes déplacées et la Constitution de ce pays renferme des dispositions garantissant les droits des personnes déplacées.

Un participant se dit préoccupé par les actes d'un autre Etat dans son pays, lesquels font un grand nombre de déplacés. Les activités illégales de cet Etat, parmi lesquelles l'édification de barrières de fils barbelés dans le territoire occupé, ont d'importantes répercussions sur les droits des personnes déplacées, en particulier en matière d'éducation et d'accès à la santé. Un autre indique que les actes de terroristes dans son pays rendent difficilement possible de venir en aide aux personnes qui ont été déplacées par le conflit. Un certain nombre de participants laissent entendre par ailleurs qu'il faut juguler l'ingérence étrangère dans les affaires des Etats, car elle a souvent pour effet d'aggraver la situation des personnes déplacées.

Un autre participant demande à M. Ethuro si le Kenya fait une distinction entre les personnes déplacées et les réfugiés dans son action. Il demande également si le nombre croissant de personnes déplacées à travers le monde est le fruit d'un nombre croissant de conflits ou de l'incapacité de la communauté internationale à remédier au problème.

M. J. RIERA, intervenant, se félicite des remarques qui ont été formulées par les participants, en particulier sur le rôle qui incombe au premier chef au pays d'origine, au niveau tant national que local, ainsi que sur les différentes causes des déplacements de population et sur la nécessité de mettre l'accent sur un certain nombre d'éléments, notamment les causes profondes du problème, le droit des

victimes d'obtenir réparation et le respect des droits des personnes déplacées. Le prochain dialogue annuel sur les difficultés de protection organisé par le HCR portera sur la protection des personnes déplacées. Ce sera là une bonne occasion de débattre des difficultés et d'envisager de nouveaux moyens d'y répondre. Pour ce faire, la volonté politique et législative est vitale.

M. E. ETHURO, intervenant, fait remarquer qu'il est important de s'intéresser à la situation des personnes déplacées dans les pays qui ne leur reconnaissent pas ce statut. Il est en effet capital de reconnaître l'existence des personnes déplacées pour pouvoir remédier au problème en collaboration avec les organes gouvernementaux, les organismes nationaux de défense des droits de l'homme, les institutions des Nations Unies et les organisations de la société civile. A la question d'un orateur qui lui demandait si son pays avait une approche différente pour les réfugiés et les personnes déplacées, il explique que la situation au Kenya est particulière en ce sens que les déplacements de population sont le fruit des violences post-électorales. Cela étant, le Kenya a su tirer les leçons de cette situation et en faire l'analyse, laquelle peut s'appliquer aux personnes déplacées en général.

M. A. ZAMUDIO, intervenant, dit que, si les personnes déplacées sont d'abord sous la responsabilité de leur pays, ce principe peut devenir problématique lorsque le pays concerné n'a pas le cadre législatif nécessaire pour protéger les personnes déplacées. Les parlementaires sont bien placés pour agir et peuvent pour ce faire s'appuyer sur les principes directeurs et sur le Guide de l'UIP et du HCR. Par ailleurs, l'IDMC et le HCR peuvent participer en organisant des sessions de formation. Pour répondre à la question d'un des participants, M. Zamudio indique que l'augmentation apparente du nombre de personnes déplacées vient en partie de ce que la collecte de données est plus fiable.

La séance est levée à 12 h.55.

Réunion-débat sur le thème Le contrôle des partis politiques sur les parlementaires : un équilibre à trouver

Séance du mercredi 8 octobre

(après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h.35 par M. M. Gonzi (Malte), modérateur.

Le MODÉRATEUR plante le décor de la réunion en posant deux questions inspirées par des événements entretenant un lien direct avec le sujet et donnant matière à réflexion, qui sont survenus au Parlement de Malte. En premier lieu, est-il normal que la première loi sur le divorce jamais adoptée par un pays soit le fruit de l'initiative privée d'un parlementaire, ce qui signifie que le projet de loi, pourtant important, n'est pas passé par l'étape préliminaire de la discussion au sein d'un groupe parlementaire ? En second lieu, un parlementaire a-t-il le droit de voter la défiance à l'encontre d'un ministre de son parti, et le Gouvernement devrait-il intervenir à l'égard d'un parlementaire adoptant tout à coup une telle attitude, tout particulièrement lorsque le ministre concerné a été contraint de démissionner à l'issue du vote ? Le Modérateur appelle aussi l'attention sur une étude intéressante de l'UIP sur la question, qui s'intitule : L'emprise des partis politiques sur le mandat des parlementaires et que l'UIP tient à la disposition des personnes intéressées sur supports papier et électronique. Il présente ensuite les trois intervenants, qu'il prie de formuler leurs remarques liminaires avant d'ouvrir la discussion avec les participants.

M. J.C. MAHÍA (Uruguay), intervenant, qualifie de délicat l'équilibre à trouver entre le contrôle des partis politiques et la liberté de conscience de chaque parlementaire. Dans la mesure du possible, il tente, avec ses collègues du parti au pouvoir en Uruguay, de respecter la ligne officielle de son parti, ce qui n'est toutefois pas toujours le cas, notamment lorsque se manifestent des divergences idéologiques ou autres. Il espère que son expérience de parlementaire ayant siégé et dans la majorité, et dans l'opposition au cours de ses 19 années de carrière politique lui permettra de répondre aux questions soulevées pendant la discussion.

Mme B. AMONGI (Ouganda), intervenante, s'exprimant en qualité de chef de file de son parti, explique que son rôle consiste à veiller à ce que les parlementaires de son groupe participent aux votes et respectent les consignes du parti sur les points sensibles. Les membres du parti peuvent manifester leur désaccord lors des discussions internes, mais ils sont tenus de respecter la ligne du parti dans l'enceinte du Parlement. En Ouganda, des membres d'un parti qui ont été exclus pour ne pas avoir respecté cette règle contestent actuellement leur exclusion devant les tribunaux en arguant du fait que leur désaccord était motivé par la défense de l'intérêt de leurs électeurs, primordial pour eux. Avec le système du scrutin direct, les parlementaires qui déçoivent régulièrement leurs électeurs en suivant à la lettre la ligne du parti ont souvent du mal à conserver leur siège aux élections suivantes. Il serait donc préférable que les parlementaires puissent s'écarter un tant soit peu de la position officielle de leur parti sur certains points. La législation ne permet toutefois pas de contraindre les parlementaires exclus d'un parti à renoncer à leur siège et les tentatives d'obtention de référés interdisant aux prétendus rebelles d'accéder au Parlement n'ont jamais abouti.

Le MODÉRATEUR ajoute que l'étude qu'il a précédemment évoquée aborde les questions soulevées par de telles situations, notamment la question de la liberté d'expression des parlementaires.

Mme M. ANDRÉ (France), intervenante, déclare que les partis peuvent être en proie à des conflits internes à n'importe quel niveau. Dans le système français, par exemple, un candidat dont la désignation soulève une opposition interne reste libre de se présenter et, s'il est élu, il arrive qu'il soit réintégré dans les rangs de son parti si la réglementation le permet, ce qui n'est pas toujours le cas. Dans la seconde éventualité, le candidat peut décider de s'allier à un autre parti professant les

mêmes idées. Les membres du parti au pouvoir favorables à des solutions ou à des politiques différentes de celles prônées par le Gouvernement se trouvent inévitablement plongés dans des dilemmes. Dans de tels cas, ces dissidents font en général en sorte de préserver une unité de façade en partant du principe qu'ils ont été élus en tant que représentants de leur parti et qu'il leur faut maintenir la cohésion pour préserver le pouvoir du groupe. La Constitution française prévoit, entre autres principes, que les partis et les groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Elle garantit en outre leur participation équitable à la vie démocratique de la nation et l'expression pluraliste des opinions. Les parlementaires sont donc des individus libres, dont le mandat n'est pas impératif et ils décident parfois, avec plus ou moins de succès, de prendre le risque de rechercher le soutien de leurs collègues sur des questions au sujet desquelles ils sont en désaccord avec leur parti. Il est néanmoins important que les parlementaires gardent à l'esprit comment ils ont obtenu leur siège, ce qui leur donne leur légitimité et leur autorité et qu'ils œuvrent dans un esprit collégial.

Le MODERATEUR, évoquant la difficulté, pour un candidat, d'être élu sans le soutien d'un parti politique, invite les participants à contribuer à la discussion.

M. J. PAL (Inde) déclare que les parlementaires indiens sont élus dans les circonscriptions et jouissent de la liberté d'expression que leur garantit la Constitution, tout en étant en général tenus par la discipline de leur parti. Le cas échéant, seul le Président du Parlement est habilité à décider si les membres d'un parti qui ont désobéi aux ordres du chef de file doivent être contraints de quitter leur siège.

M. P. GYLYS (Lituanie) explique que, dans son pays, il est possible d'exclure un membre d'un parti, mais pas de déchoir un parlementaire de son mandat. Dans les anciens pays communistes tels que la Lituanie, il devient de plus en plus difficile de distinguer la droite de la gauche et un nombre élevé de membres passent d'un parti à l'autre, notamment dans la période précédant les élections. Il est difficile de préserver une ligne politique stable et claire dans ces conditions, les groupes dominants essayant de s'en emparer, ce qui représente un risque supplémentaire. Ces problèmes, qui devraient s'estomper avec le temps, nuisent à la diversité politique du pays et l'empêchent de suivre un cap.

M. I. KANKE (Japon), s'exprimant en sa qualité de parlementaire de la région de Fukushima, dans laquelle il était maire à l'époque de l'accident nucléaire, est extrêmement reconnaissant à la communauté internationale de sa participation aux efforts de son pays pour faire face aux conséquences de cet accident. Le thème de la discussion révèle toute son importance si on le rapporte à la diversité des normes et des valeurs sociales, sans parler des choix allant au-delà de la ligne politique officiellement prônée par un parti auxquels les parlementaires sont souvent confrontés. Le Gouvernement précédent n'a pas réussi à mettre en place dans la région de Fukushima des mesures de rétablissement du développement tenant compte de la diversité des besoins des habitants, ce qui lui a valu des critiques extrêmement vives. Cette incapacité est devenue l'enjeu principal des élections et lui a coûté le pouvoir. Monsieur Kanke, membre du nouveau parti au pouvoir, a pour mission de s'assurer que son parti a bien conscience de la réalité de ces besoins. L'orateur souhaite revenir sur les rumeurs alarmantes qui ont circulé au lendemain de la catastrophe nucléaire. A cet égard, il juge important de communiquer aux participants une donnée scientifique, à savoir que les analyses de dosimétrie des rayonnements réalisées aux aéroports de Narita et Genève ont donné des résultats identiques.

M. G. SCHNEEMAN (Afrique du Sud) déclare que les parlementaires sud-africains sont élus au scrutin proportionnel de liste et rendent donc des comptes à leur parti. Ils ne peuvent prétendre représenter une quelconque circonscription. Le système du chef de file est aussi en vigueur pour garantir la discipline de parti. Il est rare que les parlementaires s'opposent à la ligne de leur parti et, en tout état de cause, ils ne le font qu'avec son autorisation. Les membres qui ne respectent pas ces règles risquent d'être expulsés de leur parti, voire de perdre leur investiture parlementaire, ou

s'exposent à d'autres mesures disciplinaires. Les questions extrêmement controversées font parfois l'objet d'un vote sans consigne. L'ancien système du changement d'allégeance qui permettait aux parlementaires de changer de parti ou de créer un nouveau parti sans réelle légitimité a maintenant été aboli. La seule autre solution est la démission. Les questions importantes devant faire l'objet d'un vote sont discutées au sein des groupes parlementaires, qui prennent des décisions auxquelles les membres sont tenus de se conformer. Il est étonnant d'entendre des parlementaires élus dans une circonscription justifier un vote avec l'opposition en arguant de leur fidélité à leurs électeurs car, sans le soutien de leur parti, ils n'auraient peut-être pas été élus. Il n'existe toutefois pas de solution idéale, chaque pays et chaque parti doivent décider du système qui leur convient.

Le MODERATEUR fait remarquer qu'un parti a lui aussi besoin de la participation de ses membres pour remporter une élection.

M. S. JAISMUT (Thaïlande) qualifie les partis politiques d'ingrédient essentiel de la démocratie. C'est à travers les partis politiques que s'expriment la volonté du peuple, et à travers leurs élus au Parlement que leurs objectifs sont atteints. Il existe des partis sans démocratie, mais pas de démocratie sans partis. La Constitution thaïlandaise prévoit, au nombre de ses critères d'éligibilité, que les candidats aux élections législatives doivent être membres du même parti depuis un certain temps au moment des élections. Les partis politiques ont aussi le droit d'exercer un contrôle sur leurs membres à condition de respecter le principe de l'indépendance du mandat. Les parlementaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de leurs partis respectifs, tout en ayant le droit de représenter la nation dans son ensemble et d'agir conformément à leur perception du bien et du mal.

M. R.-D. DEL PICCHIA (France) déclare que la démocratie doit être bien organisée pour fonctionner efficacement et ajoute que le choix du système adopté par un pays tient compte de facteurs tels que la culture et la tradition. La démocratie française repose sur la liberté d'expression garantie par la Constitution et les parlementaires sont donc libres d'exprimer leur avis et de voter selon leur conscience, sans pour autant perdre de vue les acquis de la démocratie. Cette liberté est essentielle dans les cas où la conscience sociale d'un parlementaire peut l'amener à voter contre la consigne imposée par son parti sur un point précis, sans devoir se plier à une dictature imposée par le parti. Néanmoins, l'expérience de parlementaire de l'orateur initialement élu sur une liste sans étiquette lui a appris qu'il était davantage écouté s'il avait le soutien d'un groupe politique précis. Il est absurde de ne pas voter en faveur de bons projets de loi. Pour l'orateur, la liberté et l'intérêt commun doivent primer sur toute autre considération.

M. G. MONDE (Zambie) est d'avis que les partis politiques doivent assouplir le contrôle qu'ils exercent sur leurs membres dans la mesure où les parlementaires ne les représentent pas seulement eux, mais aussi les personnes qui ont voté pour eux. Les partis politiques ne sont que le moyen d'accès à un parlement où les parlementaires doivent être à l'écoute des besoins des électeurs. L'intérêt des partis cadre en outre rarement avec celui des électeurs, qui souhaitent un meilleur accès aux soins de santé et à l'éducation, entre autres services, tandis que les partis visent surtout la réélection. L'intérêt du peuple doit primer et les partis politiques doivent donc se montrer suffisamment tolérants pour permettre à leurs membres de prendre des décisions en toute liberté et en toute conscience.

Le MODERATEUR observe qu'un parlementaire donnant la priorité aux préoccupations de ses électeurs par rapport aux consignes de son parti s'expose à bien des problèmes.

M. J.R. LEÓN RIVERA (Pérou) évoque la nécessité de redorer le blason du Parlement, qui souffre dans un grand nombre de pays d'être considéré comme incapable de jouer pleinement son rôle institutionnel et d'exercer son autorité en raison de conflits de personnalités. Le Parlement est divisé lorsque les parlementaires votent contre les consignes imposées par leur parti et que les groupes tentent de défendre leur propre intérêt. Dans le cadre des modifications à apporter au

système péruvien, il a été proposé de remplacer le vote préférentiel par un scrutin fondé sur les circonscriptions électorales, ce qui permet d'éviter certains clivages et d'avoir une assise institutionnelle plus solide et propice au progrès démocratique. S'inscrire en faux vis-à-vis de la ligne du parti équivaut à une défection et une trahison de la volonté du peuple, ce qui n'est pas compatible avec la vocation parlementaire. En résumé, il faut que les parlementaires soient élus dans le cadre de groupements politiques et non en tant qu'indépendants.

Le MODERATEUR met en garde contre l'emploi de termes tels que défection et trahison à l'égard des parlementaires.

M. J. MAKRADULI (ex-République yougoslave de Macédoine) déclare que les parlementaires de son pays sont désormais élus sur des listes de partis. Dans les démocraties jeunes et émergentes, les dirigeants doivent avoir la possibilité de créer un environnement favorable pour l'avenir. L'Accord-cadre d'Ohrid, signé en 2001 par les dirigeants des quatre grands partis politiques du pays pour mettre fin au conflit inter-ethnique, en est un bon exemple. Au départ, 4 pour cent seulement de la population soutenait ce texte, mais un débat démocratique sur cette question ayant impliqué partis et électeurs a permis de faire passer ce chiffre à 80 pour cent. Cet accord a joué un rôle central dans la décision prise par l'Union européenne d'accorder le statut de candidat à l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il est essentiel que la démocratie règne entre les partis pour créer un environnement porteur, comme cela a été le cas avec l'Accord-cadre d'Ohrid.

Mme R. KADAGA (Ouganda), répondant aux questions posées en début de réunion, déclare que les parlementaires doivent garder un droit d'initiative sachant que de telles initiatives peuvent être contestées en seconde lecture. En ce qui concerne les sanctions prises à l'encontre des membres d'un parti faisant acte de dissidence, un parlementaire ougandais ne peut être contraint de quitter ses fonctions que dans des circonstances bien précises, à savoir démission, pétition électorale couronnée de succès, absence à plus de 15 séances, violation de l'étiquette, rappel par les électeurs et départ volontaire ou changement de parti. En tant que Présidente du Parlement ougandais, elle défend actuellement devant un tribunal son refus d'accepter la demande d'exclusion de membres chassés de leur parti, au motif que la Constitution de son pays ne contient aucune disposition en ce sens. Bien qu'elle soit un membre loyal de son parti, elle considère qu'il faut faire la différence entre la fidélité à un parti et la fidélité à la Constitution et au pays.

Le MODERATEUR pose une question supplémentaire : comment trouver le juste équilibre entre liberté individuelle et discipline de parti ?

Mme L. AL GAUD (Bahreïn) qualifie la question d'intéressante, mais complexe, étant donné les différences existant entre les systèmes appliqués dans les différentes sociétés. Dans son pays, où elle a été la toute première femme élue au Parlement, la Constitution garantit la liberté d'expression et les parlementaires ont le droit de critiquer le Gouvernement, de s'opposer à ses projets et de rejeter ses membres, ce qui constitue une composante importante du système parlementaire instauré en 2001 seulement. Les parlementaires en désaccord avec leur parti ou groupement politique peuvent quitter leur siège en démissionnant, si leur démission est acceptée, mais ils ne peuvent pas être déchus de leur mandat par d'autres moyens. Il ne faut pas que l'intérêt d'un parti l'emporte sur l'intérêt collectif, comme cela a été le cas au Bahreïn lors du rejet, au détriment de milliers de citoyens, d'une loi progressiste défendant les droits des femmes et des enfants. Il est donc important de bien réfléchir au meilleur moyen de servir l'intérêt commun avant tout, notamment avant l'intérêt des partis politiques.

M. B. KUNBUOR (Ghana) déclare qu'il convient de vérifier la légitimité des décisions d'un parti politique qui sont contestées car, contrairement à ce qu'on pense trop souvent, le respect de la procédure de validation peut aussi être en cause. Les arrangements parlementaires mis en place dans les pays du Commonwealth prévoient que les décisions prises à l'intérieur d'un parti qui se révèlent contraires à la démocratie ne sont pas automatiquement contraignantes et peuvent être

contestées. Ainsi donc, avant de s'intéresser aux particularités nationales, il convient de se demander si les principes de base sont respectés. Au Ghana, aucun parlementaire ne peut être contraint à contrevenir à la Constitution. Il paraît donc tout à fait légitime de soulever des objections de nature constitutionnelle aux décisions des partis. La notoriété politique autorise toutefois certains parlementaires à trahir la ligne de leur parti sans avoir à en subir les conséquences. L'orateur donne l'exemple de la nomination d'un ministre adoptant des prises de position libérales à propos des droits des homosexuels récemment approuvée en dépit de l'opposition manifestée par la majorité, épisode qui a suscité une vive controverse au sein du gouvernement, dans les partis et au Parlement ghanéens. L'argument invoqué pour étayer cette décision était que l'expression de telles opinions n'était ni illégale ni anticonstitutionnelle, mais conforme aux principes fondamentaux des droits de l'homme. De même, les parlementaires qui s'élèvent contre les agissements antidémocratiques de leur parti, notamment ceux qui font le jeu du racisme ou de la haine ethnique, s'expriment dans le respect de la Constitution et ne doivent donc pas être évincés de leur siège.

M. B.V. NEATOBEI (Tchad) déclare que la Constitution tchadienne confère aux parlementaires un mandat national, qui les protège de toute sanction s'ils votent contre leur parti. Inversement, les parlementaires élus sur la liste d'un parti qu'ils quittent pour divergences de vue sont aussi tenus de renoncer à leur siège au Parlement. Cette règle a été imposée pour éviter les changements d'allégeances et le maquignonnage politique.

Le MODERATEUR propose aux participants de réfléchir également à la question de savoir si les sièges parlementaires qu'ils occupent leur appartiennent en propre ou à ceux qui les ont élus.

M. E. QUENUM (Bénin) fait observer que le contrôle exercé par les partis politiques sur les parlementaires est indispensable à la stabilité des parlements et des partis politiques. Pour fonctionner efficacement, un parlement doit être composé de partis au pouvoir et de partis d'opposition jouissant d'une structure interne stable grâce à un débat démocratique visant à trouver des positions de compromis acceptables pour tous, sans que les dirigeants des partis imposent leur avis. Le dilemme auquel sont confrontés les parlementaires est de nature morale, puisqu'ils doivent décider de défendre soit des intérêts partisans, soit l'intérêt commun. Il faut des mécanismes de contrôle destinés à superviser le comportement du Gouvernement, qui tente souvent de s'y soustraire en cherchant des moyens de renforcer la majorité dont il dispose. En Afrique, y compris au Bénin, la démocratisation s'arrête fréquemment à la porte des partis, qui remplacent souvent le système de l'avancement au mérite par le népotisme, en totale contradiction avec l'attachement à la démocratie qu'ils affichent en public. De tels comportements rendent les partis instables et incitent certains parlementaires à agir de façon aberrante.

M. E.S. EL SIDDIG (Soudan) fait observer que l'enjeu est l'état de droit, que les parlementaires doivent respecter. La loi soudanaise sur les partis politiques oblige les parlementaires en conflit avec leur parti à démissionner de leur siège, au terme toutefois d'une enquête menée par une commission de la justice, qui doit faire rapport de ses conclusions au Parlement. Les représentants des partis, eux, sont sélectionnés par le siège central du parti parmi les personnes désignées par les collèges électoraux à l'échelon des circonscriptions. Les parlementaires sont libres d'exprimer leur avis lors des consultations et discussions internes à leur parti, mais ils doivent ensuite se rallier aux consignes du parti. Si tel n'est pas le cas, une commission d'enquête peut recommander leur exclusion des rangs du parti.

M. K. DOUMBIA (Mali) déclare que, au Mali, aucune disposition constitutionnelle ni légale ne permet d'évincer un représentant de son siège parlementaire ni de l'exclure d'un parti politique. Il faut donc qu'il meure ou démissionne. Le lien existant entre les partis politiques et les parlementaires est complexe car l'avis exprimé par un parti reflète en général celui d'un groupe de membres précis, si ce n'est du seul dirigeant. Il est à déplorer que des parlementaires soient exclus d'un parti pour un simple vote alors qu'ils ont rendu des services inestimables à ce même parti. L'orateur estime lui aussi

que les parlementaires doivent voter comme le leur dicte leur conscience sur des questions de société et cite l'exemple des projets de lois sur l'égalité devant le mariage, qui seraient rejetés sans autre forme de procès s'ils étaient présentés au Parlement de son pays. Il serait bon que les partis négocient avec leurs membres sur les points susceptibles de créer des conflits.

Le délégué d'EL SALVADOR déclare que les partis politiques mettent souvent les parlementaires en situation de conflit et devraient consentir de plus gros efforts à l'échelon interne pour désigner des candidats de qualité reconnaissant l'importance du rôle institutionnel rempli par les partis. En El Salvador comme dans un grand nombre d'autres pays, les droits et les obligations parlementaires sont fixés par la Constitution. Certains préféreraient voir diminuer le rôle joué par les partis dans les institutions officielles, dont le Parlement, afin de les affaiblir et de pouvoir mieux les manipuler. C'est la qualité des parlements et des membres des partis politiques qui permet d'aplanir les divergences de vues les séparant.

Mme S. NAKAWUKI (Assemblée législative est-africaine – ALEA) raconte que sa décision de devenir indépendante pour ne plus devoir suivre la ligne du parti lui a coûté son siège au Parlement ougandais. Le système pluraliste ougandais, tout juste vieux de dix ans, oblige les candidats au Parlement à se présenter sous l'étiquette d'un parti politique, ce qui signifie que les membres des partis ne soutiennent parfois même pas leurs propres candidats. Pour que la discipline requise règne parmi leurs membres et que l'esprit du multipartisme soit respecté, il faut donc que les partis soient en mesure d'imposer des sanctions lorsque leurs membres adoptent des comportements inacceptables ou ne respectent pas les consignes.

M. D. LOSIAKOU (Kenya) déclare que le cœur de la question consiste à déterminer à qui appartiennent les sièges parlementaires et ajoute que cette question est très conflictuelle au Kenya. La loi kényane prévoit que les parlementaires peuvent être exclus d'un parti s'ils n'en respectent pas les consignes, ce qui donne à penser qu'ils représentent le parti. La Constitution accorde toutefois aux électeurs la faculté de désavouer les parlementaires, ce qui donne à penser qu'ils représentent le peuple et pourrait constituer un argument à opposer aux partis tentant d'exclure un dissident. Des mesures doivent donc être prises pour remédier à cette dichotomie en améliorant les structures juridiques et politiques qui l'entretiennent. Enfin, les parlementaires kényans sont égaux, car le Gouvernement n'est pas représenté, ce qui permet de régler plus facilement les problèmes partisans.

M. P.F. CASINI (Italie) conclut de la discussion que, en l'absence de partis politiques, la démocratie pourrait se résumer à l'anarchie dominée par des droits acquis et des lobbies, notamment financiers. Les partis politiques sont donc essentiels mais, sans démocratie interne, ils manquent de crédibilité et ne devraient donc pas être financés par l'Etat. Par ailleurs, si cette démocratie n'existe pas, le changement de parti ne devrait pas être critiqué non plus. De surcroît, il faut que les membres des partis aient le droit de voter comme le leur dicte leur conscience sur des questions de société et d'éthique importantes. Les parlementaires doivent rendre compte de leurs actes à leurs électeurs et les partis devraient s'abstenir de s'immiscer dans les questions de conscience.

M. C. ABELA (Malte), évoquant en premier lieu la question de l'importance revêtue par la stabilité politique, relève que le fait de désavouer son propre parti politique risque de déstabiliser le pays, surtout si ce parti est au pouvoir. Inversement, l'incapacité d'un parti politique à respecter une partie de son programme donne à ses membres des arguments justifiant leur dissension. Enfin, le Parlement maltais ne consulte pas souvent le peuple qu'il représente avant de voter sur des questions importantes. Les parlementaires consultent toutefois leur parti et tiennent des discussions internes sur ces points. Il n'existe de toute évidence pas de solution idéale, l'équilibre devant être trouvé grâce à des discussions franches et à la fidélité à la ligne du parti. Il convient aussi que les parlementaires soient libres de leur choix lorsqu'une question s'avère particulièrement sensible. Un tel équilibre, lorsqu'il est réalisé, profite à tous : pays, partis et électeurs.

M. D. AZIZ (Pakistan) déclare que la Constitution pakistanaise limite à trois les possibilités de se désolidariser d'un parti : vote de confiance ou de retrait de la confiance, projet de loi de finances et amendement constitutionnel. La longueur de la procédure prévue incite toutefois à contourner cette disposition. Il ne faut pas non plus oublier que, correctement utilisé, le mécanisme des commissions offre une enceinte de discussion importante pour l'expression d'avis divergents, qu'un président habile réussit sans peine à empêcher de tourner au conflit. En outre, l'UIP aurait tout à gagner à tenter de définir les pratiques non démocratiques et d'arriver à un consensus mondial concernant les comportements tolérés ou non, dans l'intérêt d'affiner la procédure législative. Enfin, la démocratie interne aux partis est indispensable pour garantir que les clauses de défection ne servent pas à perpétuer par d'autres biais des pratiques non démocratiques.

M. F. HOOHLO (Lesotho) déclare que le scrutin majoritaire a permis à un parti de dominer la vie politique du Lesotho pendant de longues années. La réforme électorale de 1998 a instauré l'attribution d'un tiers des sièges parlementaires à la proportionnelle. A l'heure actuelle, le problème vient du fait que la liste proportionnelle ne peut plus être rouverte pendant les cinq années suivant son dépôt. De surcroît, seul un décès ou une démission peut entraîner la perte d'un siège parlementaire. Trouver un équilibre entre la représentation des électeurs, les opinions personnelles et la fidélité au parti est donc complexe, à l'image de la longue et laborieuse procédure permettant d'arriver à un consensus dans l'actuel gouvernement de coalition, qui se compose de trois partis. Cet équilibre dépend avant tout du mode de scrutin.

M. A. MISIEKABA (Suriname) relève que les partis attendent des parlementaires qu'ils renoncent à toute conscience et toute raison pour ne pas perturber la discipline de parti. Il faut toutefois que l'opposition soit possible, y compris à l'intérieur d'un parti, qui doit traiter ses membres avec le respect dû à des êtres humains ayant des origines et des repères différents. Suivre la ligne du parti peut être envisageable dans le cas de questions ne prêtant pas à controverse, mais il faut que les membres d'un parti puissent exprimer le désaccord de fond que leur inspirent certaines prises de position lorsque les sujets sont plus délicats. Les êtres humains sont libres et la liberté d'expression est l'un des piliers de la démocratie, ce que doivent refléter les partis politiques.

M. A. RIVADENEYRA (Mexique) explique que le Parlement mexicain n'accepte toujours pas les candidats indépendants et que les membres des deux Chambres sont élus à la majorité relative et à la proportionnelle. Aucune disposition législative ne sanctionne l'absence de discipline de parti. S'associant aux observations du délégué italien, l'orateur ajoute que la discipline de parti rassure les électeurs et contribue à la fluidité du travail législatif. Il faut donner aux parlementaires le droit de voter selon leur conscience dans des circonstances prévues à l'avance, tout comme le changement de parti doit être sanctionné dans certaines circonstances, par exemple lorsqu'il dissimule une tentative d'accéder à des ressources. Enfin, le délégué se demande pourquoi les parlementaires qui sont en désaccord avec leur parti ne le quittent pas de leur plein gré en cherchant d'autres canaux pour se faire entendre.

M. U M. TOE (Myanmar) considère comme compréhensible que les partis politiques, qui jouent un rôle majeur au Parlement, exercent une influence fondamentale sur la façon dont leurs membres exercent leurs fonctions. Il n'est toutefois pas possible de distinguer la réussite d'un parti de la popularité de ses membres et toute tension entre le contrôle exercé par un parti et la liberté d'exercice du mandat parlementaire doit être résolue de façon constructive en conciliant les deux. Il convient de limiter le plus possible la législation protégeant le système parlementaire au détriment des parlementaires, y compris lorsqu'elle apparaît comme tout à fait essentielle. Il faut que les éléments constitutifs du mandat des parlementaires soient protégés eux aussi par la loi, qui doit également garantir que le contrôle exercé par les partis sur les parlementaires ne soit pas excessif et ne risque pas d'entraîner une échéance prématurée de leur mandat.

Mme A. MAKINDA (République-Unie de Tanzanie) explique que la Constitution tanzanienne prive de leur siège les parlementaires exclus de leur parti. Les parlementaires se trouvant dans cette situation qui font appel aux tribunaux peuvent toutefois conserver leur siège jusqu'à ce que les tribunaux rendent leur arrêt, soit en général jusqu'aux élections suivantes. Dans l'un de ces cas, un parti politique s'était hasardé à protester lorsqu'un parlementaire qu'il avait exclu de ses rangs s'était vu interdire de concourir aux élections présidentielles dans l'attente du verdict du tribunal, ce qui montre la partialité de certaines décisions.

Le MODERATEUR remercie les participants de leur contribution à la discussion sur un sujet aussi ardu et estime que le débat devra être poursuivi pour trouver l'équilibre idéal en ce qui concerne le contrôle exercé par les partis politiques et améliorer le fonctionnement des parlements. Il invite les intervenants à présenter leurs observations finales.

M. J.C. MAHÍA, intervenant, résume les points clés évoqués durant la discussion, parmi lesquels la démocratie représentative et la mission des parlementaires, qui consiste à appliquer le programme électoral de leur parti. D'autres questions connexes ont été évoquées, notamment l'immunité parlementaire, inconnue dans certains pays, dont la Colombie, et le renforcement des partis grâce à la démocratisation. Pour ce qui est de la liberté des parlementaires de voter selon leur conscience, elle ne pose pas problème tant qu'elle est sans conséquence pour la majorité de leurs électeurs et ne limite pas le parti. Il est évident que les partis politiques doivent prendre position sur un grand nombre de questions controversées actuellement en discussion partout dans le monde, y compris en Uruguay, notamment le mariage homosexuel et l'adoption par des couples homosexuels, l'avortement et la dépénalisation de la marijuana. La discussion qui vient d'avoir lieu montre bien ce qui peut être apporté au débat.

Mme B. AMONGI, intervenante, estime que chacun des nombreux systèmes démocratiques évoqués au cours de la discussion doit viser à garantir que les parlementaires respectent les principes démocratiques et fassent tout leur possible pour que les décisions qui sont prises soient légitimes. Les parlementaires doivent toujours œuvrer dans le respect des principes constitutionnels et veiller à ce que la liberté d'expression ne soit pas bridée, ce qui irait à l'encontre des garanties constitutionnelles. A la lumière des avis exprimés pendant la discussion, l'intervenante conclut que la meilleure solution consisterait à prévoir dans toutes les constitutions des garanties interdisant l'exclusion d'un parti politique.

Mme M. ANDRÉ, intervenante, conclut qu'il serait peut-être bon que les parlementaires fassent preuve de davantage de fidélité à leur parti. De nombreux orateurs ont en effet réagi comme s'ils n'étaient membres d'aucun parti alors qu'ils doivent forcément leur mandat à leur parti, qu'il soit efficace ou non. Un représentant élu n'en est pas moins un membre d'un parti et il doit donner son avis en tenant compte de ce paramètre. Il faut mettre l'accent sur la démocratisation des partis et le renforcement de la démocratie interne. Le rôle des parlementaires est davantage de surveiller la façon dont le Gouvernement met en œuvre les politiques d'intérêt général que de critiquer. L'intervenante recommande de relire le guide de l'UIP intitulé Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques et propose de réfléchir à la situation dans laquelle se trouvent les parlementaires vis-à-vis des partis politiques. Tout en ayant besoin d'exercer leur liberté de conscience, ils doivent aussi se donner une discipline leur permettant de mieux servir le peuple.

Le MODERATEUR remercie les intervenants de leurs commentaires avisés.

La séance est levée à 16 h.40.

SEANCE**DU MERCREDI 9 OCTOBRE****APRES-MIDI**

La séance est ouverte à 16 h.10 sous la présidence de M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire.

Point 4 de l'ordre du jour**Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies**

M. M. TRAORÉ (Burkina Faso), Président de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, rapporte qu'à sa première séance, la Commission a débattu de deux points : l'interaction entre les parlements et les équipes de pays de l'ONU à l'échelon national, et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (PAI) de 2011 en faveur des pays les moins avancés (PMA). Concernant le premier point, la Commission a convenu de l'importance des diverses missions réalisées sur le terrain par son Groupe consultatif, qui aident à tisser des liens entre les parlements nationaux et les Nations Unies. Les parlements sont souvent insuffisamment informés des programmes et de l'action des Nations Unies dans leurs pays, faute de communication. De plus, les gouvernements estiment souvent que les domaines dans lesquels travaillent les Nations Unies relèvent de l'exécutif; cette façon de voir doit changer si l'on veut que l'action des Nations Unies soit mieux comprise et bénéficie d'un soutien accru.

Les participants ont recommandé notamment de créer au sein des parlements des structures chargées de coordonner l'action des commissions concernées par les affaires des Nations Unies; de nommer un point focal dans les parlements chargé relayer les décisions et résolutions des Nations Unies; d'élaborer des lignes directrices pour structurer l'interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays des Nations Unies; d'instaurer un mécanisme en vertu duquel ces équipes présenteraient des rapports annuels au parlement du pays concerné, ce qui lui donnerait une vue d'ensemble des opérations menées par l'ONU sur place durant l'année écoulée, ainsi que des activités prévues pour l'année suivante.

Sur le deuxième point, le PAI, la Commission a noté que les parlements devaient soutenir l'action des Nations Unies s'ils voulaient que soit atteint l'objectif fixé, qui est de réduire de moitié le nombre des PMA pour 2021. Actuellement, de nombreux parlements ne sont pas suffisamment informés à ce sujet. Il importe de mettre en place des mécanismes permettant d'améliorer les relations et les échanges d'informations entre les parlements et les Nations Unies, afin que les difficultés qu'éprouvent les PMA puissent être surmontées.

M. E. ETHURO (Kenya) dit que, à sa deuxième séance, la Commission a discuté de la non-prolifération, en particulier de l'adoption récente du Traité sur le commerce des armes et de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies qui vise à empêcher l'accès des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive. La Commission a souligné que le Traité, qui a pour ambition de créer un nouveau cadre multilatéral de transparence et de reddition de comptes dans le commerce des armes, pouvait avoir de vastes conséquences : il pouvait promouvoir la paix et la sécurité en faisant en sorte que l'afflux d'armes vers les régions en situation de conflit soit réglementé, éviter que des armes ne soient livrées à ceux qui violent les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et empêcher les chefs de guerre, les pirates et les bandes criminelles de se fournir en armes. Malgré ses limites, le Traité comble un vide évident dans le système de contrôle mondial des armes. Les parlementaires ont le devoir de s'informer sur le Traité, de veiller à ce qu'il soit ratifié par tous les parlements et de prendre une part active à sa mise en application.

Passant à la résolution 1540, la Commission a noté que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive n'a d'autre force que celle de s'attaquer au maillon le plus faible de la criminalité transnationale organisée. La résolution 1540 s'appuie beaucoup sur les législations, puisqu'elle appelle à établir des cadres juridiques nationaux qui empêchent la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs. Plusieurs domaines de la législation nationale sont concernés, y compris le droit pénal, le droit commercial, le contrôle des marchandises et des transferts stratégiques et les systèmes de régulation des matières à double usage.

Les parlementaires doivent faire tout leur possible pour accroître la sécurité des citoyens, notamment par la mise en œuvre de la résolution 1540. L'application de cette résolution présente l'avantage de renforcer la capacité des Etats d'enquêter et d'engager des poursuites en cas d'infraction, de suivre et de surveiller toutes les activités relatives aux armes de destruction massive et de rassurer les investisseurs potentiels sur leur sens des responsabilités et la sécurité des placements dans leurs pays. La Commission a engagé tous les parlements à accorder une attention particulière à cette résolution et à en assurer la mise en œuvre effective.

M. M. TOMASSONI (Saint-Marin) dit qu'à sa dernière séance, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies a discuté de ce que peuvent faire les parlementaires pour la promotion des engagements internationaux et la défense des droits des personnes handicapées, en particulier de leur droit de prendre part à la vie politique. De nombreux intervenants ont parlé des initiatives prises et des bonnes pratiques introduites dans leurs pays respectifs, notamment pour que les personnes atteintes d'un handicap mental aient accès à des informations sur les processus électoraux et les candidats aux élections dans une langue simple de manière à pouvoir voter en connaissance de cause.

La discussion a débouché sur plusieurs recommandations, notamment celles-ci : ratification universelle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif; abrogation des dispositions constitutionnelles et législatives empêchant les personnes handicapées de voter et de se présenter aux élections; affectation de budgets aux programmes de promotion des droits des personnes handicapées; contrôle parlementaire de la mise en œuvre de la Convention; adoption de mesures propres à permettre aux personnes handicapées de se présenter aux élections et de participer aux processus décisionnels et à rendre les parlements accessibles et inclusifs.

M. D. SÁNCHEZ HEREDIA (Bolivie) rapporte que, lors de sa dernière séance, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies a aussi discuté de la défense des populations autochtones, en particulier de l'urgence de faire appliquer dans tous les pays la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La réalisation du droit de participer, dans des conditions d'égalité, à la direction des affaires publiques passe par une action à tous les niveaux du pouvoir; les parlements ne peuvent s'acquitter pleinement de leurs fonctions législatives que lorsqu'ils sont vraiment représentatifs de tous les secteurs de la société. Depuis 2007, l'UIP s'emploie à veiller à ce que la représentation des peuples autochtones reste à l'ordre du jour, ce qu'elle a fait notamment par la Déclaration du Chiapas de 2010.

La Commission a souligné que le Parlement avait le devoir de reconnaître l'identité et la culture propres des peuples autochtones et les problèmes particuliers auxquels ils sont confrontés et de prendre des mesures spéciales pour promouvoir et protéger leurs droits. Le Parlement devait en outre veiller à demander aux peuples autochtones leur consentement préalable, libre et éclairé afin de ne pas aller à l'encontre de leurs droits.

Le Secrétaire général de l'UIP s'est rendu cette année en Bolivie pour soutenir l'action entreprise par ce pays en application de sa nouvelle Constitution, et en tant qu'Etat plurinational, pour promouvoir ces droits. Il est décidé qu'une réunion parlementaire se tiendra en Bolivie début 2014 pour permettre aux peuples autochtones de confronter leurs expériences avant la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, prévue pour septembre 2014.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba), évoquant les discussions auxquelles le Traité sur le commerce des armes et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies ont donné lieu, regrette que le rapport de la Commission n'ait pas rendu compte de toute la diversité des vues exprimées, notamment par Cuba.

Point 5 de l'ordre du jour

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Le PRESIDENT dit que le Conseil directeur a adopté nombre d'amendements au Règlement des Commissions permanentes et s'est aussi déclaré favorable aux amendements proposés aux Statuts de l'UIP. Il considère que l'Assemblée souhaite adopter ces amendements.

Les amendements au Règlement des Commissions permanentes et aux Statuts de l'UIP sont adoptés par acclamation.

Le PRESIDENT invite en outre l'Assemblée à examiner les amendements au Règlement de l'Assemblée, avec les sous-amendements proposés par trois Parlements Membres. Il considère que l'Assemblée souhaite adopter ces amendements.

Les amendements et sous-amendements au Règlement de l'Assemblée sont adoptés par acclamation.

Le PRESIDENT donne lecture d'une déclaration de sa part sur l'attentat terroriste au Kenya et, au nom de la 129^{ème} Assemblée, exprime sa sympathie au Parlement et au peuple du Kenya et l'inquiétude qu'il éprouve devant la montée des actes terroristes dans les pays de l'Afrique de l'Est, qui menacent la vie de civils innocents. Il condamne le terrorisme sous toutes ses formes et souligne que la voie du dialogue et de la négociation est la seule qui mène à la paix et à la compréhension mutuelle. Il exhorte tous les parlements à veiller à la mise en application des lois contre le terrorisme.

La déclaration est approuvée par acclamation.

Point 6 de l'ordre du jour

Point d'urgence intitulé Superviser la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi : le rôle des parlements

Mme M. LOHELA (Finlande), s'exprimant en qualité de rapporteuse du comité de rédaction, dit que la discussion au sein du comité a été fructueuse. Elle indique les amendements proposés au projet de résolution, notamment à son titre, et se dit persuadée que le texte rend bien les nombreux commentaires et préoccupations qui ont été exprimés. En lisant le projet de résolution, les parlements comprendront qu'ils peuvent réellement peser dans le processus d'élimination des armes chimiques et elle espère qu'il sera approuvé par consensus.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) dit que sa délégation est tout à fait favorable à l'élimination de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, mais qu'elle est préoccupée par la décision prise de continuer à mentionner la responsabilité de protéger au septième alinéa du préambule, en dépit des divers amendements proposés à cet alinéa. La notion de responsabilité de protéger est encore débattue aux Nations Unies et ne fait pas encore l'objet d'un consensus. Elle pose encore trop de questions pour être d'ores et déjà applicable. Cuba ne peut pas accepter l'emploi d'une notion qui risque d'être manipulée et de servir à justifier une intervention militaire, et il conviendra de tenir compte de cette préoccupation dans les textes futurs.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) reprend à son compte les commentaires faits par la déléguée cubaine, d'autant qu'il n'y a pas encore de consensus international sur le sens à donner à la responsabilité de protéger. Il est lui aussi d'avis que ce concept risque de servir abusivement à justifier ou à encourager une intervention militaire.

Mme G. REQUENA (Venezuela) regrette que les amendements proposés au septième alinéa du préambule aient été rejetés. Comme la déléguée de Cuba, elle ne croit pas qu'il faille invoquer la responsabilité de protéger dans le présent débat car il n'existe pas encore de consensus sur le concept dans les institutions du système des Nations Unies. La politique de son pays l'empêche d'avaliser l'emploi de ce concept, qui pourrait servir d'excuse à des atteintes à la souveraineté nationale et à la promotion d'intérêts impérialistes et expansionnistes.

Mme U. ZAPF (Allemagne) dit que, comme membre du comité de rédaction, elle n'a pas bien compris pourquoi certains pays souhaitaient supprimer la mention de la responsabilité de protéger, puisque cette notion figure déjà dans le titre d'une résolution de l'UIP qui a été adoptée par consensus à la précédente Assemblée.

Elle réfute l'argument selon lequel la responsabilité de protéger pourrait servir à mauvais escient car on peut invoquer ce concept sans partir en guerre ni utiliser d'armes. En outre, la communauté internationale est assez forte pour s'unir contre toute violation des droits de l'homme. Cette mention devrait être maintenue dans le projet de résolution; il est en effet important que les pays adhèrent aux conventions et aux résolutions qu'ils ont déjà adoptées et assument leurs responsabilités humanitaires.

Mme I.M. MONTENEGRO (Nicaragua) dit que, comme les intervenants précédents, il est d'avis que la responsabilité de protéger a donné lieu à des interventions qui ont violé la souveraineté nationale. Comme ce concept ne fait pas l'unanimité aux Nations Unies et que l'UIP suit dans ses travaux une ligne proche de celle des Nations Unies, elle devrait éviter d'en faire usage tant que la notion n'est pas consensuelle.

M. A. KUZBARI (République arabe syrienne) dit que, comme l'expression de responsabilité de protéger peut être interprétée de manière sélective, il faudrait supprimer le septième alinéa du préambule.

M. D. SÁNCHEZ HEREDIA (Bolivie) dit que sa délégation partage le point de vue de celle de Cuba et d'autres pays et pense que le septième alinéa du préambule, tel qu'il est formulé, pourrait être utilisé à mauvais escient. Il est important d'éviter d'employer l'expression de responsabilité de protéger, qui n'est pas encore clairement définie par la communauté internationale.

Le délégué de la REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN dit que sa délégation a la même réserve que les délégations qui viennent de s'exprimer quant à l'emploi de l'expression de responsabilité de protéger dans le septième alinéa du préambule.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que la notion de responsabilité de protéger semble ne s'appliquer que de manière sélective; elle ne semble pas s'appliquer à la Palestine, qui souffre pourtant de diverses atteintes aux droits de l'homme et à sa souveraineté nationale depuis 60 ans.

M. E. AOUN (Liban) dit que l'Assemblée ne devrait pas se focaliser sur le préambule et la Charte des Nations Unies mais engager tous les parlements à faire tout leur possible pour que les gouvernements agissent de manière à débarrasser le monde des armes de destruction massive, et des armes chimiques en particulier.

M. J.R. LEÓN RIVERA (Pérou) dit que sa délégation soutient tous ceux qui se sont opposés à la mention de la responsabilité de protéger et à toute intervention qui en découlerait.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) souhaite reprendre à son compte les préoccupations exprimées à propos de la responsabilité de protéger, car cette notion servirait de prétexte à certains pays pour intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays et porter atteinte à leur souveraineté nationale. De plus, la Charte des Nations Unies énonce explicitement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Mme Z. DRIF BITAT (Algérie) dit que la notion de responsabilité de protéger est controversée et que, de ce fait, l'Algérie souhaite rejoindre ceux qui ont exprimé une réserve sur l'alinéa en question.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) rappelle que la responsabilité de protéger n'est inscrite dans aucune convention internationale et que la question est encore débattue dans de nombreuses enceintes. Ce n'est pas simplement une question rhétorique car on a vu, lors d'événements récents, quelles étaient les conséquences de la responsabilité de protéger : des millions de personnes meurent lorsque les idéaux de souveraineté nationale, d'autodétermination et d'intégrité territoriale sont bafoués. Tous les peuples doivent pouvoir prendre en main leur destin.

Le PRESIDENT dit que, bien que la résolution doive être adoptée par consensus, toutes les réserves qui ont été exprimées seront dûment notées. Cela étant entendu, il demande à l'Assemblée si elle peut adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté par consensus.

Clôture de l'Assemblée

Le PRESIDENT dit que l'Assemblée devrait être satisfaite de ses travaux car elle a pris des décisions importantes sur tout un éventail de questions essentielles telles que la crise syrienne, le commerce des armes, le terrorisme et l'élimination des armes de destruction massive, ainsi que sur des questions d'organisation comme les réformes de la gouvernance de l'UIP.

Enfin, il présente à l'Assemblée le logo de l'UIP qui vient d'être adopté et remercie tous les participants et le Secrétariat de la peine qu'ils se sont donnée.

L'Assemblée clôt ses travaux à 17 h.10.

RAPPORT DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES**dont la 129^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 9 octobre 2010)**

La Commission des Affaires des Nations Unies s'est réunie à Genève, du 7 au 9 octobre, à la faveur de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP. Elle avait un ordre du jour des plus complets.

Durant sa première séance, le 7 octobre au matin, la Commission a débattu de l'interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays de l'ONU. Elle s'est aussi intéressée de près à l'action engagée par parlements nationaux dans le prolongement de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Les débats se sont déroulés à la lumière du rapport de la dernière mission en date que son Groupe consultatif de la Commission avait menée en Côte d'Ivoire en juin 2013, pour évaluer la coopération entre le Parlement ivoirien et l'ONU à l'appui des efforts de consolidation de la paix et de réconciliation. Les missions antérieures du Groupe consultatif en Tanzanie (2008), au Viet Nam (2009), en Sierra Leone et au Ghana (2011), ainsi qu'en Albanie et au Monténégro (2012) avaient permis de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme Une seule ONU dans ces pays, en particulier en ce qui concernait le renforcement de la cohérence et de l'efficacité des opérations de l'ONU.

Organisée sous forme interactive avec le Chef de l'équipe pays de l'ONU au Burkina Faso, cette discussion a démarré par l'examen du premier thème. Dans ce cadre, les participants ont partagé leurs expériences avec les équipes des Nations Unies dans leur pays et formulé des recommandations en vue d'améliorer leur coopération avec ces structures onusiennes.

Considérant l'intervention des équipes de pays de l'ONU sur le terrain, les participants ont relevé leur inégale présence géographique. Alors qu'elles sont significativement représentées dans certains pays, elles sont quasiment inexistantes dans d'autres. Il serait alors difficile pour les parlements de ces derniers d'entretenir l'interaction souhaitée. Afin d'y remédier, les participants ont plaidé en faveur d'une présence de ces structures onusiennes dans tous les pays.

Les programmes et politiques des Nations Unies sont conçus pour les populations dont les parlementaires sont des représentants. Ils sont ainsi mieux placés pour connaître les besoins réels des populations et en définir les priorités. De même, conformément aux prérogatives que leur confère leur statut d'élu du peuple, les parlementaires peuvent veiller au respect des engagements internationaux, notamment ceux contractés dans le cadre des Nations Unies. Leur contribution est tout autant déterminante dans la mise en œuvre des grandes résolutions et décisions issues des rencontres internationales dont les Objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015. Dans ce domaine, leur contribution consiste à aménager le cadre législatif pour y refléter les dispositions desdites résolutions.

Nonobstant cette importante contribution du Parlement, les participants ont déploré que les parlementaires ne soient ni informés ni consultés sur les diverses actions des Nations Unies dans les pays. Ils ont également déploré que les programmes des Nations Unies soient souvent prédéfinis et ne reflètent pas les besoins réels et les priorités des populations.

Afin de remédier à cette situation, les participants ont souligné la nécessité pour les Nations Unies d'informer les parlementaires de leurs activités à travers la présentation de rapports annuels au Parlement, ainsi que des décisions et résolutions importantes. Dans la même veine, les participants ont recommandé aux Nations Unies de consulter les parlementaires préalablement à l'élaboration des programmes. Dans cette perspective, les Nations Unies pourraient préparer un document annuel de synthèse de leurs objectifs. Etant en contact permanent avec les populations, les parlementaires sont à même de relayer leurs besoins aux Nations Unies qui à leur tour pourront

les intégrer dans leurs programmes. De plus, les préoccupations des populations doivent être prises en compte dès le départ et reflétées dans les décisions prises au niveau des instances internationales.

S'il est vrai que les équipes de pays des Nations Unies doivent interagir avec les parlements, les parlements doivent de leur côté prendre des dispositions pour faciliter cette interaction.

En guise de démarche préliminaire, les participants ont proposé d'améliorer le dialogue entre les parlements et les gouvernements au plan interne. Ceci devrait faciliter la fluidité de l'information entre ces deux acteurs.

En outre, les participants ont relevé la nécessité de développer une vision tant au niveau du Parlement, que de l'Exécutif et des Nations Unies. La combinaison de la vision de ces acteurs devrait permettre au Parlement de bien jouer son rôle à travers l'adoption d'une approche méthodologique dans l'élaboration d'une stratégie appropriée pour une interaction articulée avec les équipes pays des Nations Unies.

Dans le cadre de cette stratégie, les participants ont recommandé :

- de créer au sein des parlements des structures chargées de coordonner l'action des commissions concernées par les affaires des Nations Unies. A cet effet, ils ont proposé que l'UIP fasse l'inventaire des structures existantes. L'objectif est de répertorier les parlements où elles existent déjà pour un échange de bonnes pratiques;
- de nommer un point focal dans les parlements chargé relayer les décisions et résolutions des Nations Unies;
- d'élaborer des lignes directrices pour structurer l'interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays des Nations Unies;
- d'instaurer un mécanisme en vertu duquel les équipes de pays des Nations Unies présenteraient des rapports annuels au parlement du pays concerné, ce qui donnerait une vue d'ensemble des opérations menées par l'ONU sur place durant l'année écoulée, ainsi que des activités prévues pour l'année suivante.

La Commission a également pu apprécier l'état d'avancement du Programme d'action d'Istanbul grâce à une discussion à laquelle ont participé le Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, le Président de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie, le Coordonnateur résident du PNUD au Burkina Faso et l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Il y a 49 pays moins avancés. Environ deux tiers d'entre eux se trouvent en Afrique et un tiers en Asie. Un pays parmi les moins avancés – Haïti – se trouve dans les Caraïbes. Leur population représente près de 900 millions de personnes, très vulnérables, vivant avec des revenus maigres et dans des conditions de développement social médiocres. Cette population est pour ainsi dire au bas de l'échelle du développement. L'objectif très ambitieux du Programme d'action d'Istanbul est de faire sortir la moitié des pays les moins avancés de cette catégorie à l'horizon 2021.

Désormais, les parlements auront un rôle crucial à jouer pour faire avancer le Programme d'action d'Istanbul au moyen de programmes nationaux de développement, et ils devront parallèlement continuer à apporter leur contribution au Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable ainsi qu'au Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015. Si ce processus doit être centré sur une action concrète à l'échelon national, il doit aussi rester bidirectionnel, ce qui signifie qu'une contribution nationale doit être apportée aux discussions et consultations mondiales, et inversement.

La Commission a insisté sur le fait que les parlements devaient tenir compte du Programme d'action d'Istanbul dans l'examen des lois régissant les investissements. Elle a aussi mis en exergue les difficultés auxquelles devaient faire face les pays donateurs, en particulier dans le contexte actuel de crise financière. Elle a laissé entendre qu'une efficacité et une transparence accrues des institutions des Nations Unies seraient de nature à renforcer la confiance des donateurs. La Commission a proposé que soit élaborée une série d'indicateurs spécialement pour le Programme d'action d'Istanbul, comme cela avait été fait avec les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'important à présent était de savoir ce que toutes les parties prenantes étaient décidées à faire et pour mettre en œuvre le Programme, et pour aller plus loin, et de veiller à ce que les pays les moins avancés aient toutes les chances de pouvoir s'extraire de cette catégorie.

A sa deuxième séance, dans l'après-midi du 7 octobre, la Commission s'est intéressée principalement aux événements survenus récemment à l'ONU dans le domaine de la non-prolifération et en particulier à l'adoption du Traité sur le commerce des armes, en avril 2013, ainsi qu'aux efforts destinés à améliorer la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité visant à empêcher l'accès des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive, un sujet particulièrement d'actualité au vu de la situation dramatique en République arabe syrienne.

Comme les orateurs invités l'ont fait remarquer, le Traité sur le commerce des armes est un traité historique adopté par une majorité écrasante d'Etats (puisque 154 Etats ont voté pour, 3 contre et 23 se sont abstenus) et visant à réglementer le commerce international des armes classiques et à établir des normes communes pour évaluer les transferts d'armes internationaux. Concrètement, il vise à empêcher les transferts d'armes dans les situations où des éléments tendent à prouver qu'ils entraîneraient de graves violations du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme, ou qu'ils auraient des effets dommageables sur le développement durable. Le Traité vise à créer un nouveau cadre multilatéral de transparence et de reddition de comptes dans le commerce des armes.

Plus de 75 pays ont signé le Traité dans le mois qui a suivi son ouverture à la signature début juin (ils étaient 113 au 1^{er} octobre), et la première ratification, celle de l'Islande, est intervenue le 2 juillet. Le Traité entrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après sa cinquantième ratification, selon toute vraisemblance vers la fin de 2014. Tous les parlements ont été appelés à jouer le rôle qui leur incombait dans la ratification et la mise en œuvre du Traité, ce qui suppose d'adapter la législation nationale, de prévoir des crédits budgétaires et de suivre les progrès accomplis au vu des engagements pris.

Comme il a été souligné pendant le débat, un Traité sur le commerce des armes peut avoir de vastes conséquences : il peut promouvoir la paix et la sécurité en faisant en sorte que l'afflux d'armes vers les régions en situation de conflit soit réglementé, ce qui éviterait que des armes ne soient livrées à ceux qui violent les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et empêcherait les chefs de guerre, les pirates et les bandes criminelles de se fournir en armes. Le Traité donnerait donc un formidable appui aux efforts visant à protéger les femmes et les enfants dans les situations de conflit armé ou de violence armée généralisée. Des mécanismes de surveillance pourraient être instaurés avec obligation de rapport annuel. Plusieurs gouvernements financent déjà le "UN Trust Facility Supporting Cooperation on Arms Regulation", un mécanisme de financement des programmes d'assistance visant à mettre en place de nouvelles politiques et une nouvelle législation.

Les participants ont débattu des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour que le Traité atteigne plus efficacement son objectif, pour créer des mécanismes de responsabilisation, et rendre les transferts d'armes plus transparents. Ces mécanismes pourraient être des procédures de contrôle par pays, des directives administratives, la création de postes d'inspecteur nationaux, et l'application de mesures pratiques de mise en œuvre, y compris des mesures punitives sanctionnant les violations de la réglementation sur le transfert d'armes.

Malgré ses limites, notamment une portée plus restreinte qu'on aurait pu l'espérer, et bien qu'un petit groupe de pays conteste son adoption au motif qu'il n'a pas recueilli l'unanimité, le Traité comble un vide évident dans le système de contrôle mondial des armes classiques. Il est bien préférable à l'absence actuelle de réglementation. Nombre de délégations espèrent que le Traité sur le commerce des armes récemment adopté pourra mettre un frein aux terribles souffrances qu'a causées jusqu'ici la faible réglementation du commerce des armes. Le Président du Sénat kényan a fait observer que le grand nombre d'armes non réglementées en circulation équivaut pour le continent africain à de véritables armes de destruction massive. Cette situation doit changer. Tous les Etats – et tous les parlements – ont le devoir de faire en sorte que le nouveau Traité sur le commerce des armes devienne un outil efficace permettant d'atteindre cet objectif commun.

La Commission remercie également de leur participation le Président du Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1540 et les éminents spécialistes issus du monde académique et de la société civile qui ont présenté la résolution 1540 du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive vers les acteurs non étatiques, le contexte qui a mené à son adoption, ses principales dispositions et implications, ainsi que les avantages de sa mise en œuvre.

Adoptée pour la première fois en 2004, puis renouvelée en 2011, la résolution prévoit pour l'essentiel que tous les Etats membres des Nations Unies doivent a) s'abstenir d'apporter un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs; b) adopter et appliquer une législation appropriée et efficace interdisant et réprimant ces activités pour tout acteur non étatique; c) mettre en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les matières, équipements et technologies susceptibles d'être utilisés aux fins de la conception, de la mise au point, de la fabrication ou de l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs. Le crime organisé étant de nature transnationale, les mesures destinées à éviter la prolifération ne seront efficaces que si tous les maillons de la chaîne le sont.

Pendant la présentation et le débat, la Commission a mis l'accent sur le rôle clé que les législateurs sont amenés à jouer pour faire en sorte qu'il existe des instruments juridiques suffisants pour protéger les citoyens du terrorisme et de ses effets, qui peuvent être dévastateurs. La résolution 1540 s'appuie beaucoup sur les législations, puisqu'elle appelle à établir des cadres juridiques nationaux qui empêchent la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. Plusieurs domaines de la législation nationale sont concernés, y compris le droit pénal, le droit commercial, le contrôle des marchandises et des transferts stratégiques, les systèmes de régulation des matières à double usage, et les mesures d'application des textes.

Aux termes de la résolution, chaque Etat peut décider du type de mesures d'application dont il a besoin conformément à ses processus constitutionnels. De telles mesures pourraient prendre diverses formes : l'adoption de lois autonomes sur des catégories précises d'armes de destruction massive (comme l'ont fait des pays tels que l'Australie, la Belgique, le Canada, Cuba, les Etats Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et Singapour pour la Convention sur les armes biologiques); l'adoption d'une "loi sur les armes de destruction massive" (comme l'ont fait l'Afrique du Sud, le Chili et l'Inde); ou l'application de plusieurs lois et règlements (la plupart des pays européens et de droit romano-germanique ont adopté cette approche, comblant les lacunes ou modifiant le code pénal, la législation de contrôle des exportations, les dispositions de sécurité relatives aux armes de destruction massive, etc.).

Indépendamment de la genèse de la résolution 1540 et des objections exprimées par quelques États, il est en dernière analyse de la responsabilité de tous les parlementaires de faire tout leur possible pour améliorer la sécurité des citoyens de leurs pays. Appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, qui sont contraignantes pour tous les États, était un moyen d'y parvenir. De plus, l'application de la résolution 1540 présentait plusieurs autres avantages : renforcer la capacité des États d'enquêter et d'engager des poursuites concernant toutes les infractions (y compris pendant les actes préparatoires) associées à des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou à des matériels connexes, commises par des acteurs non étatiques; renforcer la capacité des États de suivre et surveiller toutes les activités relatives aux armes de destruction massive; améliorer la santé et la sécurité publiques, ainsi que la sécurité nationale; renforcer les contrôles aux frontières; laisser entendre aux investisseurs potentiels qu'ils sont des pays sûrs et responsables; permettre aux États de mieux remplir leurs autres obligations relatives aux armes de destruction massive et de se conformer aux exigences internationales relatives à l'établissement de rapports.

L'idée était donc que même si la résolution 1540 avait été conçue comme une mesure antiterroriste de non-prolifération, elle pourrait, si elle était bien appliquée, renforcer l'état de droit et encourager le développement. Aussi la Commission a-t-elle appelé tous les parlements à accorder l'attention voulue à ce texte et à n'épargner aucun effort pour le mettre en œuvre. Le Président de la Commission et le Président de l'Assemblée législative est-africaine ont également recommandé que l'UIP et le Conseil de sécurité de l'ONU continuent à coopérer pour promouvoir la Résolution 1540 à l'échelon régional, notamment en organisant des rencontres régionales, et apportent leur concours à l'élaboration de plans d'action régionaux.

A sa dernière séance, le matin du 9 octobre, la Commission a axé ses travaux sur la promotion des engagements internationaux et la défense des droits des groupes vulnérables, en particulier les peuples autochtones et les personnes handicapées.

Malgré l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en 2007, les peuples autochtones comptaient toujours parmi les membres les plus vulnérables de la société. Leur niveau de participation et de représentation dans la prise de décisions, notamment au Parlement, demeurerait extrêmement faible, alors même que les parlements devaient être véritablement représentatifs de tous les secteurs de la société pour s'acquitter de leur mandat constitutionnel en matière de législation et de contrôle de l'action gouvernementale.

Depuis 2007, l'UIP a mené d'importants travaux de recherche sur la présence de représentants autochtones au Parlement; elle a convoqué une conférence parlementaire internationale en 2012 pour débattre de ses questions. La Déclaration de Chiapas qui est issue de cette conférence contenait des recommandations clés visant à assurer la participation effective des peuples autochtones à la vie politique.

Il a été souligné que le Parlement avait le devoir de reconnaître l'identité et la culture propres des peuples autochtones et de favoriser une meilleure compréhension des problèmes auxquels ils étaient confrontés, d'y sensibiliser la population et de combattre ainsi les préjugés, ainsi que de prendre des mesures spéciales pour promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones. De plus, les parlements devraient s'assurer que le droit à donner son consentement préalable, libre et éclairé était respecté à tous les stades de l'adoption de mesures législatives et administratives qui pourraient concerner les peuples autochtones.

La Conférence mondiale des peuples autochtones devrait se tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York en septembre 2014. Il importait d'apporter une perspective parlementaire aux délibérations. A cette fin, l'UIP devrait continuer à encourager les parlements à se montrer plus inclusifs, qu'il s'agisse de leur composition ou de leurs méthodes de travail, et

organiser une réunion parlementaire dans l'Etat plurinational de Bolivie en avril 2014 pour leur donner l'occasion de mutualiser leurs expériences. Ces initiatives pourraient inspirer des pays qui n'ont pas encore pris des mesures pour que les vues des peuples autochtones soient prises en considération lors de l'élaboration des politiques publiques.

De même, la protection et la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap méritaient l'attention particulière des parlementaires du monde entier. Selon le rapport mondial sur le handicap 2011 publié par l'Organisation de la santé et la Banque mondiale, il y avait environ un milliard de personnes ayant un handicap dans le monde. Leurs droits étaient consacrés dans la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, qui avait été ratifiée par plus de 130 Etats et envisageait le handicap dans la perspective des droits de l'homme. L'article 29 garantissait le droit de participer à la vie politique et à la vie publique à toutes les personnes handicapées.

Afin de promouvoir et de protéger les droits des personnes handicapées, l'UIP a élaboré, en 2007, un guide parlementaire recommandant la ratification de la Convention et sa transposition dans les lois et politiques nationales. Fidèle à son principe fondamental d'une "pleine participation démocratique et politique" l'UIP a adopté en 2008 la Politique visant à assurer la participation des personnes handicapées aux travaux de l'Union interparlementaire.

Durant les débats, les parlementaires ont échangé des vues avec des représentants de plusieurs institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales (International Disability Alliance et le World Future Council) et se sont intéressés précisément au rôle des parlements et des parlementaires pour promouvoir les droits des personnes handicapées et en particulier leur droit de prendre part à la vie politique. Les participants ont confronté leurs expériences, évoqué les initiatives prises dans leurs pays respectifs et mis en exergue un certain nombre de bonnes pratiques :

- publication d'informations sur les processus électoraux, les candidats aux élections et leurs programmes politiques dans une langue simple (de façon que les personnes atteintes d'un handicap mental puissent voter en connaissance de cause);
- mise en place au Parlement de sièges réservés aux candidats handicapés;
- possibilité de voter à scrutin secret avec l'aide d'une personne de son choix;
- affectation de crédits budgétaires à la participation des personnes handicapées à la vie politique;
- création de commissions parlementaires consacrées aux droits des personnes handicapées et mise en place de garanties pour leur permettre de participer aux élections, et en tant qu'électeurs, et en tant que candidats.

Dans le cadre de ses discussions, la Commission a également formulé un certain nombre de recommandations :

- ratification universelle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif;
- abrogation des dispositions constitutionnelles et législatives empêchant les personnes handicapées de voter et de se présenter aux élections;
- consultation systématique des personnes handicapées et des organisations chargées de les représenter dans les processus législatifs;
- affectation de budgets aux programmes de promotion des droits des personnes handicapées, notamment à la réalisation d'aménagements raisonnables;
- contrôle parlementaire de la mise en œuvre de la Convention et des programmes de promotion des droits des personnes handicapées;
- adoption de mesures propres à permettre aux personnes handicapées de se présenter aux élections et de participer aux processus décisionnels (« Rien sur nous sans nous »).

La Commission a également entériné l'Appel à l'action (voir Annexe) soumis par un groupe de parlementaires, qui recensait une série de mesures qui pourraient et devraient être adoptées par l'UIP et par ses Parlements Membres pour faire en sorte que les personnes handicapées soient mieux à même de développer tout leur potentiel dans la vie politique et la vie publique. Celui-ci allait dans le sens de l'instauration de parlements vraiment accessibles et inclusifs.

A l'issue de ses délibérations, la Commission a demandé que son rapport soit diffusé auprès de tous les parlements nationaux et dans le système des Nations Unies.

* * * * *

APPEL A L'ACTION

ASSURER LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPEES A LA VIE POLITIQUE ET PUBLIQUE

On peut lire dans la première livraison du Rapport mondial sur le handicap, publiée conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale en 2011, que plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent avec un handicap. Leurs droits sont consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par plus de 130 Etats à ce jour, qui opte pour une approche du handicap axée sur les droits de l'homme. L'Article 29 de la Convention garantit aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres.

En vue de promouvoir et de protéger les droits des personnes handicapées, l'UIP a publié en 2007 un guide à l'usage des parlementaires où elle recommandait la ratification de la Convention et sa transposition dans les lois et les politiques nationales. Sur la base du principe fondamental consacrant la "participation démocratique et politique à part entière" que l'UIP a fait sien, elle a adopté en 2008 une politique visant à assurer la participation des personnes handicapées aux travaux de l'Union interparlementaire¹, en vertu de laquelle l'UIP :

1. mettra en œuvre des mesures concrètes pour aménager et assurer un environnement accessible à tous et sans obstacles pour les personnes handicapées, afin de leur permettre de participer aux activités de l'Organisation;
2. encouragera les Parlements membres à prendre des mesures afin de permettre aux personnes handicapées de passer de l'exclusion à un statut d'égalité;
3. visera à devenir un Secrétariat représentatif et ouvert aux personnes handicapées, où les perspectives de carrière reposent sur le mérite et où tous les employés se sentent intégrés et valorisés.

Par la présente déclaration, nous renouvelons l'engagement de l'UIP à promouvoir la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique et à veiller à ce que ce principe ne reste pas lettre morte mais se traduise par des actes. A l'instar des femmes et des peuples autochtones, les personnes handicapées doivent faire entendre leur propre voix et prendre leur place au Parlement : rien qui nous concerne ne se décide sans nous !

¹ Cette politique, approuvée par le Conseil directeur le 14 octobre 2008, peut être consultée sur : <http://www.ipu.org/cnl-f/183-disability.htm>.

Nous invitons donc l'UIP à :

1. désigner un ou plusieurs contacts au Secrétariat de l'UIP qui seront des interlocuteurs de référence pour tous les parlementaires à propos des droits des personnes handicapées;
2. recommander aux Parlements membres et Membres associés d'harmoniser leur législation conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, notamment son article 29, et de ratifier la Convention et son Protocole facultatif (s'ils ne l'ont pas déjà fait);
3. mettre au point un questionnaire en vue de recueillir des informations sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et sur les obstacles législatifs, matériels, de communication, d'information, technologiques ou autres auxquels elles sont confrontées, questionnaires qui seraient remplis par les Parlements membres et les Membres associés;
4. afficher les données ainsi recueillies sur une section du site de l'UIP consacrée à l'action parlementaire pour les droits des personnes handicapées, section qui serait conçue et configurée comme un espace de rencontre virtuel et un espace où le travail de l'UIP sur le handicap, sur ses initiatives et sa documentation sur les bonnes pratiques et les expériences en la matière pourraient être consultés et téléchargés;
5. prendre toutes les dispositions voulues pour créer et pérenniser un groupe de travail constitué de parlementaires impliqués dans la défense des droits des personnes handicapées et comprenant des parlementaires handicapés, qui se réunira au moins une fois par an et qui sera doté ses propres ressources;
6. modifier les Statuts de l'UIP pour que les délégations parlementaires comptent des parlementaires handicapés;
7. s'engager à inscrire les droits des personnes handicapées à l'ordre du jour annuel de l'UIP;
8. faire rapport tous les ans aux Membres sur l'état d'avancement des sujets mentionnés ci-dessus.

Nous encourageons les Parlements membres de l'UIP à :

1. ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif (s'ils ne l'ont pas déjà fait);
2. veiller à ce que les organes, les procédures et les programmes parlementaires soient tenus, ainsi qu'il incombe au Parlement, d'exercer leur fonction de contrôle de l'application de la Convention, dans les travaux des commissions, dans l'action dans les circonscriptions, etc.;
3. créer des commissions parlementaires de défense des droits des personnes handicapées ou veiller à ce que la question des droits des personnes handicapées soit intégrée au travail des commissions parlementaires des droits de l'homme;
4. veiller à ce que toute nouvelle législation soit conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à ce que toute législation qui ne serait pas conforme à la Convention soit dûment modifiée ou abrogée;
5. adopter une budgétisation encourageant l'insertion des personnes handicapées;

6. prendre des mesures positives concrètes pour se muer en parlements ouverts aux personnes handicapées, notamment en veillant à ce que les locaux, les informations, les communications et les technologies parlementaires soient accessibles, et en procédant à des aménagements raisonnables pour que les personnes handicapées puissent notamment participer aux travaux des parlements, participer à des élections inclusives et accessibles en tant qu'électeurs et candidats, être consultés, suivre les débats parlementaires et les auditions, et être employées sur un pied d'égalité avec les autres;
7. renforcer la coopération entre les parlements, les mécanismes de coordination gouvernementaux et les points focaux sur le handicap, les instances nationales des droits de l'homme, les instances indépendantes de contrôle et les organisations de la société civile, en particulier les organisations représentant les personnes handicapées, comme le prévoient les Articles 4(3) et 33 de la Convention sur les droits des personnes handicapées;
8. renforcer l'implication des parlements dans le travail des organes de suivi des droits de l'homme des Nations Unies, dont le Comité des droits des personnes handicapées et autres organes conventionnels, le Conseil des droits de l'homme et la procédure de soumission de rapports de l'Examen périodique universel;
9. relayer les présentes recommandations auprès des partis politiques de leurs membres afin qu'ils veillent à ce que les personnes handicapées puissent être actives dans les partis et être soutenues par eux, notamment en leur allouant des financements pour leur campagne et en les plaçant plus haut sur les listes électorales, en prévoyant des activités spécifiques au handicap dans leurs programmes et dans leurs rapports sur le travail de circonscription, en ajoutant les questions de handicap à la liste des domaines où ils exercent leur contrôle et en veillant à disposer d'indicateurs propres au handicap pour la planification de leurs missions d'information, individuelles ou collectives;
10. faire rapport tous les ans à l'UIP sur l'état d'avancement des sujets mentionnés ci-dessus.

En veillant à ce que les personnes handicapées puissent jouir des droits de l'homme, on leur permet de participer sur un pied d'égalité avec les autres, à tous les niveaux.

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS DE L'UIP**STATUTS****Amendements adoptés à l'unanimité par la 129^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 9 octobre 2013)**Article 6.1

Modifier l'Article existant comme suit :

1. Tout Membre ou Membre associé de l'Union doit se doter d'un Règlement régissant sa participation aux travaux de l'Union. Il prend les dispositions organiques, administratives et financières requises pour assurer sa représentation à l'Union et la mise en œuvre des décisions prises et pour maintenir une liaison régulière avec le Secrétariat de l'Union auquel il communique, ~~avant la fin du mois de janvier de chaque année,~~ un compte rendu **annuel** de ses actes comprenant le nom de ses dirigeants et la liste ou le nombre total de ses membres.

Article 10.2

Modifier l'Article existant comme suit :

2. Le nombre de parlementaires délégués à ~~la première session annuelle de~~ l'Assemblée par un Membre de l'Union ne doit en aucun cas être supérieur à huit pour les Parlements des pays dont la population est inférieure à cent millions d'habitants et à dix pour les Parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à ce chiffre. ~~Le nombre de parlementaires délégués à la deuxième session annuelle ne doit pas être supérieur à cinq, ou à sept pour les Parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à cent millions.~~

Article 13.2

Modifier l'Article existant comme suit :

2. Les Commissions permanentes ont normalement pour tâche d'établir des rapports ~~et/ou~~ des projets de résolution à l'attention de l'Assemblée **et s'acquittent d'autres fonctions conformément à ce que prévoit le Règlement (cf. Règl. Commissions permanentes, art. 6.1 quater).**

Article 22

Modifier l'Article existant comme suit :

Une Réunion des femmes parlementaires se tient à la faveur ~~de la première~~ **des deux** sessions annuelles de l'Assemblée et rend compte de ses travaux au Conseil directeur. Le règlement qu'elle établit est approuvé par le Conseil directeur. Elle est assistée d'un comité de coordination dont elle approuve le règlement. Le Comité de coordination siège durant les deux sessions annuelles de l'Assemblée.

Nouvel Article 22bis

Ajouter, après l'Article 22 existant, un nouvel article comme suit :

22bis. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires se réunit à la faveur des deux sessions annuelles de l'Assemblée. Il peut au besoin tenir des sessions additionnelles et organiser des missions. Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil directeur. Le Comité établit son propre règlement, qui est approuvé par le Conseil directeur.

Nouvel Article 22ter

Ajouter, après l'Article 22bis, un nouvel article comme suit :

22ter. Le Forum des Jeunes parlementaires se réunit à la faveur des deux sessions annuelles de l'Assemblée et rend compte de ses travaux au Conseil directeur. Le Forum établit son propre règlement, qui est approuvé par le Conseil directeur.

Article 23.9

Modifier l'Article existant comme suit :

9. Les membres du Comité exécutif ne peuvent ~~assumer~~ **siéger** en même temps ~~la Présidence ou la Vice-Présidence~~ **au Bureau** d'une Commission permanente.

* * *

REGLEMENT DE L'ASSEMBLEE

**Amendements adoptés à l'unanimité par la 129^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 9 octobre 2013)**

Article 4.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. L'Assemblée siège deux fois par an. ~~La première session se tient durant le premier semestre et dure normalement cinq~~ **quatre** jours. ~~La seconde session se tient durant le deuxième semestre et dure normalement trois jours.~~ Elle se tient à Genève, sauf décision contraire des organes directeurs de l'UIP.

Article 10.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. L'ordre du jour de l'Assemblée, approuvé à l'occasion de sa session précédente, prévoit un débat général sur un thème global, ~~ainsi que des~~ **normalement deux** thèmes **d'étude** ~~discussion~~ proposés par ~~chacune des~~ **les** Commissions permanentes et se rapportant à leur domaine de compétence propre (cf. Règl. Commissions permanentes, art. 6.1, et Statuts, Art. 14.1) **ainsi que d'éventuels rapports soumis par les Commissions permanentes.**

Article 13

Modifier l'article existant comme suit :

En règle générale, l'Assemblée nomme deux rapporteurs pour chaque **thème d'étude proposé par une commission permanente** qui. **Ces rapporteurs** établissent un **projet de résolution succinct et concret assorti d'un mémoire explicatif** ou plusieurs rapports sur le point inscrit à l'ordre du jour de leur commission. Les Membres de l'Union peuvent contribuer à pareils rapports **ce travail de rédaction** en soumettant **de brèves contributions écrites dans une des langues officielles de l'UIP (cf. Règl. Assemblée, art. 37.1)** des suggestions et observations aux rapporteurs. Les dispositions régissant la soumission de ces **suggestions et observations contributions écrites** sont indiquées dans la convocation de l'Assemblée (cf. Règl. Commissions permanentes, art. 12).

Article 14.1

Supprimer l'article existant.

~~1. — Les rapporteurs établissent aussi un projet de résolution sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de leur commission.~~

Article 15.2

Supprimer l'article existant.

~~2. — L'Assemblée peut tenir un panel sur un sujet précis d'intérêt général, pouvant aussi être le thème global retenu pour le débat général.~~

Article 15.3

Modifier l'article existant comme suit :

3. Les ~~trois~~ thèmes d'étude inscrits par l'Assemblée à son ordre du jour sont débattus par les Commissions permanentes ~~compétentes~~ qui établissent ~~chacune~~ à l'attention de l'Assemblée ~~un rapport et un~~ **des** projets de résolutions (cf. Statuts, Art. 13.2).

Article 17.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. Tout délégué peut soumettre des amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs sur le **thème d'étude** ~~sujet de débat~~ inscrit à l'ordre du jour approuvé par l'Assemblée. Ces amendements peuvent être déposés auprès du Secrétariat de ~~l'Assemblée~~ **l'UIP** au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée. Toutefois, la Réunion des femmes parlementaires est autorisée à présenter des amendements qui intègrent une perspective de genre aux projets de résolution à tout moment jusqu'à la clôture de la première séance de la Commission permanente concernée. ~~Le présent article s'applique au Comité de coordination des femmes parlementaires à la seconde Assemblée de l'année~~ (cf. Règl. Commissions permanentes, art. 12.2).

Article 38.1

Supprimer l'article existant.

~~1. — Le compte rendu analytique provisoire de chaque séance est mis à la disposition des délégués sous les 24 heures. Tout délégué a le droit de demander des rectifications; le Bureau restreint statue en cas de doute sur leur recevabilité.~~

Article 38.3

Modifier l'article existant et le déplacer avant l'article 38.2.

~~31.~~ Le compte rendu ~~définif~~ des débats est publié et distribué avant l'Assemblée suivante.

* * *

REGLEMENT DES COMMISSIONS PERMANENTES

Amendements adoptés à l'unanimité par le Conseil directeur à sa 193^{ème} session (Genève, 9 octobre 2013)

Article 6.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. Les Commissions permanentes **siègent à chaque Assemblée et** ont normalement pour tâche de débattre et d'établir ~~des rapports et des~~ **un** projets de résolutions **par an** sur leurs **un** thèmes d'étude ~~respectifs~~ inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée (cf. Règl. Assemblée, art. 15.3). **Ce projet de résolution tient dûment compte des points de vue des différents Membres.**

Nouvel article 6.1bis

Ajouter, après l'article 6.1 existant, un nouvel article comme suit :

6.1bis. Un système de rotation entre les Commissions permanentes est mis en place pour déterminer l'ordre dans lequel les résolutions sont établies.

Nouvel article 6.1ter

Ajouter, après l'article 6.1bis, un nouvel article comme suit et déplacer l'article 6.2 juste après l'article 6.1bis:

6.1ter. Sans préjudice des dispositions de l'art. 6.1 et de l'art. 6.2, les Commissions permanentes arrêtent leur propre plan de travail et leur ordre du jour.

Nouvel article 6.1quater

Ajouter, après l'article 6.1ter, un nouvel article comme suit :

6.1quater. Outre l'examen des mémoires explicatifs et des projets de résolutions établis par les rapporteurs sur le thème d'étude inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée (cf. Règl. Assemblée, art. 10.1 et 15.3 et Règl. Commissions permanentes, art. 12.1 et 12.2), les Commissions permanentes peuvent notamment commander des études, examiner des rapports relatifs aux bonnes pratiques, passer en revue l'application et le suivi des résolutions précédentes de l'UIP, dépêcher des missions sur le terrain et tenir des auditions sur des sujets correspondant à leur domaine de compétence, si possible en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations officielles.

Article 6.2

Modifier l'article existant comme suit :

25. ~~Elles~~ **Les Commissions permanentes** peuvent aussi être chargées par le Conseil directeur d'étudier une question inscrite à l'ordre du jour de celui-ci et de lui faire rapport.

Article 7.1

Modifier l'article existant comme suit :

BUREAU

ARTICLE 7

1. Le Bureau des Commissions permanentes est composé **de trois représentants de chacun des groupes géopolitiques existants qui ne désignent pas plus de deux candidats du même sexe à chaque Bureau. On s'efforce d'inclure des jeunes parlementaires et d'encourager les candidatures des nouveaux Membres de l'Union ainsi que des Membres qui ne siègent pas déjà au sein d'autres bureaux à l'Union.** ~~d'un Président ou d'une Présidente et de Vice-Présidents ou Vice-Présidentes, dont un est élu premier vice président. Chacun des groupes géopolitiques est représenté par un membre du bureau et il y a autant de membres qu'il y a de groupes géopolitiques. Chaque membre a un suppléant. On s'efforce d'assurer l'équilibre entre hommes et femmes.~~

Nouvel article 7.1bis

Ajouter, après l'article 7.1 existant, un nouvel article comme suit :

7.1bis. Les candidats au Bureau d'une commission permanente sont présentés par leur groupe géopolitique respectif (cf. Statuts, Art. 25.2) et possèdent une expertise et, dans la mesure du possible, une spécialisation dans le domaine de compétence de cette commission.

Nouvel article 7.1ter

Ajouter, après l'article 7.1bis, un nouvel article comme suit :

7.1ter. Les membres élus au Bureau sont assistés par leurs parlements respectifs dans l'exercice de cette fonction. Aucun effort n'est épargné pour assurer leur participation aux Assemblées de l'UIP pendant la durée de leur mandat de membres du Bureau.

Article 7.2

Modifier l'article existant comme suit :

2. Les membres du Bureau sont élus ou réélus ~~à la première session annuelle de chaque Commission permanente~~ à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 7.3

Modifier l'article existant comme suit :

3. **Les Commissions permanentes élisent un Président ou une Présidente et un Vice-Président ou une Vice-Présidente parmi les membres de leur bureau.** Les postes de **Président et Vice-Présidents** sont pourvus en une même élection. **Les groupes géopolitiques se concertent de manière à assurer, dans la mesure du possible, une répartition équitable des postes de Président et Vice-Président des Commissions entre eux.**

Article 8.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. ~~Les Président ou la Présidente et les Vice-Présidents ou Vice-Présidentes~~ **membres des Bureaux** ~~ne sont pas rééligibles~~ **sont élus pour un mandat de deux ans et peuvent être réélus pour une nouvelle période de deux ans** au même poste, ~~qu'ils soient titulaires ou suppléants, après avoir été en fonction quatre années.~~

Article 8.2

Modifier l'article existant comme suit :

2. ~~Les parlementaires ayant occupé une Présidence ou une Vice-Présidence~~ **membres du Bureau ayant occupé cette fonction** durant quatre années consécutives doivent attendre deux ans avant de se porter candidats à ce même poste **bureau**.

Article 9.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. En vue d'assurer, dans la mesure du possible, une répartition équitable de ces fonctions entre les Membres de l'Union, des représentants d'un Membre ne peuvent occuper, simultanément, plus d'une présidence ou vice-présidence de Commission (**cf. art. 7.3**), ou occuper une fonction dans la même instance pendant plus de quatre années consécutives (**cf. article 8.2**).

Article 9.2

Modifier l'article existant comme suit :

2. Les membres du Comité exécutif ne peuvent ~~assumer~~ **siéger** en même temps ~~la présidence ou la vice-présidence~~ **au Bureau** d'une Commission permanente (cf. Statuts, Art. 23.9 et Règl. Commissions permanentes, art. 10.2).

Article 9.3

Modifier l'article existant comme suit :

3. Un Membre de l'Union représenté au Comité exécutif ne peut proposer de candidat à la Présidence **ou à la Vice-Présidence** d'une Commission permanente.

Nouvel article 9bis.1

Au titre du nouvel article 9bis, ajouter une première disposition comme suit :

9bis.1. Les membres du Bureau dans l'incapacité de participer à une session peuvent se faire remplacer par d'autres représentants des mêmes Membres de l'UIP dûment mandatés pour la durée de la session en cause uniquement.

Nouvel article 9bis.2

Au titre du nouvel article 9bis, ajouter une deuxième disposition comme suit :

9bis.2. Les membres du Bureau absents à deux sessions consécutives sans raison valable se voient retirer leur siège au Bureau sur décision de la Commission concernée. En pareil cas, une nouvelle élection est organisée à la session suivante de la Commission permanente en vue de pourvoir le siège devenu vacant.

Nouvel article 9ter

Ajouter, après l'article 9bis, un nouvel article comme suit :

ARTICLE 9ter

Le Bureau de chaque Commission permanente se réunit normalement aux deux sessions annuelles de l'Assemblée en vue de définir le plan de travail de la Commission, d'en examiner la mise en œuvre et d'étudier les propositions de thème d'étude à examiner aux Assemblées suivantes.

Nouvel article 9quater

Ajouter, après l'article 9ter, un nouvel article comme suit :

Le Bureau d'une Commission permanente peut se réunir et délibérer quel que soit le nombre de membres présents. Toutefois, le Bureau ne peut voter que si la moitié au moins de ses membres ou de leurs remplaçants dûment mandatés (cf. article 9bis.1) sont présents.

Article 10.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. En cas d'absence du Président ou de la Présidente d'une Commission permanente, ses fonctions sont exercées par le ~~premier~~ Vice-Président ou la ~~première~~ Vice-Présidente.

Article 10.2

Modifier l'article existant comme suit :

2. En cas de démission, de perte de mandat parlementaire ou de décès du Président ou de la Présidente d'une Commission permanente, ou lorsqu'est suspendue l'affiliation à l'Union du Membre de l'Union auquel appartient celui-ci, ses fonctions sont exercées, jusqu'à ce que la Commission ait procédé à ses prochaines élections réglementaires, par le ~~premier~~ Vice-Président ou la ~~première~~ Vice-Présidente. Il en est de même lorsque le Président ou la Présidente d'une Commission permanente est élu(e) au Comité exécutif ou à la Présidence de l'Union interparlementaire (cf. art. 9.2).

Article 12.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. L'Assemblée nomme des rapporteurs pour chaque **thème d'étude proposé par les Commissions permanentes. Ces rapporteurs** établissent un ~~ou plusieurs rapports~~ **projet de résolution succinct et concret assorti d'un mémoire explicatif** sur le point inscrit à l'ordre du jour de leur commission. Les Membres de l'Union peuvent contribuer à ~~pareils rapports~~ **ce travail de rédaction** en soumettant ~~des suggestions et observations aux rapporteurs~~ **de brèves contributions écrites dans une des langues officielles de l'UIP (cf. Règl. Assemblée, art. 37.1)**. Les dispositions régissant la soumission de ces ~~suggestions et observations~~ **contributions** sont indiquées dans la convocation de l'Assemblée. Le ~~rapport final~~ **mémoire explicatif** demeure la responsabilité de ses auteurs (cf. Règl. Assemblée, art.13).

Article 12.2

Modifier l'article existant comme suit :

2. ~~Les rapporteurs établissent en outre un projet de résolution sur le sujet à débattre dans leur commission que le Secrétariat de l'UIP transmet~~ **le projet de résolution et le mémoire explicatif** aux Membres avant la session. Les Membres peuvent proposer des amendements au projet de résolution au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée. Toutefois, la Réunion des femmes parlementaires est autorisée à présenter des amendements qui intègrent une perspective de genre aux projets de résolution à tout moment jusqu'à la clôture de la première séance de la Commission permanente concernée. ~~Le présent article s'applique au Comité de coordination des femmes parlementaires à la seconde Assemblée de l'année.~~ La Commission parachève le projet de résolution et le soumet à l'Assemblée pour adoption (cf. Règl. Assemblée, art. 17.1).

Nouvel article 12.3

Ajouter, après l'article 12.2 existant, un nouvel article comme suit :

12.3. La désignation des rapporteurs se fait compte tenu des principes de parité hommes-femmes et d'équité en matière de répartition géographique. Aucun effort n'est épargné pour inclure des jeunes parlementaires parmi les rapporteurs.

Nouvel article 12.4

Ajouter, après l'article 12.3, un nouvel article comme suit :

12.4. Si au moins un rapporteur n'est pas désigné avant la fin de l'Assemblée précédant celle où le thème d'étude doit être examiné, le Président de l'Union est chargé de poursuivre les consultations en vue de la désignation des rapporteurs concernés dans les meilleurs délais.

Article 15.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. ~~Le Bureau d'une~~ **Les résolutions sont normalement finalisées dans les Commissions permanentes. Une** Commission permanente peut créer, si nécessaire, un comité de rédaction, **dont les membres sont compétents et spécialisés dans le sujet à l'étude.**

Nouvel article 16bis

Ajouter, après l'article 16 existant, un nouvel article comme suit :

CHOIX DES THEMES D'ETUDE**ARTICLE 16bis**

Tout Membre de l'Union peut soumettre une proposition de thème d'étude à examiner par une Commission permanente à une Assemblée future. Ces propositions doivent être déposées auprès du Secrétariat de l'Union au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'Assemblée précédant celle à laquelle le thème d'étude doit être examiné.

Nouvel article 16ter

Ajouter, après l'article 16bis, un nouvel article comptant trois sous-articles comme suit :

ARTICLE 16ter

16ter.1. Une Commission permanente décide du thème d'étude à proposer pour examen à l'Assemblée suivante (cf. Règl. Assemblée, article 15.3) après avoir entendu la recommandation de son Bureau.

16ter.2. Lorsqu'une Commission est appelée à prendre une décision sur le thème d'étude à proposer pour examen à l'Assemblée suivante, les seules propositions qu'elle peut prendre en considération, autres que celles qui figurent dans la recommandation du Bureau, sont les propositions antérieures qui ont été soumises dans les délais réglementaires (cf. article 16bis.1) mais n'ont pas été acceptées par le Bureau.

16ter.3. Si une Commission permanente se voit demander par un Membre de l'Union d'examiner une proposition qui n'a pas été acceptée par le Bureau, elle décide en premier lieu de l'opportunité d'examiner ladite proposition.

Nouvel article 16quater

Ajouter, après l'article 16ter, un nouvel article comptant quatre sous-articles comme suit :

ARTICLE 16quater

16quater.1. Le Bureau étudie toutes les propositions de thèmes d'étude à examiner aux Assemblées suivantes présentées en bonne et due forme et adresse une recommandation à la Commission permanente.

16quater.2. Les auteurs de propositions (cf. article 16bis.1) sont invités à présenter leur proposition au Bureau.

16quater.3. Un membre du Bureau ne peut présenter une proposition au nom d'une délégation.

16quater.4. Lors de l'examen des propositions de thèmes d'étude à examiner aux Assemblées suivantes, le Bureau peut recommander l'une de ces propositions, en regrouper deux ou plus portant sur le même sujet ou sur des sujets connexes pour n'en faire qu'une, proposer un autre thème d'étude ou décider de soumettre plusieurs propositions à la Commission permanente.

Nouvel article 16quinquies

Ajouter, après l'article 16quater, un nouvel article comme suit :

ARTICLE 16quinquies

Le Bureau d'une Commission permanente peut transmettre au Bureau d'une autre Commission permanente des suggestions de thèmes d'étude à examiner par ladite Commission aux Assemblées suivantes.

Article 30.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. A l'exception des élections, qui ont lieu conformément aux dispositions de l'article 7 du présent Règlement, les décisions des Commissions permanentes **et de leurs Bureaux** sont prises soit à main levée, soit par appel nominal.

Article 34.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. Une Commission permanente peut siéger quel que soit le nombre des membres présents. Toutefois, un vote ne peut avoir lieu que si la moitié au moins des Membres de l'Union participant à l'Assemblée sont représentés à la Commission. Le quorum est établi ~~par le Secrétaire général ou la Secrétaire générale au début de chaque Assemblée~~ **en fonction du nombre de Membres de l'Union présents à l'Assemblée au moment de son ouverture.**

Article 34.2

Modifier l'article existant comme suit :

2. Le quorum est réputé atteint et un vote émis par une Commission permanente est considéré valable quel que soit le nombre des membres présents ou ayant pris part au scrutin si, avant l'ouverture de celui-ci, le Président ou la Présidente ~~n'a pas vérifié le quorum ou n'a pas été appelé(e) à le faire~~ par un des membres de la Commission permanente **à vérifier si le quorum était réuni.**

Article 34.3

Supprimer l'article existant.

~~3. — Lorsqu'il a été constaté, avant le vote, que le quorum est atteint, ce vote est considéré valable quel que soit le nombre des membres ayant pris part au scrutin.~~

Article 35.1

Modifier l'article existant comme suit :

1. Sous réserve des dispositions de l'article 7.2 du présent Règlement, les décisions **des Commissions permanentes et de leurs Bureaux** sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Maroc et de la Palestine
pour l'inscription d'un point d'urgence intitulé**

**"FAIRE FACE AUX ACTES CRIMINELS DE DESTRUCTION INTENTIONNELLE DU PATRIMOINE CULTUREL DE
L'HUMANITE DANS LES PAYS EN SITUATION DE CONFLIT ARME OU
EN LUTTE CONTRE LE TERRORISME : LE ROLE DES PARLEMENTS"**

Résultats

Voix positives 779 Total des voix positives et négatives..... 983
Voix négatives 204 Majorité des deux tiers 655
Abstentions..... 561

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Finlande		12		Norvège			10
Afrique du Sud	7			France		17		Nouvelle-Zélande			11
Albanie		Absent		Gabon	8		3	Oman	11		
Algérie	15			Géorgie			11	Ouganda	7		6
Allemagne		19		Ghana	13			Pakistan	21		
Andorre			10	Grèce	10		3	Palestine	11		
Angola			12	Guatemala		12		Panama			11
Arabie saoudite	14			Guinée-Bissau		Absent		Pays-Bas	4		
Argentine			16	Guinée équatoriale	11			Pérou	10		
Arménie	11			Haiti	11			Philippines	18		
Australie		14		Hongrie			13	Pologne			15
Autriche			12	Inde			23	Portugal	7		6
Bahreïn		Absent		Indonésie	22			Qatar	8		
Bangladesh	20			Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. arabe syrienne	5		8
Bélarus			13	Iraq	14			Rép. de Corée	17		
Belgique	12			Irlande			11	Rép. dém. du Congo	17		
Bénin	12			Islande		10		Rép. dém. pop. lao	10		
Bhoutan			10	Israël		12		Rép. dominicaine			12
Bosnie-Herzégovine	11			Italie			17	République tchèque		10	
Botswana	11			Japon			20	République-Unie de Tanzanie	15		
Brésil			20	Jordanie	12			Roumanie			14
Burkina Faso	13			Kazakhstan	10			Royaume-Uni		14	4
Burundi	10			Kenya		14		Saint-Marin	5		5
Cambodge	13			Koweït	10			Seychelles		Absent	
Cameroun	13			Lesotho	10			Singapour	12		
Canada		15		Lettonie		11		Slovénie			11
Chili			13	Liban	11			Somalie	10		
Chine	5		18	Liechtenstein		10		Soudan	15		
Chypre	5			Lituanie			11	Sri Lanka	13		
Colombie			10	Malaisie		Absent		Suède		12	
Congo	11			Malawi			13	Suisse			12
Costa Rica			11	Maldives		Absent		Suriname			10
Côte d'Ivoire	13			Mali		Absent		Tchad	7		6
Croatie	11			Malte	8			Thaïlande	10		8
Cuba	13			Maroc	15			Timor-Leste			11
Danemark		12		Maurice	11			Turquie	6		
El Salvador			12	Mexique			20	Ukraine	10		
Emirats arabes unis	8			Micronésie (Etats fédérés de)			8	Uruguay			11
Equateur			13	Monaco		Absent		Venezuela			8
Espagne			15	Mongolie	2			Viet Nam	18		
Estonie			10	Myanmar	17			Zambie			13
Ethiopie		Absent		Namibie	11			Zimbabwe	10		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine			11	Nicaragua	3						
Fédération de Russie	10		10	Niger	13						
				Nigéria	10	10					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Uruguay
avec l'appui du GRULAC pour l'inscription d'un point d'urgence intitulé
"LA CYBER-GUERRE, UNE GRAVE MENACE POUR LA PAIX ET LA SECURITE MONDIALE"**

Résultats

Voix positives 850 Total des voix positives et négatives..... 1032
Voix négatives 182 Majorité des deux tiers 688
Abstentions..... 502

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan			14	Finlande		12		Norvège			10
Afrique du Sud			16	France		17		Nouvelle-Zélande			11
Albanie	Absent			Gabon	8		3	Oman	5		
Algérie	8		7	Géorgie			11	Ouganda	13		
Allemagne			19	Ghana	13			Pakistan	21		
Andorre	10			Grèce	10		3	Palestine	3		
Angola			12	Guatemala	12			Panama	11		
Arabie saoudite		14		Guinée-Bissau	Absent			Pays-Bas	4		
Argentine	16			Guinée équatoriale	10			Pérou	10		
Arménie	11			Haiti	11			Philippines	18		
Australie		14		Hongrie	13			Pologne	15		
Autriche			12	Inde	23			Portugal	13		
Bahreïn	Absent			Indonésie	22			Qatar	4		
Bangladesh			20	Iran (Rép. islam. d')	6		12	Rép. arabe syrienne			13
Bélarus			13	Iraq			14	Rép. de Corée	17		
Belgique			12	Irlande			11	Rép. dém. du Congo	5		
Bénin	6		6	Islande		10		Rép. dém. pop. lao	10		
Bhoutan			10	Israël		12		Rép. dominicaine	12		
Bosnie-Herzégovine	11			Italie	17			République tchèque		10	
Botswana	11			Japon	20			République-Unie de	15		
Brazil	20			Jordanie			12	Tanzanie			
Burkina Faso			13	Kazakhstan	10			Roumanie			14
Burundi			10	Kenya	14			Royaume-Uni		18	
Cambodge			13	Koweït			10	Saint-Marin			10
Cameroun	10			Lesotho			10	Seychelles	Absent		
Canada		15		Lettonie		11		Singapour			12
Chili	13			Liban			11	Slovénie			11
Chine	20		3	Liechtenstein		10		Somalie	10		
Chypre	5			Lituanie			11	Soudan		15	
Colombie	10			Malaisie	Absent			Sri Lanka	13		
Congo	11			Malawi	10			Suède		12	
Costa Rica	10			Maldives	Absent			Suisse			12
Côte d'Ivoire	13			Mali	Absent			Suriname			10
Croatie	11			Malte	8			Tchad			13
Cuba	13			Maroc	5		10	Thaïlande	10		8
Danemark		12		Maurice	11			Timor-Leste	11		
El Salvador	12			Mexique	20			Turquie			18
Emirats arabes unis	11			Micronésie (Etats fédérés de)	8			Ukraine			10
Equateur	13			Monaco	Absent			Uruguay	11		
Espagne	15			Mongolie	5			Venezuela	8		
Estonie			10	Myanmar	17			Viet Nam	18		
Ethiopie	Absent			Namibie			11	Zambie	13		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine			11	Nicaragua	4			Zimbabwe	10		
Fédération de Russie			20	Niger	13						
				Nigéria	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République arabe syrienne
pour l'inscription d'un point d'urgence intitulé**

**"LE RENFORCEMENT DU ROLE DES PARLEMENTS DANS LE MAINTIEN DE LA SECURITE ET DE LA PAIX INTERNATIONALES,
PAR L'APPUI D'UNE SOLUTION POLITIQUE, EN REFUSANT TOUTE SORTE D'AGRESSION, OU MENACE D'AGRESSION,
LA VIOLATION DE LA SOUVERAINETE DE L'ETAT, ET L'INGERENCE DANS SES AFFAIRES HORS DU CADRE DE LA
COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET EN APPLIQUANT TOUTES LES RESOLUTIONS DE LA COMMUNAUTE
INTERNATIONALE EN CE QUI CONCERNE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME"**

Résultats

Voix positives	497	Total des voix positives et négatives	777
Voix négatives	280	Majorité des deux tiers	518
Abstentions	785		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Finlande		12		Norvège			10
Afrique du Sud	8			France		17		Nouvelle-Zélande			11
Albanie	Absent			Gabon			11	Oman	11		
Algérie	15			Géorgie		11		Ouganda			13
Allemagne		19		Ghana			13	Pakistan	21		
Andorre			10	Grèce	10		3	Palestine	3		
Angola			12	Guatemala			12	Panama			11
Arabie saoudite		14		Guinée-Bissau	Absent			Pays-Bas			13
Argentine			16	Guinée équatoriale			11	Pérou			10
Arménie	11			Haiti			11	Philippines			18
Australie			14	Hongrie			13	Pologne			15
Autriche			12	Inde			23	Portugal		7	6
Bahreïn	Absent			Indonésie	22			Qatar			8
Bangladesh			20	Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. arabe syrienne	13		
Bélarus	13			Iraq	14			Rép. de Corée			17
Belgique		12		Irlande			11	Rép. dém. du Congo			17
Bénin			12	Islande		10		Rép. dém. pop. lao	10		
Bhoutan			10	Israël		12		Rép. dominicaine			12
Bosnie-Herzégovine	11			Italie			17	République tchèque		10	
Botswana	11			Japon			20	République-Unie de Tanzanie	5		10
Brésil			20	Jordanie	12			Roumanie			14
Burkina Faso			13	Kazakhstan	10			Royaume-Uni		18	
Burundi			10	Kenya	14			Saint-Marin	10		
Cambodge			13	Koweït			10	Seychelles	Absent		
Cameroun			13	Lesotho			10	Singapour			12
Canada		15		Lettonie			11	Slovénie			11
Chili			13	Liban	11			Somalie	10		
Chine	23			Liechtenstein		10		Soudan			15
Chypre	5			Lituanie			11	Sri Lanka	13		
Colombie			10	Malaisie	Absent			Suède		12	
Congo			11	Malawi	13			Suisse			12
Costa Rica			10	Maldives	Absent			Suriname			10
Côte d'Ivoire	4		9	Mali	Absent			Tchad			13
Croatie			11	Malte	Absent			Thaïlande	18		
Cuba	13			Maroc			15	Timor-Leste		11	
Danemark		12		Maurice			11	Turquie		18	
El Salvador			12	Mexique	20			Ukraine			10
Emirats arabes unis		11		Micronésie (Etats fédérés de)			8	Uruguay			11
Equateur			13	Monaco	Absent			Venezuela	8		
Espagne		15		Mongolie	4			Viet Nam	18		
Estonie		10		Myanmar	17			Zambie			13
Ethiopie	Absent			Namibie	11			Zimbabwe	10		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine		11		Nicaragua	3						
Fédération de Russie	20			Niger			13				
				Nigéria	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

**Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Danemark,
de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède pour l'inscription
d'un point d'urgence intitulé**

**"SUPERVISER LA DESTRUCTION DES ARMES CHIMIQUES ET L'INTERDICTION
DE LEUR EMPLOI : LE ROLE DES PARLEMENTS"**

Résultats

Voix positives	1225	Total des voix positives et négatives.....	1267
Voix négatives	42	Majorité des deux tiers	845
Abstentions.....	308		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Finlande	12			Norvège	10		
Afrique du Sud	16			France	17			Nouvelle-Zélande	11		
Albanie	Absent			Gabon	11			Oman	11		
Algérie	7		8	Géorgie	11			Ouganda	13		
Allemagne	19			Ghana	13			Pakistan	21		
Andorre	10			Grèce	13			Palestine	3		
Angola	12			Guatemala			12	Panama			11
Arabie saoudite	14			Guinée-Bissau	Absent			Pays-Bas	13		
Argentine			16	Guinée équatoriale	6			Pérou	10		
Arménie	11			Haiti	11			Philippines	18		
Australie	14			Hongrie	13			Pologne	15		
Autriche	12			Inde	23			Portugal	13		
Bahrein	Absent			Indonésie	12		10	Qatar	8		
Bangladesh	20			Iran (Rép. islam. d')	9		9	Rép. arabe syrienne			13
Bélarus	13			Iraq	5			Rép. de Corée	17		
Belgique	12			Irlande	11			Rép. dém. du Congo	17		
Bénin	6		6	Islande	10			Rép. dém. pop. lao	10		
Bhoutan			10	Israël	12			Rép. dominicaine			12
Bosnie-Herzégovine	11			Italie	12	5		République tchèque	10		
Botswana	11			Japon	20			République-Unie de Tanzanie	15		
Brésil			20	Jordanie			12	Roumanie	14		
Burkina Faso			13	Kazakhstan	10			Royaume-Uni	18		
Burundi			10	Kenya	14			Saint-Marin			10
Cambodge	13			Koweït			10	Seychelles	Absent		
Cameroun	13			Lesotho	10			Singapour	12		
Canada	15			Lettonie	11			Slovénie	11		
Chili			13	Liban			11	Somalie	10		
Chine	18		5	Liechtenstein	10			Soudan			15
Chypre	10			Lituanie	11			Sri Lanka	13		
Colombie			10	Malaisie	Absent			Suède	12		
Congo	11			Malawi	13			Suisse	12		
Costa Rica			10	Maldives	Absent			Suriname	10		
Côte d'Ivoire	13			Mali	Absent			Tchad	13		
Croatie	11			Malte	8			Thaïlande	18		
Cuba			13	Maroc	5		10	Timor-Leste	11		
Danemark	12			Maurice	11			Turquie	18		
El Salvador			12	Mexique	20			Ukraine	10		
Emirats arabes unis		11		Micronésie (Etats fédérés de)	8			Uruguay			11
Equateur			13	Monaco	Absent			Venezuela			8
Espagne	15			Mongolie		11		Viet Nam	18		
Estonie	10			Myanmar	17			Zambie	13		
Ethiopie	Absent			Namibie	11			Zimbabwe	10		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	11			Nicaragua			10				
Fédération de Russie	20			Niger	13						
				Nigéria	20						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

SUPERVISER LA DESTRUCTION DES ARMES CHIMIQUES ET L'INTERDICTION DE LEUR EMPLOI: LE ROLE DES PARLEMENTS**Résolution adoptée par consensus² par la 129^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 9 octobre 2013)**

La 129^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,
attristée par le récent emploi d'armes chimiques qui a fait des centaines de morts,
condamnant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques,

saluant les efforts soutenus que déploie l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour superviser et suivre l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques),

préoccupée par le fait qu'il existe encore des arsenaux déclarés de plus de 13 000 tonnes d'armes chimiques,

soulignant la nécessité d'une adhésion universelle à l'interdiction de l'emploi des armes chimiques,

rappelant la Convention sur les armes chimiques, qui compte 189 Etats parties, ainsi que le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques,

prenant acte de la résolution de l'UIP intitulée Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils,

constatant que la République arabe syrienne a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et soulignant que le strict respect des dispositions de la Convention s'impose,

1. appelle tous les parlements à condamner l'emploi des armes chimiques et à contribuer à instaurer la tolérance zero à l'égard de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques;
2. exhorte les parlements à demander aux autorités nationales chargées du suivi de la Convention sur les armes chimiques de leur faire rapport à ce sujet;
3. exhorte également les parlements à vérifier leur législation nationale en matière d'armes chimiques et à exercer leurs fonctions de contrôle pour en assurer la bonne application;
4. invite les parlements à exiger de leurs gouvernements respectifs qu'ils fassent le nécessaire pour signer et ratifier la Convention sur les armes chimiques;
5. appelle les parlements à exiger la destruction rapide de tous les stocks d'armes chimiques déclarés, y compris les stocks abandonnés, et souligne que les délais prévus dans la Convention sur les armes chimiques doivent être respectés;
6. demande aux parlements de soutenir et d'appuyer pleinement le travail précieux mené par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
7. exhorte les Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques à la ratifier ou à y adhérer d'urgence et sans conditions préalables,
8. invite la communauté internationale à rechercher des sources de financement pour la destruction en toute sécurité des stocks d'armes chimiques.

² Les délégations des pays suivants : Algérie, Bolivie, Cuba, Equateur, Iran (République islamique d'), Liban, Nicaragua, Palestine, Pérou, République arabe syrienne, Soudan et Venezuela ont exprimé des réserves sur la présence, à l'alinéa 7 du préambule de cette résolution, d'une référence à la résolution de l'UIP intitulée Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils.

**DECLARATION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
SUR L'ATTENTAT TERRORISTE AU KENYA**

**Que la 129^{ème} Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Genève, 9 octobre 2013)**

Au nom des parlementaires qui participent à la 129^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, je tiens à exprimer ma vive préoccupation face à l'attentat terroriste perpétré récemment au centre commercial de Westgate à Nairobi (Kenya), qui a fait 67 morts et 175 blessés.

Toute notre sympathie va au Parlement et au peuple kényans en ces heures de deuil national.

Nous exprimons aussi notre vive préoccupation face à la montée des actes terroristes au Kenya et dans d'autres pays d'Afrique de l'Est, comme le Burundi, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, des actes qui font planer une menace sur la vie de civils innocents.

Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et nous élevons contre ces actes aussi odieux que lâches, que rien ne saurait justifier ni sur le plan politique, ni sur le plan religieux, ni sur le plan idéologique.

Nous rappelons que la seule voie pour parvenir à une paix durable et à la compréhension mutuelle est celle du dialogue et de la négociation.

Nous en appelons aux parlements nationaux pour qu'ils veillent à adopter une législation antiterroriste et, plus important encore, à la faire appliquer. L'impunité ne fait qu'alimenter le terrorisme. L'heure est venue de briser le cycle de la violence et de réaffirmer le principe du règlement non violent des différends.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Mr./M. Abdelwahad Radi

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Anders B. Johnsson

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES**AFGHANISTAN**

IBRAHIMI, Abdul Raouf (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the House of the People Président de la Chambre du Peuple
AKBARY, Mohammad Noor (Mr./M.)	Member of the House of the People, Deputy Chairman of the International Affairs Commission / Membre de la Chambre du Peuple, Vice-Président de la Commission des affaires internationales
IBRAHIMI, Nilofar (Mrs./Mme)	Member of the House of the People Membre de la Chambre du Peuple
NADERI, Farkhunda Zahra (Ms./Mme)	Member of the House of the People Membre de la Chambre du Peuple
FARYABI, Sayed Farushka (Mr./M.)	Member of the House of Elders Membre de la Chambre des Anciens
GAILANI, Sayed Ishaq (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the House of the People Membre de la Chambre du Peuple
MAHDAVI, Jafar (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the House of the People Membre de la Chambre du Peuple
NASRAT, Khudai Nazar (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of the People Secrétaire général de la Chambre du Peuple
HASHIMI, Syaed Hafizullah (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Elders Secrétaire général de la Chambre des Anciens
IBRAHIMI, Faiz Mohammad (Mr./M.)	Assistant to the Speaker / Assistant du Président
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Director, Inter-Parliamentary Relations, House of the People / Directeur des relations interparlementaires, Chambre du Peuple
AHMADZAI, Shirshah (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Director, Relations with International Organizations and NGOs, House of Elders / Directeur des relations avec les organisations internationales et les ONG, Conseil des Anciens

ALBANIA – ALBANIE

TOPALLI, Jozefina (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament / Membre du Parlement (DP)
ULQINI, Musa (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (SP)
BRAHO, Spartak (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (LSI) ³

ALGERIA – ALGERIE

BENSALAH, Abdelkader (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the Council of the Nation Président du Conseil de la Nation
BOUTKHIL, Brahim (Mr./M.)	Deputy Speaker of the Council of the Nation Vice-Président du Conseil de la Nation (RND)
DRIF BITAT, Zohra (Mrs./Mme)	Member of the Council of the Nation Membre du Conseil de la Nation
ATEK MEFTALI, Yamina (Ms./Mme) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	Member of the National People's Assembly Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN)

³ (DP: Democratic Party
(SP: Socialist Party
(LSI: Socialist Movement for Integration

/ Parti démocratique)
/ Parti socialiste)
/ Mouvement socialiste pour l'intégration)

BOUCHOUAREB, Abdesselam (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly Membre de l'Assemblée populaire nationale (RND)
BENAROUS, Zahia (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions, Advisor / Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Conseillère	Member of the Council of the Nation Membre du Conseil de la Nation (RND)
DJELLOUT, Ahmed (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the National People's Assembly Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN) ⁴
AMRANI, Hafnaoui (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Council of the Nation Secrétaire général du Conseil de la Nation
MOKHTARI, Mourad (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National People's Assembly Secrétaire général de l'Assemblée populaire nationale
TAFFAR, Abdelkader (Mr./M.)	Diplomatic Adviser to the Speaker of the Council of the Nation / Conseiller diplomatique du Président du Conseil de la Nation
ACHOUI, Youcef (Mr./M.)	Studies Director and Protocol Officer, Council of the Nation / Directeur d'études et chargé du protocole au Conseil de la Nation
SIBACHIR, Noureddine (Mr./M.)	Head of Studies, National People's Assembly Chef d'études à l'Assemblée populaire nationale

ANDORRA – ANDORRE

BONELL, Mònica (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President of the General Council Vice-Présidente du Conseil général (DA) ⁵
RODRÍGUEZ, Arantxa (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	

ANGOLA

CERQUEIRA, Carolina (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)
PRATA, Guilhermina (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)
DANDA, Raul (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)
SALUCOMBO, Nvunda (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)
TITO, Lindo (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (Casa/CE)
ELIAS, Carolina (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPLA) ⁶
NERI, Pedro (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
DOMINGOS, Dilizia Solange (Ms./Mme)	Parliamentary Staff / Secrétariat

⁴ (RND: National Democratic Rally
(FLN: National Liberation Front

⁵ (DA: Democrats for Andorra

⁶ (MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

(Casa/CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale)

/ Rassemblement national démocratique)

/ Front de libération nationale)

/ Démocrates pour Andorre)

/ Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)

ARGENTINA – ARGENTINE

GIUSTINIANI, Rubén (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator / Sénateur (PS)
LINARES, Jaime (Mr./M.)	Senator / Sénateur
GIACCONI, Claudia (Ms./Mme) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
BRAWER, Mara (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PJ)
PERIÉ, Julia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
SCHMIEDT LIERMANN, Cornelia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
HIGONET, María de los Angeles (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Senator / Sénatrice (PJ) ⁷
LATORRE, Roxana (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Senator / Sénatrice
ESTRADA, Juan Hector (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Parliamentary Secretary, Senate Secrétaire parlementaire, Sénat
URRIOLABEITIA, Gonzalo (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs Ministère des affaires étrangères
MIORI, Ma. Alejandra (Ms./Mme) Advisor to the delegation Conseillère de la délégation	

ARMENIA – ARMENIE

ABRAHAMYAN, Hovik (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (HHK)
CHSHMARITIAN, Karen (Mr./M.) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (HHK)
BISHARYAN, Heggine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ROLF)
ATSHEMYAN, Karine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (HHK)
SARGSYAN, Martin (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (HHK) ⁸
GHAZARYAN, Zabela (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Specialist of the External Relations Department Chargée principale des relations extérieures
MKRTOUMIAN, Valeri (Mr./M.)	Head, International Relations Department Chef du Département des relations internationales
POGHOSYAN, Gohar (Mrs./Mme)	Head, Public Relations Department Chef du Département des relations publiques
SARGSYAN, Andranik (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
BARSEGHYAN, Bagratuni (Mr./M.)	Aide to the President / Aide du Président
GHARIBYAN, Arman (Mr./M.) Press / Presse	

⁷ (PS: Socialist Party
(PJ: Justicialist Party

/ Parti socialiste)
/ Parti justicialiste)

⁸ (HHK: Republican Party of Armenia
(ROLF: "Rule of Law" Faction

/ Parti républicain arménien)
/ Parti « L'Etat de droit »)

AUSTRALIA – AUSTRALIE

HOGG, John (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat (ALP)
BISHOP, Bronwyn (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LP)
STEPHENS, Ursula (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (ALP) ⁹
RADCLIFFE, Jeanette (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Committee Secretary / Secrétaire de commission
CLEMENTS, Quinton (Mr./M.)	Senior Adviser to the President of the Senate Conseiller principal du Président du Sénat
JONES, Damien (Mr./M.)	Advisor to Mr. Bishop / Conseiller de M. Bishop
WOOLCOTT, Peter (Mr./M.) Ambassador of Australia to Geneva Ambassadeur de l'Australie à Genève	
STONE, Ruth (Ms./Mme) Embassy of Australia to Geneva Ambassade de l'Australie à Genève	
KAINE, Jennifer (Ms./Mme) Embassy of Australia to Geneva Ambassade de l'Australie à Genève	

AUSTRIA – AUTRICHE

WURM, Gisela (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Council Membre du Conseil national (SPÖ)
HAIDER, Roman (Mr./M.)	Member of the National Council Membre du Conseil national (FPÖ)
MOSER, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national (G) ¹⁰
WINTONIAK, Alexis (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
VELBERG, Sophie (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	

BAHRAIN – BAHREIN

FAKHRO, Jamal (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Deputy Speaker of the Shura Council Premier Vice-Président du Conseil consultatif
AL GAUD, Lateefa (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives, Chair, Economic and Financial Affairs Committee / Membre du Conseil des Représentants, Présidente de la Commission des affaires économiques et financières
NASSIF, Jameela (Ms./Mme)	Member of the Shura Council, Deputy Chair, Legislative and Legal Affairs Committee / Membre du Conseil consultatif, Vice-Présidente de la Commission des affaires législatives et juridiques
TAQAWI, Sawsan (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants

⁹ (ALP: Australian Labour Party
(LP: Liberal Party
¹⁰ (SPÖ: Social Democratic Party
(FPÖ: Freedom Party
(G: Greens

/ Parti travailliste australien)
/ Parti libéral)
/ Parti social démocrate)
/ Parti de la liberté)
/ Les Verts)

KOOHEJI, Isa (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants
AL JEEB, Fouzia (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, Parliamentary Relations and Information Directrice des relations parlementaires et de l'information
AL QATTAF, Ameera (Ms./Mme)	Staff Member / Secrétariat
HAIFA, Adwan (Mr./M.) Press / Presse	Media Specialist / Spécialiste des médias

BANGLADESH

SHAHID, Md. Abdus (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Chief Whip of Parliament / Chef de file du Parlement (AL)
CHOWDHURY, Saber Hossain (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AL)
CHOWDHURY, A.B.M. Fazle Karim (Mr./M.) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of Parliament, Chairman of the Standing Committee on Ministry of Housing and Public Works Membre du Parlement, Président de la Commission permanente du logement et des travaux publics (AL)
ANWAR, M.K. (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (BNP)
SARKER, Md. Shahiduzzaman (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AL)
BAKR, Sk. Abu (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AL)
MAUDUD, Mahfuza Khatun B. (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AL) ¹¹
CHOWDHURY, Md. Ekramul Karim (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
AZAD, Abul Kalam (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of Parliament / Membre du Parlement
MOQBUL, Ashraful (Mr./M.)	Senior Secretary / Secrétaire principal
SINGHA, Amolendu (Mr./M.)	Personal Secretary to the Chief Whip Secrétaire particulier du Chef de file
AZAD, Md. Abul Kalam (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

BELARUS

SENKO, Vladimir (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Council of the Republic, Chairman of the Standing Committee for Foreign Affairs and National Security / Membre du Conseil de la République, Président de la Commission permanente des affaires étrangères et de la sécurité nationale
NAUMCHIK, Alla (Ms./Mme)	Member of the Council of the Republic Membre du Conseil de la République

¹¹ (AL: Bangladesh Awami League
(BNP: Bangladesh Nationalist Party

/ Ligue Awami du Bangladesh)
/ Parti nationaliste du Bangladesh)

BELGIUM – BELGIQUE

VIENNE, Christiane (Mrs./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PS)
de DONNEA, François-Xavier (Mr./M.) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, First Vice-President of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade / Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	Member of the House of Representatives, State Minister, President of the Committee on Foreign Relations Membre de la Chambre des Représentants, Ministre d'Etat, Président de la Commission des relations extérieures (MR)
VAN EETVELDE, Miranda (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (N-VA)
MAHOUX, Philippe (Mr./M.)	Senator, Co-Chairman of the Committee on European Affairs, Chairman of the Working Group « IT and Fundamental Rights » / Sénateur, Co-Président du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes, Président du Groupe de travail "Informatique et libertés" (PS)
SCHOUPPE, Etienne (Mr./M.)	Senator / Sénateur (CD&V) ¹²
HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
DE ROUCK, Marc (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Director, European Affairs and Inter-Parliamentary Relations Department, Senate / Directeur du Service des affaires européennes et des relations interparlementaires du Sénat
PELEMAN, Martin (Mr./M.) Deputy Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation	Senior Executive Adviser, House of Representatives Premier Conseiller de direction à la Chambre des Représentants

BENIN

NAGO, Mathurin (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (FCBE)
SANI GLELE, Yibatou (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PRD)
QUENUM, Epiphane (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RB)
GONROUDOBOU, Orou Dèkè (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FCBE) ¹³
TCHOCODO, Gabriel (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
OLORI-TOGBE D'ALMEIDA, Claude (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General Secrétaire général adjoint
GUIDI, Kouassi (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
BONOU, Lucien (Mr./M.) Aide de camp	

¹² (PS: Socialist Party (French) / Parti socialiste (francophone))
(MR: Liberal Party (French) / Parti libéral (francophone))
(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle Alliance flamande)
(CD&V: Christian Democratic and Flemish / Chrétiens-démocrates et flamands)

¹³ (FCBE: Cauri Forces for an Emerging Benin / Forces Cauris pour un Bénin Emergent)
(PRD: Democratic Renewal Party / Parti du renouveau démocratique)
(RB: Rebirth of Benin / Renaissance du Bénin)

BHUTAN

ZANGPO, Jigme (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (PDP)
DORJI, Tshering (Mr./M.)	Deputy Chairman of the National Council Vice-Président du Conseil national
NIDUP, Karma Damcho (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national
WANGMO, Tashi (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national
JURMI, Tshewang (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDP) ¹⁴
WANGDI, Kinzang (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général

BOLIVIA – BOLIVIE

RAMIREZ NAVA, Agripina (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (MAS)
SÁNCHEZ HEREDIA, David (Mr./M.)	Vice-President of the Senate Vice-Président du Sénat (MAS) ¹⁵
LLANOS, Daniela (Ms./Mme)	Parliamentary Assistant / Assistante parlementaire

BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZEGOVINE

KALABIĆ, Drago (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (SNSD)
CEMALOVIĆ, Nermina (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (SDP BiH)
FRANJIČEVIĆ, Mato (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (HDZ)
SOLKOLOVIĆ, Salko (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (SDA)
PURIĆ, Nermin (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DNZ) ¹⁶
MIJAČEVIĆ, Marina (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	

BOTSWANA

MOATLHODI, Pono (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale
MAELE, Prince (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
TSHIRELETSO, Bothhogile Mogogi (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale

¹⁴ (PDP: People's Democratic Party / Parti démocratique du Peuple)

¹⁵ (MAS: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)

¹⁶ (SNSD: Party of Independent Social Democrats / Parti social-démocrate indépendant)
(SDP BiH: Social Democratic Party of Bosnia and Herzegovina / Parti social-démocrate de Bosnie-Herzégovine)

(HDZ: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)

(SDA: Party of Democratic Action / Parti de l'action démocratique)

(DNZ: Democratic People's Community / Communauté démocratique du peuple)

TSOGWANE, Slumber (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (BDP) ¹⁷
NFILA, Christopher (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Principal Clerk Assistant / Assistant Greffier principal

BRAZIL – BRESIL

VASCONCELOS, Jarbas (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator / Sénateur (PMDB)
LEMONS, Ana Amelia (Mrs./Mme)	Senator / Sénatrice (PP)
NAPOLÉÃO, Hugo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PSD)
LINS, Atila (Mr./M.) Treasurer of the Group / Trésorier du Groupe	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PSD)
QUINTELLA LESSA, Mauricio (Mr./M.)	Member and Third Secretary of the Chamber of Deputies / Membre et Troisième Secrétaire de la Chambre des Députés (PR)
MUDALEN, Jorge Tadeu (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (DEM)
CAMELI, Gladson (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PP)
SANDES JUNIOR, João (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PP) ¹⁸
MATTA, Mauricio (Mr./M.)	Technical Director, Chamber of Deputies Directeur technique à la Chambre des Députés
SAMPAIO, Sérgio (Mr./M.)	Director General, Chamber of Deputies Directeur général à la Chambre des Députés
CABRAL de ARAÚJO, Silvia (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Parliamentarian Assistant / Assistante parlementaire

BURKINA FASO

DIENDÉRÉ DIALLO, Fatoumata (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, ex officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation / Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Chef de la délégation	Second Vice-President of the National Assembly Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (CDP)
OUEDRAOGO, Salfó Théodore (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ADJ)
SAMBARÉ, Palguim (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CFR)
LANKOANDÉ, Folga Ildevert (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ADF-RDA)

¹⁷ (BDP: Botswana Democratic Party

/ Parti démocratique botswanais)

¹⁸ (PMDB: Brazilian Democratic Movement Party

/ Parti du mouvement démocratique brésilien)

(PP: Progressive Party

/ Parti progressiste)

(PSD: Social Democratic Party

/ Parti social-démocrate)

(PR: Party of the Republic

/ Parti de la République)

(DEM: Democrats

/ Démocrates)

(PTB: Brazilian Labour Party

/ Parti travailliste brésilien)

DRABO-OUEDRAOGO, Zénabou (Ms./Mme)
Member of the Coordinating Committee of
Women Parliamentarians / Membre du Comité
de coordination des Femmes parlementaires

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CDP)

TRAORÉ, Mélégué (Mr./M.)
Acting President of the Advisory Group of the IPU
Committee on United Nations Affairs / Président par
intérim du Groupe consultatif de la Commission UIP
des affaires des Nations Unies

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CDP) ¹⁹

ABGA, Armand Jean Robert (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ZOUNGRANA-DIBOULO, Jeanne d'Arc (Ms./Mme)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administrative du Groupe

Parliamentary Administrator / Administratrice parlementaire

BOUGMA, Antoine (Mr./M.)
Technical Adviser / Conseiller technique

BURUNDI

KABURA, François (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Second Vice-President of the National Assembly
Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale
(UPRONA)

BERAHINO, Glorioso (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD)

NDITLJE, Charles (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UPRONA)

NIRAGIRA, Félix (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD) ²⁰

BARINAKANDI, Juvénal (Mr./M.)

Protocol Officer / Chargé du protocole

CAMBODIA – CAMBODGE

NHEM, Thavy (Mr./M.)
Member of the Executive Committee, Leader of the
delegation / Membre du Comité exécutif, Chef de la
délégation

Member of the National Assembly, Chairman of
the Commission on Human Rights and Complaints
Membre de l'Assemblée nationale, Président de la
Commission des droits de l'homme et des plaintes

YANG, Sem (Mr./M.)

Senator, Chairman of the First Commission of
the Senate / Sénateur, Président de la première
Commission du Sénat

KONG, Sarech (Mr./M.)

Senator, Chairman of the Ninth Commission of
the Senate / Sénateur, Président de la neuvième
Commission du Sénat

OUM, Sarith (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

¹⁹ (CDP: Congress for Democracy and Progress
(ADJ: Alliance for democracy and justice
(CFR: Convention of Republican Forces
(ADF/RDA: Alliance for democracy and Federation /
African Democratic Rally

/ Congrès pour la démocratie et le progrès)
/ Alliance pour la démocratie et la justice)
/ Convention des forces républicaines)
/ Alliance pour la démocratie et la fédération /
Rassemblement démocratique africain)

²⁰ (UPRONA: Union for National Progress
(CNDD: National Council for the Defense of Democracy
(FDD: Front for the Defense of Democracy

/ Union pour le progrès national)
/ Conseil national pour la défense de la démocratie)
/ Forces pour la défense de la démocratie)

CHHIM, Sothkun (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

SOK, Pisey (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Director of the Protocol and International Relations
Department of the Senate / Directeur du Département
du protocole et des relations internationales du Sénat

Deputy Chief of the Multilateral Relations Office,
National Assembly / Chef adjoint du Bureau des
relations multilatérales de l'Assemblée nationale

CAMEROON – CAMEROUN

NIAT NJIFENJI, Marcel (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)

EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)

YÉNÉ OSSOMBA, Victor (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administratif du Groupe

NJO MACHOUA, Justin (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

NDOUMEN FONDJA, Berenger Armel (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

INDJECK, Daniel (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

TONGA NGASSA, Levis (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

President of the Senate
Président du Sénat (RDPC)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (RDPC) ²¹

Secretary General of the National Assembly
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

Director, General Administration Service
Directeur de l'administration générale

Director, Office of the President of the Senate
Directeur du Cabinet du Président du Sénat

Officer, Office of the President of the Senate
Fonctionnaire au Cabinet du Président du Sénat

Researcher, Assistant / Chargé d'études, Assistant

CANADA

ATAULLAHJAN, Salma (Ms./Mme)
President of the Group, Leader of the delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

OLIVER, Donald (Mr./M.)
Member of the Executive Committee
Membre du Comité exécutif

DAWSON, Dennis (Mr./M.)

CALKINS, Blaine (Mr./M.)

CHARLTON, Chris (Ms./Mme)

GRAVEL, Line (Mrs./Mme)
Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe

BOSC, Marc (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

GOODY, Allison (Mrs./Mme)
Advisor / Conseillère

Senator / Sénatrice (CPC)

Speaker pro tempore of the Senate
Président intérimaire du Sénat (CPC)

Senator / Sénateur (LIB)

Member of the House of Commons
Membre de la Chambre des Communes (CPC)

Member of the House of Commons
Membre de la Chambre des Communes (NDP) ²²

Association Secretary / Secrétaire d'association

Deputy Clerk, House of Commons
Sous-Greffier, Chambre des Communes

Analyst / Analyste

²¹ (RDPC: Cameroon People's Democratic Movement
(PM: Progressive Movement

²² (CPC: Conservative Party of Canada
(LIB: Liberal Party
(NDP: New Democratic Party

/ Rassemblement démocratique du peuple camerounais)
(Mouvement progressiste)
(Parti conservateur du Canada)
(Parti libéral)
(Nouveau parti démocratique)

CHAD – TCHAD

KADAM, Moussa (Mr./M.) Rapporteur of the Group, Leader of the delegation Rapporteur du Groupe, Chef de la délégation	First Deputy Speaker of the National Assembly Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale (MPS)
NEATOBEI, Bidi Valentin (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PAP/JS)
MAÏNA, Tchari Madi (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-President of the Finance Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des finances (RDP)
GALI, Ngothé Gata (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Economy and Development / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de l'économie et du développement (UFD/PR)
NDOUBANADJI, Taram Delphine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FAR-PF)
ISSAKHA HAROUN, Fatouma (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
HAMID, Kodya Moustapha (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPS)
GALI, Massa Harou (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
MBAÏAMMADJI, Béain Joël (Mr./M.)	Director, Administrative and Legislative Affairs Directeur des affaires administratives et législatives

CHILE – CHILI

COLOMA, Juan Antonio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Senator / Sénateur (UDI)
LEÓN, Roberto (Mr./M.) President of the GRULAC, President of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade / Président du GRULAC, Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PDC)
SALABERRY, Felipe (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (UDI)
ISASI, Marta (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (Ind)
MEZA, Fernando (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PRSD) ²³
LETELIER, Cristián (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
LABBÉ, Mario (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
PEILLARD GARCÍA, Jacqueline (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Director, International Relations, Chamber of Deputies Directrice des relations internationales à la Chambre des Députés
ROJAS, Luis (Mr./M.)	Deputy Secretary, Chamber of Deputies Secrétaire adjoint à la Chambre des Députés

²³ (UDI: Independent Democratic Union
(PDC: Christian Democratic Party
(Ind: Independent
(PRSD: Radical Party

/ Union démocrate indépendante)
/ Parti démocrate-chrétien)
/ Indépendant)
/ Parti radical)

OSÉS, Juan (Mr./M.)
Adviser / Conseiller

Foreign Affairs Committee of the Senate
Commission des affaires étrangères du Sénat

FONTECILLA, Mariano (Mr./M.)

Diplomatic Adviser / Conseiller diplomatique

CHINA – CHINE

ZHAO SHAOHUA (Ms./Mme)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the Standing Committee of the National People's Congress, Vice-Chairperson of the Committee of Foreign Affairs
Membre de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale, Vice-Présidente du Comité des affaires étrangères

MO WENXIU (Ms./Mme)

Member of the National People's Congress
Membre de l'Assemblée populaire nationale

LI YANG (Mr./M.)

Member of the National People's Congress
Membre de l'Assemblée populaire nationale

ZHOU GUANGQUAN (Mr./M.)

Member of the National People's Congress
Membre de l'Assemblée populaire nationale

WANG WEN (Mr./M.)

Deputy Director General, Foreign Affairs Bureau
Directeur général adjoint du Bureau des affaires étrangères

LIU DEYU (Mr./M.)

Deputy Director, Foreign Affairs Bureau
Directeur adjoint du Bureau des affaires étrangères

JIA YONGMEI (Ms./Mme)

Deputy Director, Foreign Affairs Bureau
Directrice adjointe du Bureau des affaires étrangères

LI XINYAN (Ms./Mme)

Second Secretary of the Department of International Organizations and Conferences, Ministry of Foreign Affairs / Deuxième Secrétaire du Département des organisations internationales et des conférences du Ministère des affaires étrangères

WANG YIXING (Ms./Mme)

Staff, Foreign Affairs Bureau
Secrétariat du Bureau des affaires étrangères

JIN LINLIN (Mr./M.)

Staff, Foreign Affairs Bureau
Secrétariat du Bureau des affaires étrangères

CHENG JIE (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

Ministry of Foreign Affairs
Ministère des affaires étrangères

YANG XIAOTING (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

Ministry of Foreign Affairs
Ministère des affaires étrangères

LIU MING (Mr./M.)
Permanent Mission of China in Geneva
Mission permanente de la Chine à Genève

COLOMBIA – COLOMBIE

CORZO ROMÁN, Juan Manuel (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Senator / Sénateur (CP)

GARCÍA ROMERO, Teresita (Ms./Mme)

Senator / Sénatrice (OC)

GALÁN PACHÓN, Juan Manuel (Mr./M.)

Senator / Sénateur (PL) ²⁴

SÁNCHEZ MORENO, Lina Fernanda (Ms./Mme)
Advisor / Conseillère

GONZÁLEZ GONZÁLEZ, Diego Alejandro (Mr./M.)

Committee Secretary / Secrétaire de commission

²⁴ (CP: Conservative Party
(OC: Opción Ciudadana)
(PL: Liberal Party

/ Parti conservateur)

/ Parti libéral)

CONGO

KIGNOUMBI KIA MBOUNGOU, Joseph (Mr./M.) Acting President and Secretary of the Group, Leader of the delegation / Président délégué et Secrétaire du Groupe, Chef de la délégation	Member and Second Secretary of the National Assembly Membre et deuxième Secrétaire de l'Assemblée nationale (UPADS) ²⁵
NSILOULOU NKONTA, Augustine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
NGOMA, Fortuné Arsène A.P. (Mr./M.)	Assistant to the Second Secretary of the National Assembly / Assistant du deuxième Secrétaire de l'Assemblée nationale

COSTA RICA

GÓMEZ FRANCESCHI, Agnés (Mrs./Mme) Substitute Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Leader of the delegation / Membre suppléant du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Chef de la délégation	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (PLN)
FONSECA SOLANO, Julia (Mrs./Mme)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (PLN)
MONESTEL CONTRERAS, Martín (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (PASE) ²⁶

COTE D'IVOIRE

AGBRE TOUNI, Jean Albert (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDR)
YACE DE MEL, Laurette Andrée (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDCI-RDA) ²⁷
ACAKPO-ADDRA, Alain Bonaventure Yaovi (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Director, Legislative Services Directeur des Services législatifs

CROATIA – CROATIE

DUROVIĆ, Dražen (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of Parliament / Membre du Parlement (HDSSB)
BABIĆ, Ante (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (HDZ)
MARTINČEVIĆ, Natalija (Mrs./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (HNS) ²⁸
GROZDANOVIĆ, Dubravka (Ms./Mme)	Secretary / Secrétaire

²⁵ (UPADS: Pan-African Union for Social Democracy

/ Union panafricaine pour la démocratie sociale)

²⁶ (PLN: National Liberation Party

/ Parti de libération nationale)

(PASE: Accessibility Without Exclusion

/ Parti de l'accès sans exclusion)

²⁷ (RDR: Rally of Republicans

/ Rassemblement des Républicains)

(PDCI: Democratic Party of Côte d'Ivoire

/ Parti démocratique de Côte d'Ivoire)

²⁸ (HDSSB: Croatian Democratic Alliance of Slavonia and Baranja

/ Alliance démocratique de Slavonie et Baranja)

(HNS: Croatian People's Party

/ Parti populaire croate)

CUBA

MARI MACHADO, Ana María (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Vice-President of the National Assembly of the People's Power / Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire

FERRER GÓMEZ, Yolanda (Mrs./Mme)
Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians
Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires

Member of the National Assembly of the People's Power, Chairperson of the Committee on International Relations
Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, Présidente de la Commission des relations internationales

SÁNCHEZ CUÉLLAR, Yoerky (Mr./M.)

Member of the National Assembly of the People's Power, Deputy Chairman of the Committee on Youth, Children and Equality of Women's Rights / Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, Vice-Président de la Commission de la jeunesse, de l'enfance et de l'égalité des droits de la femme

MARTINEZ, Ada (Mrs./Mme)
Administrative Secretary of the Group
Secrétaire administrative du Groupe

RODRÍGUEZ CAMEJO, Anayansi (Mr./M.)
Ambassador of Cuba to Geneva
Ambassadeur de Cuba à Genève

CASTILLO SANTANA, Alejandro (Mr./M.)
Permanent Mission of Cuba to Geneva
Mission permanente de Cuba à Genève

FERNÁNDEZ PALACIOS, Yumirka (Ms./Mme)
Permanent Mission of Cuba to Geneva
Mission permanente de Cuba à Genève

ROMERO PUENTES, Yusnier (Mr./M.)
Permanent Mission of Cuba to Geneva
Mission permanente de Cuba à Genève

CYPRUS - CHYPRE

NEOFYTU, Averof (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the House of Representatives, Chairman of the Standing Committee on Foreign and European Affairs
Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission permanente des affaires étrangères et européennes (DISY)

KOUKOUMA KOUTRA, Skevi (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives, Chairperson of the Standing Committee on Refugees, Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons / Membre de la Chambre des Représentants, Présidente de la Commission des réfugiés, des personnes enclavées, des personnes disparues et des personnes en situation difficile (AKEL)

VARNAVA, George (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Defence / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission de la défense (EDEK)²⁹

ANASTASSIADOU, Vassiliki (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General / Secrétaire générale

CHRISTOU, Avgousta (Mrs./Mme)
Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation

International Relations Officer A
Chargée des relations extérieures A

²⁹ (DISY: Democratic Rally
(AKEL: Progressive Party of the Working People
(EDEK: Movement of Social Democrats

/ Rassemblement démocratique)
/ Parti progressiste des masses laborieuses)
/ Mouvement social-démocrate)

CZECH REPUBLIC – REPUBLIQUE TCHEQUE

GUZIANA, Petr (Mr./M.)	Senator, Deputy Chairman of the Committee on Health and Social Policy / Sénateur, Vice-Président de la Commission de la santé et de la politique sociale (ČSSD) ³⁰
UKLEIN, Jiri (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
KYNŠTETR, Petr (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Chamber of Deputies Secrétaire général de la Chambre des Députés
KRBEC, Jiri (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of the International Relations Department of the Senate Chef du Département des relations internationales du Sénat
TUCKOVA, Alena (Ms./Mme)	Secretary / Secrétaire

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO, Edouard (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	First Vice-President of the Senate Premier Vice-Président du Sénat (Ind)
MBUKU, Laka Boris (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ARC)
KIKONTWE, Marie Claire (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (PPRD)
EKOMBE, Mpetshi Toussaint (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDC)
MUJINGA, Kayenu Alphonsine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)
SHEOKITUNDU, Léonard (Mr./M.) Rapporteur of the Group Rapporteur du Groupe	Senator / Sénateur (PPRD)
SILUVANGI LUMBA, Raphael (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Senator / Sénateur (MLC)
NIANGO, Iziamay Papy (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UDPS) ³¹
BYAZA-SANDA, David (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
MADJUBOLE MODRIKPE, Patrice (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
KATAKO, Josue (Mr./M.)	Director, Office of the First Vice-President of the Senate Chef du Cabinet du premier Vice-Président du Sénat
KABANGU DIBA-NSESE, François (Mr./M.) Administrative Joint Secretary of the Group Co-Secrétaire administratif du Groupe	Adviser and Coordinator, Senate Research Office Conseiller coordonnateur du Bureau d'études du Sénat
MUTEBA, Ngoy Baudoin (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Senior Adviser, Research Office, National Assembly Conseiller principal au Bureau des études de l'Assemblée nationale
MUTUMBE, Mbuya Crispin (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Advisor, National Assembly Conseiller parlementaire à l'Assemblée nationale

³⁰ (ČSSD: Czech Social Democratic Party

/ Parti social-démocrate tchèque)

³¹ (Ind: Independent

/ Indépendant)

(ARC: Alliance for Congo's Renewal

/ Alliance pour le renouveau du Congo)

(PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy

/ Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie)

(PDC: Democratic Christian Party

/ Parti démocrate chrétien)

(MLC: Movement for the Liberation of Congo

/ Mouvement pour la libération du Congo)

DENMARK – DANEMARK

HAV, Orla (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Folketing / Membre du Folketing (LP)
CHRISTIANSEN, Kim (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (DPP) ³²
LARSEN, Carsten U. (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Secretary / Secrétaire
FABER, Charlotte (Ms./Mme)	Staff / Secrétariat

DOMINICAN REPUBLIC – REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMIN, Graciela (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PRD)
MONTERO, Mariano (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PLD)
ARIAS, Orfelina (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PLD)
JAZMIN, Miguel Angel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PLD) ³³

ECUADOR – EQUATEUR

RIVADENEIRA, Gabriela (Mrs./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Présidente de l'Assemblée nationale (AP)
BUSTAMANTE, Fernando (Mr./M.) Member of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade / Membre de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
VINTIMILLA, Diego (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
OCLES, Alexandra (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP) ³⁴
RIVAS, Libia (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale
ALMEIDA ECHEVERRIA, Elena del Carmen (Ms./Mme)	Director, International Relations Directrice des relations internationales
VELA, Diego (Mr./M.) Press / Presse	Social Communication Department, National Assembly Département de la communication sociale de l'Assemblée nationale
TOVAR, Daniel (Mr./M.) Advisor / Conseiller	
PONCE, Rubén (Mr./M.) Aide de camp	
AVILÉS, León Pablo (Mr./M.) Permanent Mission of Ecuador in Geneva Mission permanente de l'Equateur à Genève	

³² (LP: Liberal Party

/ Parti libéral)

(DPP: Danish Peoples' Party

/ Parti populaire danois)

³³ (PRD: Dominican Revolutionary Party

/ Parti révolutionnaire dominicain)

(PLD: Dominican Liberation Party

/ Parti de la libération dominicaine)

³⁴ (AP: Alianza Pais)

EL SALVADOR

REYES, Sigfrido (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Legislative Assembly Président de l'Assemblée législative (FMLN)
GALLEGOS, Guillermo (Mr./M.)	Second Vice-President of the Legislative Assembly Deuxième Vice-Président de l'Assemblée législative (GANNA)
SOSA, Karina (Mrs./Mme)	Member of the Legislative Assembly, Chairperson of the Committee on External Relations / Membre de l'Assemblée législative, Présidente de la Commission des relations extérieures (FMLN)
MACHUCA, José Rafael (Mr./M.)	Member and Fourth Executive Secretary of the Legislative Assembly / Membre et quatrième secrétaire exécutif de l'Assemblée législative (CN) ³⁵
ROSALES Ivan (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary to the delegation Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation	Head of the Department of International Relations and Parliamentary Diplomacy / Chef du Département des relations internationales et de la diplomatie parlementaire
VELÁSQUEZ, Victoria Marina (Mrs./Mme) Ambassador of El Salvador in Geneva Ambassadeur de El Salvador à Genève	
GUERRA, Eugène Arène (Mr./M.) Deputy Permanent Representative of El Salvador in Geneva / Représentant permanent adjoint de El Salvador à Genève	
ULLOA, José Felix (Mr./M.) Embassy of El Salvador in Geneva Ambassade de El Salvador à Genève	
O'BYRNE, Eugenia (Ms./Mme) Embassy of El Salvador in Geneva Ambassade de El Salvador à Genève	
LARRAZABAL, Byron (Mr./M.) Embassy of El Salvador in Geneva Ambassade de El Salvador à Genève	

EQUATORIAL GUINEA – GUINEE EQUATORIALE

MOHABA MESU, Gaudencio (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the Chamber of Deputies Président de la Chambre des Députés (PDGE)
MBASOGO OBIANG, Anita (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés
ONDO NSE MEDJA, Juan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PDGE) ³⁶
EKUA ESONO ABE, Bienvenido (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
SANGO WILASI, Amadino (Mr./M.)	Assistant to the Speaker / Assistant du Président

³⁵ (FMLN: Farabundo Martí National Liberation Front
(GANNA: Grand Alliance for National Unity
(CN: National Conciliation Party

/ Front de libération nationale Farabundo Martí)
/ Grande alliance pour l'unité nationale)
/ Parti de conciliation nationale)

³⁶ (PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea

/ Parti démocratique de Guinée équatoriale)

ESTONIA – ESTONIE

KÕIV, Tõnis (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Riigikogu / Membre du Riigikogu (ERP)
ÕUNAPUU, Jaan (Mr./M.)	Member of the Riigikogu, Vice-Chairman of the Economic Affairs Committee / Membre du Riigikogu, Vice-Président de la Commission des affaires économiques (SDE) ³⁷
ALAJÕE, Maria (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Riigikogu Secrétaire générale du Riigikogu
OTSEPP, Riina (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Deputy Head of the Foreign Relations Department Chef adjointe du Département des relations extérieures

ETHIOPIA – ETHIOPIE

MOHAMMED, Mohammud Reshid (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the House of the Federation Vice-Président de la Chambre de la Fédération (SPDP)
DEJENE TILAHUN, Meles (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (EPRDF)
FARIS BUAYALEW, Yohannes (Mr./M.)	Member of the House of the Federation, Chairman of the Standing Committee on Constitutional and Regional Affairs / Membre de la Chambre de la Fédération, Président de la Commission permanente des affaires constitutionnelles et régionales (EPRDF)
BARAMO TESSEMA, Tekle (Mr./M.)	Member of Parliament, Deputy Chairman of the Standing Committee on Foreign Security and Defence Affairs Membre du Parlement, Vice-Président de la Commission permanente de la sécurité étrangère et de la défense
WOLDESEMAYAT ESHETE, Ayelech (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Chairperson of the Standing Committee on Women, Children and Youth Affairs Membre du Parlement, Présidente de la Commission permanente des questions relatives aux femmes, aux enfants et à la jeunesse (EPRDF) ³⁸
MAHDI, Beshir Ali (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of Parliament, Whip Membre du Parlement, Chef de file
WAKO LEMA, Megersa (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the House of the Federation Membre de la Chambre de la Fédération
LEMMA GEBRE, Negus (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Peoples' Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants du Peuple
DERRA, Debebe Barud (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of the Federation Secrétaire général de la Chambre de la Fédération
GEBRESILASSIE MERIE, Gebru (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Director, Information and Communication Service Directeur du Service de l'information et de la communication
WONDIMU GEZACHEW, Mulugeta (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

³⁷ (ERP: Reform Party / Parti de la réforme)

(SDE: Estonian Social Democratic Party / Parti social-démocrate d'Estonie)

³⁸ (SPDP: Somali People's Democratic Party / Parti démocratique du peuple somali)

(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)

FINLAND – FINLANDE

LOHELA, Maria (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (PS)
KARHU, Saara (Ms./Mme)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (SDP)
SOININVAARA, Osmo (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (Vihr) ³⁹
VUOSIO, Teemu (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Secretary, International Affairs Secrétaire aux affaires étrangères
HUTTUNEN, Marja (Mrs./Mme) Assistant Secretary of the Group Secrétaire adjointe du Groupe	Assistant to the International Affairs Assistante aux affaires internationales

FRANCE

ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme) President of the Group, Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Chef de la délégation	Senator / Sénatrice (SRC)
DEL PICCHIA, Robert-Denis (Mr./M.) President of the Twelve Plus Group Président du Groupe des Douze Plus	Senator / Sénateur (UMP)
MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.) Member of the Advisory Group of the IPU Committee on United Nations Affairs Membre du Groupe consultatif de la Commission UIP des affaires des Nations Unies	Member of the National Assembly / Député (UMP)
GUITTET, Chantal (Ms./Mme)	Member of the National Assembly / Députée (SRC)
KALTENBACH, Philippe (Mr./M.)	Member of the National Assembly / Député (SRC) ⁴⁰
HÉRIN, Jean-Louis (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Presidency of the Senate Secrétaire général de la Présidence du Sénat
MEFFRE, Françoise (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, International Affairs, National Assembly Directrice des affaires internationales de l'Assemblée nationale
BOURASSÉ, Philippe (Mr./M.) Executive Co-Secretary of the Group Co-Secrétaire exécutif du Groupe	Deputy Director, Senate / Directeur adjoint au Sénat
MEUNIER-FERRY, Dominique (Ms./Mme) Executive Co-Secretary of the Group Co-Secrétaire exécutive du Groupe	Deputy Director, National Assembly Directrice adjointe à l'Assemblée nationale
FAUCONNIER, Inès (Ms./Mme) ASGP Secretariat / Secrétariat de l'ASGP	
VELASCO, Karine (Ms./Mme) ASGP Secretariat / Secrétariat de l'ASGP	

³⁹ (PS: True Finns / Finlandais authentiques)

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(Vihr: Green League / Alliance des verts)

⁴⁰ (SRC: Socialist, Republican and Citizen Group / Groupe socialiste, républicain et citoyen)

(UMP: Union for a Popular Movement / Union pour un mouvement populaire)

GABON

OYIBA, Jean-Pierre (Mr./M.)	Member and Fifth Secretary of the National Assembly Membre et cinquième Secrétaire de l'Assemblée nationale (PDG)
OWONO NGUEMA, François (Mr./M.)	Fifth Vice-President of the Senate Cinquième Vice-Président du Sénat (PDG)
MEKAM'NE EDZIDZIE, Denise (Ms./Mme)	Sixth Vice-President of the National Assembly Sixième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (PDG) ⁴¹
MOULENGUI-MOUELE, Sophie (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee, ex officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Senator / Sénatrice (PDG)
NONGOU MOUNOUNGA, Pauline (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
BIYOGHE BI-NZUE, Nicaise (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Deputy Secretary General of the National Assembly Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale
ROSSATANGA, Lygie (Ms./Mme)	Director, Parliamentary Relations, Senate Directrice des relations parlementaires du Sénat

GEORGIA – GEORGIE

KOBAKHIDZE, Manana (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of Parliament Vice-Présidente du Parlement (GDC)
CHAPIDZE, Eliso (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Deputy Chairperson of the Committee on Education, Science and Culture Membre du Parlement, Vice-Présidente de la Commission de l'éducation de la science et de la culture (GDC)
BEZHUASHVILI, David (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (UNM) ⁴²
MARAKVELIDZE, Zurab (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
TSIKARADZE, Nino (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Chief Specialist, Department of International Relations Spécialiste principale, Département des relations internationales

GERMANY – ALLEMAGNE

LAMMERT, Norbert (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the Bundestag Président du Bundestag (CDU/CSU)
ZAPF, Uta (Ms./Mme)	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (SPD)

⁴¹ (PDG): Gabonese Democratic Party

/ Parti démocratique gabonais)

⁴² (GDC): Georgian Dream coalition

/ Coalition Rêve géorgien)

(UNM): United National Movement

/ Parti du mouvement national)

WINKLER, Josef Philip (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Substitute Member of the Committee on Middle East Questions Membre du Comité exécutif, Membre suppléant de la Commission sur les questions relatives au Moyen- Orient	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (Bündnis 90/Grüne) ⁴³
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.) Vice-President of the ASGP / Vice-Président de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Bundestag Secrétaire général adjoint du Bundestag
SCHMITT, Gerd (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Bundesrat Secrétaire général du Bundesrat
KREBS, Andrea (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Head, International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag / Chef de la Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag
MERATI-KASHANI, Jasmin (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag / Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag
BEATRICE, Gelsomina (Mrs./Mme) Assistant to the delegation Assistante de la délégation	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag
SARENIO, Susanne (Mrs./Mme) Assistant to the delegation Assistante de la délégation	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag

GHANA

KUNBUOR, Benjamin (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament, Majority Leader Membre du Parlement, Chef de la majorité (NDC)
KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)	Member of Parliament, Minority Leader Membre du Parlement, Chef de la minorité (NPP)
SALIFU, Ameen (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (NDC)
AWUAH, Ignatius Baffour (Mr./M.)	Member of Parliament, Deputy Whip / Membre du Parlement, Chef de file adjoint (NPP) ⁴⁴
BREFO-BOATENG, Evelyn (Ms./Mme) Schedule Officer / Chargée de la programmation	Principal Assistant Clerk / Adjointe du Greffier principal
NSIAH, Cyril Kwabena Oteng (Mr./M.)	Deputy Clerk / Secrétaire général adjoint
ASARE-MENSAH, Joseph (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Protocol Officer / Chargé du protocole

GREECE - GRECE

DERMENTZOPOULOS, Alexandros (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (ND)
KONSTANTOPOULOS, Georgios (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (ND)
PAPADIMOULIS, Dimitrios (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)
RIGAS, Panagiotis (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (PASOK)

⁴³ (CDU: Christian Democratic Union
(CSU: Christian Social Union
(SPD: Social Democratic Party
(Bündnis 90/Grüne: Green Party

⁴⁴ (NDC: National Democratic Congress
(NPP: New Patriotic Party

/ Union chrétienne démocrate)

/ Union chrétienne sociale)

/ Parti social démocrate)

/ Les Verts)

/ Congrès démocratique national)

/ Nouveau parti patriotique)

MAKRI, Rachil (Mrs./Mme)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (AE) ⁴⁵
PAPAIOANNOU, Athanasios (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
GEORGOPOULOU, Varvara (Mrs./Mme)	Secretary General's Associate Secrétaire générale associée
KARTSAKLI, Katerina (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Head of the Department for the IPU and other International Organizations / Chef du Département de l'UIP et autres organisations internationales

GUATEMALA

BOUSSINOT NUILA, Christian Jacques (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Congress of the Republic Membre du Congrès de la République (PP)
GÁLVEZ HERNÁNDEZ, Pedro (Mr./M.)	Member of the Congress of the Republic, Chairman of the Committee on Human Rights / Membre du Congrès de la République, Président de la Commission des droits de l'homme (PRI) ⁴⁶

GUINEA-BISSAU – GUINEE-BISSAU

DJALÓ, Ibraima Sori (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the People's National Assembly ad interim Président de l'Assemblée nationale populaire par intérim (PRS) ⁴⁷
SILVA, Orlando (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
DIAS, Fernando Jorge (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Director of Cabinet / Directeur de Cabinet
NANQUE, Satcho (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

HAITI

DESRAS, Simon Dieuseul (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat
ANDRIS, Riché (Mr./M.)	Vice-President of the Senate / Vice-Président du Sénat
BENOIT, Steven Irvenson (Mr./M.)	Senator, First Secretary of the Senate Sénateur, Premier Secrétaire du Sénat
SHINN, Bianca (Ms./Mme)	Consultant, Senate / Consultante du Sénat
PIERRE, Nadyne (Ms./Mme) Executive Secretary to the delegation Secrétaire exécutive de la délégation	

⁴⁵ (ND: New Democracy
(SYRIZA: Coalition of the Radical Left
(PASOK: Panhellenic Socialist Movement
(AE: Independent Greeks

⁴⁶ (PP: Patriotic Party

⁴⁷ (PRS: Party for Social Renovation

/ Nouvelle démocratie)
/ Coalition radicale de gauche)
/ Mouvement socialiste panhellénique
/ Parti des Grecs indépendants)
/ Parti patriotique)
/ Parti de la rénovation sociale)

HUNGARY – HONGRIE

HORVÁTH, János (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
GRUBER, Attila (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
MANDUR, László (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MSZP)
GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (Jobbik)
ERTSEY, Katalin (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (LMP) ⁴⁸
SOMFAI ÁDÁM, Katalin (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Councillor of the Office for Foreign Relations Conseillère principale au Bureau des relations extérieures

ICELAND – ISLANDE

RIKHARDSDOTTIR, Ragnheidur (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Althingi / Membre de l'Althingi
GUDFINNSSON, Einar K. (Mr./M.)	Speaker of the Althingi / Président de l'Althingi
JÓNSDÓTTIR, Birgitta (Mrs./Mme)	Member of the Althingi / Membre de l'Althingi
BERNÓDUSSON, Helgi (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
BANG, Arna (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Adviser on International Affairs Conseillère des affaires étrangères

INDIA – INDE

KUMAR, Meira (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Speaker, Lok Sabha / Présidente du Lok Sabha
KURIEN, P.J. (Mr./M.)	Deputy Chairman of the Rajya Sabha Vice-Président du Rajya Sabha
BAISHYA, Birendra Prasad (Mr./M.)	Member of the Rajya Sabha / Membre du Rajya Sabha (AGP)
NAIK, Shripad Yesso (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Loka Sabha (BJP)
PAL, Jagdambika (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Loka Sabha (INC)
TIRKEY, Manohar (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Loka Sabha (RSP) ⁴⁹
SHEKAR, S. Bal (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General, Lok Sabha Secrétaire général du Lok Sabha
SHERIFF, Shumshek (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General, Rajya Sabha Secrétaire général du Rajya Sabha
SAXENA, Uday Shankar (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Joint Secretary, Lok Sabha Secretariat Co-Secrétaire, Secrétariat du Lok Sabha

⁴⁸ (FIDESz: Hungarian Civic Union
(MSZP: Hungarian Socialist Party
(Jobbik: Movement for a Better Hungary
(LMP: Politics Can Be Different

⁴⁹ (AGP: Asom Gana Parishad)
(BJP: Bharatiya Janata Party
(INC: Indian National Congress
(RSP: Revolutionary Socialist Party

/ Union civique hongroise)
/ Parti socialiste hongrois)
/ Mouvement pour une meilleure Hongrie)
/ Faire de la politique autrement)

/ Parti Bharatiya Janata)
/ Parti du Congrès national indien)
/ Parti socialiste révolutionnaire)

SUBRAMANIAM, Sharada (Mrs./Mme)	Joint Secretary, Rajya Sabha Secretariat Co-Secrétaire, Secrétariat du Rajya Sabha
NAITHANI, Rakesh (Mr./M.)	Joint Director, Rajya Sabha Secretariat Co-Directeur, Secrétariat du Rajya Sabha
VATSA, Sanjay (Mr./M.)	Private Secretary to the Deputy Chairman of the Rajya Sabha / Secrétaire particulier du Vice-Président du Rajya Sabha
RAMANA, L.V. (Mr./M.)	Deputy Secretary, Lok Sabha Secretariat Secrétaire adjoint, Secrétariat du Lok Sabha
BALYAN, K.P. (Mr./M.)	Officer on Special Duty to the Speaker of the Lok Sabha Fonctionnaire en mission spéciale auprès de la Présidente du Lok Sabha
ROY, Rashmi (Mrs./Mme)	Protocol Officer, Lok Sabha Secretariat Chargée du protocole au Secrétariat du Lok Sabha
RANA, Kuldeep (Mr./M.)	Protocol Officer, Lok Sabha Secretariat Chargé du protocole au Secrétariat du Lok Sabha
RAJPAL, Renu (Mrs./Mme)	Liaison Officer, Lok Sabha Secretariat Chargée de liaison, Secrétariat du Lok Sabha
KUMAR, Satish (Mr./M.)	Liaison Officer, Lok Sabha Secretariat Chargé de liaison, Secrétariat du Lok Sabha

INDONESIA – INDONESIE

CAKRA WIJAYA, Andi Anzhar (Mr./M.) President of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Leader of the delegation / Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Chef de la délégation	Member of the House of Representatives, Vice-Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Commission de la coopération interparlementaire (PAN)
ALI ASSEGAF, Nurhayati (Ms./Mme) President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Member of the Executive Committee Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Membre du Comité exécutif	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PD)
SETIAWATY, Himmatul Aliay (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PD)
YAHYA, Tantowi (Mr./M.) Member of the IPU Advisory Group on HIV/AIDS and Maternal, Newborn and Child Health Membre du Groupe consultatif sur le VIH/SIDA et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PG)
HAFID, Meutya Viada (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PG)
BUDIMANTA, Arif (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)
AMRAN, Herlini (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PKS) ⁵⁰
NGITUNG, Bahar (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the Regional Representatives Council Membre du Conseil régional des Représentants

⁵⁰ (PAN: National Mandate Party
(PD: Democrats Party
(PG: Golkar
(PDI-P: Indonesian Democratic Party - Struggle
(PKS: Prosperous Justice Party

/ Parti du mandat national)
/ Parti démocrate)

/ Parti démocrate indonésien en lutte)
/ Parti de la justice et de la prospérité)

AFRIZAL (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the Regional Representatives Council Membre du Conseil régional des Représentants
SWASANANY, Winatuningtyastiti (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale
ABDULLAH, Habib (Mr./M.) Advisor / Conseiller	
ISHAM, Mulyana (Mr./M.) Advisor / Conseiller	
PURBA, Robert Juheng (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
RETNOASTUTI, Endah (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
YUHELMI, Witingasih (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
PUJAYANTI, Adirini (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Parliamentary Researcher / Chercheuse parlementaire
PATRIA, Chairil (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary to the delegation Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
RUBINI, Nida (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Parliamentary Staff / Secrétariat du Parlement
WIJAYANTI, Amelia (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Parliamentary Expert Staff / Experte parlementaire
TANSIL, Yuliana (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
MULYONO, Pauline Theresa (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
GADING (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D’)

LARIJANI, Ali (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the Islamic Parliament of Iran Président du Parlement islamique de l'Iran
NADIMI, Iraj (Mr./M.) President of the Group / Président du Groupe	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
JALALI, Kazem (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
SALIMI, Alireza (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
AGHATEHRANI, Mortaza (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
ALIA, Fatemeh (Mrs./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
BOROUMANDI, Mohamad Mahdi (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran

SHAIKHOESLAM, Hossein (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General, Chief of the Speaker's Bureau, Director General, International Department / Secrétaire général, Chef du Cabinet du Président, Directeur général du Département international
JAFARI, Mohammad (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Head of the Speaker's Office Chef du Bureau du Président
YASREBI, Mohammad (Mr./M.)	Director General, Protocol Department Directeur général du Département du protocole
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Expert of the Inter-Parliamentary Secretariat of the Islamic Consultative Assembly / Expert principal du Secrétariat interparlementaire de l'Assemblée consultative islamique
ASHJAZADEH, Mohammad Asem (Mr./M.) Advisor / Conseiller	
GHASHGHAHI, Mehdi (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
IRAQ	
AL-SUHAIL, Qusay (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Deputy Speaker of the Council of Representatives Premier Vice-Président du Conseil des Représentants (AB)
AL-RIKABI, Sadiq (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (DAB)
IBRAHIM, Nada Mohammad (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AQB)
KHOSHNAW, Rawaz (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (KA)
AL-EMADI, Imad (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (ARB) ⁵¹
HAMADANI, Hasan (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of Parliament / Membre du Parlement
SALEEM, Adeela (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Member of Parliament / Membre du Parlement
NAMIK, Ayad (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ALCHALI, Mustafa (Mr./M.)	Public Relations Manager to the Deputy Speaker's Office Directeur des relations publiques auprès du Bureau du Vice-Président
YOUSOUF, Saad (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
YASEEN, Ayass (Mr./M.) Press / Presse	
ALSARI, Fadhil (Mr./M.) Advisor / Conseiller	
AL-BUHILAL, Raad (Mr./M.) Interpreter / Interprète	

IRELAND – IRLANDE

BURKE, Patrick (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of Seanad Éireann / Président de Seanad Éireann (FG)
MULHERIN, Michelle (Ms./Mme)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (FG)
DOWDS, Robert (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (L)
O'DONOVAN, Patrick (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (FG)

⁵¹ (AB: Alahrar Block)
(DAB: Daolat Alqanon Block)
(AQB: Alirqaia Block)
(KA: Kurdistan Alliance
(ARB: Alrafedin Block)

/ Alliance kurde)

McGRATH, Mattie (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (Ind) ⁵²
DOODY, Bridget (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of Inter-Parliamentary Affairs Chef des affaires interparlementaires

ISRAEL

SHEETRIT, Meir (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Knesset Membre de la Knesset (H)
LAVIE, Aliza (Ms./Mme)	Member of the Knesset, Chair, Committee on the Status of Women / Membre de la Knesset, Présidente de la Commission de la condition de la femme (YA) ⁵³
MELLER-HOROVITZ, Yardena (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale

ITALY – ITALIE

CASINI, Pier Ferdinando (Mr./M.) Honorary IPU President, Leader of the delegation Président honoraire de l'UIP, Chef de la délégation	Senator, Chair, Foreign Affairs Committee / Sénateur, Président de la Commission des affaires étrangères (SCI)
FARINA, Gianni (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PD)
MONTEVECCHI, Michela (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (M5S)
SORIAL, Girgis Giorgio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (M5S) ⁵⁴
RADONI, Susanna (Mrs./Mme) Advisor / Conseillère	Protocol Officer, Chamber of Deputies Chargé du protocole, Chambre des Députés
SORBELLO, Sandro (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Protocol Officer, Chamber of Deputies Chargé du protocole, Chambre des Députés
LASORSA, Antonella (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Chamber of Deputies / Chambre des Députés
TALEVI, Paola (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Senate / Sénat
DI PIETRO, Cristina (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	

JAPAN – JAPON

UESUGI, Mitsuhiro (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LDP)
NAGATSUMA, Akira (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)
AKAEDA, Tsuneo (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LDP)
KANKE, Ichiro (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LDP)
YOSHIDA, Hiromi (Mr./M.)	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (LDP)

⁵² (FG: Fine Gael)

(L: Labour Party

(Ind: Independent

⁵³ (H: Hatenua (The movement)

(YA: Yesh Atid (There Is a Future)

⁵⁴ (SCI: Scelta Civica)

(PD: Democratic Party

(M5S: Five Stars Movement

/ Parti travailliste)

/ Indépendant)

/ Hatenua (Le Mouvement))

/ Yesh Atid (Il y a un avenir))

/ Parti démocrate)

/ Mouvement cinq étoiles)

FUKUYAMA, Tetsuro (Mr./M.)	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (DPJ) ⁵⁵
SANO, Keiko (Ms./Mme)	Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Directrice de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
SATO, Hiroshi (Mr./M.)	Assistant Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives Directeur adjoint de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme)	Assistant Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives Directeur adjoint de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
SUGIYAMA, Jin (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
KONO, Miho (Ms./Mme)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
SHIMIZU, Ken (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / Directeur, Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers
SUZUKI, Yuko (Ms./Mme)	Assistant Director, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors Directrice adjointe, Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers
KANEKO, Nanae (Ms./Mme)	Secretary, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / Secrétaire de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers
HIGUCHI, Mariko (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
UEHARA, Masato (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
TAKAGI, Izumi (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
YOSHIDA, Kazuko (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
MONDEN, Kimiko (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
TAKEDA, Makoto (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
MAEDA, Toru (Mr./M.) Permanent Mission of Japan to Geneva Mission permanente du Japon à Genève	
KAMITANI, Naoko (Ms./Mme) Permanent Mission of Japan to Geneva Mission permanente du Japon à Genève	

⁵⁵ (LDP: Liberal Democratic Party
(DPJ: Democratic Party of Japan

/ Parti libéral démocrate)
/ Parti démocrate japonais)

IMURA, Kumiko (Ms./Mme)
Permanent Mission of Japan to Geneva
Mission permanente du Japon à Genève

MAKINO, Minami (Ms./Mme)
Permanent Mission of Japan to Geneva
Mission permanente du Japon à Genève

TSURUTA, Hazuki (Ms./Mme)
Permanent Mission of Japan to Geneva
Mission permanente du Japon à Genève

SUNAYAMA, Yutaka (Mr./M.)
Permanent Mission of Japan to Geneva
Mission permanente du Japon à Genève

MIZUTANI, Tsutomu (Mr./M.)
Permanent Mission of Japan to Geneva
Mission permanente du Japon à Genève

HONDA, Hideaki (Mr./M.)
Permanent Mission of Japan to Geneva
Mission permanente du Japon à Genève

JORDAN – JORDANIE

SROUR, Sa'ad (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the House of Representatives Président de la Chambre des Représentants
MAJALI, Abdulhadi (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
HAJ HASAN, Samar (Mrs./Mme)	Senator / Sénatrice
BUNDUKJI, Mohammad (Mr./M.)	Senator / Sénateur
HIJAZIN, Ra'ed (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
AL-SAIDEEN, Daif-Allah (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
SNAID, Ali (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
AL-GHRIR, Hamad (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants
ALADWAN, Firas (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Director General, Speaker's Office Directeur général du Bureau du Président
ALWAKED, Abdelrahim (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Director of the Speaker's Affairs Department Directeur du Département des affaires présidentielles
ALMASHAKBEH, Adnan (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Director of the International Affairs Department, Senate Directeur du Département des affaires internationales du Sénat
ALARAJ, Hamdi (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Secretary / Secrétaire
ALMOMANI, Hikmat (Mr./M.) Press / Presse	

KAZAKHSTAN

AISINA, Maira (Mrs./Mme)	Member of the Mazhilis / Membre du Mazhilis (NDP)
SABILYANOV, Nurtay (Mr./M.)	Member of the Mazhilis / Membre du Mazhilis (NDP)
TOREGELDINOV, Zhumabek (Mr./M.)	Member of the Mazhilis / Membre du Mazhilis (NDP) ⁵⁶
TILEUBERDI, Mukhtar (Mr./M.)	
Ambassador of Kazakhstan to Geneva Ambassadeur du Kazakhstan à Genève	

KENYA

ETHURO, Ekwee (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the Senate / Président du Sénat (J)
MUTURI, Justin (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (J)
LAY, Joyce (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CORD)
LOSIAKOU, David (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (J)
NABWALA, Catherine (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (CORD)
DAWOOD ALIMOHAMED, Abdul Rahim (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
SANG', Stephen (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Senator / Sénateur (J) ⁵⁷
NYEGENYE, Jeremiah (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk of the Senate / Secrétaire général du Sénat
BUNDI, Justin (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
RUGE, Njenga (Mr./M.)	Deputy Legislative Director / Directeur législatif adjoint
ADIKA, Peter (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Principal Research Assistant Assistant principal de la recherche
ALI, Mohammed (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Director, Office of the Speaker Directeur du Bureau du Président
CHANIA, David (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Clerk Assistant / Greffier assistant
KAIRU, Rachel (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	
ARAP TOO, Noah (Mr./M.)	Research Assistant / Assistant de la recherche
NYAGA, Dishon (Mr./M.)	Personal Assistant to the Speaker of the National Assembly / Assistant particulier du Président de l'Assemblée nationale

KUWAIT – KOWEIT

AL-GHANIM, Marzouq (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
AL-SHAYEE, Faisal (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AL-OMAR, Jamal (Mr./M.)	Member of the National Assembly

⁵⁶ (NDP: Nur Otan)⁵⁷ (J: Jubilee)

(CORD: Coalition for Reforms and Democracy

/ Coalition pour les réformes et la démocratie)

ASHOUR, Saleh (Mr./M.)	Membre de l'Assemblée nationale Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AL-AZEMI, Saif (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AL-TRAJJI, Abdullah (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AL-HAJERI, Madi (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AL-KANDARI, Allam (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
AL-DEGAISHEM, Jamal (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALDAIHANI, Deyab (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-ENEZI, Meshal (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-HARBAN, Talal (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-AWADI, Abdullah (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-SUBAIEE, Muslat (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-DOWAIHEE, Nasser (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-MENAYEKH, Fahad (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
BOHAMDI, Ahmed (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
MAGAMESS, Jassim (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-AJMI, Mubarak (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-MUTTAWA, AMal (Mrs./Mme)	Staff / Secrétariat
AL-YASSEN, Mohammed (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-AJMI, Soud (Mrs./Mme)	Staff / Secrétariat
AL-REFAEE, Bassam (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
AL-GHUNAIM, Jamal (Mr./M.) Ambassador fo Kuwait to Geneva Ambassadeur du Kuweït à Genève	

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

AKHAMOUNTRY, Koukeo (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères
ANOTHAY, Khemphone (Mr./M.)	Deputy Director General of the Foreign Affairs Department Directeur général adjoint du Département des affaires étrangères
KEOMANYKHOT, Kaysone (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Deputy Chief, Inter-Parliamentary Relations Division Chef adjointe de la Division des relations interparlementaires

LATVIA – LETTONIE

MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Saeima, Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee / Membre du Saeima, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (CC)
NAUDINS, Romans (Mr./M.)	Member of the Saeima / Membre du Saeima (LNKK) ⁵⁸
PAURA, Sandra (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of the Inter-Parliamentary Relations Bureau Chef du Département des relations interparlementaires

LEBANON – LIBAN

BERRY, Nabih (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
ELZEIN, Abdellatif (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Foreign Affairs and Emigrants Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères et des émigrés
AOUN, Elie (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
ZOUEIN, Gilberte (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Chairperson of the Committee on Women and Children / Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission de la femme et de l'enfant
BERRY, Mahmoud (Mr./M.) Advisor / Conseiller	
FAWAZ, Fouad (Mr./M.) Advisor / Conseiller	
CHARARA, Bilal (Mr./M.)	Secretary General for Foreign Affairs Secrétaire général des affaires étrangères
HAMAD, Ali (Mr./M.)	Director General for Speaker's Affairs Directeur général des affaires présidentielles
REDA, Saad (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	
BALLOUT, Mohamad (Mr./M.) Press / Presse	
NOUR-EL-DINE, Ali (Mr./M.) Press / Presse	
ASSI, Ahmad (Mr./M.) Press / Presse	
EL-HAJJ, Mohamad (Mr./M.) Press / Presse	
AKIL, Radouane (Mr./M.) Press / Presse	
MRAMMEL, Imad (Mr./M.) Press / Presse	
CHEIKH ALI, Adnan (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	Police Head, National Assembly Chef de la police de l'Assemblée nationale
CHOUAIB, Youssef (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
HAMZA, Khodor (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

⁵⁸ (CC: Concord Centre / Centre concorde)
(LNKK: National Alliance for Fatherland and Freedom / Union pour la patrie et la liberté)

LESOTHO

RAKUOAME, Lekhetho (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale (PFD)
MOTSAMAI, Ntlhoi (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, ex officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DC)
LETHUNYA, Ntsieng (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ABC)
PHEKO, Thabang (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (LCD)
HOOHLO, Futho (Mr./M.)	Senator, Chairman of the MDGs Committee Sénateur, Président de la Commission des OMD (ABC) ⁵⁹
MAEMA, Lebohang (Mr./M.)	Clerk to the National Assembly

LIECHTENSTEIN

LANTER-KOLLER, Violanda (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President of the Parliament (Landtag) Vice-Président du Parlement (Landtag)
BÜCHEL, Helmuth (Mr./M.)	Member of the Parliament (Landtag) Membre du Parlement (Landtag)
HILTI, Josef (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Secretary General of the Landtag Secrétaire général du Landtag
WACHTER, Gabriela (Ms./Mme) Deputy Secretary of the Group Secrétaire adjointe du Groupe	

LITHUANIA – LITUANIE

GYLYS, Povilas (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Seimas / Membre du Seimas (DK)
BILOTAITE, Agne (Ms./Mme)	Member of the Seimas / Membre du Seimas (TS-LKD) ⁶⁰
ALEKSONIS, Gedeminas (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
SUMSKIENE, Laura (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Adviser, International Relations Department Conseillère du Département des relations internationales

MALAWI

CHINGOLA, Jones (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (PP)
MWALE, Theresa (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MCP)
JANGIYA, Mwalone (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UDF)

⁵⁹ (PFD: National Independent Party
(DC: Democratic Congress
(ABC: All Basotho Convention
(LCD: Lesotho Congress for Democracy

⁶⁰ (DK: The Way of Courage
(TS-LKD: Homeland Union – Lithuanian Christian Democrats

/ Front patriotique pour la démocratie)
/ Congrès démocratique)
/ Convention des Basotho)
/ Congrès pour la démocratie au Lesotho)

/ La voie du courage)

/ Union de la patrie – Démocrates-chrétiens de Lituanie)

GAMA, Wells (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DPP)
BIMPHI, Herbert (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DPP) ⁶¹
MWENYEHELI, Jeffrey (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Principal Clerk / Greffier principal
CHIUSIWA, Michael (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Head of Committee Section Chef du Secrétariat de commission

MALAYSIA – MALAISIE

KIANDEE, Ronald (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the House of Representatives Vice-Président de la Chambre des Représentants
WEE, Ka Siong (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (BN-MCA)
TAU LIN, Linda Tsen (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (SUP)
ANWAR, Nurul Izzah (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PKR) ⁶²
ZAMRIZAM, Samsuri (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	
ABDUL KAHAR, Nurhidayu (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Principal Private Secretary Secrétaire particulière principale

MALDIVES

SHAHID, Abdulla (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the People's Majlis Président du Majlis des Citoyens
ABDULLA, Eva (Ms./Mme)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
MUJUTHAZ, Mohamed (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
NASHEED, Mohamed (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
WAHEED, Hussain (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
MOHAMED, Ahmed (Mr./M.)	Secretary General / Secrétaire général
WAHEED, Mariyam (Ms./Mme)	Foreign Relations Officer Chargée des relations étrangères
AHMED, Ahid (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

⁶¹ (MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)
(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)
(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)

⁶² (MCA: Malaysian Chinese Association / Association sino-malaisienne)
(SUP: Sabah United Party / Parti uni Sabah)
(PKR: People's Justice Party / Parti de la justice nationale)

MALI

TAPO, Kassoum (Mr./M.)
President of the Committee on the Human Rights
of parliamentarians, Leader of the delegation
Président du Comité des droits de l'homme
des parlementaires, Chef de la délégation

Fourth Vice-President of the National Assembly
Quatrième Vice-Président de l'Assemblée nationale

DOUMBIA, Khalifa (Mr./M.)

Sixth Vice-President of the National Assembly
Sixième Vice-Président de l'Assemblée nationale

DIALLO, Mamadou (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General / Secrétaire général

MALTA – MALTE

ABELA, Carmelo (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the House of Representatives, Government
Whip / Membre de la Chambre des Représentants,
Chef de file (MLP)

GONZI, Michael (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PN) ⁶³

MAURITIUS – MAURICE

PEEROO, Abdool Razack M.A. (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

HAWOLDAR, Rihun Raj (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Chief Government
Whip / Membre de l'Assemblée nationale, Chef de file
(PTR) ⁶⁴

NAGALINGUM, Darmarajen (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

DOWLUTTA, Ram Ranjit (Mr./M.)

Clerk / Greffier

MEXICO – MEXIQUE

CUEVAS, Gabriela (Ms./Mme)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Senator, Chairperson of the Committee on International Affairs
Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires
internationales (PAN)

ORTIZ, Graciela (Ms./Mme)

Senator, Chairperson of the Committee on Legislative Study
Sénatrice, Présidente de la Commission de l'étude législative (PRI)

ROJAS, Laura Angélica (Ms./Mme)

Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs and
International Organisms / Sénatrice, Présidente de la
Commission des affaires étrangères et des organismes
internationaux (PAN)

BLANCO, Silvano (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (PRD)

GUERRA, Marcela (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies, Chairperson of the
Committee on External Relations, North America / Membre de
la Chambre des Députés, Présidente de la Commission des
relations extérieures pour l'Amérique du Nord (PRI)

RIVADENEYRA, Alfredo (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (PAN) ⁶⁵

⁶³ (MLP: Malta Labour Party

/ Parti maltais du travail)

(PN: Nationalist Party

/ Parti nationaliste)

⁶⁴ (PTR: Labour Party

/ Parti travailliste)

⁶⁵ (PAN: National Action Party

/ Parti de l'Action nationale)

(PRI: Institutional Revolutionary Party

/ Parti révolutionnaire institutionnel)

(PRD: Democratic Revolution Party

/ Parti de la révolution démocratique)

ENRIQUEZ BALDAZO, Areli (Ms./Mme)
Secretary of the Group
Secrétaire du Groupe

Director, International Affairs
Directrice des affaires internationales

PÉREZ, Jeraldine (Ms./Mme)
Advisor / Conseillère

Liaison Deputy Director / Directrice adjointe de liaison

**MICRONESIA (FEDERATED STATES OF)
MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)**

YOSIWO, George P. (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the Congress, Chairman of the Committee
on Foreign Affairs / Membre du Congrès, Président de la
Commission des affaires étrangères

IOANIS, Liwiana Ramon (Mrs./Mme)
Member of the ASGP, Secretary of the Group
Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe

Chief Clerk / Secrétaire générale

MONACO

ALLAVENA, Jean-Charles (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the National Council, Chairman of the
Committee on External Relations / Membre du Conseil
national, Président de la Commission des relations
extérieures (HM)

FICINI, Alain (Mr./M.)

Member of the National Council, Deputy Chairman of the
Committee on Legislation / Membre du Conseil national,
Vice-Président de la Commission de législation (HM)⁶⁶

COLOMBO-PASTORELLI, Mariam (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

International Relations / Relations internationales

MONGOLIA – MONGOLIE

ENKHBOLD, Zandaakhuu (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Chairman of the State Great Hural
Président du Grand Khoural de l'Etat (DP)

BAKEIY, Agipar (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre du Grand Khoural de l'Etat (DP)

SARANGEREL, Davaajantsan (Mrs./Mme)

Member of the State Great Hural
Membre du Grand Khoural de l'Etat (MPP)

BATTSOGT, Dogsom (Mr./M.)

Member of the State Great Hural
Membre du Grand Khoural de l'Etat (MPRP-MNDP)⁶⁷

BOLDBATAAR, Byambadorj (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General / Secrétaire général

TSERENDORJ, Narantungalag (Mr./M.)

Head of the Foreign Relations and Cooperation
Department of the Secretariat, State Great Hural
Chef du Département des affaires étrangères et de la
coopération du Secrétariat du Grand Khoural de l'Etat

ENKHTUYA, Dorjzovd (Mrs./Mme)

Head of the Press and Public Affairs Department
Chef du Département de la presse et des affaires
publiques

BATBOLD, Maruush (Mr./M.)

Advisor, Foreign Relations Department
Conseiller au Département des affaires étrangères

ALTANHUYAG, Tsendenorov (Mr./M.)
Press / Presse

⁶⁶ (HM: Monaco Horizon

/ Horizon Monaco)

⁶⁷ (DP: Democratic Party

/ Parti démocrate)

(MPP: Mongolian People's Party

/ Parti populaire mongole)

(MPRP-MNDP: Justice Coalition

/ Coalition pour la justice)

NERGUIBAATAR, Yadamsuren (Mr./M.)
Security Officer / Agent de sécurité

ADILTULGA, Tserenkhram (Mr./M.)
Security Officer / Agent de sécurité

MUNKHBAYAR, Amarjargal (Mr./M.)
Security Officer / Agent de sécurité

BAIGALMAA, Tumenjargal (Mrs./Mme)
Physician to the Speaker / Médecin du Président

ORGIL, Luvsantseren (Mr./M.)
Ambassador of Mongolia to Geneva
Ambassadeur de la Mongolie à Genève

OYU, Vasha (Mrs./Mme)
Embassy of Mongolia to Geneva
Ambassade de la Mongolie à Genève

BAYAR, Purevdorj (Mr./M.)
Embassy of Mongolia to Geneva
Ambassade de la Mongolie à Genève

JARGALSAIKHAN, Gozon (Mr./M.)
Embassy of Mongolia to Geneva
Ambassade de la Mongolie à Genève

MOROCCO – MAROC

BIADILLAH, Mohamed Cheikh (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the House of Councillors Président de la Chambre des Conseillers (PAM)
KOUSKOUS, Hamid (Mr./M.)	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (PAM)
OMARI, Abdelaziz (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PJD)
BENMASSAOUD, Rachida (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (USFP)
BOUAMER, Taghouan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PI)
TOUIZI, Ahmed (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (PAM) ⁶⁸
KHOUJA, Abdelouahed (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Councillors Secrétaire général de la Chambre des Conseillers
CHIBAN, Omar (Mr./M.)	Head of the Speaker's Office Chef de Cabinet du Président
IDBELHAJ, Hafida (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administrative du Groupe	Head, Division of External Relations and Cooperation, House of Representatives / Chef de la Division des relations extérieures et de la coopération de la Chambre des Représentants
DRIUCHE, Abdelwahad (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of External Relations Division, House of Councillors Chef de la Division des relations extérieures de la Chambre des Conseillers
ANTRA, Mustapha (Mr./M.)	Communication Adviser / Conseiller de la communication

⁶⁸ (PAM: Authenticity and Modernity Party
(PJD: Justice and Development Party
(USFP: Socialist Union of Popular Forces
(PI: Istiqlal

/ Parti authenticité et modernité)
/ Parti de la justice et du développement)
/ Union socialiste de forces populaires)
/ Parti de l'Istiqlal)

MYANMAR

MANN, Thura U Shwe (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the Union Assembly Président de l'Assemblée de l'Union (USDP)
OO, U Hla Myint (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the International Relations Committee, Chairman of the IPU Committee / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des relations internationales, Président de la Commission de l'UIP (USDP)
OO, Mya (Mr./M.)	Member of the House of Nationalities, Chairman of the Committee on Education, Health and Culture / Membre de la Chambre des Nationalités, Président de la Commission de l'éducation, de la santé et de la culture (USDP)
TOE, U Maung (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (USDP) ⁶⁹
MU, Aye Aye (Mrs./Mme)	Commission Member, House of Representatives Membre de commission, Chambre des Représentants
SOE, U Kyaw (Mr./M.)	Director General, House of Nationalities Directeur général à la Chambre des Nationalités
SWE, U Tin Aung (Mr./M.)	Director, Speaker's Office, House of Representatives Directeur du Bureau du Président de la Chambre des Représentants
TUN, U Aung Win (Mr./M.)	Deputy Director, Speaker's Office, House of Representatives / Directeur adjoint du Bureau du Président de la Chambre des Représentants
MIN, Khun Htee (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Assistant Director, Speaker's Office, House of Representatives / Directeur assistant du Bureau du Président de la Chambre des Représentants
AUNG, Ye Thura (Mr./M.)	National Project Officer / Chargé de projet national

NAMIBIA – NAMIBIE

GURIRAB, Theo-Ben (Dr./M.) President of the Group, Honorary IPU President, Leader of the delegation / Président du Groupe, Président honoraire de l'UIP, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (SWAPO)
MENSAH-WILLIAMS, Margaret (Mrs./Mme)	Vice-Chairperson of the National Council Vice-Présidente du Conseil national (SWAPO)
AMWEELO, Moses (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
LUCKS, Heiko (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDP)
SHILENGA, Rosalia (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national (SWAPO)
GOWASES, Clara (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RP)
SHITALENI, Germina (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Member of the National Council Membre du Conseil national (SWAPO) ⁷⁰
SHIMUTWIKENI, Panduleni (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Secretary General of the National Council Secrétaire générale du Conseil national

⁶⁹ (USDP: Union Solidarity and Development Party

/ Parti de la solidarité et du développement de l'Union)

⁷⁰ (SWAPO: South West Africa People's Organization

/ Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

(RDP: Rally for Democracy and Progress

/ Rassemblement pour la démocratie et le progrès)

(RP: Republican Party

/ Parti républicain)

JACOBS, Johannes Jakes (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary, National Assembly Secrétaire à l'Assemblée nationale
ISAAK, Willem H. (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Chief Parliamentary Clerk, National Assembly Fonctionnaire parlementaire principal, Assemblée nationale
KAUKUNGUA, Ndahafa (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Senior Information Officer Chargée principale de l'information
SHALI, Auguste (Mrs./Mme) Co-Secretary of the Group Co-Secrétaire du Groupe	Parliamentary Clerk, Committee Services, National Council / Greffière parlementaire, Service des Commissions du Conseil national
SHIPIKI, Ndapandula (Ms./Mme)	Personal Assistant to the Speaker Assistante particulière du Président
MOGANE, Patrick (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	Special Assistant to the Speaker Assistant particulier du Président
NAKUTWIMA, Mirjam (Ms./Mme)	Private Secretary to the Vice-Chairperson Secrétaire particulière de la Vice-Présidente

NETHERLANDS – PAYS-BAS

DIJKHOFF, Klaas (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives of the States General / Membre de la Chambre des Représentants des Etats généraux (VVD)
WOLBERT, Agnes (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives of the States General / Membre de la Chambre des Représentants des Etats généraux (PvdA)
DE BOER, Margreet (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (GL) ⁷¹
BIESHEUVEL-VERMEIJEN, Jacqueline (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives of the States General / Secrétaire générale de la Chambre des Représentants des Etats généraux
HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate of the States General Secrétaire général du Sénat des Etats généraux
NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Head of the Inter-Parliamentary Relations Office Chef du Bureau des relations interparlementaires

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZELANDE

HENARE, Tau (Mr./M.) Member of the Committee on Middle East Questions, Leader of the delegation / Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen- Orient, Chef de la délégation	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Maori Affairs / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des affaires maori (NP)
NORMAN, Russel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (G)
FENTON, Darien (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (L) ⁷²
CUTTING, Steve (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Manager, Parliamentary Relations, Office of the Clerk Directeur des relations parlementaires du Bureau du Secrétaire général

⁷¹ (VVD: Liberal Party
(PvdA: Labour Party

(GL: Green Left
⁷² (NP: National Party
(G: Green Party
(L: Labour Party

/ Parti populaire pour la liberté et la démocratie)
/ Parti du travail)
/ Verts-gauche)
/ Parti national)
/ Les verts)
/ Parti travailliste)

NICARAGUA

MONTENEGRO, Iris Marina (Ms./Mme)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

First Vice-President of Parliament
Première Vice-Présidente du Parlement (FSLN) ⁷³

NIGER

MAÏZOUNBOU, Laoual Amadou (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ARN)

NOUHOU, Daoudou (Mr./M.)
Rapporteur of the Group
Rapporteur du Groupe

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MDN)

SAMAÏLA, Ali (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)

IBRO NA-ALLA, Aoua (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PNDS) ⁷⁴

SABO, Boubacar (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint

ALIO, Issa (Mr./M.)
Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe

Director, Cooperation / Directeur de la coopération

NIGERIA

MARK, David (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

President of the Senate / Président du Sénat (PDP)

IHEDIOHA, Chukwuemeka Nkem (Mr./M.)
Deputy Leader of the delegation
Chef adjoint de la délégation

Deputy Speaker of the House of Representatives
Vice-Président de la Chambre des Représentants (PDP)

USMAN, Abdulaziz (Mr./M.)

Senator, Chairman of the Committee on Parliamentary
Affairs / Sénateur, Président de la Commission des affaires
parlementaires (PDP)

ESUENE, Helen (Ms./Mme)

Senator, Chairperson of the Committee on Women Affairs
and Youth Development / Sénatrice, Présidente de la
Commission des affaires féminines et du développement
de la jeunesse (PDP)

BARATA, Ahmed Hassan (Mr./M.)

Senator, Chairman of the Committee on Culture, Tourism and
National Orientation / Sénateur, Président de la Commission
de la culture, du tourisme et de l'orientation nationale (PDP)

REYENIEJU, Daniel (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Chairman of
the Committee on Inter-Parliamentary Relations
Membre de la Chambre des Représentants, Président de
la Commission des relations interparlementaires (PDP)

DOGUWA, Ado Alhassan (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PDP)

UZAMERE, Ehigie Edobor (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

Senator, Chairman of the Committee on Local and
Foreign Debts / Sénateur, Président de la Commission
de la dette locale et étrangère (ACN)

IDRIS Sani, Mohammed (Mr./M.)
Adviser / Conseiller

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PDP) ⁷⁵

⁷³ (FSLN: Sandinista National Liberation Front

/ Front sandiniste de libération nationale)

⁷⁴ (ARN: Alliance for National Reconciliation
(MDN: Moden Fa Lumana - Niger Democratic Movement
(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism
for an African Federation

/ Alliance pour la réconciliation nationale)
/ Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine)
/ Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme)

⁷⁵ (PDP: People's Democratic Party
(ACN: Action Congress of Nigeria

/ Parti démocratique populaire)
/ Congrès du Nigéria pour l'action)

EFETURI, Ben (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk of the Senate / Secrétaire général du Sénat
AUDU, Rabi (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	
GARBA, Lawal (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Deputy Director / Directeur adjoint
ISAH, Ibrahim (Mr./M.)	Foreign Affairs Officer / Chargé des affaires étrangères
ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.)	Special Assistant to the Clerk of the National Assembly Assistant spécial du Secrétaire général de l'Assemblée nationale
NDIWE, Arthur (Mr./M.)	Director of Protocol to the President of the Senate Directeur du protocole auprès du Président du Sénat
OKE OPIA, Edward (Mr./M.)	Senior Special Assistant on Media Assistant spécial principal des médias
ANDOEVER, Ade Nguhar (Mr./M.)	Special Liaison Administrative Assistant Assistant administratif spécial de la liaison
OLOGBONDIYAN, Kola (Mr./M.)	Media Special Adviser / Conseiller spécial des médias
BADAMASI, Abubakar (Mr./M.)	Committee Clerk / Greffier de commission
OKO, Bernard (Mr./M.)	Committee Clerk / Greffier de commission
MARK, Igoche (Mr./M.)	Personal Assistant to the President of the Senate Assistant particulier du Président du Sénat
ESEKE, Augustin (Mr./M.) IPU Desk	Assistant Chief Administrative Officer Assistant administratif
MIRI, Abel (Mr./M.) Aide de camp to the President Aide de camp du Président	Senate / Sénat
IBEH, Chuks (Mr./M.) Aide de camp to the Deputy Speaker Aide de camp du Vice-Président	House of Representatives / Chambre des Représentants
ADIGUN, Folashade (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Special Administrative Assistant Assistant administratif spécial

NORWAY – NORVEGE

HEGGØ, Ingrid (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Storting / Membre du Storting (LP)
HENRIKSEN, Kari (Ms./Mme)	Member of the Storting / Membre du Storting (LP) ⁷⁶
DAHL HOTVEDT, Bjørnar (Mr./M.) Adviser to the delegation / Conseiller de la délégation	
HØGE, Anne Laila (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Senior Executive Officer / Administratrice principale

OMAN

AL-MAAWALI, Khalid (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the Majles A'Shura Président du Majles A'Shura
AL FARSI, Fawziya (Mrs./Mme)	Member of the Majles Addawla Membre du Majles Addawla
AL SADI, Khaled (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
AL-SHAMSI, Rashed (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura

⁷⁶ (LP: Labour Party

/ Parti travailliste)

AL BASAIDIYA, Naama (Mrs./Mme)	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
AL RASHDI, Hamood (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
AL MAHROUQI, Ali (Mr./M.)	Secretary General of the Majles A'Shurah Secrétaire général du Majles A'Shura
AL MASHANI, Said (Mr./M.) Adviser the Group / Conseiller du Groupe	Assistant Secretary General for Information and Public Relations / Secrétaire général adjoint de l'information et des relations publiques
AL NAIMI, Rashid (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Assistant Director, Chairman's Office Directeur adjoint du Bureau du Président
AL HASHMI, Wafa (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head, Division of Electronic Information Chef de la Division de l'information électronique

PAKISTAN

SADIQ, Sardar Ayaz (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (PML-N)
RAZA FAROOQ, Ayesha (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)
QAMAR, Syed Naveed (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PPPP)
AZIZ, Daniyal (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)
NAEK, Farooq H. (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PPPP)
BABAR, Farhatullah (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PPPP)
HUSSAIN SHAH, Syed Muhammad Ashiq (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
RAZA RABBANI, Mian (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Senator / Sénateur (PPPP)
KHAN ACHAKZAI, Muhammad Daud (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Senator / Sénateur (ANP) ⁷⁷
NIAZI, Karamat Hussain (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
PERVEZ, Amjed (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary, Senate / Secrétaire au Sénat
RAFI, Shazia Z. (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	
MURTAZA, Ghulam (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Joint Secretary, Senate / Co-Secrétaire au Sénat
HASHMI, Syed Shamoon (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Joint Secretary, Speaker's Chamber Co-Secrétaire, Bureau du Président
SIAL, Anwar (Mr./M.)	Director of Protocol to the Speaker Directeur du protocole du Président

⁷⁷ (PML-N: Pakistan Muslim League Nawaz
(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians
(ANP: Awami National Party

/ Ligue musulmane pakistanaise Nawaz)
/ Parlementaires du Parti du peuple pakistanaï)
/ Parti national Awami)

PALESTINE

AL-AHMAD, Azzam (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
AL-WAZIR, Intisar (Ms./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
AL-SALHI, Bassam (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
SANDUKA, Zuhair (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
KOKALY, Foad (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
KHREISHI, Ibrahim (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
AL-DEEK, Bashar (Mr./M.)	Administrative Assistant / Assistant administratif
HAMAYEL, Omar (Mr./M.)	Administrative Assistant / Assistant administratif
AL-HOURANI, Taysir (Mr./M.)	Administrative Assistant / Assistant administratif

PANAMA

MARTÍNEZ, Abraham (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Vice-President of the National Assembly Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale (CD)
SALERNO, Noriel (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly, Deputy Chairman of the Committee on External Relations / Membre de l'Assemblée législative, Vice-Président de la Commission des relations extérieures (CD)
ARAÚZ, Rony (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (CD)
CASTILLO, Nancy (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CD)
PAREDES, Rogelio R. (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (PRD) ⁷⁸
PROLL NUÑEZ, Roberto (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the National Assembly Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale

PERU – PEROU

LEÓN RIVERA, José Raguberto (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Congress of the Republic Membre du Congrès de la République (PP) ⁷⁹
--	---

PHILIPPINES

DRILON, Franklin (Mr./M.) Vice-President of the Executive Committee, Leader of the delegation / Vice-Président du Comité exécutif, Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat
CAYETANO, Pia (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
MARCOS, Ferdinand Jr. (Mr./M.)	Senator / Sénateur

⁷⁸ (CD: Democratic Change
(PRD: Democratic Revolutionary Party
⁷⁹ (PP: Perú Possible)

/ Changement démocratique)
/ Parti révolutionnaire démocratique)

DEL MAR, Raul (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Inter-Parliamentary Relations Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des relations interparlementaires (LP) ⁸⁰
YABES, Oscar (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary, Senate / Secrétaire au Sénat
De GUZMAN, Antonio Jr. (Mr./M.) Adviser, Secretary of the Group Conseiller, Secrétaire du Groupe	Director General / Directeur général
DE CHAVEZ, Cesar (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Director, Senate / Directeur au Sénat
DALEON III, Benjamin Paolo (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Technical Staff / Secrétariat
TORRES, Anthony (Mr./M.)	Executive Assistant / Assistant exécutif
REGINALDO, Maria Elizabeth C. (Ms./Mme)	Technical Staff / Secrétariat
LEPATAN, Denis (Mr./M.) Ambassador, Permanent Representative of the Philippines to Geneva / Ambassadeur, Représentant permanent des Philippines à Genève	
LEPATAN, Maria Teresa (Ms./Mme) Permanent Mission of the Philippines to Geneva Mission permanente des Philippines à Genève	
BAJA, Noralyn (Ms./Mme) Permanent Mission of the Philippines to Geneva Mission permanente des Philippines à Genève	
FOS, Enrico (Mr./M.) Permanent Mission of the Philippines to Geneva Mission permanente des Philippines à Genève	
TE, Elizabeth (Ms./Mme) Permanent Mission of the Philippines to Geneva Mission permanente des Philippines à Genève	

POLAND – POLOGNE

ZIÓLKOWSKI, Marek (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator / Sénateur (PO)
STEFANIUK, Franciszek (Mr./M.)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PSL)
KLOC, Izabela (Ms./Mme)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PiS)
MAZUREK, Beata (Ms./Mme)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PiS) ⁸¹
CZAPLA, Lech (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Sejm / Secrétaire général du Sejm
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Director, Analysis and Documentation Office, Chancellery of the Senate / Directrice du Bureau de l'analyse et de la documentation, Chancellerie du Sénat
GRUBA, Wojciech (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group and to the delegation / Secrétaire administratif du Groupe et de la délégation	

⁸⁰ (LP: Liberal Party

/ Parti libéral)

⁸¹ (PO: Civic Platform

/ Plate-forme civique)

(PSL: Polish Peasant Party

/ Parti paysan polonais)

(PiS: Law and Justice

/ Droit et justice)

PORTUGAL

SILVA, Guilherme (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Assembly of the Republic Vice-Président de l'Assemblée de la République (PSD)
COSTA, Alberto (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (PS)
PACHECO, Duarte (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (PSD)
CARDOSO, Paula (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (PSD) ⁸²
ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
BOTELHO LEAL, Isabel (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Parliamentary Official / Assistante parlementaire

QATAR

AL-MEADADI, Rashid Hamad (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Advisory Council Membre du Conseil consultatif
AL-MAJID, Abdulreda Mahdi (Mr./M.)	Head of the Editing and Translation Section, Secretariat of the Majlis Al-Shura / Chef de la Section de la publication et de la traduction du Secrétariat du Majlis Al-Choura
AL-DELAIMI, Ahmad Mubarak (Mr./M.)	Data Entry Administrative Section Section de saisie de données

REPUBLIC OF KOREA – REPUBLIQUE DE COREE

CHANG, Byoung-Wan (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DP)
KIL, Jeong-Woo (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SP)
KIM, Sang-Hoon (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SP)
HAN, Jeoung-Ae (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DP) ⁸³
CHUNG, Jin-Suk (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
PARK, Tae-Hyung (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director of the Proceedings Department Directeur du Département des procès-verbaux
KANG, Dae-Hun (Mr./M.)	Director of the Inter-Parliamentary Conference Department / Directeur du Département des conférences interparlementaires
HWANG, Young-Jun (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary to the Secretary General Secrétaire du Secrétaire général
KIM, You-Jeong (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole
CHO, Seo Yeon (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole
CHA, Yeun-Kyeng (Ms./Mme) Member of the ASGP, Interpreter Membre de l'ASGP Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole

⁸² (PSD: Social Democratic Party
(PS: Socialist Party

⁸³ (DP: Democratic Party
(SP: Saenuri Party)

/ Parti social démocratique)

/ Parti socialiste)

/ Parti démocratique)

WOO, Jee Hyun (Ms./Mme) Coordinator / Coordinatrice	Programme Officer / Chargée de programme
HWANG, Dong-Chun (Mr./M.) Coordinator / Coordinateur	Programme Officer / Chargé de programme
CHOI, Eun-Young (Ms./Mme) Member of the ASGP, Interpreter Membre de l'ASGP, Interprète	Secretary to the Secretary General Secrétaire du Secrétaire général

ROMANIA – ROUMANIE

COMȘA, Cornel-George (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator, Deputy Chairman of the Foreign Affairs Committee Sénateur, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (PP-DD)
GRAMA, Horia (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (SDP)
ARDELEANU, Sandra-Maria (Mrs./Mme)	Senator / Sénateur (DLP)
MITU, Augustin-Constantin (Mr./M.)	Senator / Sénateur (SDP)
DONTU, Mihai-Aurel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (NLP) ⁸⁴
GEORGIAN, Daniela Rodica (Mrs./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Expert, General Division for Foreign Affairs, Chamber of Deputies / Experte à la Division générale des affaires étrangères de la Chambre des Députés

RUSSIAN FEDERATION – FEDERATION DE RUSSIE

VOROBIEV, Yury (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Chairman of the Council of the Federation Vice-Président du Conseil de la Fédération
GAVRILOV, Sergey (Mr./M.)	Member of the State Duma, Chairman of the Committee on Property / Membre de la Douma d'Etat, Président de la Commission de la propriété (KPRF)
KIRICHUK, Stepan (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation, Chairman of the Committee on the Federal Structure, Regional Policies, Local Self-Governance and Affairs of the North Membre du Conseil de la Fédération, Président de la Commission de la structure fédérale, de la politique régionale, de l'autogouvernance locale et des affaires de la région septentrionale
PETRENKO, Valentina (Mrs./Mme) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	Member of the Council of the Federation Membre du Conseil de la Fédération
VTORYGINA, Elena (Ms./Mme)	Member of the State Duma / Membre de la Douma d'Etat (United Russia) ⁸⁵
SVINAREV, Vladimir (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Council of the Federation Secrétaire général du Conseil de la Fédération
KARTSEV, Nikolay (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Division Head, International Department, Council of the Federation / Chef du Département international, Conseil de la Fédération

⁸⁴ (PP-DD: People's Party – Dan Diaconescu
(SDP: Social Democratic Party
(DLP: Democratic-Liberal Party
(NLP: National Liberal Party

⁸⁵ (KPRF: Communist Party
(United Russia

/ Parti du peuple – Dan Diaconescu)
/ Parti social démocrate)
/ Parti libéral national)
/ Parti libéral national)
/ Parti communiste)
/ Russie unifiée)

LOZBINEV, Vladimir (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Head of the Secretariat of the Deputy Chairman of the Council of the Federation / Chef du Secrétariat du Vice-Président du Conseil de la Fédération
STAVITSKY, Valery (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Senior Consultant, International Department, State Duma Consultant principal, Département international de la Douma d'Etat
FOLOMEEVA, Olga (Mrs./Mme)	Chief Adviser, International Department, Council of the Federation / Conseillère en chef au Département international du Conseil de la Fédération
SHCHERBAKOV, Stanislav (Mr./M.) Advisor / Conseiller	
BOGDANOVA, Natalia (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
OSOKIN, Boris (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
TUREV, Pavel (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
BELOUSOVA, Veronika (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	

SAN MARINO – SAINT-MARIN

TERENZI, Gianfranco (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Great General Council Membre du Grand Conseil général (PDCS)
CARDELLI, Alessandro (Mr./M.)	Member of the Great General Council Membre du Grand Conseil général (PDCS)
MULARONI, Mariella (Ms./Mme)	Member of the Great General Council Membre du Grand Conseil général (PDCS)
TOMASSONI, Mirko (Mr./M.)	Member of the Great General Council Membre du Grand Conseil général (PSD) ⁸⁶
MARFORI, Lucia (Ms./Mme) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE

ALJEFRI, Mohammed (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Shura Council Vice-Président du Conseil de la Choura
ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.) ⁰	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALANSARI, Lubna (Ms./Mme)	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALGHAMDI, Ahmed (Mr./M.)	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALADWAN, Nourah (Ms./Mme)	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALAMER, Mohammed (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ALMANSOUR, Khalid Mohammed (Mr./M.)	General Manager of the Inter-Parliamentary Relations Department / Directeur général du Département des relations interparlementaires
ALHAMLAN, Manosur (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

⁸⁶ (PDCS: Christian Democratic Party
(PSD: Party of Socialists and Democrats

/ Parti démocrate-chrétien)
/ Parti des socialistes et des démocrates)

ALHUDAITHY, Bader (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
ALSAEED, Anas (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Relations / Relations interparlementaires
FALLATAH, Adam (Mr./M.)	Secretary / Secrétaire
ALMUBARAK, Khalid (Mr./M.)	Secretary, Secretary General's Office Secrétaire au Bureau du Secrétaire général
ALGHAMDI, Abdullah (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
ALDHAISHI, Mohammed (Mr./M.)	Secretary / Secrétaire
ALQUBLAN, Ibrahim (Mr./M.)	Parliamentary Relations Officer Chargé des relations parlementaires
ALGAEED, Mishal (Mr./M.)	Public Relations / Relations publiques

SEYCHELLES

HERMINIE, Patrick (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (PL) ⁸⁷
COMMETTANT, Shelda (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Director, Speaker's Office Directrice du Bureau du Président

SINGAPORE – SINGAPOUR

LOW, Penny (Miss/Mlle) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament / Membre du Parlement (PAP)
ANG, Wei Neng (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (PAP)
CHEN, Show Mao (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (WP) ⁸⁸
KOH, Kiang Chay (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
TAN, Yee Woan (Ms./Mme) Ambassador, Permanent Representative of Singapore to Geneva / Ambassadeur, Représentante permanente de Singapour à Genève	

SLOVENIA – SLOVENIE

KLASINC, Janja (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament, Chairman of the Committee on Foreign Policy / Membre du Parlement, Président de la Commission de la politique étrangère (PS)
ČRNAK-MEGLIČ, Andreja (Ms./Mme)	Member of Parliament, Chairperson of the Committee on Labour, Social Policy / Membre du Parlement, Présidente de la Commission du travail et de la politique sociale (SD)
HORVAT, Jožef (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Committee on European Affairs / Membre du Parlement, Président de la Commission des affaires européennes (NSI) ⁸⁹

⁸⁷ (PL: Parti Lepep)⁸⁸ (PAP: People's Action Party
(WP: Workers' Party⁸⁹ (PS: Positive Slovenia
(SD: Social Democrats
(NSI: New Slovenia/ Parti d'action populaire)
/ Parti des travailleurs)
/ Slovénie positive)
/ Démocrates-sociaux)
/ Nouvelle Slovénie)

PANDEV, Tanja (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Head of the International Relations Department
Chef du Département des relations internationales

SOMALIA – SOMALIE

ALI, Khalid Omar (Mr./M.)

Member of the House of the People
Membre de la Chambre du Peuple

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD

SISULU, Max Vuyisile (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (ANC)

TAU, Johannes Raseriti (Mr./M.)

Member of Parliament / Membre du Parlement

DLAKUDE, Dorries (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)

SCHNEEMAN, Gregory (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ANC)

SCHÄFER, Deborah (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (DA)

RAMATLAKANE, Leonard (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

Member of Parliament / Membre du Parlement (COPE)

NTAPANE, Stanley (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

Member of Parliament / Membre du Parlement (UDM) ⁹⁰

SONJICA, Nomfundo (Ms./Mme)

Advisor / Conseillère

LEBEKO, Peter (Mr./M.)

Advisor / Conseiller

WILLIAMS, Lynette (Ms./Mme)

Researcher / Chercheuse

PAULSE, Cheryl Ann (Ms./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

Acting Team Leader / Chef d'équipe ad intérim

KHUZWAYO, June (Ms./Mme)

Administrative Officer / Fonctionnaire administrative

XASO, Masibulele (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary, National Assembly
Secrétaire à l'Assemblée nationale

TYAWA, Penelope (Ms./Mme)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Deputy Secretary to Parliament
Secrétaire adjointe au Parlement

FUNISWA, Tiya (Ms./Mme)
Secretary / Secrétaire

SPAIN – ESPAGNE

GIL LAZARO, Ignacio (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (PP)

MOSCOSO DEL PRADO, Juan (Mr./M.)

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (PSOE)

TORME, Ana (Ms./Mme)

Senator / Sénatrice (PP)

MONTERERÍN, María Virtudes (Ms./Mme)

Member of the Congress of Deputies
Membre du Congrès des Députés (PSOE)

⁹⁰ (ANC: African National Congress
(DA: Democratic Alliance
(COPE: Congress of the People
(UDM: United Democratic Movement

/ Congrès national africain
/ Alliance démocratique
/ Congrès du Peuple
/ Mouvement démocratique uni

PIGEM, Mercé (Mrs./Mme)	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (CiU) ⁹¹
ALBA, Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Congress of Deputies Secrétaire général du Congrès des Députés
ALVAREZ PABLOS, Ana (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Senate Secrétaire générale adjointe du Sénat
BOYRA, Helena (Mrs./Mme) Adviser / Conseillère	Head, Institutional Relations Department Chef du Département des relations institutionnelles
JUAREZ, M. Rosa (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administrative du Groupe	International Relations Department Département des relations internationales

SRI LANKA

DE SILVA, Nimal Siripala (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament, Minister of Irrigation and Water Resources Management / Membre du Parlement, Ministre de la gestion de l'irrigation et des ressources hydriques (UPFA)
SAMARASINGHE, Mahinda (Mr./M.)	Member of Parliament, Minister of Plantation Industries Membre du Parlement, Ministre du Secteur des plantations (UPFA)
WIJEWICKRAMA, Radampala Gamage S. (Mrs./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (UPFA)
RAJAPAKSHE, Wijeyadasa (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (UNP)
SUMANTHIRAN, Mathiaparanan (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (ITAK) ⁹²
DASANAYAKE, Waruna Bandara (Mr./M.) Joint Secretary and Treasurer of the Group Co-Secrétaire et trésorier du Groupe	Secretary General / Secrétaire général
DASANAYAKE, Ekiriya Pallewatte R. (Mrs./Mme)	Co-ordinating Secretary to the Secretary General Secrétaire coordinatrice du Secrétaire général

SUDAN – SOUDAN

EL HASSAN AL AMIN, Mohamed (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères
EL SIDDIG, El Semaih (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Foreign Affairs Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères
OSMAN GAKNOUN, Marwa (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MOHAMMED IBRAHIM, Ibrahim (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ABDALLA KHALAFALLA, Abdelgadir (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
FADUL ABDEL GADIR, Thana (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Administrative Secretary / Secrétaire administrative

⁹¹ (PP: People's Party
(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party

(CiU: Convergence and Union
⁹² (UPFA: United People's Freedom Alliance
(UNP: United National Party
(ITAK: Lanka Tamil State Party

/ Parti populaire)
/ Parti socialiste ouvrier espagnol)
/ Convergence et union)
/ Alliance de la liberté populaire unifiée)
/ Parti national unifié)
/ Parti de l'état tamoul du Lanka)

SURINAME

MISIEKABA, André (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
SANTOKHI, Chandrikapersad (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
BONJASKI, Walter (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale

SWEDEN – SUEDE

AVSAN, Anti (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (m)
ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (s)
KARLSSON, Ulrika (Ms./Mme) Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Substitute Member of the Committee to promote respect for International Humanitarian Law / Membre du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Membre suppléant du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (m)
NILSSON, Ulf (Mr./M.)	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (fp)
GREEN, Monica (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (s) ⁹³
MARTENSSON, Claes (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
EKLÖF, Lena (Ms./Mme) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	Secretary, International Department Secrétaire au Département international
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Deputy Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Deputy Secretary, International Department Secrétaire adjointe au Département international
TUNVED, Ann-Charlott (Ms./Mme)	Secretary to the Committee on Finance Secrétaire de la Commission des finances
LIND, Carl-Johan (Mr./M.) Intern / Stagiaire	

SWITZERLAND – SUISSE

BIERI, Peter (Mr./M.) President of the Groupe, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Council of States Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)
VEILLON, Pierre-François (Mr./M.) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the National Council Membre du Conseil national (SVP/UDC)

⁹³ (m: Moderate Party / Parti modéré)
(s: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(fp: Liberal Party / Parti libéral)

KIENER NELLEN, Margret (Mrs./Mme) (5-8/10) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the National Council Membre du Conseil national (SP/PS)
MEIER-SCHATZ, Lucrezia (Ms./Mme) (9/10)	Member of the National Council Membre du Conseil national (CVP/PDC)
CASSIS, Ignazio (Mr./M.) (7-8/10)	Member of the National Council Membre du Conseil national (FDP/PLR)
JANIAK, Claude (Mr./M.) (7-8/10)	Member of the Council of States Membre du Conseil des Etats (SP/PS)
MÜRI, Felix (Mr./M.) (9/10)	Member of the National Council Membre du Conseil national (SVP/UDC) ⁹⁴
SCHWAB, Philippe (Mr./M.) Member of the Executive Committee of the ASGP / Membre du Comité exécutif de l'ASGP	Secretary General of the Federal Assembly Secrétaire général de l'Assemblée fédérale
BUOL, Martina (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Federal Assembly Secrétaire générale adjointe de l'Assemblée fédérale
ZEHNDER, Daniel (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Deputy Head, International Relations Division Chef adjoint de la Division des relations internationales
WILDI-BALLABIO, Elena (Ms./Mme)	Substitute Secretary / Secrétaire suppléante
EQUEY, Jérémie (Mr./M.) Substitute Secretary to the delegation Secrétaire suppléant de la délégation	
MOREAU SHMATENKO, Léa (Ms./Mme) Intern / Stagiaire	

SYRIAN ARAB REPUBLIC – REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

MASHHADIEH, Khaleel (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
KUZBARI, Ahmad (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
AL KHATEEB, Sameer (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
AL OJAILY, Maha (Ms./Mme)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
SHAHEEN, Elias (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple

THAILAND – THAÏLANDE

TANBANJONG, Phairoj (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PT)
SITTHEEAMORN, Kiat (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DP)
KRAIRIKSH, Pikulkeaw (Mrs./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs of the Senate / Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires étrangères du Sénat

⁹⁴ (CVP/PDC: Christian Democrat People's Party
(SVP/UDC: Swiss People's Party
(SP/PS: Social Democratic Party
(FDP/PLR: The Liberals

/ Parti démocrate-chrétien)
/ Union démocratique du centre)
/ Parti socialiste)
/ Les libéraux-radicaux)

JAISMUT, Suphachai (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (BP) ⁹⁵
NIYAMAVEJA, Anurak (Mr./M.)	Member of the Senate / Membre du Sénat
BOONTONG, Tassana (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Member of the Senate / Membre du Sénat
KULSRI, Saharat (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
NAKWATCHARACHAI, Suwichag (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants
CHAOWALITTAWIL, Saithip (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire générale adjointe de la Chambre des Représentants
PRECHATANAPOJ, Somphong (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants
TANTIVONG, Anuvat (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Adviser on Legislative System
KHAMASUNDARA, Supasinee (Ms./Mme)	Adviser on Foreign Affairs, Secretariat of the House of Representatives / Conseillère des affaires étrangères, Secrétariat de la Chambre des Représentants
KUNKLOY, Chollada (Ms./Mme)	Director of the Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Directrice du Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
MASRICHAN, Krisanee (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire assistante de la délégation	Director of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Directrice de la Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
KOTTHEN, Panya (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjoint de la délégation	Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargé des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
WIBOONPANUVEJ, Tana (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Foreign Relations Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargée des relations étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
MONJAMLANG, Prajak (Mr./M.)	Foreign Relations Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargée des relations étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants

⁹⁵ (PT: Pheu Thai Party
(DP: Democratic Party
(BP: Bhumjaithai Party

/ Parti Pheu Thai)
/ Parti démocratique)
/ Parti Bhumjaithai)

NOPPAWONG, Monton (Mr./M.)
Secretary / Secrétaire

Director of the Association of Parliaments and Association of Secretaries General of Parliaments Division, Secretariat of the House of Representatives, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations / Directeur de la Division de l'Association des parlements et de l'Association des Secrétaires généraux de parlements, Secrétariat de la Chambre des Représentants, Bureau des organisations interparlementaires

KHANTANIT, Russdy (Mr./M.)

Foreign Relations Officer, ASGP Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargé des relations étrangères, Division de l'ASGP du Secrétariat de la Chambre des Représentants

THONGPHAKDI, Thani (Mr./M.)
Ambassador of Thailand in Geneva
Ambassadeur de la Thaïlande à Genève

THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA
EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

MAKRADULI, Jani (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Vice-President of the Assembly of the Republic
Vice-Président de l'Assemblée de la République (SDSM)

BONEVA, Silvana (Mrs./Mme)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (VMRO)

JAKUPI, Nexhati (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (DUI)

ALIU, Imer (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (DPA)

MISOVSKI, Goran (Mr./M.)

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (NSDP)

DURMIŠI, Rejhan (Mr./M.)
Adviser / Conseiller

Member of the Assembly of the Republic
Membre de l'Assemblée de la République (PEI) ⁹⁶

OGNENOVSKA, Biljana (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Head of the Division for Inter-Parliamentary Assemblies and Multilateral Cooperation / Chef de la Division des assemblées interparlementaires et de la coopération multilatérale

TIMOR-LESTE

DIAS XIMENES, David (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national (FRETILIN)

NUNES, Duarte (Mr./M.)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national (CNRT)

CORREIA, Brigida Antonia (Ms./Mme)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national (CNRT)

PEREIRA SOARES, Izilda Manuela da Luz
(Ms./Mme)

Member of the National Parliament
Membre du Parlement national (CNRT) ⁹⁷

⁹⁶ (SDSM: Social Democratic Union / Union social-démocrate)
(VMRO: Democratic Party of the Macedonian National Unity / Parti démocrate pour l'unité nationale macédonienne)
(DUI: Democratic Union for Integration / Parti démocratique pour l'intégration)
(DPA: Democratic Party of the Albanians / Parti démocratique albanais)
(NSDP: New Social Democratic Party / Nouveau parti social-démocrate)
(PEI: Party for European Future / Parti pour l'avenir européen)

⁹⁷ (FRETILIN: Revolutionary Front for an independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)
(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)

BELO XIMENES, Mateus (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
MARTINS VAZ, Rui Manuel (Mr./M.) Adviser to the delegation Conseiller de la délégation	
SOARES, António Alexandre (Mr./M.)	Secretary to the Secretary General Secrétaire du Secrétaire général
GOMES, Simplicio (Mr./M.)	Secretary / Secrétaire

TURKEY – TURQUIE

DAĞCI CIĞLIK, Fazilet (Ms./Mme) President of the Group, Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation / Présidente du Groupe, Membre du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Chef de la délégation	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)
YILDIRIM, Murat (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)
GÜNEŞ, Hurşit (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (CHP)
SERTER, Fatma Nur (Mrs./Mme)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (CHP)
KORKMAZ, Süleyman (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (MHP)
ERSOY, Mehmet (Mr./M.) Advisor / Conseiller	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)
BAYAZIT KAÇAR, Sevde (Ms./Mme) Advisor / Conseiller	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP) ⁹⁸
NEZIROGLU, İrfan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ŞAKIR ATIK, Tolga (Mr./M.)	Deputy Head of the Foreign Relations and Protocol Department / Chef adjoint du Département des relations étrangères et du protocole
AGAÇ, İsa Yusuf (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
AKDEMİR, Buket (Mrs./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
USLU, Yesim (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Secretary to the Secretary General Secrétaire du Secrétaire général

⁹⁸ (AKP: Justice and Development Party
(CHP: Republican People's Party
(MHP: Nationalist Movement Party

/ Parti de la justice et du développement)
/ Parti populaire républicain)
/ Parti d'action nationaliste)

UGANDA – OUGANDA

KADAGA, Rebecca (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, ex officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation / Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Chef de la délégation	Speaker of Parliament / Présidente du Parlement (NRM)
DOMBO, Emmanuel (Mr./M.) Substitute Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law Membre suppléant du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	Member of Parliament / Membre du Parlement (NRM)
AMONGI, Betty (Ms./Mme) Second Vice-President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Deuxième Vice-Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Member of Parliament / Membre du Parlement (UPC)
OKUMU, Reagan (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (FDC)
KIYINGI BBOSA, Kenneth (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (Ind) ⁹⁹
KIBIRIGE, Jane (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk to Parliament / Secrétaire générale
WABWIRE, Paul (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Clerk, Legislative Services Greffier adjoint, Services législatifs
KASIRYE, Ignatius (Mr./M.)	Assistant Director, International Collaboration Directeur adjoint de la collaboration internationale
ODEKE, Peter (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
KASULE, Ali Kabuye (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
BAMUWAMYE, James (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
NYAMWENGE, Alice (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
BROWNFIELD, Christine (Ms./Mme)	Personal Assistant / Assistante particulière
MUTESI, Ruth (Ms./Mme) Aide de camp to the Speaker Aide de camp de la Présidente	
TWINOMUGISHA, Lemmy (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

UKRAINE

GERASHCHENKO, Iryna (Ms./Mme)	Member of the Verkhovna Rada, First Deputy Chair, Committee on European Integration / Membre du Verkhovna Rada, Première Vice-Présidente de la Commission de l'intégration européenne (UDAR)
LUNCHENKO, Valery (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada Membre du Verkhovna Rada (B)
DONIY, Oleksandr (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada Membre du Verkhovna Rada (Ind)

⁹⁹ (NRM: National Resistance Movement
(UPC: Uganda People's Congress
(FDC: Forum for Democratic Change
(Ind: Independent

/ Mouvement de la Résistance nationale)
/ Congrès populaire de l'Ouganda)
/ Forum pour un changement démocratique)
/ Indépendant)

SOROKA, Mykola (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada, Deputy Chair, Committee on Science and Education / Membre du Verkhovna Rada, Vice-Président de la Commission de la science et de l'éducation (PR) ¹⁰⁰
MARKOV, Dmytro (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Verkhovna Rada Secrétaire général adjoint du Verkhovna Rada
FURMAN, Oleksandr (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Deputy Head of Division / Chef adjoint de division

UNITED ARAB EMIRATES – EMIRATS ARABES UNIS

AL QUBAISI, Amal Abdulla (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Deputy Chairperson of the Federal National Council Première Vice-Présidente du Conseil national de la Fédération
AL SHURAIQI, Rashed Mohammed (Mr./M.) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
AL MANSOORI, Ahmed Obaid (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
ALTENAJI, Faisal (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
ALNUAIMI, Ali (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
AL SHAMSI, Abdulrahman Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Assistant Secretary General of the Federal National Council Secrétaire général adjoint du Conseil national de la Fédération
AL BLOUSHI, Hamda (Mr./M.)	Head of Research and Parliamentary Studies Chef de la recherche et des études parlementaires
AL SHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Head, Communication Section Chef de la Section de la communication
AL AQILI, Ahmed (Mr./M.)	Parliamentary Researcher / Chercheur parlementaire
ALNAJJAR, Abdulrahman (Mr./M.)	Head, Strategic Partnerships Chef des partenariats stratégiques
AL MUHAIRI, Saeed (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI

Rt. Hon. CLWYD, Ann (Mrs./Mme) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the delegation / Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (L)
Rt. Hon. DHOLAKIA OBE DL, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)
JUDD OF PORTSEA, Frank (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (L)
MILLER OF CHILTHORNE DOMER, Susan (Baroness)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)

¹⁰⁰ (UDAR: Ukrainian Democratic Alliance for Reform
(B: Batkivshchyna)
(Ind: Independent
(PR: Party of Regions

/ Parti de l'alliance démocratique ukrainienne pour les réformes)

/ Indépendant)
/ Parti des régions)

LIDDELL-GRAINER, Ian (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (C) ¹⁰¹
NIMMO, Rick (Mr./M.)	Director / Directeur
LIBEROTTI-HARRISON, Gabriella (Mrs./Mme)	International Project Manager Chef de projets internationaux
OSTLER, Sophia (Ms./Mme)	International Project Manager Chef de projets internationaux
PICHÉ, Nicole (Ms./Mme) Human Rights Advisor Conseillère aux droits de l'homme	
NATZLER, David (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk Assistant, House of Commons Greffier assistant, Chambre des Communes
WALTERS, Rhodri (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Reading Clerk and Clerk of the Overseas Office, House of Lords / Secrétaire général adjoint et Secrétaire du Service des affaires étrangères
MARK, Steven (Mr./M.) Joint Secretary of the ASGP Co-Secrétaire de l'ASGP	
STURT, Jenny (Ms./Mme) ASGP Secretariat / Secrétariat de l'ASGP	
COMMANDER, Emily (Ms./Mme) ASGP Secretariat / Secrétariat de l'ASGP	
PIERCE, Karen (Ms./Mme) Ambassador of the United Kingdom to Geneva Ambassadeur du Royaume-Uni à Genève	
RYCROFT, Theo (Mr./M.) Permanent Mission of the United Kingdom in Geneva / Mission permanente du Royaume-Uni à Genève	
REQUEJO, Lucia (Ms./Mme) Permanent Mission of the United Kingdom in Geneva / Mission permanente du Royaume-Uni à Genève	
TURNER, Ruth (Ms./Mme) Permanent Mission of the United Kingdom in Geneva / Mission permanente du Royaume-Uni à Genève	

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

MAKINDA, Anne (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Présidente de l'Assemblée nationale (CCM)
LYIMO, Susan (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Spokesperson of the Committee on Education and Vocational Training Membre de l'Assemblée nationale, Porte-parole de la Commission de l'éducation et de la formation professionnelle (CHADEMA)
MOHAMED, Rashid (Mr./M.) Member of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade / Membre de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CUF)

¹⁰¹ (L: Labour Party
(Lib Dems: Liberal Democrats
(C: Conservative Party

/ Parti travailliste)
/ Démocrates libéraux)
/ Parti conservateur)

KAFULILA, David (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (NCCR-Mageuzi)
KIKWEMBE, Pudenciana (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CCM) ¹⁰²
ELIUFOO, Daniel (Mr./M.)	Director/Adviser, Speaker's Office Directeur/Conseiller au Bureau de la Présidente
WARBURG, James (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Assistant Director, Table Office Department Directeur adjoint du Service de l'ordre du jour
MWAKASEGE, Alphonse Martin (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker Aide de camp de la Présidente	
HOKORORO, Suzan Peter (Ms./Mme) Assistant Aide de camp to the Speaker Aide de camp adjointe de la Présidente	

URUGUAY

CARDOSO, Germán (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the House of Representatives Président de la Chambre des Représentants (PC)
PASSADA, Ivonne (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee, ex officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (FA)
PENADES, Gustavo (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PN)
MAHÍA, José Carlos (Mr./M.) Member of the Advisory Group of the IPU Committee on United Nations Affairs Membre du Groupe consultatif de la Commission UIP des affaires des Nations Unies	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (FA)
GALLINAL, Francisco (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PN) ¹⁰³
MONTERO, José Pedro (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants
SÁNCHEZ, Gustavo (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
PIQUINELA, Oscar (Mr./M.) Secretary of the Group and of the GRULAC Secrétaire du Groupe et du GRULAC	Head of the International Relations Department Directeur du Département des relations internationales
GALVALISI, Carina (Mrs./Mme) Adviser to the Group, GRULAC Secretariat Conseillère du Groupe, Secrétariat du GRULAC	International Relations Department Département des relations internationales

¹⁰² (CCM: Revolutionary Party of Tanzania / Parti révolutionnaire de Tanzanie)
(CHADEMA: Party of Democracy and Development / Parti de la démocratie et du développement)
(CUF: Civic United Front / Front civique unifié)
(NCCR-Mageuzi: National Convention for Construction and Reform - Mageuzi / Convention nationale pour la construction et la réforme - Mageuzi)

¹⁰³ (PC: Colorado Party / Parti Colorado)
(FA: Frente Amplio (Broad Front) / Front élargi)
(PN: National Party / Parti national)

VENEZUELA

REQUENA, Gladys (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / Chef de la délégation
MARQUINA DIAZ, Alfonso José (Mr./M.)

MARTIN UBIEDA, Alejandro (Mr./M.)
Advisor / Conseiller

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PSUV)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UNT) ¹⁰⁴

VIET NAM

HUYNH NGOC SON (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation
TRAN VAN HANG (Mr./M.)

NGUYEN THANH HAI (Ms./Mme)

VU HAI HA (Mr./M.)

TRUONG VAN VO (Mr./M.)

TRINH XUAN AN (Mr./M.)

DAO DUY TRUNG (Mr./M.)

DANG VAN THI (Mr./M.)
Security Officer / Agent de sécurité
BUI THU PHUONG (Ms./Mme)

Vice-President of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale
Member of the National Assembly, Chairman, Foreign
Affairs Committee / Membre de l'Assemblée nationale,
Président de la Commission des affaires étrangères
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (CPV) ¹⁰⁵
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale
Deputy Director General, Secretary to the Vice-
President / Directeur général adjoint, Secrétaire du
Vice-Président
Director, Inter-Parliamentary and Research Division,
Foreign Affairs Department / Chef de la Division
interparlementaire et de la recherche du Département
des affaires étrangères
Staff, Foreign Affairs Department
Secrétariat du Département des affaires étrangères

ZAMBIA – ZAMBIE

LUNGU, Mkhondo (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation
MONDE, Greyford (Mr./M.)

KAZABU, Luxon (Mr./M.)

MWIIMBU, Jacob (Mr./M.)
Member of the Standing Committee on Sustainable
Development, Finance and Trade / Membre de la
Commission permanente du développement
durable, du financement et du commerce
KALIMA, Victoria (Ms./Mme)

Deputy Speaker of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale (MMD)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UPND)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PF)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UPND)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MMD) ¹⁰⁶

¹⁰⁴ (PSUV: United Socialist Party of Venezuela
(UNT: (Un Nuevo Tiempo) A New Era

¹⁰⁵ (CPV: Communist Party

¹⁰⁶ (MMD: Movement for Multi-Party Democracy
(UPND: United Party for National Development
(PF: Patriotic Front

/ Parti socialiste uni du Venezuela)

/ Un nouveau temps)

/ Parti communiste)

/ Mouvement pour la démocratie pluraliste)

/ Parti uni pour le développement national)

/ Front patriotique)

MWINGA, Katai Doris (Ms./Mme)
Member of the ASGP, Secretary of the Group
Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe

Clerk of the National Assembly
Secrétaire générale de l'Assemblée nationale

MANDA, Iréné (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Assistant Principal Clerk for Public and International
Relations / Chargée principale adjointe des relations
publiques et internationales

MONGA, Pauline (Ms./Mme)

Protocol Officer / Chargée du protocole

ZIMBABWE

MUDENDA, Jacob Francis (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (ZANU/PF) ¹⁰⁷

ZVOMA, Austin (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Clerk of Parliament / Secrétaire général

MARIMO, Ndamuka (Mr./M.)

Director, Clerk's Office
Directeur du Bureau du Secrétaire général

GWAKWARA, Cleophas (Mr./M.)

Principal External Relations Officer
Chargé principal des relations extérieures

MUNKOMBWE, Panganai (Mr./M.)

Security Aide to the Speaker of the National Assembly
Agent de sécurité du Président de l'Assemblée nationale

II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBRES ASSOCIES

ARAB PARLIAMENT PARLEMENT ARABE

ESSED, Noureddine (Mr./M.)
Leader of the delegation / Chef de la délégation

Deputy President / Vice-Président

AL ARAI, Shaikha (Ms./Mme)

Member of Parliament / Membre du Parlement

ALJESHI, Bahiya (Ms./Mme)

Member of Parliament / Membre du Parlement

ZVOMA, Austin (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Clerk of Parliament / Secrétaire général

FAWZY, Maye (Ms./Mme)
Adviser / Conseillère

External Relations / Relations extérieures

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY OF CENTRAL AFRICA (CEMAC) PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

MAVOUNGOU BOUYOU, Vincent (Mr./M.)

President / Président

NSOBEYA, Santiago (Mr./M.)

Vice-President / Vice-Président

ABBA SIDICK, Amine (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General / Secrétaire général

ETOUNG ABENA, Parfait (Mr./M.)

Administrative Secretary / Secrétaire administratif

MEDOUA EBOUE, Didier Marcellin (Mr./M.)

Director, President's Cabinet
Directeur du Cabinet du Président

¹⁰⁷ (ZANU-PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAIN (ALEA)**

ZZIWA, Nantongo Margaret (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker / Présidente
MOSSI, Hafsa (Mr./M.)	Member / Membre
BONAYA, Sarah (Ms./Mme)	Member / Membre
NAKAWUKI, Susan (Ms./Mme)	Member / Membre
OBATRE LUMUMBA, Alex (Mr./M.)	Deputy Clerk / Secrétaire général adjoint
ODIKO, Bobi (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
KALIBA, Winifred (Mrs./Mme)	Personal Assistant to the Speaker Assistante particulière de la Présidente

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

DJIBO, Ali Amadou (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
----------------------------	--

EUROPEAN PARLIAMENT – PARLEMENT EUROPEEN

KARAS, Othmar (Mr./M.)	Vice-President / Vice-Président
BAJTAY, Péter (Mr./M.) Advisor / Conseiller	

**INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC
AND MONETARY UNION (WAEMU)
COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ECONOMIQUE
ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)**

DIOP, Amadou Mame (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President / Vice-Président
TRAORE, Mélégué (Mr./M.)	Vice-President / Vice-Président
BAKALI, Yobate Kolani (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement
IDI GADO, Boubacar (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
TOURE, Amadou Toumani (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMERICAIN**

REYES, Sigfrido (Mr./M.) Second Vice-President of the GRULAC, Leader of the delegation / Deuxième Vice-Président du GRULAC, Chef de la délégation	Vice-President, President of the Legislative Assembly of El Salvador / Vice-Président, Président de l'Assemblée législative d'El Salvador
CABEZAS, Rodrigo (Mr./M.)	Vice-President (Venezuela) / Vice-Président (Venezuela)
AROSEMENA, Juan Carlos (Mr./M.)	Member (Panama) / Membre (Panama)
AQUILES MORENO, Luis (Mr./M.)	Member (Venezuela) / Membre (Venezuela)
APARICIO, Victorino (Mr./M.)	Assistant, Secretariat of Inter-Parliamentary Affairs Assistant au Secrétariat des affaires interparlementaires
SANCHEZ, Elizabeth (Ms./Mme) Advisor / Conseillère	Protocol Officer / Chargé du protocole

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS

UNITED NATIONS (UN)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

CASINI, Gherardo (Mr./M.), Head, UN DESA Office in Rome / Chef du Bureau ONU DAES à Rome

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)

PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)

TIMBERLAKE, Susan (Mrs./Mme), Chief, Human Rights and Law Division / Responsable de la Division lois et droits de l'homme

BAUERLE, Cheryl (Mrs./Mme), Senior Advisor to the Deputy Executive Director / Conseillère principale du Directeur exécutif adjoint

EBA, Patrick (Mr./M.), Program Officer, Human Rights and Law / Chargé de programme, Division lois et droits de l'homme

SIGURDSON, Jason (Mr./M.), Program Officer, Human Rights and Law / Chargé de programme, Division lois et droits de l'homme

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM (UNDP)

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Parliamentary Advisor, Democratic Governance Group / Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique

KARORERO, Pascal (Mr./M.), Resident Representative, Burkina Faso / Représentant résident, Burkina Faso

UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)

ARMITAGE, Alanna (Ms./Mme), Director, Geneva Office / Directrice du Bureau de Genève

ALYANAK, Leyla (Ms./Mme), Deputy Director, Geneva Office / Directrice adjointe du Bureau de Genève

GEHRKE, Laura (Ms./Mme), External Relations Officer / Chargée des relations extérieures

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

PONET, David (Mr./M.), Parliamentary Specialist / Spécialiste parlementaire

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

ALMUZANI, Abdulaziz (Mr./M.), Director, Liaison Office in Geneva / Directeur du Bureau de liaison à Genève

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

RIERA, José (Mr./M.), Senior Adviser / Conseiller principal

MANLY, Mark (Mr./M.), Head, Stateless Unit / Responsable de l'Unité de l'apatridie

ABEBE, Alehone (Mr./M.), Legal Officer / Conseiller légal

GOVIL, Radha (Ms./Mme), Consultant Statelessness / Consultante sur l'apatridie

**UNITED NATIONS OFFICE FOR DISASTER RISK REDUCTION (UNISDR)
BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE (SIPC)**

WAHLSTRÖM, Margareta (Ms./Mme), United Nations Special Representative of the Secretary-General for Disaster Risk Reduction / Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe

TOSCANO-RIVALTA, Marco (Mr./M.), Adviser to the United Nations Special Representative of the Secretary-General / Conseiller de la Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies

KAN, Feng Min (Ms./Mme), Senior Coordinator / Coordinatrice principale

VELAZQUEZ, German (Mr./M.), Chief of the Advocacy and Outreach Section / Chef de la Section sensibilisation et information

TORELLI, Sophie (Ms./Mme), Special Assistant, Office of the Special Representative of the Secretary-General / Assistante spéciale au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies

McCLEAN, Denis (Mr./M.), Chief, Communication and Outreach / Chef de la communication et de l'information

THORLUND, Ana Cristina (Ms./Mme), Programme Officer / Chargée de programme

**UN OFFICE OF THE HIGH REPRESENTATIVE FOR THE LEAST DEVELOPED COUNTRIES,
LANDLOCKED DEVELOPING COUNTRIES AND SMALL ISLAND DEVELOPING STATES
(UN-OHRLLS)
BUREAU DU HAUT REPRESENTANT POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES, LES PAYS EN
DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET LES PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT DES
NATIONS UNIES**

ACHARYA, Gyan Chandra (Mr./M.), Under-Secretary-General and High Representative / Sous-Secrétaire général et Haut Représentant

GONZÁLEZ, Tomás (Mr./M.), Economic Affairs Officer / Chargé des affaires économiques

**UN SECURITY COUNCIL RESOLUTION 1540
RESOLUTION 1540 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES**

OH JOON (Mr./M.), Ambassador, Chair of the 1540 Committee and Permanent Representative of the Republic of Korea to the United Nations in New York / Ambassadeur, Président du Comité 1540, Représentant permanent de la République de Corée auprès des Nations Unies à New York

IL HOON KIM (Mr./M.), Advisor / Conseiller

TAYLOR, Terence (Mr./M.), Expert Group Coordinator / Coordinateur du Groupe d'experts

**UN WOMEN
ONU FEMMES**

BALLINGTON, Julie (Ms./Mme), Advisor on Political Participation, Leadership and Governance Section / Conseillère pour la participation politique, Section Leadership et gouvernance

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

SOFIA, Silvano (Mr./M.), Consultant, Public Information and External Relations, Liaison Office with the United Nations in Geneva / Consultant, Information publique et relations extérieures, Bureau de liaison avec les Nations Unies à Genève

**OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (OHCHR)
HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME**

NDIAYE, Bacre (Mr./M.), Director, Human Rights Council and Special Procedures Division / Directeur de la Division des procédures des droits de l'homme

SALAMA, Ibrahim (Mr./M.), Director, Human Rights Treaty Division / Chef du Service des Traités et du Conseil

NIKIFOROV, Anton (Mr./M.), Executive Office / Bureau Exécutif

**INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO)
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)**

ROMERO, Ana Teresa (Ms./Mme), Deputy Director of the Multilateral Department / Directrice adjointe du Département multilatéral

MARTINOT-LAGARDE, Pierre (Mr./M.), Special Adviser, Partnership and Field Support Department / Conseiller spécial, Département des partenariats et de la coopération au développement

SMITH, Daniel (Mr./M.), Regional Office for Europe and Central Asia / Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale

MALDONADO, Cristina (Ms./Mme), Partnership and Field Support Department / Département des partenariats et de la coopération au développement

OLNEY, Shauna (Ms./Mme), Head, Equality and Migrant Workers Unit / Chef du Service de l'égalité pour les travailleurs migrants

EGULU, Lawrence (Mr./M.), Economist, Multilateral Cooperation Department / Economiste, Département de la Coopération multilatérale

**WORLD BANK
BANQUE MONDIALE**

PIDUFALA, Oksana (Ms./Mme), Policy Officer/ Chargée des politiques

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

TEMMERMANN, Marleen (Ms./Mme), Director, Department of Reproductive Health and Research / Directrice du Département Santé reproductive et recherche

SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer, Department of Reproductive Health and Research / Responsable technique du Département Santé reproductive et recherche

**WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)**

EL HACHIMI, Said (Mr./M.), Adviser, Information and External Relations Division / Conseiller, Division de l'information et des relations extérieures

**COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)
ORGANISATION DU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES (OTICE)**

LI, Genxin (Mr./M.), Legal and External Relations Division / Division des relations juridiques et extérieures

ABELA HAMPEL, Elizabeth (Ms./Mme), External Relations Officer / Chargée des relations extérieures

* * * * *

**AFRICAN UNION (AU)
UNION AFRICAINE (UA)**

OLABISI, Dare (Mr./M.), Member / Membre

**ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

KHORRAM, Ali (Mr./M.), Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)**

N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / Directeur

**ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)**

BOUCHKOUJ, Noureddine (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

ASSOCIATION OF SENATES, SHOORA AND EQUIVALENT COUNCILS IN AFRICA AND THE ARAB WORLD (ASSECAA)
ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE

YUSUF ALI, Abdulwasie (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE EURASIAN ECONOMIC COMMUNITY (EURASEC)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EURASIENNE

SLUCHEVSKIY, Viacheslav (Mr./M.), Deputy of the Executive Secretary / Secrétaire exécutif adjoint

SAIDAMIROV, Bakhodur (Mr./M.), Councillor / Conseiller

INTER-PARLIAMENTARY UNION OF THE INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT (IPU-IGAD)
UNION INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT (UIP-IGAD)

BOURHAN, Daoud Ahmed (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General, Member of the ASGP / Secrétaire général, Membre de l'ASGP

ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY (OSCE PA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (AP OSCE)

OLIVER, Spencer (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

BAKER, Andreas (Mr./M.), Senior Advisor / Conseiller principal

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC CO-OPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE

TRETIAK, Kyrylo (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (APM)

PIAZZI, Sergio (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC-SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE

ASANOV, Jandos (Mr./M.), Secretary General, Member of the ASGP / Secrétaire général, Membre de l'ASGP

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND THE RUSSIAN FEDERATION
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE

SENKO, Vladimir (Mr./M.), Committee Chairman / Président de commission

BORTSOV, Nikolay (Mr./M.), Committee Deputy Chairman / Vice-Président de commission

PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION DES ETATS MEMBRES DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (UPCI)

EROL KLIC, Mahmud (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / Secrétaire général adjoint

* * * * *

**GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)
CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES - GENEVE**

GYA, Giji (Ms./Mme), Head, Programmes on Asylum, Migration and Counter-Human Trafficking (THB) / Chef des programmes sur l'asile, les migrations et la traite des êtres humains

**THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Adviser, Parliamentary Relations and Special Initiatives / Conseiller spécial des relations parlementaires et des initiatives spéciales

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

HELLE, Daniel (Mr./M.), Diplomatic Advisor / Conseiller diplomatique

BOUVIER, Antoine (Mr./M.), Legal Adviser / Conseiller juridique

WEIZMANN, Nathalie (Ms./Mme), Legal Adviser / Conseillère juridique

**INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE (IDEA)
INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA DEMOCRATIE ET L'ASSISTANCE ELECTORALE (IDEA)**

KANDAWASVIKA-NHUNDU, Rumbidzai (Ms./Mme), Senior Programme Manager / Responsable principale de programme

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

PRESERN, Carole (Ms./Mme), Executive Director / Directrice exécutive

McDOUGALL, Lori (Ms./Mme), Senior Technical Officer, Policy and Advocacy / Chargée principale, Policy and Advocacy

DE FRANCISCO, Andres (Mr./M.), Deputy Executive Director / Directeur exécutif adjoint

**SOCIALIST INTERNATIONAL
INTERNATIONALE SOCIALISTE**

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

PERRY, Latifa (Ms./Mme), Adviser / Conseillère

WEIDENBACH, Sophie (Ms./Mme), Adviser / Conseillère

**PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL
OF PARLIAMENTS (ASGP) AND WHOSE NAMES DO NOT ALREADY APPEAR UNDER A
NATIONAL DELEGATION, AN OBSERVER OR ANY OTHER BODY****PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DE L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES
PARLEMENTS (ASGP) DONT LE NOM NE FIGURE PAS DEJA AU TITRE D'UNE
DELEGATION NATIONALE, D'UN OBSERVATEUR OU D'UNE AUTRE ENTITE****LUXEMBOURG**

FRIESEISEN, Claude (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General / Secrétaire général

BARRA, Isabelle (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Deputy Secretary General, Head, International Relations
Service / Secrétaire générale adjointe, Responsable du
Service des relations internationales

ROTH, Georges (Mr./M.)

Parliamentary Officer / Fonctionnaire

MADAGASCAR

RANDRIAMAHAFANJARY, Calvin (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Secretary General of the Transitional Congress
Secrétaire général du Congrès de la Transition

RAMANGALAHY, Rahantamalala Emmeline
(Ms./Mme)

Administrative and Financial Director
Directrice administrative et financière

SENEGAL

CISSE, Baye Niass (Mr./M.)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

Deputy Secretary General of the National
Assembly / Secrétaire général adjoint de
l'Assemblée nationale

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

SAWICKI, Wojciech (Mr./M.)

Secretary General / Secrétaire général

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION
OF THE 129th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION
DE LA 129^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

GUTERRES, António (Mr./M.), UN High Commissioner for Refugees / Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

PILLAY, Navanethem (Ms./Mme), UN High Commissioner for Human Rights / Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

**PANEL DISCUSSIONS
REUNIONS-DEBAT**

Panel discussion on the theme «Towards risk-resilient development: Taking into consideration demographic trends and natural constraints»

Réunion-débat sur le thème «Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles»

WAHLSTRÖM, Margareta (Ms./Mme), United Nations Special Representative of the Secretary-General for Disaster Risk Reduction / Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe

TEMERMANN, Marleen (Ms./Mme), Director, Department of Reproductive Health and Research, WHO
Directrice du Département Santé reproductive et recherche, OMS

Panel discussion on the theme «The role of parliaments in protecting the rights of children, in particular unaccompanied migrant children, and in preventing their exploitation in situations of war and conflict»
Réunion-débat sur le thème «Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements»

MATTAR, Mohamed (Mr./M.), Professor of Law, Executive Director, The Protection Project, Johns Hopkins University
Professeur de droit, Directeur général du projet "The Protection Project", Université de Johns Hopkins

AUBIN, Louise (Ms./Mme), Global Protection Cluster Coordinator, UNHCR / Coordinatrice du Groupe de protection globale, HCR

**Panel discussion on the theme «Towards a nuclear-weapon-free world: the contribution of parliaments»
Réunion-débat sur le thème «Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements»**

DENGO, Manuel (Mr./M.), Ambassador, Permanent Mission of Costa Rica / Ambassadeur / Mission permanente du Costa Rica

WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator, PNND / Coordonnateur mondial de PNND

**Panel discussion on the theme «Internally Displaced Persons»
Réunion-débat sur le thème «Personnes déplacées dans leur propre pays»**

TÜRK, Volker (Mr./M.), Director of International Protection, UNHCR / Directeur de la protection internationale du HCR

ZAMUDIO, Alfredo (Mr./M.), Director, Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) / Directeur de l'Observatoire des situations de déplacement interne

**IPU COMMITTEE ON UN AFFAIRS
COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES**

Session 1 : Interaction between national parliaments and UN country teams

Séance 1: Interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays de l'ONU

EHOZOU, Jean-Marie, Ambassador, Permanent Observer of the African Union to the United Nations in Geneva
Ambassadeur, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

KARORERO, Pascal (Mr./M.), UNDP Resident Representative, Burkina Faso / Représentant résident du PNUD, Burkina Faso

Session 2: Follow-up on the fourth UN Conference on the LDCs (LDC-IV)

Séance 2 : Suivi du programme d'action d'Istanbul 2011 en faveur des pays les moins avancés (PMA-IV)

ACHARYA, Gyan Chandra (Mr./M.), Under-Secretary-General and High Representative for the LDCs / Sous-Secrétaire général et Haut Représentant des PMA

KARORERO, Pascal (Mr./M.), UNDP Resident Representative, Burkina Faso / FPRéSReprésentant résident du PNUD, Burkina Faso

EHOZOU, Jean-Marie, Ambassador, Permanent Observer of the African Union to the United Nations in Geneva
Ambassadeur, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Session 1: Implications of and action on the recently adopted Arms Trade Treaty

Séance 1 : Incidences du Traité sur le commerce des armes adopté récemment, et mesures de suivi

WOOLCOTT, Peter (Mr./M.), Ambassador, Permanent Mission of Australia / Ambassadeur, Mission permanente de l'Australie

SAREVA, Jarmo (Mr./M.), Deputy Secretary General, UN Conference on Disarmament / Secrétaire général adjoint de la Conférence du Désarmement

WEIZMANN, Nathalie (Ms./Mme), Legal Adviser, Arms Unit, ICRC / Conseillère juridique, spécialisée dans la question de disponibilité des armes, CICR

PAYNE, Namdi (Ms./Mme), Permanent Mission of Australia / Mission permanente de l'Australie

Session 2: Implementing UN Security Council resolution 1540 (Non-proliferation of weapons of mass destruction)

Séance 2 : Application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive chez les acteurs non étatiques)

OH JOON (Mr./M.), Ambassador, Chair of the 1540 Committee and Permanent Representative of the Republic of Korea to the United Nations in New York / Ambassadeur, Président du Comité 1540, Représentant permanent de la République de Corée auprès des Nations Unies à New York

SIDHU, Waheguru Pal Singh (Mr./M.), Senior Fellow, Center on International Cooperation, New York University
Agréé supérieur au Centre de la coopération internationale de l'Université de New York

SPENCE, Scott (Mr./M.), Senior Legal Officer, VERTIC, London / Conseiller juridique principal, VERTIC, Londres

**Promoting international commitments and defending the rights of vulnerable groups
Promouvoir les engagements internationaux et défendre les droits des groupes vulnérables**

Segment 1: Indigenous peoples

Séance 1 : Peuples autochtones

GALLEGOS, Luis (Mr./M.), Ambassador, Ecuador (moderator) / Ambassadeur, Equateur (modérateur)

TSYKAREV, Alexey (Mr./M.), Member of the United Nations Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples
Membre du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies

SCHICK, Manon (Ms./Mme), Director of the Swiss Section of Amnesty International / Directrice de la Section suisse
d'Amnesty International

Segment 2: Persons with disabilities

Séance 2 : Personnes handicapées

GALLEGOS, Luis (Mr./M.), Ambassador, Ecuador (moderator) / Ambassadeur, Equateur (modérateur)

BOGOPANE, Hendrietta (Ms./Mme), Member of the South African Parliament / Membre du Parlement sud-africain

LEE, Victoria (Ms./Mme), International Disability Alliance

**OFFICE OF THE PRESIDENT OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
BUREAU DU PRÉSIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

EL KHETTAR, Hassan (Mr./M.)

Head of the Office of the President
Chef du Bureau du Président